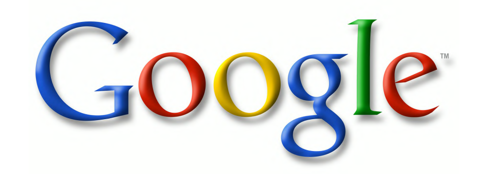
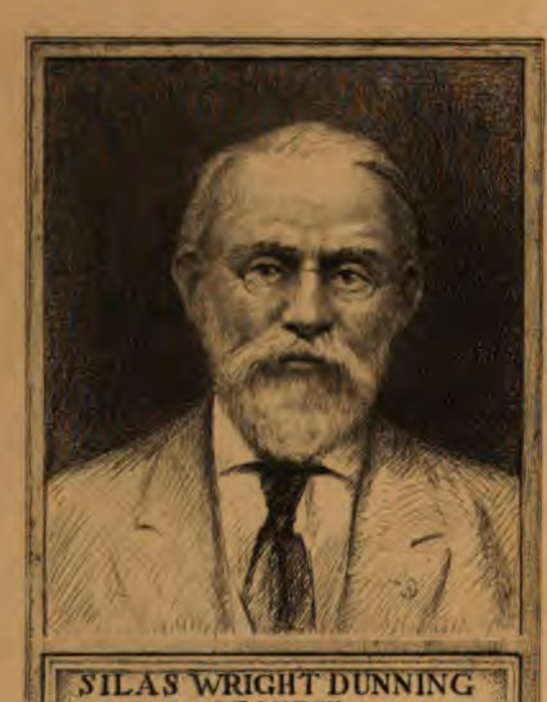
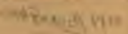






BULLETIN

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE.

Soissons. — Imprimerie de Veret.
rue S.-Léger 1.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

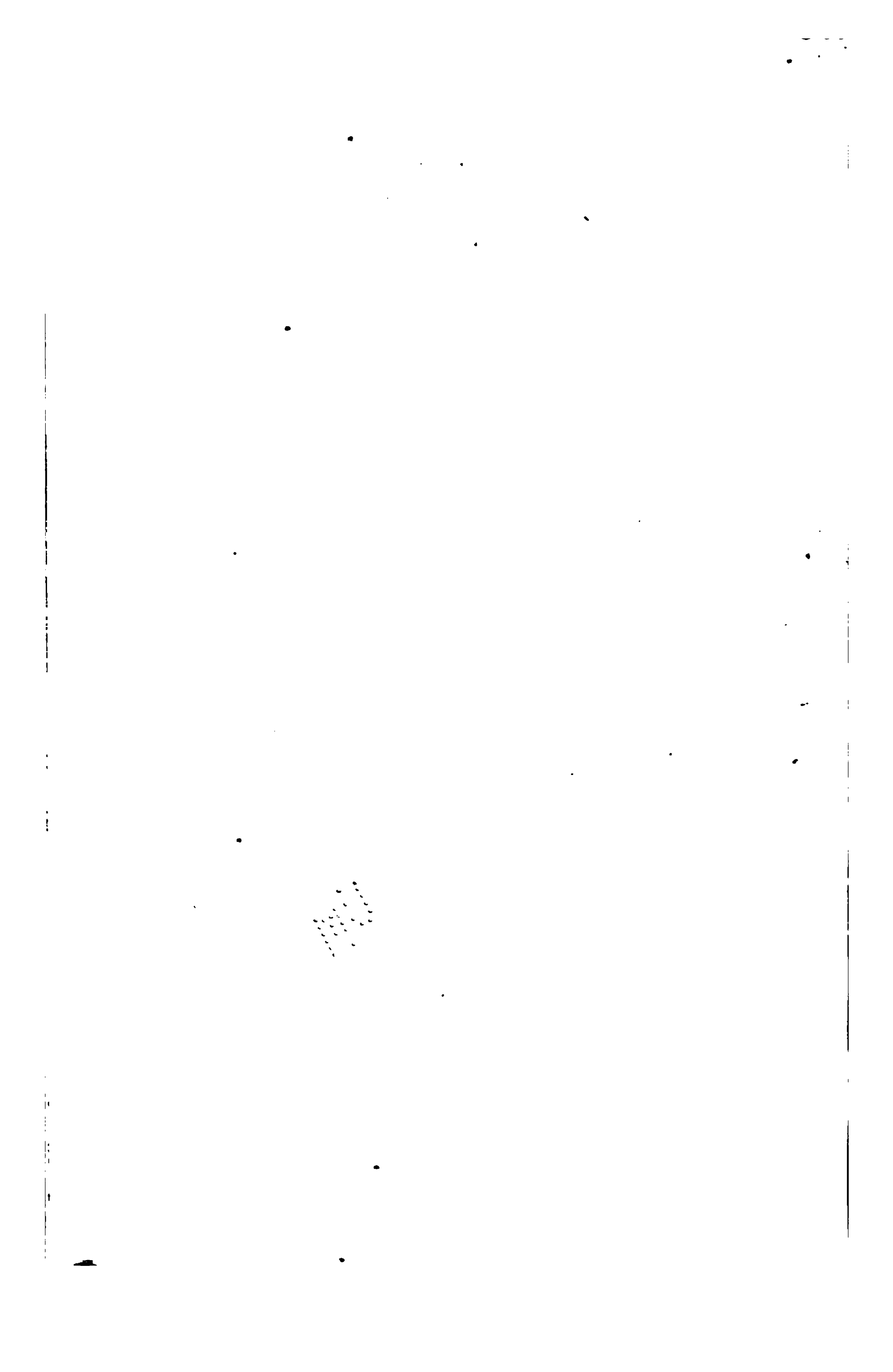
> Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus et monumentis sacra est.
>
> PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épit. XIV.

TOME PREMIER.

SOISSONS.
À la librairie de
MADAME VANTAGE,
Rue des Rats, N. 1.

PARIS.
À la librairie archéologique de
VICTOR DIDRON,
Place Saint-André-des Arts, N. 30.

MDCCCXLVII.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE.

Mercredi 10 février 1847.

PRÉSIDENCE DE M. DE LAPRAIRIE.

Le 10 février 1847, une réunion composée de :

MM. CLOUET, propriétaire à Vic-sur-Aisne ;
DEVIOLAINE, maire par intérim de la ville de Soissons ;
LECLERCQ DE LAPRAIRIE, correspondant du Comité historique des arts et monuments ;
LECOMTE, membre de la Société française ;
PÉRIN, juge suppléant au Tribunal civil ;
POQUET, membre des Comités historiques de Paris ;
WILLIOT, principal du Collége, officier de l'Université ;

A eu lieu dans une des Salles de l'Hôtel-de-Ville de Soissons.

Le but de cette réunion préparatoire était de fonder une société historique et archéologique qui, en succédant en quelque sorte à l'Académie de Soissons, mais avec des attributions plus actuelles et plus larges, donnerait aux personnes qui s'occupent d'histoire, de science, de littéra-

ture, d'arts et de monuments, la facilité de féconder en commun et dans l'intérêt du pays ces utiles recherches.

La commission, afin d'abréger les lenteurs d'une première organisation, a prié MM. Jules de Laprairie et l'abbé Poquet, tous deux membres du Comité historique des arts et monuments établi au Ministère de l'instruction publique, d'accepter provisoirement l'un, le fauteuil de Président, et l'autre les fonctions de Secrétaire. Ces Messieurs prennent place au bureau.

M. le président, après avoir expliqué, en quelques mots, les motifs de cette réunion, ajouta qu'il ne pouvait y avoir d'avenir sérieux pour la nouvelle société : 1° que dans une existence avouée, publique et légale; 2° dans la publication régulière d'un Bulletin où seraient consignés ses doctrines et ses travaux. M. le président termine en annonçant que, sur l'invitation de plusieurs membres, M. l'abbé Poquet a bien voulu se charger de préparer un projet de règlement qui remplit exactement les conditions d'existence qui viennent d'être posées.

Tous les membres présents partagent l'avis émis par le président et désirent voir dans le projet de règlement la réalisation de ces vœux.

Le secrétaire, avant de donner lecture des statuts et règlements qu'il a rédigés, fait observer à l'assemblée que, dans cette communication qu'il va faire, on ne verra que la reproduction substantielle des statuts et règlements des autres sociétés de la même nature ; il croit donc que l'adoption des divers articles qu'ils contiennent ne peut donner lieu à aucune difficulté sérieuse.

La lecture du règlement terminée, une discussion, à laquelle tous les membres prennent part, s'engage sur différents points. Après quelques légères modifications qui

n'altèrent en rien les principales dispositions du projet, mais qui le corroborent et l'expliquent, la Société arrête à l'unanimité les statuts et règlements suivants dont copie sera immédiatement transmise à l'autorité supérieure pour être soumise à son approbation.

Statuts et Règlements,

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE.

§ I.

Création, objet et but de la Société.

1° Le personnel de la société se compose de membres titulaires, de membres honoraires et de membres correspondants;

2° Lorsque le nombre des membres dépassera vingt, il sera demandé au nom de la société une autorisation qui permette les réunions mensuelles qui doivent avoir lieu;

3° La Société a son siége à Soissons; elle embrasse dans ses travaux tout le pays anciennement désigné sous le nom de Valois, d'Orçeois, de Gallevèce, de Brie et de Champagne, de Tardenois, de Soissonnais, de Laonnois, de Thiérache, de Vermandois et de Picardie dont une grande partie compose aujourd'hui le département de l'Aisne.

Cette Société recherche par des soins assidus tous les monuments que l'histoire, la littérature, les sciences et les arts ont laissés dans ces contrées.

Elle signalera comme devant plus particulièrement attirer son attention tous les édifices religieux, tous les genres de décorations qui les rendent remarquables, les sculptures, les boiseries, les vitraux peints, les anciens tableaux; les constructions militaires, les camps, les châteaux, les anciennes tours, les champs de bataille, les figurines, les monnaies, les médailles, les institutions communales, les hôtels-de-villes, les beffrois, les corporations de métiers, les jurandes, les maîtrises, tout ce qui est relatif à la législation, à la jurisprudence, aux coutumes, aux usages, aux croyances, à l'agriculture, à la géologie et surtout à l'industrie locale. Les bibliothèques, les dépôts publics, les archives des villes et

des communes, les chartes, les diplômes, les manuscrits; tout ce qui tient à la géographie ancienne et moderne du département, auront une large part dans ses travaux. Elle s'occupera de rassembler tous les faits biographiques et chronologiques qui concernent l'histoire littéraire, scientifique et industrielle de notre pays, comme aussi tous les anciens monuments de la langue nationale; tels que romances, légendes, mystères, sermons;...

4° Le but de la société dans ces recherches sera l'étude et la conservation des monuments historiques. Par l'étude, elle fixera leur origine réelle ou présumée, caractérisera leur style, fera connaître leur valeur esthétique. Elle veillera à leur conservation en empêchant, autant qu'elle le pourra, toute restauration maladroite, toute destruction nuisible aux arts, elle recueillera dans un musée local tous les débris et fragments qui peuvent intéresser le pays. Pour cela, elle s'entendra avec l'autorité religieuse, civile et militaire pour exercer au profit de ces antiques monuments un patronage utile.

§ II.

Organisation du bureau, élection et admission des membres.

5° Le bureau se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un prosecrétaire et d'un trésorier;

6° Tous les membres du bureau sont nommés pour un an à la majorité des voix; ils peuvent être réélus;

7° Pour être membre titulaire ou honoraire, il faut réunir la majorité des voix. Pour être membre correspondant, il suffira d'être présenté par trois membres titulaires;

8° Tous les membres titulaires ont seuls voix délibérative en ce qui touche les nominations et l'administration intérieure. Les membres correspondants pourront assister à toutes les séances; ils auront voix délibérative dans toutes les discussions scientifiques seulement.

§ III.

Attribution des membres du bureau.

9° Le président règle l'ordre et la marche des séances; il signe les procès-verbaux, et tous les actes de la société; il ordonne les dépenses;

10° Le vice-président remplace le président; il est lui-même remplacé par le membre le plus âgé, présent à la séance.

11° Le secrétaire est chargé de la correspondance, de la conservation des archives, des livres et dons qui seraient offerts à la so

ciété. Il contre-signe tous les actes qui émanent de la Société ; il rédige le procès-verbal de chaque séance ;

12° Le prosecrétaire a pour mission d'aider le secrétaire dans son travail, de le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement ;

13. Le trésorier est chargé de la recette et de la dépense ; il rend ses comptes dans la séance de janvier de chaque année. Il est suppléé au besoin par le secrétaire ou par un autre membre à son choix ;

14° Le bureau ainsi composé forme une commission permanente qui a seule le droit de décider l'impression des mémoires soumis à la Société.

§ IV.

Obligation des membres de la Société.

15° Tous les membres titulaires de la Société sans exception paieront une cotisation annuelle de quinze francs et auront droit à deux exemplaires du bulletin. Les membres correspondants paieront chacun cinq francs et auront droit à la réception du bulletin ;

16° Les archives et les ouvrages de la société sont à la disposition de tous les membres. Néanmoins, ils ne pourront rien emporter sans l'autorisation écrite du président.

§ V.

Recettes et dépenses.

17° Les recettes se composent : 1° de la cotisation annuelle ; 2° des sommes qui pourraient être accordées à titre d'encouragement ou d'allocation, soit par le ministère, soit par le conseil-général, soit par les conseils municipaux ; 3° de tous les legs et donations faits à la société lorsqu'elle aura été légalement reconnue ; 4° De la vente des ouvrages qu'elle pourrait éditer ;

18° Les dépenses se composent de frais de séance ; 2° des frais de poste et de correspondance ; 3° des frais divers d'impressions ; 4° de fouilles qui seraient entreprises dans l'intérêt de la science.

§ VI.

Publications.

19° La société publiera un bulletin ou compte rendu de ses séances. Ce bulletin contient le nom et l'adresse des nouveaux membres ; la correspondance et les mémoires en entier ou par extrait; la liste des ouvrages, manuscrits, objets d'arts, cartes ou dessins offerts à la société,

avec le nom du donateur ; enfin l'indication des mémoires lus dans la séance ;

20. Le bulletin paraît tous les mois dans la quinzaine qui suit la séance ; son format est in-8°, et il est distribué aussitôt après l'impression aux membres de la société ;

21° Indépendamment du bulletin, la société pourra éditer des mémoires, des ouvrages plus étendus lorsqu'elle l'aura décidé à l'unanimité ;

22° Les auteurs, lorsque l'impression de leurs travaux sera autorisée par la commission d'examen dont il a été parlé au § III, art. 21, auront la faculté de faire tirer à part des exemplaires de leurs mémoires, en payant seuls les frais de ce tirage.

§ VII.

Séances.

23° La société tiendra une séance le premier mardi de chaque mois, à deux heures de l'après-midi, en l'Hôtel de la Mairie de Soissons ;

24° Une séance annuelle et publique pourra être établie chaque année ;

25° La société s'interdit toute discussion politique relative aux affaires du temps ; elle cherchera à établir des correspondances avec les sociétés savantes ; elle se mettra au courant de toutes les publications qui se font dans l'intérêt des monuments ;

26° Aucun changement ni modification ne pourront être apportés au présent règlement, sans l'agrément de la majorité des membres titulaires comme tout ce qui dépendra de l'organisation et de l'administration intérieure.

La société, ainsi organisée, se déclare constituée et procède à l'élection de nouveaux membres qui seront admis dans la prochaine séance fixée au mardi 2 mars.

Le Président,
De Laprairie.

Le Secrétaire,
L'abbé Poquet.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Mardi 2 mars 1847.

PRÉSIDENCE DE M. DE LAPRAIRIE.

La séance s'ouvre à deux heures et demie.

MM. CUFFER, docteur en médecine;
DECAMPS, pharmacien;
HUSSON, curé d'Arcy-Sainte-Restitute;
RIGAUX, notaire;
SOULIAC, membre correspondant du Comité des arts et monuments à Nogentel;

dont la nomination avait été proposée dans la dernière séance, sont admis comme membres titulaires. Ces messieurs sont présents, excepté MM. Cuffer et Souliac.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal, ainsi que des statuts et règlements qui ont été arrêtés dans la dernière séance.

Le président informe la société que le secrétaire et lui se sont rendus près de M. le sous-préfet de Soissons, auquel ils ont remis la copie des statuts et règlements dont il vient d'être question. Ce jeune magistrat, comprenant tous les services que la nouvelle société est appelée à rendre au

pays, lui promet toutes ses sympathies et un bienveillant concours.

Le secrétaire fait passer ensuite, sous les yeux des membres présents, plusieurs dessins de M. Souliac, qui annoncent que la société trouvera en lui un membre actif et un consciencieux archéologue Elle voit avec non moins d'intérêt quelques essais à la plume dus à un jeune sourd-muet de Saint-Médard.

Consultée sur les motifs qu'il y aurait d'ajourner la nomination définitive du bureau, la société se prononce pour une organisation immédiate ; en conséquence, MM. de Laprairie, Deviolaine et Poquet sont nommés, au premier tour de scrutin et à l'unanimité, Président, Vice-président, Secrétaire. Au second tour de scrutin, MM. Rigaux et Williot sont nommés, l'un Trésorier, l'autre Prosecrétaire. Le bureau est immédiatement installé.

L'ordre des séances est réglé ainsi qu'il suit :

1° Lecture du procès-verbal de la séance précédente et observations s'il y a lieu; 2° correspondance, ouvrages offerts et communications sur des faits qui demanderaient l'intervention immédiate de la Société ; 3° cours de M. l'abbé Poquet ; 4° lecture des rapports qui auraient été indiqués dans la séance précédente ; 5° distributions de travaux pour une époque plus ou moins éloignée.

M. l'abbé Lecomte annonce qu'une ancienne chapelle seigneuriale presque ruinée, située à Cuiry-Housse, canton d'Oulchy, est menacée de disparaître, pour faire place à une sacristie. Cette chapelle, qui paraît dater du XIIIe ou XIVe siècle, est remarquable à plus d'un titre ainsi que l'église ; il y a, sous le chœur de l'église, une crypte qu'il serait utile de faire connaître.

MM. Husson et Lecomte sont chargés d'étudier cette

église et de faire les démarches officieuses auprès de qui de droit pour sauver ce qui pourrait intéresser l'art chrétien.

Sur l'invitation de M. le président et de plusieurs membres, M. l'abbé Poquet commence le cours des conférences archéologiques qu'il veut bien se charger de donner. L'orateur, après avoir constaté la réalité de ce mouvement auquel nous obéissons tous, examine son importance réelle pour les études historiques. Puis, il montre le rôle que la nouvelle société doit jouer, le but qu'elle doit se proposer et la marche qu'elle devra suivre pour obtenir des résultats sérieux : il conclut en faisant toucher au doigt la facilité de ces études et le bonheur qu'on éprouve à s'y livrer.

CONFÉRENCE ARCHÉOLOGIQUE.

> Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus et monumentis sacra est.
>
> Pline le Jeune, liv. VIII. Epître 14.

La France, Messieurs, poursuit de nos jours une œuvre de gloire et d'avenir : l'étude et la conservation de nos antiquités nationales. Sans doute, on s'était déjà occupé de ces divers objets ; mais, il faut l'avouer, si nos monuments étaient outragés par le déplorable mépris des architectes modernes, ils n'avaient pas eu moins à se plaindre de l'inexactitude et de la légereté des historiens chargés de les faire connaître. Et si l'on s'étonne aujourd'hui que le vandalisme ait pu les détruire, on s'étonne avec bien plus de raison que les siècles derniers, si éclairés d'ailleurs, aient pu les proscrire comme les productions d'une époque de barbarie.

Sous le coup de ce triple anathème, d'écrivains injus-

tes, de maçons ignorants et de démolisseurs passionnés, la plupart de nos grands édifices tombèrent successivement tantôt en silence, minés par l'action irrésistible du temps et par l'incurie des hommes, tantôt avec un bruit épouvantable, arrachés par le vent des tempêtes politiques qui ont si souvent bouleversé la patrie.

Effrayé pourtant du vide que lui laissait la disparition de tant de chefs-d'œuvres, et comme oppressé sous le poids de ces ruines qui s'amoncelaient de toutes parts, le pays poussa enfin un profond soupir, et jeta un long cri de douleur qui alla se répétant dans toutes nos provinces à la fois. Chose étonnante ! cet accent de la douleur puni, il y a cinquante ans, eut un merveilleux retentissement, et souleva par toute la France, un murmure de réprobation contre ceux qui avaient si indignement méconnu les souvenirs de leurs pères.

Toutefois, ce n'était pas assez de flétrir les auteurs ou les complices de tant de désastres, si on ne parvenait à protéger dans l'avenir ceux de nos monuments qui avaient eu le rare bonheur d'échapper à ces diverses catastrophes. Or, cette réaction que rien ne faisait pressentir arriva soudain; et plus le dédain avait été insultant, l'indifférence profonde, les ravages affreux, plus la réaction fut prompte, complète, énergique. De toutes parts, il se fit comme une levée en masse, sous l'influence de l'état à qui on est redevable de ces premières tentatives. Bientôt on organisa des comités officiels; on créa des commissions; on fonda des sociétés. Ecrivains, journalistes, prêtres, laïcs, chacun se fit archéologue, comme autrefois on se faisait soldat. Et en ce moment, une correspondance active, partie du ministère de l'instruction publique, centre de toutes les communications archéologiques, lie entre eux tous les hommes de nos départements qui se vouent à ce genre de recherches ; des publications nombreuses nourrissent leur zèle, et répandent partout le goût des études sérieuses et l'amour des choses d'autrefois.

Grâce à cette révolution aussi heureuse qu'inopinée, tous les monuments entassés sur notre sol, et qui ont survécu à tous nos bouleversements, quel que soit du reste, leur âge, leur destination, furent environnés de respect, et l'on étendit sur leur vieillesse décrépite ou prématurée comme un manteau de charité qui prolongera leur existence ou du moins honorera leurs derniers moments.

Or, il me semble de toute évidence, Messieurs, que le Soissonnais, une des plus belles contrées de notre France, une des plus riches en souvenirs de toutes les époques, ne pouvait rester étranger à ce mouvement général qui entraîne la génération présente vers le passé. Soissons, cet antique berceau de la monarchie, cette cité célèbre à toutes les périodes de notre histoire, le siége d'une académie, qui a eu ses jours de gloire, devait nécessairement prendre part à cette lutte de conservation, et permettez-moi de le dire, n'y aurait-il pas une espèce de honte à laisser à des hommes qui ne peuvent étudier le pays qu'en courant le soin de dresser l'inventaire de nos richesses artistiques et monumentales? Et si nous voyons leur existence sérieusement compromise, n'est-ce pas à nous, enfants du pays, qu'il appartient d'élever la voix en leur faveur?

Voilà en deux mots, Messieurs, ce qui explique la formation d'une société historique et archéologique à Soissons. Son existence me paraît trop impérieusement réclamée par les circonstances, pour que j'entreprenne de vous en démontrer toute l'opportunité. Les études archéologiques ont pris de nos jours une si haute importance qu'il n'est pas permis de s'y soustraire. C'est là un fait que je suis heureux de vous faire constater avant de vous exposer le but que doit se proposer notre société, et la marche qu'elle devra suivre pour atteindre ce but.

Dans ce mouvement archéologique que je viens de signaler, personne de nous ne sera tenté d'y voir une affaire de mode qui en aurait toute la mobilité et l'inconstance, un

engouement qui ne laisserait après lui que le ridicule. Des esprits superficiels et frivoles pourront, dans leur injuste appréciation d'une science qu'ils ignorent, reverser sur les archéologues modernes une partie de plaisanteries qu'on a prodiguées à meilleur droit à quelques antiquaires absurdes. Pour nous, nous ne craignons pas de le déclarer, nous n'avons nullement l'intention de rendre un culte supertitieux à ces débris informes et monstrueux que nous rencontrerons quelquefois dans nos courses, ni même de nous extasier devant une tuile ou une brique romaine; notre culte sera plus éclairé, et nous ne sachions pas que personne ose jamais qualifier d'*idolâtres*, ceux qui se livrent à l'étude si neuve, si chrétienne du moyen-âge. Gardons-nous donc de confondre l'archéologie telle qu'on l'entend aujourd'hui avec ce qui n'en a été que l'ignorance et l'abus.

Qu'est-ce donc que l'archéologie du XIXe siècle? c'est l'art de découvrir le vrai de l'histoire par l'étude des monuments antiques, d'éclairer sa marche par les arts et les sciences, ou, comme répond *Millin* (1): « c'est l'application des connaissances historiques et littéraires à l'explication des monuments, et l'application des lumières que fournissent les monuments à l'explication des ouvrages de littérature et d'histoire; » d'où il résulte que l'archéologie est intimement liée à l'histoire dont elle est le complément et la vie.

Et, en effet, l'histoire des monuments est si inséparablement liée à celle des faits que c'est pour avoir ignoré cette intime connexion que notre histoire nationale reste encore à faire. Cette lacune, qui aurait dû frapper les écrivains français, n'a été aperçue que dans ces derniers temps. On a compris enfin que la connaissance de l'histoire *ne se bornait pas seulement à des faits d'armes et à des événements, qu'elle embrassait dans son cadre celle des monuments de*

(1) Dict. des beaux arts, T. I.

l'art, puisque les arts ont suivi le mouvement de la société dont ils sont l'expression.

Par un oubli inconcevable, on ne s'était occupé que des faits matériels et visibles ; la description des batailles, le récit des siéges attiraient toute l'attention, tandis qu'on ignorait l'endroit et jusqu'à la manière dont on repoussait l'ennemi. On se contentait du fait, on ne cherchait pas les preuves. Aujourd'hui, c'est une histoire intellectuelle et morale qu'il nous faut. Or, cette histoire, nous ne la trouverons que dans les monuments. Seuls, ils expliquent les croyances, le génie, les mœurs des populations qui sont passées avant nous. C'est là la vraie interprétation historique ; et ces monuments entassés depuis tant de siècles, en nous montrant les variations de l'art, nous montrent aussi les changements successifs arrivés dans les mœurs, les coutumes, les croyances des nations : « Aucune étude, disait » M. Guizot dans un rapport au roi, ne nous révèle peut- » être plus vivement l'état social et le véritable esprit de » générations passées que celle de leurs monuments re- » ligieux, civils, publics et domestiques ; que celle des » idées et des règles qui ont présidé à leur formation. »

Qu'on ne s'y trompe donc pas, les études historiques quelque étendues qu'on les suppose, pour être complètes et solides, doivent s'appuyer sur l'étude des monuments. Et c'est parce que cette variété de monuments qui couvraient autrefois notre France a péri, et qu'il ne nous en reste que des dessins inexacts, des descriptions insignifiantes, que notre histoire monumentale sera si difficile à faire.

L'histoire de l'art doit donc toujours marcher de front avec les hautes études littéraires, et nous ne craignons pas d'ajouter qu'il est impossible de bien comprendre les auteurs, les anciens poètes, comme les historiens, si l'on n'a pas quelques notions élémentaires d'archéologie. Nous irons plus loin en disant qu'indépendamment de son titre

de parenté avec l'histoire proprement dite, l'archéologie est un besoin de notre époque.

On éprouve généralement aujourd'hui le désir de connaître les antiquités de son pays, et pour admirer des monuments intéressants, visiter des ruines pittoresques, ramasser des fragments épars, il n'est pas nécessaire de passer les mers, de fouiller les sables de la vieille Egypte, de parcourir les côtes du Péloponèse et les plaines de l'Italie ; nous avons chez nous bien autre chose que les grottes d'Ellora, le temple de Minerve, et les *villa* romaines. Tout, dans l'ordinaire même de la vie, nous rappelle à ce besoin. Nous n'ouvrons pas un seul livre, quelque en soit le format, sans y rencontrer la description de quelque édifice, vrai ou imaginaire; les journaux eux-mêmes en remplissent leurs colonnes; les publications périodiques en ont fait un objet de spéculation. Enfin, il n'est pas permis d'écrire une seule ligne de mémoires ou d'administration, sans être obligé de recourir à des termes ou à des détails archéologiques. Les voyages si fréquents, le complément nécessaire de toute éducation, que seraient-ils sans l'étude des monuments? Et quel intérêt, je vous le demande, pourront offrir ces monuments si l'on n'est pas en mesure de pouvoir les apprécier ? Que rapportera-t-on de ces courses lointaines, au foyer de la famille? des souvenirs incomplets et confus qui ne profitent à personne. Quel sera le fruit des dépenses de temps et d'argent qu'on aura faites si gratuitement? la vaine satisfaction d'avoir couru inutilement le monde. Mais, au contraire, quelle jouissance n'éprouve pas l'homme instruit, l'archéologue, dans l'étude de ces monuments, quand, à travers les révolutions diverses qu'a subies l'art monumental, il voit profondément gravées les vicissitudes étranges, les croyances sublimes ou bizarres, les mœurs féroces, agrestes ou portant le cachet d'une civilisation plus raffinée de toutes ces générations qui ont passé avant lui et qui ont laissé sur le sol leur propre histoire avec l'empreinte de leur génie? Peut-il y avoir une

mission plus douce, plus belle? Peut-il y avoir un but plus louable que celui de faire connaître et de conserver à la vénération publique, ces édifices qui font encore l'objet de notre admiration et de notre gloire ?

Tel est, Messieurs, le but que doit se proposer notre société. *Étudier* et *conserver*, voilà sa double mission.

Pour remplir la première condition de son existence, la société devra donc *rechercher de préférence tous les documents inédits relatifs à l'histoire locale*. Or, ces documents, elle les trouve tantôt inscrits sur la pierre, le bois, le bronze, le cuivre ou l'argent ; tantôt sur la toile, le verre et le parchemin. « Partout où elle les rencontrera, ces objets d'art, « quelle que soit d'ailleurs leur destination religieuse, civile « ou domestique, quelle que soit leur nature, qu'ils soient « gaulois, romains ou français, elle devra les inventorier, « les cataloguer, les dessiner, les faire dessiner si l'on peut. « Voilà, Messieurs, le principal but de notre société. »

Ainsi, vous le voyez, le champ est immense ; il s'agit de revoir tout notre passé historique, de compulser les bibliothèques, de fouiller les dépôts de livres, d'archives, de dépouiller les nombreux manuscrits, les chartes, les diplômes, où dorment encore tant de faits inconnus. Il s'agit de recueillir tous les anciens souvenirs de notre pays, non-seulement ceux qui se rattachent aux faits, aux mœurs, aux usages, mais tous ceux qui ont rapport aux monuments de toutes les époques. « *L'architecture, la peinture,* » *la sculpture, la céramique, la glyptique, l'iconographie,* » *l'épigraphie, l'art héraldique, la paléographie, la diplomatique, la liturgie, la géographie, l'étude des arts* » *mécaniques, des meubles, des ustensiles religieux, civils,* » *domestiques, militaires, les tableaux, les émaux, les monnaies, l'orfèvrerie, la serrurerie, les sceaux, les miniatures ;* » *les artistes qui les ont exécutés ; l'idée, l'esprit, le style qui* » *les ont guidés dans leur travail ; leur salaire, les procédés*

» *techniques que ces artistes, architectes, sculpteurs, tailleurs*
» *de pierre, peintres, miniaturistes, orfèvres, émailleurs, mu-*
» *siciens, fondeurs, employaient dans la confection de leurs*
» *ouvrages. Puis ensuite dresser un inventaire complet, un ca-*
» *talogue raisonné des monuments de tous les genres, de toutes*
» *les époques qui ont existé ou existent encore* disséminés
» dans nos campagnes et dans nos villes, sur les bords de
» nos rivières et dans nos forêts, dans nos vallées et sur la
» crête de nos montagnes. »

Une de nos attributions non moins importantes est la conservation des édifices historiques. La société devra se regarder comme la tutrice naturelle de nos monuments, et si « *elle ne peut obtenir, quant à présent, une influence directe, personne ne pourra lui refuser une influence latérale.* » Or, cette influence indirecte, elle la trouvera dans un bulletin périodique et dans les diverses publications où elle se fera toujours un devoir de prendre en main la cause de nos antiquités nationales. A l'aide d'un si puissant organe, la société ne craindra pas d'appeler l'attention sur ceux de nos monuments qui seraient compromis soit par des destructions projetées, soit par des réparations maladroites. « Non
» contente de prévenir les ruines et les mutilations, d'em-
» pêcher l'aliénation d'objets précieux, elle provoquera
» des projets utiles, elle donnera son avis sur les con-
» structions nouvelles, elle s'emparera des découvertes in-
» téressantes. » En un mot, elle devra chercher à se mettre à la tête de ce mouvement archéologique qui rendra à notre pays les plus grands services si on lui imprime une sage et savante direction.

Le temps n'est peut-être pas éloigné, Messieurs, où, grâce à la surveillance paternelle que nous aurons exercée sur nos monuments, on nous consultera sur les restaurations qu'ils nécessitent. On implorera le secours de nos lumières pour coordonner avec ensemble les travaux d'embellissement qu'on se propose de faire. « On nous in-

» terrogera sur la confection des autels, des stalles, des » chaires, des confessionnaux, des jubés, des peintures, des » pavés qu'il conviendrait d'employer dans l'ornementa- » tation des plus petites églises de nos villages, aussi bien » que dans les vastes cathédrales de nos vieilles cités. » Si nous ne voulons laisser altérer leur physionomie, et veiller à ce que l'ignorance n'abâtardisse pas les formes accessoires, il faut que l'on puisse trouver dans le sein de la société, des hommes qui, après avoir réuni une masse de fruits, de documents précieux sur le Soissonnais, s'occupent ensuite à les coordonner pour en faire un corps de doctrine capable de les diriger d'une manière sûre dans les principes qui motiveront leurs décisions, et détermineront leur influence. Ainsi, Messieurs, *étudier* nos monuments avec les souvenirs qui s'y rattachent ; suivre la marche de l'art à travers les sciences, les faits et les changements ; *assurer*, autant que nous le pourrons, la conservation de ces édifices destinés un jour à périr malgré nos efforts ; au moins *perpétuer* le souvenir de leur existence par la description et le dessin ; enfin *cadastrer* en quelque sorte archéologiquement les monuments de tout âge, de toute nature que nous rencontrerons dans le département : telle est notre mission.

Mais, pour ne pas laisser s'égarer au hasard les intentions de la société, ni les abandonner aux caprices individuels de tous ceux qui voudraient se charger d'un travail quelconque, il a paru indispensable d'arrêter un plan uniforme de travaux et d'y amener invinciblement tout ce qui se ferait par la suite en dedans comme en dehors de la société (1).

Or, deux moyens se présentent pour atteindre ce résultat, tous deux excellents : l'ordre historique et l'ordre ar-

(1) Nous ne faisons que reproduire ici les instructions consignées dans le *Bulletin archéologique*, persuadés que nous ne pouvions puiser à une meilleure source.

chéologique. L'un, partant du point historique auquel il donne le premier pas, subordonne la science des monuments à l'histoire des faits. L'autre, au contraire, subordonne l'histoire aux classifications et aux détails de la science archéologique. Pour moi, Messieurs, rien ne me paraît exiger ici une division aussi tranchée ; je ne voudrais pas que ces deux sciences fussent exclusives l'une de l'autre, et mon dessein est de les faire marcher de front comme deux sœurs inséparablement unies. Comme dans tout mouvement de réaction, l'impulsion archéologique a pu avoir son exagération. Peut-être a-t-elle trop dédaigné l'histoire proprement dite dont elle a récusé les dates. On l'a accusée aussi de s'attacher trop aux détails purement archéologiques. Nous n'avons pas à discuter ici la valeur de ces reproches; qu'il nous suffise de savoir que son dessein étant de rechercher les preuves de l'histoire dans les arts et les monuments, preuves qui avaient été jusqu'ici omises, et qui peuvent seules cependant décider les questions qui partagent les savants, elle s'est acquittée de ce devoir avec une scrupuleuse exactitude. Son objet n'était pas seulement de revenir sur des faits ou des dates plus ou moins exactes pour confirmer leur témoignage ou annihiler leur autorité en prenant une marche tout opposée; mais encore de nous faire connaître tout ce que le passé nous avait laissé de génie, de gloire, de foi dans ses monuments.

Cette marche sera aussi la nôtre ; mais, loin de rejeter les documents historiques, nous les rechercherons, au contraire, avec soin pour les rattacher, s'il y a lieu, à une nomenclature archéologique.

C'est l'ordre, sinon le plus naturel, au moins le plus méthodiquement dessiné pour diriger un cours d'antiquités tel que je me propose de le faire.

Or, voici le plan que je me suis tracé; il n'est point nouveau ; les principes de classification en sont déjà assez

anciens, et l'usage les a, pour ainsi dire, consacrés. C'est un motif de plus pour nous y ranger, et bien que ce système ne repose pas encore sur des notions absolues, il n'en présente pas moins un ensemble synthétique assez complet, comme vous pourrez en juger.

Je diviserai donc ce cours en deux grandes époques : l'époque payenne et l'époque chrétienne.

La première époque comprendra tous les monuments élevés dans notre pays avant l'établissement définitif du christianisme.

La seconde époque comprendra tous les monuments élevés depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours.

Je subdiviserai ensuite chaque époque principale en diverses périodes ; ainsi, l'époque payenne sera partagée en deux périodes : la période gauloise et la période romaine ; l'époque chrétienne aura trois périodes : la période latine, la période gothique, la période de la renaissance.

Chaque période sera envisagée sous deux figures différentes. Les monuments fixes ou adhérant au sol, les monuments meubles, sujets à en être détachés. Les monuments fixes comprendront les monuments religieux, militaires et civils : les monuments meubles, les armes, les instruments, les poteries, les monnaies, les sculptures, l'orfèvrerie, la menuiserie, etc.

Chaque période sera précédée d'une introduction historique, afin d'éviter les longueurs et de caractériser avec plus de netteté ce qui est du ressort de ces deux sciences.

Voilà, Messieurs, les principaux points que je me propose de traiter dans nos séances, et qui embrassent tous les principes propres à nous diriger dans l'étude et la classification des monuments que nous possédons. Si nous les connaissons bien, il ne nous restera plus qu'à en faire l'application. Je ne vous apprendrai probablement rien que

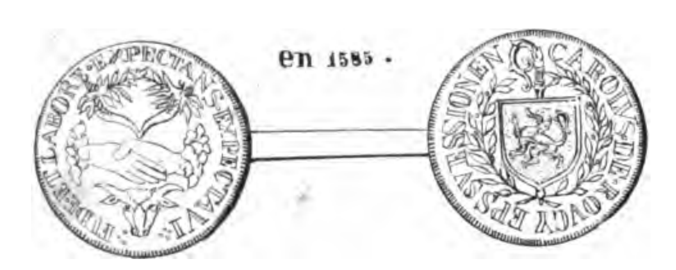
vous ne sachiez peut-être mieux que moi ; aussi n'est-ce pas un enseignement qui me serait propre que je viens faire, mais vous exposer les principes des maîtres, leur *méthode simple, expéditive pour acquérir, par la voie la plus rapide, les notions les plus précises*, les principes fondamentaux de la science présentant un système de classification générale que nous appliquerons successivement à nos monuments du Soissonnais, le zèle que chacun de nous apportera à ces réunions mensuelles leur donnera seul l'intérêt qu'elles méritent. Si nous avons quelque chose à redouter, ce ne sont pas tant les difficultés, (elles ne sont qu'apparentes), que l'indifférence avec laquelle on accueillerait les communications qui se feront dans le sein de la Société.

Faisons donc, Messieurs, pour notre département, ce que l'on fait pour toute la France : en Normandie, en Picardie, en Touraine et en Auvergne, sur les bords de la Loire, du Rhône comme sur ceux de la Seine et de l'Oise, où les monuments sont décrits, dessinés, catalogués. Assurément, la matière ne peut manquer à nos recherches ; car, sur ce terrain où tout est vierge, on n'a rien fait encore. Que de fragments à colliger, que de ruines à explorer, que d'édifices menacés à défendre ! Il faut nous hâter ; car chaque jour voit disparaître quelques fleurons de notre gloire artistique et monumentale ; des objets d'arts passent à l'étranger ; l'ignorance les détruit ou les déshonore.

Sans nous effrayer d'une tâche qui serait immense pour un seul ; mais qui sera singulièrement simplifiée par une collaboration commune et soutenue, parcourons ensemble, non des contrées étrangères, des peuplades barbares, mais notre propre pays et ses sites enchanteurs. Là, au sein de la vieille forêt, sur quelques landes sauvages, sous des amas de rochers, des tumulus inconnus, dort quelque chef gaulois ou romain ; ici, autour de la cité, rayonnent des voies antiques ; des aqueducs étendent leurs voûtes séculaires sous la plaine. Il n'y a qu'à fouiller la



CHARLES DE ROUCY, Evêque de Soissons,
surnommé LE PERE DES PAUVRES, mort en odeur de sainteté,
en 1585.



terre pour en faire surgir des palais. Plus loin, sur la crête d'une montagne, vous voyez les débris d'un château en ruine, et à vos pieds, dans la vallée, des pans de murailles, des tronçons de colonne d'une célèbre abbaye ; là, des générations ont passé ; elles reposent en silence sous les décombres de leurs cloîtres écroulés. Plongez votre vue plus avant, et voyez, au détour de cette colline, un clocher roman. Aux archivoltes ornées de dents de scie et de billettes, vous reconnaissez l'œuvre inappréciable du XIIe siècle. Sous un triste vêtement de mousse, sous une apparence de misère, telle église de village doit à sa glorieuse pauvreté une foule de richesses archéologiques. Mais qu'il est à craindre que dans des temps plus heureux on n'inflige au modeste édifice une punition qu'il n'a pas méritée !

Puissions-nous, Messieurs, par nos travaux, jeter quelque jour sur la voie qu'ont suivie nos pères ! Puissions-nous au moins, en quittant cette terre où ils ont laissé les traces de leur passage, conserver, comme un dépôt sacré, l'héritage monumental qu'ils nous ont confié.

A propos d'une épitaphe qui était autrefois dans la cathédrale de Soissons, et qui a disparu, M. Clouet lit la notice suivante.

NOTICE SUR CHARLES DE ROUCY,

ÉVÊQUE DE SOISSONS AU XVIe SIÈCLE.

Des révolutions ont effacé de nos monuments des noms auxquels se rattachaient divers titres de gloire ; c'est justice de les rétablir à la place même où la reconnaissance publique les avait inscrits. Touchant exemple, légué d'ail-

leurs par tous les peuples, que celui de ces biographies écrites dans les lieux témoins des grandes actions qu'elles rappellent !...

Avant la révolution de 1793, on lisait sur la principale grille du chœur de la cathédrale de Soissons, une inscription d'un style un peu barbare, ainsi conçue :

» Messire Charles de Roucy,
» Évêque de Soissons, ET Conseiller Maître
» de l'Oratoire du Roi HENRI II de ce nom;
» après la démolition et ruine de cette Église,
» faite par les Huguenots en 1567, pour la
» réparation d'icelle a délaissé tout le revenu
» de son Évêché durant trois ans, duquel ont
» été aussi réparées les Chaires, et achevées
» l'an 1572, et de son pontificat le 16, et de son
» âge de 60, lequel décéda le 6 Octobre 1585.
» Son Corps fut inhumé le 7 Octobre 1585,
» Dansle Chœur, devant la Chaire Pontificale.

Pauper et inops (Domine,) laudabunt nomen tuum. Ps. 73, V. 22.

Charles de Roucy mourut en son château de Septmonts, après avoir assisté au concile de Reims, en la même année 1585. Il avait demandé à être enterré dans la cathédrale, près de la chaire où il avait siégé 28 ans. D'après ce vœu, son corps y fut déposé à côté de la tombe de Joachim de Roucy, son frère, ancien gouverneur de la ville.

Tous les historiens de Soissons, Melchior Regnault, Dormay et autres, ainsi que l'historiographe Blondeau de Charnage, payent un juste tribut d'éloge et de reconnaissance à ce digne prélat qui se fit remarquer par son courage et sa modération, dans un temps bien difficile, celui de la prise et du sac de Soissons par les Huguenots. — Il était le cinquième fils de Louis de Roucy, seigneur de Sis-

sonne, issu des comtes de Roucy-Sarrebruche. Renaud ou Ragenold, comte de Reims au xe siècle, descendant de Charlemagne, gendre de Louis d'Outremer et le chef de cette grande famille, avait fait bâtir en 948 le château de Roucy qui était l'un des soixante et un grands fiefs héréditaires du royaume. On ne fera pas ici la généalogie des six races de cette noble lignée plusieurs fois alliée aux rois de France : il suffira de dire que la quatrième, qui a possédé les comtés de Montbéliard en Franche-Comté, de Sarrebruche en Lorraine, de Roucy en Laonnois, de Braisne en Soissonnais, s'est divisée en deux branches au xve siècle. L'*aînée,* qui demeura en possession du comté de Roucy, s'est alliée aux d'Orléans, comtes de Dunois, aux Luxembourg, aux d'Amboise, aux De la Marck, aux Larochefoucaud, aux ducs de Charost, etc. ; la *cadette,* dont est issu l'évêque de Soissons, a pour souche les Roucy de Sissonne, et pour descendants les Roucy de Ste-Preuve, d'Origny, de Monceau, etc.

L'évêque Charles de Roucy fit son entrée à Soissons, en mai 1559 : il y fut reçu avec grande solennité suivant la coutume ancienne. L'historien Dormay dit que « le siége épis» copal fut alors heureusement occupé par un des meil» leurs prélats qu'on eût vus à Soissons depuis long» temps. » Pour faire apprécier son caractère, il suffit de citer quelques traits de sa vie : — En 1561, le 13 de janvier, il y eut tumulte dans la ville parce que les huguenots prétendaient y faire *leur prêche* un dimanche ; les catholiques, qui étaient en force, s'opposaient à cette profanation du saint jour, et la collision était imminente. L'évêque consulté, permit, *pour vivre en paix*, que le *prêche* fût établi sur ses propres terres à Belleu. On ne saurait trop louer cet esprit de tolérance d'autant plus admirable que les biens de l'évêché venaient d'être ravagés par ces religionnaires. Pour connaître toute sa magnanimité, il faut raconter encore cet autre trait : — En cette même année 1561, le blé était monté à un taux excessif, et les greniers

de l'évêché étaient alors remplis des *redevances* en nature. Un marchand accapareur se présente pour acheter tous les grains qu'ils contenaient, afin de spéculer ensuite sur la misère publique ; l'évêque feint de ne pas trouver ses offres assez élevées, et remet le marché au lendemain. Cet homme revient, à l'heure dite, au palais épiscopal dans lequel il voit les pauvres rassemblés tout autour de Charles de Roucy : « Voici mes marchands, lui dit le bon » évêque, ils me promettent le paradis en récompense du » pain que je leur donne,.... voyez si vous avez quelque » chose de mieux à m'offrir?... » Et il congédia le marchand confus et édifié de la leçon.

Si Charles de Roucy usa de modération envers les huguenots lorsqu'ils ne portaient atteinte qu'à sa personne ou à ses biens, il sut aussi conserver toute la dignité de l'épiscopat quand ils attaquaient les monuments religieux et les ministres du culte catholique. Ces huguenots, maîtres de la ville, lui font demander une somme d'argent pour sauver les cloches, l'horloge, la tour et les titres de la cathédrale, mais l'évêque indigné des cruautés atroces commises par ces hérétiques contre de malheureux prêtres qu'ils avaient torturés, écorchés vifs, rejeta toute transaction. Certes, il fallait du courage pour opposer un refus aussi formel à des furieux qui promenaient par les rues, au milieu des huées de la populace, ces pauvres prêtres vêtus, par moquerie, de chasubles déchirées, et se vantaient d'avoir pillé les ornements épiscopaux qu'ils appelaient par dérision, *les mirlifiques fanfares de M. de Roucy*. Et cependant, lorsque le calme fut rétabli, celui-ci voulut bien encore leur pardonner, mais à la condition qu'ils abjurassent devant l'autel du Dieu de miséricorde et y entendissent la messe à genoux, un cierge à la main !...

Aussitôt la paix, ce digne évêque déploya une grande activité pour effacer toutes traces de profanations hérétiques ; il encouragea de sa bourse et de ses mandements l'ouverture des églises. C'est lui qui bâtit, à la place de l'é-

glise de St-Pierre-à-la-Chaux, une chapelle du même nom et qui fit rétablir tout à neuf l'abbaye de St-Etienne et réparer la cathédrale. On lui attribue aussi la construction d'un des bâtiments de l'évêché, faisant face au nord (1), et sur lequel on remarque des colonnes engagées dont les chapiteaux rappellent le style de cette époque qui est celui de la renaissance. Pour encourager le zèle des fidèles dans ces travaux de réédification, il abandonna trois années de son revenu, montant chacune à 22,000 fr. Lorsque la peste se déclara en 1580, il donna tout ce qu'il possédait pour le soulagement des malades; et, par son testament, il leur légua encore ses meubles, ordonnant qu'on ne lui fit aucune pompe funèbre après sa mort.

Une vignette sur parchemin, qui a été conservée dans les archives de sa famille, représente Charles de Roucy à genoux, la tête nue et les yeux levés vers le ciel qu'il implore pour sa ville épiscopale accablée de malheurs; le foyer de lumière qui brille sur son prie-dieu est une image de sa prière ardente qui monte vers le ciel, et descend ensuite dans son cœur en rayons d'espérance.

Il n'est pas besoin d'ajouter que si la voix publique demande le rétablissement de l'épitaphe de M. de Roucy en son lieu primitif, le portrait de ce digne prélat mérite aussi une place distinguée dans la galerie des évêques de Soissons, comme sa mémoire dans le cœur de tous les habitants de cette ville.

La Société, s'associant avec empressement aux sentiments si noblement émis par M Clouet, dans la notice dont il

(1) La légende qui se trouve au bas de son épitaphe, dit qu'il fit bâtir le palais épiscopal. *(Note du secrétaire).*

vient de donner lecture, se propose de demander au conseil de fabrique la restitution d'une inscription qui rappelle la mémoire d'un saint prélat et d'un insigne bienfaiteur de la ville. Elle espère que le digne successeur de Charles Roucy, l'imitateur de sa piété, de son désintéressement et de sa charité, voudra bien presser l'exécution d'un vœu d'ailleurs si légitime.

La société décide, en outre, qu'un dessin calqué sur le portrait original, dont parle M. Clouet, sera joint au présent numéro, ainsi que le *fac simile* d'une médaille en cuivre appartenant à M. Williot.

Cette médaille représente dans le champ une tête de bœuf, symbole du travail produisant la fécondité, symbolisée à son tour par deux cornes d'abondance affrontées. Entre le travail et l'abondance se trouvent deux mains entrelacées, symbole de l'union qui existe naturellement entre le travail et l'abondance. Avec cette legende : *fide et labore expectans expectavi*. Le revers porte les armes de Roucy, qui sont d'or au lion d'azur armé et lampassé de gueules, la crosse épiscopale posée derrière l'écu ; on lit autour : CAROLVS DE ROUCY EPS. SUESSIONI.

La séance est levée cinq à heures et indiquée au mardi de Pâques, 6 avril.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE.

Mardi 6 avril 1847.

Présidence de M. de Laprairie.

La séance s'ouvre à deux heures, en l'Hôtel de la Mairie de Soissons, lieu ordinaire des réunions de la société.

MM. Chezjean, inspecteur des domaines ;
Didron, secrétaire du comité historique des arts et monuments ;
De Noiron ;
Romain, ancien sous-préfet à Cessières ;
Suin, notaire ;

Sont proclamés membres de la société.

CORRESPONDANCE.

MM. Husson, Lecomte et Souliac s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion. Des motifs graves les empêchent de prendre part aux travaux de la séance.

M. l'abbé Lecomte informe la société que le rapport dont il est chargé, de concert avec M. Husson, relative-

ment à la chapelle seigneuriale de Cuiry-Housse, n'a pû être terminé. Du reste, la destruction dont est menacée cette chapelle n'est pas imminente; on aura tout le temps nécessaire pour aviser aux moyens de conservation. M. Lecomte joint à l'envoi de sa lettre un mémoire important sur le vandalisme dans le département et que nous reproduisons en substance.

M. Didron, le savant directeur des Annales archéologiques, dans une lettre adressée au secrétaire, « répond » qu'il est très honoré de recevoir le titre de membre de » la société archéologique de Soissons. Ce sera un tout » puissant motif pour lui de se mettre en relation avec les » membres honorables qui composent et composeront cette » utile compagnie. »

Acte de vandalisme à Château-Thierry.

M. Souliac remercie également la société de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire en le nommant membre titulaire. Cet archéologue promet un concours assuré; il a en portefeuille sur le Soissonnais, une foule de dessins qu'il a pris sur place et avec une scrupuleuse exactitude de détails et de date.

M. Souliac ajoute : Cette marque de bienveillance de la part de la société vient fort à propos pour relever mes espérances; je suis vraiment découragé; on peut l'être à moins ; jugez de ma position : Entouré de vandales et de démolisseurs, je n'ai point d'appui ; ces gens-là désarment et dégoûtent le plus zélé archéologue ; il n'y a là ni intelligence ni bon vouloir ; je prêche dans le désert, au milieu de mon arrondissement. Les monuments tremblent à l'approche de ces destructeurs ; ils sont l'effroi des souvenirs historiques; j'en ai un triste exemple sous les yeux. Ce qui restait de l'ancien château n'existe plus ! En ce moment,

sous prétexte d'un nivellement, on détruit les voûtes, les casemates, l'abreuvoir, les tours, les souterrains. Tout tombe sous les ordres d'un conseiller municipal qui est chargé avec un architecte de conduire ces travaux. Ces niveleurs font tout abattre envers et contre tout, sans respect pour de vieux souvenirs qui font la gloire de la ville. Par le temps qui court, on ne voit qu'argent, et on bat monnaie n'importe comment. Détruire pour vendre, voilà le principe d'administration publique qui se fait marchand et agioteur.

Imaginez-vous la porte d'entrée du château, cintrée en ogive, flanquée de ses deux piliers comme deux contreforts : toute cette ruine qui figure dans tous les albums des voyageurs vient d'être détruite. On a jugé qu'elle ne servait à rien, et soudain l'arrêt de mort a été exécuté sans sursis. J'ai fait toutes les démarches nécessaires pour empêcher ce désastre inutile; je ne voulais pas qu'on pût reprocher à ma ville natale ce nouvel acte de vandalisme qui n'est plus de notre époque. Je me suis adressé à M. le sous-préfet, à M. le maire, mais sans succès. J'ai écrit à la préfecture et au ministère, je n'ai encore reçu aucune réponse.

Maintenant ces ruines historiques vont disparaître pour toujours. J'espère que la nouvelle société à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir voudra bien appuyer ma réclamation. Elle est composée d'hommes instruits, déja connus par des travaux archéologiques ; plusieurs de ses membres sont des correspondants du Comité historique des arts et des monuments. Or, d'après une circulaire ministérielle, en date du 11 mai 1839, adressée à tous les préfets, n'est-il pas dans les attributions de semblables sociétés « de surveiller non-seulement les tra-
« vaux de restaurations des édifices antiques et du
» moyen-âge, de signaler les découvertes qui intéressent
» l'archéologie, mais de prévenir encore les actes de van-

» dalisme qui compromettraient l'existence de nos monu-
» ments? »

Dénoncer de pareils faits à la publicité, c'est déjà un commencement de justice qui doit faire triompher notre cause et assurer le développement des doctrines conservatrices que nous professons.

P. S. A l'heure où j'écris, on commence à fondre les remparts du côté du nord. C'est véritablement un acte odieux et qui mérite d'être énergiquement flétri.

La société félicite M. Souliac du zèle qu'il met à défendre les monuments menacés; elle décide que la copie de cette lettre sera transmise sur-le-champ à M. le préfet, avec prière de prendre toutes les mesures qui sont en son pouvoir pour arrêter cette complète destruction, s'il en est temps encore, et de conserver à la ville de Château-Thierry la porte d'entrée de son vieux château, le seul souvenir qui lui reste de son importance militaire, au moyen-âge. Une notice et des dessins dus au crayon de M. Souliac, seront insérés dans le prochain bulletin de la société. Elle espère aussi que, dans l'intérêt de l'art, on donnera des ordres à l'architecte de la ville pour l'obliger à préserver de toute destruction un sarcophage en pierre qu'on vient de découvrir dans le vif d'une roche calcaire.

Vandalisme dans le Soissonnais.

En nous imposant le devoir de protéger activement tous les monuments de notre pays, nous organisons nécessairement une ligue sainte contre tout acte de vandalisme en faisant un appel sérieux à tous les hommes instruits et amis des arts; nous nous engageons à signaler, à poursuivre avec énergie tout acte tendant à dégrader, à détruire ou même à dépouiller tout monument qui aurait

un caractère historique et artistique intéressant le département.

L'ignorance, l'intérêt particulier, le zèle inconsidéré, l'indifférence et l'avidité sont autant de vandalismes déguisés qui ont laissé bien des traces de leur passage.

A propos de vandalisme à face découverte et que le peuple, dans un admirable sobriquet, a baptisé du nom de *bande-noire* (voulant sans doute rappeler ces nuées d'oiseaux voraces que l'on voit en un jour d'hiver s'abattre sur nos plaines, et nous épouvanter de leur croassement), M. Lecomte rapporte le trait suivant : J'étais en présence des importantes ruines de Coucy et je parcourais ces témoins de la puissance colossale des Engnerrand. Je fus tout-à-coup accosté par un inconnu d'une mise recherchée et qui avait l'air de m'étudier plus que le monument dont il ne comprenait nullement la valeur. A mes paroles vives et enthousiastes, il avait toujours répondu avec le flegme le plus glaçant. Enfin,disais-je, voilà un monument en mains sûres : ces ruines achetées six mille francs par un prince riche et ami des arts sont désormais assurées à la France. Comment, fit l'inconnu, ces ruines ont été vendues six mille francs? Ah ! que ne l'ai-je su, il y avait vingt mille francs à gagner en vendant les pierres. Heureusement que le spéculateur de moëllons n'était pas là !

Mais, continue M. Lecomte, comme ces vandales de la bande noire ne font pas ordinairement leurs affaires à la sourdine, l'on peut s'en méfier et quelquefois les traquer et les mettre en fuite. Il n'en est pas de même des marchands d'antiquités. Si ces brocanteurs rendent parfois quelques services, en sauvant d'une destruction imminente des objets rares et curieux, ils sont plus à craindre qu'on ne pense pour le mobilier de nos églises. On les voit chaque année se répandre dans nos campagnes au retour du printemps ou fin d'automne, puis rentrer dans nos villes chargés d'un riche et immense butin. Gare à nos

croix émaillées, à nos dentelles, à nos guipures ; les unes vont meubler quelques oratoires ou enrichir des collections, et les autres servent d'écharpes ou brodent les robes des danseuses de l'Opéra.

Souvent les motifs les plus frivoles ont semblé justifier les ravages les plus désolants. Le château de Septmonts était encore surmonté de son donjon au toit élancé, au temps de M. de Fitzjames. Pour avoir le plomb, on livra tout le donjon aux injures de l'air... Il fallait un emplacement bien carré à la ville de Laon pour son marché ; une tour gênait à un angle ; c'est une tour d'un palais de roi, du seul roi qui ait fait de Laon sa capitale. N'importe, on l'abattra bien que toutes les fureurs de la guerre l'aient respectée. Bruyères, Vailly, Chauny, Guise, Château-Thierry avaient des remparts, des portes, des tours, et il n'en restera bientôt plus rien. Dans une église du canton de Laon, on admirait une cuve baptismale ; l'autorité diocésaine avait été frappée de la finesse du travail, des têtes saillantes qui la cantonnaient. Et à quelques mois de là, un horrible maçon, de son lourd marteau, martelait ces sculptures gràcieuses, rendait aux angles l'alignement voulu par les lois de l'équerre, et assisté d'un menuisier de même force, enveloppait la cuve baptismale d'une chemise de bois, et celà s'appelait une restauration.

Si l'on restaure en dégradant, on dégrade aussi en restaurant. Sous l'Empire (1811), une commune du canton de Braine avait besoin de quelques centaines de francs pour réparer son clocher métropolitain ; quoique la dépense fût minime et le curé un homme d'esprit, on ne trouva rien de mieux que de faire interdire, vendre et démolir une des belles églises du voisinage ; église à trois nefs, église du XIIIe siècle. — Il y a cinq ans, on se souvenait sans doute encore du sort de l'église de Quincy ; et pourtant, l'église de Saint-Thibauth, hameau de Bazoche, une des plus anciennes églises romanes, aux chapiteaux,

historiés et d'une conservation parfaite, aux riches modillons, fut sur le point de disparaître entièrement. Un motif plus futile qu'à Jouaignes a jeté bas la plus grande partie du monument. Après un froid calcul des frais de démolition, du revenant bon des matériaux, le marché fut conclu, on trouva qu'on pourrait doter ainsi l'église-mère de Bazoche d'une chaire en bois de 200 francs. La démolition était commencée; quelques jours plus tard, il ne serait pas resté pierre sur pierre si un vigilant archéologue de la contrée n'eût écrit au préfet, qui aussitôt intima l'ordre d'arrêter les travaux de destruction. Mais il était déjà trop tard ; les deux tiers de l'église avaient disparu.

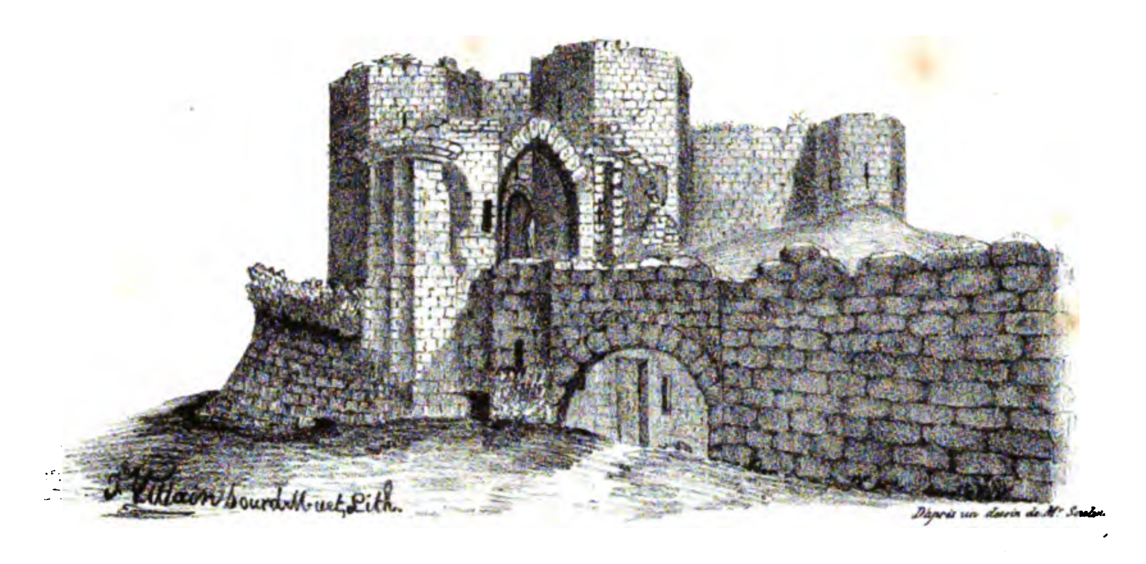
Les raisons d'intérêt privé sont souvent aussi funestes. Avant 89, l'église de Presle-et-Boves perdit sa nef romane dont les énormes chapiteaux vigoureusement feuillagés supportent de majestueux pleins-cintres; les quatre dernières travées furent emportées d'un seul coup pour agrandir l'habitation d'un voisin. Un gracieux portail du XIVe siècle fut enfermé dans une cour; le trumeau central de la porte fut ôté pour servir de remise; une partie des voûtes fut effondrée; d'infâmes sabords furent pratiqués dans les murailles; les chapiteaux furent tailladés dans le but de régulariser les appartements, et aujourd'hui, moyennant une somme de 4,000 francs, on restituerait à l'église cette nef dont elle a grand besoin et son délicieux portail.

L'insouciance n'est pas moins à redouter. En ce moment, l'église de Vasseny est menacée de perdre son élégant clocher, l'admiration des voyageurs. L'année dernière, le cintre d'une des arcades tomba sur une chapelle latérale dont il enfonça le toit; aujourd'hui, le toit, la charpente tout entière, le beffroi des cloches sont dans un tel état de délabrement que toutes les pièces de bois jouent en tous sens; les tenons sont pourris, et si on ne s'empresse d'y porter remède, on est à la veille d'un malheur irréparable.

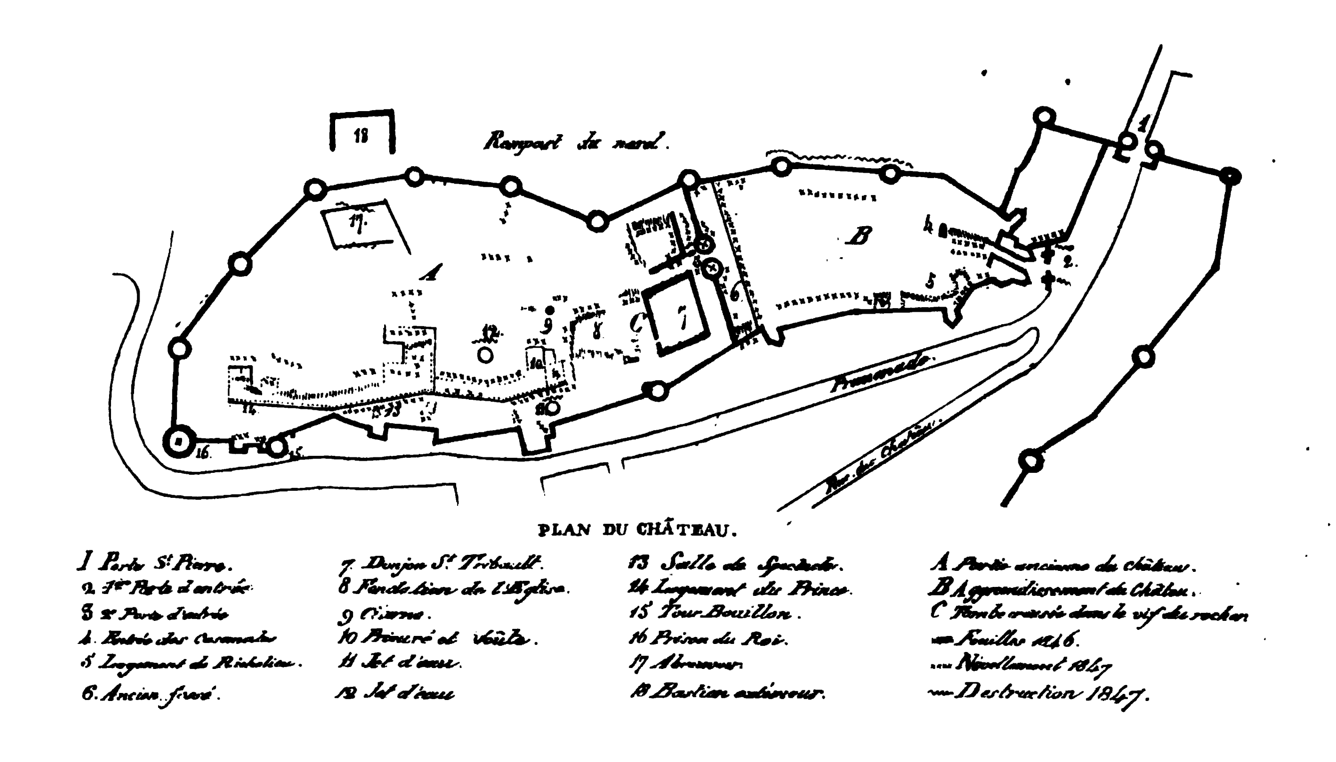
Si les réparations inintelligentes sont dangereuses, c'est

surtout lorsqu'elles s'exécutent sous la surveillance du vandalisme patenté. Braine, une des plus intéressantes églises de la France, en a fait une triste expérience. Qui n'aurait le cœur navré au souvenir de ce grand et magnifique portail que n'ont pu défendre sept statues colossales, ni le tympan où était sculptée l'histoire de la sainte Vierge, ni la terrible scène du jugement dernier arrivée, on ne sait comment, à la bibliothèque de Soissons, ni les voussoires où était représentée la généalogie du Sauveur, ni ces peintures polychromes que M. Merimée avait encore trouvé si complètes en 1830; rien n'a pu arrêter la barbarie des entrepreneurs. Le jugement a été jeté sans pitié d'une hauteur de 25 pieds; les statues ont disparu; l'Assomption a été chariée, on ne sait où... Mais il y aurait trop à dire et du dallage qui a enterré les bases des colonnes, et de la toiture qui a brisé, caché la corniche et de cette cage à persienne, modèle du genre..... Gardons le silence sur la restauration d'alors. Après l'audace qu'on a déployée, nous sommes trop heureux qu'il subsiste encore quelque chose de la magnifique église de Braine.

Il me reste à parler des badigeonneurs ignorants. A Liesse, un gracieux portail du xve siècle a été badigeonné. A Braine une maison en bois sculpté, assez remarquable, a subi le même outrage. A Viel-Arcy, une cuve baptismale en marbre noir, a été stupidement barbouillée par un manœuvre de bonne volonté. — Les sculptures si riches, si variées de l'église d'Urcel et de Nouvion-le-Vineux étaient revêtues de cinq ou six couches de badigeon étendues successivement. A Maisy-sur-Aisne, les murs de la nef, depuis le plafond jusqu'aux arcades, portaient une immense composition à fresque représentant la conversion de saint Hubert. Tout ce vaste tableau a été splendidement badigeonné, il y a deux ans! — Quel malheur, si quelque mauvais génie descendait sur l'église de Coucy-la-Ville, et, pour 4 francs de chaux vive, allait en un jour anéantir la



ENTRÉE DU CHATEAU DE CHÂTEAU-THIERRY.



PLAN DU CHÂTEAU.

1 Porte St Pierre.
2 1re Porte d'entrée.
3 2e Porte d'entrée
4 Entrée des Casemates
5 Logement de Richelieu.
6 Ancien fossé.
7 Donjon St Thibault.
8 Fondation de l'Église.
9 Citerne.
10 Prieuré et voûte.
11 Jet d'eau.
12 Jet d'eau
13 Salle de Spectacle.
14 Logement des Princes.
15 Tour Bouillon.
16 Prison du Roi.
17 Abreuvoir.
18 Bastion extérieur.
A Partie ancienne du château.
B Agrandissement du Château.
C Tombe creusée dans le vif du rocher
— Fouilles 1846.
.... Nivellement 1847
— Destruction 1847.

plus riche et la plus grande composition que j'aie encore vue figurer sur la voûte et sur les murailles de nos monuments (1).

Voilà le vandalisme : il est à nos portes ; il nous entoure, il nous assiége, et semble vouloir redoubler ses forces. Ne l'épargnons pas, puisqu'il est sans respect pour nos monuments, la gloire de notre pays, l'intérêt de nos voyages, les témoins de notre histoire locale. Résistons-lui donc ; ayons l'œil sans cesse ouvert, élevons la voix avant que le mal ne soit fait. Unissons-nous contre lui, puisque l'union fait la force et qu'à la force rien ne résiste.

M. l'abbé Poquet reprend le cours de ses conférences archéologiques. Fidèle au plan qu'il s'est tracé dans la dernière séance, il s'occupera aujourd'hui de questions historiques sur le Soissonnais, durant la période gauloise.

CONFÉRENCE ARCHÉOLOGIQUE.

Origine des Suessons et de leur ville capitale. — Emplacement de Noviodunum suessionum et des onze autres villes. —Etendue du pays des Suessons. — Leur caractère physique et moral. — Leur organisation religieuse, militaire, civile. Leurs arts.

L'homme, témoin des événements les plus mémorables, ne songe pas à les écrire, parce qu'il ne s'imagine pas que la postérité puisse les oublier plutôt que sa mémoire.
Manuscrit moderne.

Messieurs,

Avant de passer à l'étude des divers monuments élevés dans le Soissonnais durant l'indépendance gauloise, j'ai cru devoir traiter ici quelques questions préliminaires et purement historiques qui auraient difficilement trouvé

(1) Les peintures à fresque étant si rares dans le département de l'Aisne, il serait utile d'en faire une exacte description, de les dessiner, afin d'appeler l'attention du gouvernement sur ce genre de décoration qu'il faudra chercher à ressusciter. *Note du secrétaire.*

leur place ailleurs. Toutefois, et je l'avouerai sans peine, Messieurs, je ne vous présente ces considérations qu'avec la plus grande réserve, et dans l'unique but de provoquer des explications qui jetteront peut-être quelques lumières sur des points ignorés ou restés en litige parmi les savants. Car il faut bien se pénétrer de cette vérité que, si tout n'est pas à rejeter dans l'histoire de ces temps primitifs, tout ne doit pas être admis sans examen. Dans cette voie où il est si facile d'errer, il faut toujours craindre de se laisser entraîner dans le domaine des conjectures.

Une nuit profonde, Messieurs, enveloppe encore le berceau et l'enfance de ces antiques générations qui nous ont précédés, et après dix-huit siècles de recherches, en présence de quelques monuments informes, de traditions vagues qui attestent leur passage sur cette terre, les annales de ce peuple qui parcourut l'Europe, passa les mers, fit trembler Rome et répandit la terreur jusque dans la Grèce et l'Asie, sont presque inconnus; et encore, pour avoir quelques renseignements incomplets, il faut aller les chercher dans des historiens étrangers écrivant sur des récits exagérés et avec les préjugés de nation (1).

Si la crainte de n'avoir que des incertitudes à vous communiquer m'engage à user d'une grande sobriété dans mes paroles, le désir de fixer vos idées sur la situation de ce pays à une époque si reculée de nous, me fait un devoir impérieux de vous tracer ici un tableau très-succinct, mais exact, à l'aide duquel vous pourrez embrasser d'un seul coup d'œil et sous ses diverses phases, l'état physique et moral du Soissonnais, avant la conquête romaine. Ce travail est le fruit de longues recherches faites dans les auteurs qui ont parlé sur cette matière.

Or, voici les principaux points qui m'ont paru avoir une

---

(1) Caumont Cours d'antiquités, t. I.

importance capitale et mériter un développement particulier. Chercher à déterminer : 1° l'origine des Suessons et de leur ville ; 2° l'emplacement de Noviodunum et des onze autres villes ; 3° l'étendue de leur territoire ; 4° leur caractère physique et moral ; 5° leur organisation religieuse, militaire et civile ; 6° leurs arts.

1° La plupart de ceux qui ont écrit sur le Soissonnais ont vainement essayé de percer la mystérieuse obscurité qui couvre encore aujourd'hui l'origine de ce peuple. Leurs recherches, loin de résoudre ce problème si difficile, n'ont servi ce semble qu'à le rendre plus insoluble. Les uns ne nous ont transmis que des fables ridicules (1), les autres n'ont su rien substituer aux erreurs dont ils faisaient bonne justice (2).

Pour nous, Messieurs, sans avoir la sotte prétention de dissiper des ténèbres impénétrables, il nous semble prouvé depuis longtemps que les premiers habitants de nos belles vallées, comme les autres peuples de la Gaule, étaient originaires de l'Asie centrale, ce berceau de l'ancien monde ; mais qu'ayant été ensuite refoulés, à deux époques différentes, vers l'orient et le midi, les Kimris d'abord, puis les Belges d'outre Rhin, sortis probablement des forêts de la Germanie, vinrent occuper ces régions désertes ou s'incorporer violemment à la race *Gallo-Kimrique*.

Cette opinion généralement admise aujourd'hui, repose d'ailleurs sur des documents historiques et le témoignage de César (3) et des autres historiens, est confirmée par les

(1) Berlette, Regnault.
(2) Dormay, Lemoine.
(3) Quum ab iis (Remis) quæreret, quæ civitates.... Sic reperiebat, plerosque Belgas esse ortos ab Germanis ; Rhenumque antiquitùs traductos, propter loci fertilitatem, ibi consedisse, Gallosque qui ea loca incolerent expulisse. (lib. 2, n. 4.)

inductions de la philologie moderne. Cette science qui cherche dans les racines des langues des titres de parenté entre les diverses nations du globe, a cru retrouver sous la rude écorce des lois et des habitudes germaines, les empreintes des croyances et de la linguistique orientales. C'est pour avoir ignoré ou plutôt pour n'avoir voulu tenir aucun compte de ce flux et reflux de peuplades nomades qui se disputaient continuellement un sol ensanglanté, et dont elles se chassaient brutalement, que quelques écrivains soissonnais sont tombés dans des suppositions absurdes ou entièrement gratuites.

En vain, pour étayer des sentiments aussi hasardés, se sont-ils parfois ingéniés à chercher, dans des filiations de peuples imaginaires, ou dans des combinaisons étymologiques, un appui qui leur manquait dans l'histoire. Les *Ouessones* ou *Suessones*, les *Vesones* de Strabon, les *Axones* ou *Saxones* de Lucain, les *Suessones* ou *Suessiones* de César ne leur sont pas plus favorables que les *Sessiones*, *Sexiones*, *Soessiones*, *Soissiones* de la basse latinité (1). Peu nous importe au fond que le nom du peuple soissonnais vienne d'*Axona*, *Essona*, *Vesona*, (2) *Suevii* ou *Senonum sessio* voire même de *Suevorum axona* (3), et de tous ses composés! Nous n'attacherions qu'une importance assez médiocre à une découverte de ce genre. Un nom façonné, altéré par toutes les transformations plus ou moins barbares qu'il a du éprouver en passant par des idiômes et des dialectes

(1) Greg. de Tours. Fredeg. liv. 4 ch., 74. Gesta franc. reg. ch. 10. Bouteroue. Adrien de Valois, p. 536.

(2) Paschase Radbert epist. XIV.

(3) Inductions philolog. sur l'origine et l'étymologie de Soissons, par le docteur Godelle, 8 p. in-8°. Le savant antiquaire a épuisé dans ce petit ouvrage toutes les ressources de l'invention étymologique. Nous ne félicitesons pas avec lui feu M. Noizet, de son *sus, suos* et *suniemi*, que d'autres ont rendu par *suum sessio*. Quel que soit l'éclat du vernis antique qu'on répande sur cette étymologie, elle ne sera jamais que propre à inspirer un violent dégoût.

étrangers, aurait-il donc assez de puissance pour trancher une question qui est restée jusqu'ici sans solution satisfaisante ?

La même incertitude règne quant à l'origine de la ville, et en dépit de toutes les inventions qui ont reporté l'honneur de cette fondation les uns à Magus ou aux Troyens exilés (1), les autres aux Senonais conquérants, aux Sueves, bannis de leur patrie. Nous ignorons encore par qui et à quelle époque fut élevée la capitale des Suessons. César, pour lui avoir conservé un nom qui lui était commun avec beaucoup d'autres villes de la Gaule, n'a fait qu'ouvrir un champ plus vaste aux discussions ; et depuis, on lui a disputé violemment jusqu'à sa position géographique ;

2° La plupart des anciens historiens de France, trompés sans doute par une fausse analogie entre les mots, avaient placé le *Noviodunum* de César à Noyon, et jusqu'au temps du géographe Sanson, cette opinion, qui depuis a été entièrement abandonnée, était commune parmi les gens de lettres (2).

Soissons était à peine réintégré dans la possession d'un héritage si longuement contesté qu'un autre champion plus redoutable que tous ses devanciers par ses connaissances archéologiques, entreprit hardiment de l'en dépouil-

(1) Regnault, Dormay. Magus, personnage imaginaire, inventé an 13, par Annius de Viterbe.

(2) Berlette, Guill. le bret. On croit assez généralement que Noyon, dont l'origine comme ville ne remonte pas au-delà du IIIe siècle, n'a jamais fait partie du territoire gaulois, lors même qu'il fut réduit en province romaine. Cette ville, qui devint plus tard le siége d'un évêché, n'avait jamais appartenue au diocèse de Soissons, bien qu'elle fût désignée dans quelques auteurs du moyen-âge sous le nom de *Castrum Suessionense*. Les Suessons du reste auraient-ils été placer leur capitale à l'extrémité de leur territoire ? Et César, après la déroute des Belges au passage de l'Aisne, aurait-il pu se porter en une seule journée jusqu'à Noyon qui en est éloignée de 17 lieues, avec une armée dans un pays sans route, à travers les forêts ? Au surplus, l'ancien nom de Noyon ou Noviomum, Noviomagus, Noviomagh, n'a qu'un rapport assez éloigné avec Noviodunum.

ler de nouveau. L'abbé Lebœuf, dans une dissertation qui fut couronnée par l'académie de Soissons, soumit le Noviodunum à une nouvelle épreuve. A l'aide d'une décomposition radicale qu'il jeta au creuset de l'analyse, il prétendit démontrer que cette dénomination de César ne pouvait nullement s'appliquer à la position actuelle de Soissons, mais bien à une ville située sur une hauteur, et d'un trait de plume, il avait osé en transférer le siége sur la montagne de Noyant (1). Le plateau de Noyant, son détachement du mont de Soissons, un abord difficile, la proximité de la Crise, les avantages du mont de Soissons pour le blé, le val pour les pâturages, sont des raisons péremptoires pour l'abbé Lebœuf.

Cette opinion du docte chanoine d'Auxerre fondée sur une interprétation douteuse et sur un rapprochement de nom; opinion qui n'est corroborée, du reste, par aucune tradition, aucun monument, fut vivement attaquée par dom Duplessis. Ce religieux, non moins érudit que son savant confrère, s'efforça, dans trois lettres adressées au Mercure de France, de démontrer toute la faiblesse des arguments de l'abbé Lebœuf.

Le moine avait essayé de concilier ces deux savants en proposant d'appliquer la désinence *dun* que l'un traduisait par montagne, colline, l'autre par vallée, profondeur, à la hauteur des murailles; la lecture de César lui avait suggéré cette interprétation : *propter muri altitudinem*. Mais cette transaction était trop hasardée ; jamais, en effet,

(1) D'après l'abbé Lebœuf, *dun* signifie toujours une montagne, une éminence, *augustus collis, auguste altus collis. Index geoy*, tandis que selon Dom Duplessis, le *dun* signifie bas, profond. Ce dernier reproche au savant chanoine d'Auxerre d'avoir confondu le *Dun* teutonique, *montagne* avec le *Dun* celtique, profondeur, marais; d'où il infère que la dénomination Noviodun, Newedun, *Index geograph.*, ou Neudun convient parfaitement à la position actuelle de Soissons. Pour moi, j'aimerais autant le village de Villeneuve fondé sur la ressemblance de Villanova avec *Noviodunum*. La désinence *Dun*, conservée dans notre langage, signifie hauteur, élévation.

on n'avait appliqué le mot *Dun* en parlant de la hauteur des édifices. Les deux écoles ont conservé des disciples.

Feu M. Robert, ancien curé d'Arcy, dans un mémoire plein d'érudition et de curieuses recherches, conteste à Noyant une suprématie qu'il réclame ardemment pour le mont de Soissons. Ce large et fertile plateau, où est situé aujourd'hui la ferme du mont de Soissons, lui paraît seul réunir tout ce qui caractérise le Noviodunum du général romain, et avec une habileté qui n'appartient qu'à l'homme tourmenté par un système, il ressuscite autour de lui tous les établissements qui ont dû environner cette ville gauloise lors de l'invasion de la Belgique.

Mais tous les arguments qu'on peut employer contre la montagne de Noyant subsistent ici dans toute leur force, et si la nature calcaire du sol s'opposait à ce que le fossé dont parle César eût de la profondeur, la largeur de la montagne aurait livré l'autre à l'ennemi. Comment, du reste, approvisionner d'eau ces hautes montagnes à une époque où l'on ne connaissait pas encore l'art de creuser les puits?

Cette divergence d'opinions, Messieurs, ne nous étonne pas, elle ne fait que nous avertir davantage de la circonspection avec laquelle il faut s'avancer dans un pays qui est encore si peu connu, et qui se perd comme l'horizon de ses montagnes dans un lointain vaporeux. Notre tâche devra donc être d'examiner avec une attention plus soutenue la preuve de ces divers sentiments, et après une étude sérieuse de la localité et des auteurs qui ont agité cette question, nous verrons si les arguments de l'abbé Lebœuf ont de quoi nous ébranler, ou si, comme tant d'autres (1), nous identifierons l'antique Noviodunum

(1) Il est peut-être bien inutile de s'épuiser en conjectures arbitraires pour replacer les villes suessonues entre les rives de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne et d'Ailette. Toutefois, si on veut s'occuper de ces points de la géographie gauloise, c'est dans cette circonscription, qu'il faudra principalement diriger ses recherches. Il ne faudra pas s'attendre non plus à trouver des

avec Soissons. Voyons si la syllabe *Dun*, qui signifie colline, élévation, peut s'appliquer à Soissons qui est bâti sur une éminence, un monticule qui a pu disparaître par les changements successifs arrivés dans son enceinte. Recherchons, d'un autre côté, si, entre les nombreuses villes de la Gaule dont le nom se terminait par la syllabe *Dun*, plusieurs n'étaient pas sur des terrains élevés. (Cesarodunum, *Tours* ; Lugdunum batavorum, *Leyde*.)

L'assiette des onze autres villes que possédaient les Suessons, au rapport de César, est bien plus difficile à fixer. Dormay compte au nombre de ces villes Laon, Noyon, Château-Thierry, Compiègne, Senlis, presque toutes postérieures à la conquête romaine. Du reste, puisque les villes meurent comme les peuples, *cernimus exemplis oppida posse mori* (*Rutil. in itin.*), il ne faut pas toujours les chercher dans les bourgs et villes d'aujourd'hui. Leur emplacement en est quelquefois assez éloigné.

L'abbé Lebœuf veut qu'on aille rechercher ces villes sur les montagnes escarpées et dans des lieux entourés d'eau. Les hauteurs de Braine, de Vailly ou de Chavonne, Daule ou Fère-en-Tardenois, amas de familles réunies au même endroit et des partages faits entre elles, la montagne de Verberie (1), Monmelian (Mediolum), Montepilois, Montgé, dans le Valois, les environs de Guny (2)

---

débris de ces villes, il paraît certain que les *oppida* gauloises n'étaient pas des villes, telles que nous les entendons aujourd'hui ; mais des citadelles, des camps murés qu'on plaçait ordinairement sur des montagnes ; position qui leur donnait plus de facilité pour observer l'ennemi et se défendre contre ses attaques.

(1) Carlier, hist. du Valois, t. 1.

(2) Guibert de Nogent, in libr. 2 vit., ch. I, dit que dans la plaine située au nord de ces deux villages on trouvait une infinité de sépulcres rangés en cercle autour d'un seul qui tenait le milieu avec des urnes dedans. Ce qui se rencontre, ajoute Lebœuf, T. I., près de Salisbury dont les environs ont été autrefois habités par les Gaulois. Ce monument de Stone-Henge (pierres rangées), situé à six milles de Salisbury, n'est-il pas plutôt une enceinte druidique, une espèce de champ de Mars? Vide Comm. Cours d'antiq. T. I. p 92. — Nous voyons dans la vie de St-Eleuthere, Boll. 20. Feb, que la fille d'un chef gaulois fut inhumée *in campo qui dicitur Martis, ut mos erat, a paganis sepulta est*.

ou de Crécy-au-Mont lui paraissent des emplacements convenables, comme aussi les marais de Longpont ou Ancienville ; il parle aussi de Latanobriga (1), de l'itinéraire d'Antonin entre Amiens et Soissons, peut-être Nampcel et Autresche. Sans vouloir en aucune façon démentir cette nomenclature incertaine, nous croyons qu'on pourrait y ajouter beaucoup de noms auxquels on pourrait aussi donner le droit de cité. Crespy, Oulchy, Vézaponin et une infinité d'autres villages d'une physionomie toute gauloise pourraient être substitués aux dénominations hasardées, et nous n'avons pas dit notre dernier mot sur ce chapitre ; nous espérons y revenir un jour (2) ;

3° Et encore pour fixer l'emplacement des villes dont nous parlons, il faudrait d'abord connaître les limites précises du territoire de Suessons, et c'est justement ce que nous ignorons. Plusieurs auteurs ont prétendu que le Soissonnais gaulois (Com. 40) était beaucoup plus étendu que l'ancien diocèse de Soissons, renfermé à peu près dans les limites de la province romaine (Dormay; Henry Martin). Les uns supposent qu'il s'étendait au delà de Laon et de la Serre jusqu'au pays de Tournai et du Hainaut (3). Les autres, qu'il renfermait les belles et vastes plaines du Multien et du Valois, qui font partie aujourd'hui des dé-

---

(1) Latanobriga est un composé de deux mots celtiques, *lat* marais, *latun* petit marais. Nampcel, qu'on écrivit Nemptcenna, Nompfenne, Nempcel, *Nemetocenna*, vient peut-être de *nematum*. Le changement de S en C et du C en S est si fréquent, comme aussi de N latin en L. Le français fait presque toujours cette substitution, Marna, Marle.

(2) Il nous semble que l'on pourrait chercher l'emplacement d'une de ces villes sur le mont de Soissons, dont le sommet présente une plaine extrêmement fertile et d'une étendue assez considérable. Lem. 34. M. Robert. Les belles campagnes de Chaudun, vers la ferme de Beaurepaire, où on a trouvé quantité d'objets antiques, auraient aussi quelques probabilités pour elles.

(3) J'aimerais mieux supposer que ces peuplades belliqueuses et féroces avaient poussé leurs conquêtes jusqu'aux bords de la Serre, ce qui suffirait pour justifier le texte de César.

partements de l'Oise et de Seine-et-Marne (Lebœuf. Lem. 27).

Comme nous n'avons pas d'autre géographe que César qui conquit le pays, il faut nous en tenir à ce qu'il nous en dit. Il nous apprend que le pays soissonnais était borné au couchant par les terres des *Veromandui* (Veromands), des Bellovaci (Beauvaisis), des Parisii (Paris). Au midi par les Meldi (qui ne sont pas nommés dans César), *Tricasses*, les *Senonais*, les *Catalani*. A l'est leur pays confinait à celui des Remes. Fines, Fismes, marquait sans doute les limites des deux territoires du côté de la Vesles. Au nord ils touchaient au pays des féroces Nerviens. On croit cependant assez généralement que la petite rivière d'Ailette (Aquila), fixait leur territoire comme l'Oise à l'Ouest, et la Marne (1) au Sud, ou le petit Morin, et la Vesles à l'est. Les rivières aussi bien que les vastes forêts ont dû déterminer de tout temps les limites respectives des peuples entre eux ;

4° Les Suessons avec leur 15 ou 20 lieues de pays carré n'en étaient pas moins, au rapport des anciens historiens et de César en particulier, un des plus vaillants peuples de la Belgique et des plus considérés (2), comme aussi un des plus sobres. Les fruits de la terre, le miel, le laitage, les poissons et surtout la venaison et la viande du porc salé faisaient leur nourriture. La bierre et l'hydromel étaient leur unique boisson. Il paraîtrait assez vraisemblable

(1) La Marne et la Seine séparaient la Celtique de la Belgique ; ce qui n'empêcherait pas de supposer un croisement de territoire et de races au-delà de ces limites générales, que la circonscription romaine n'aurait pas elle-même respectée. Ce petit état pouvait avoir 20 à 25 lieues de long sur 15 de large.

(2) Inter Belgas præstare *aiunt* Bellovacos, ac secundum hos Suessiones, Strab. l. 4. Au XIII[e] siècle, le pays soissonnais n'avait pas dégénéré ; il comptait encore des guerriers robustes.

Valle suessionica fortissima corpora surgunt.
Guill. Lebreton Philipp.

qu'ils n'ont commencé à connaître le vin et à planter la vigne que sous la domination romaine. Ils prenaient leurs repas et leur repos assis sur l'herbe ou sur des peaux disposées en forme de tapis ou de lits. Ils n'étaient pas moins simples dans leurs vêtements. Un pantalon flottant, des braies aux larges manches auxquels ils ajoutaient le sagum, espèce de casaque assez semblable aux blouses de nos paysans. Ce manteau gaulois, au col brodé d'or et d'argent, était ordinairement traversé de bandes polychromes en forme d'échiquier ou de losange, ou de tout autre peinture grossière. La variété des couleurs et la richesse des tissus distinguaient seules les riches des pauvres. Ces derniers remplaçaient souvent cet habit de luxe par la peau d'un animal qu'ils avaient tué dans les forêts de l'Aigle ou de Dole (1).

Les Suessons, comme tous les Belges dont ils avaient le caractère et les habitudes, étaient remarquables par la hauteur de leur taille, la blancheur de leur teint, leur chevelure blonde rougie avec l'écume de chaux et du beurre rance. Ils ne l'étaient pas moins par la vivacité de leur imagination et leur aptitude pour les sciences et les lettres.

Ils avaient en horreur le mensonge, la supercherie. Ennemis de tout ce qui pouvait énerver les esprits et amollir le courage, ils passaient pour être aussi braves dans la guerre qu'ils étaient francs et hospitaliers dans la paix. Ils donnaient aussi à leurs enfants une éducation mâle et sévère ; et le jeune homme qui, en qualité d'époux et de père, devait jouir d'une autorité absolue ne se mariait que dans un âge mur. Ces belles qualités n'étaient pas sans mélange de quelques défauts assez notables. César, un de

(1) Le jésuite Lempereur, dans une dissertation imprimée en 1706, prétend que le mot latin *Gallus*, qu'on traduit par Gaulois, est un sobriquet romain donné à la nation celtique à cause de sa parure et de ses manières *fanfaronnes*. Les Gaulois ainsi parés ressemblaient beaucoup à cet oiseau nommé Coq chez eux, et Gallus chez les Romains.

ceux qui ont dû les étudier de plus près, leur reproche beaucoup de légèreté dans leur conduite. Souvent, en effet, sur les bruits les plus faux, ils prenaient les résolutions les plus importantes. Ils étaient aussi curieux et avides de nouvelles, et leur caractère indépendant les rendait querelleurs et vindicatifs ;

5° Quoique jaloux de leur indépendance, les Suessons avaient cependant chez eux deux classes honorées et puissantes, les Druides et les chevaliers. Le reste de la nation vivait sous la tutelle et le patronage des hommes riches. On a cru trouver dans les institutions gauloises quelque similitude et de nombreux rapports avec le gouvernement féodal au moyen-âge. Il est certain au moins que les dissensions civiles, les invasions incessantes, le besoin de résister à un ennemi commun ont toujours dû créer la force au dépens de la faiblesse. *Ammien Marcellin*, L. 15.

La classe des Druides était partagée en trois ordres hiératiques ; les bardes qui chantaient sur la harpe l'histoire poétique de leur nation et les personnages fameux morts dans les combats. Ils n'écrivaient pas, et se bornaient à confier leurs vers à la mémoire de leurs élèves; les cordes de leurs instruments étaient les seules archives des gestes de leurs pères. Est-il étonnant que nous en sachions si peu sur cet âge primitif? Les forêts et les flancs des montagnes ont cessé depuis longtemps de répéter avec leurs échos ces accents religieux et guerriers. — Les Eubages ou Vâtes, hommes d'une profession plus libérale que les trouvères, cherchaient dans les secrets de la nature les présages de l'avenir. — Au-dessus d'eux étaient les prêtres ou Druides proprement dits et placés au haut de l'échelle sociale et religieuse. Pour eux, ils interrogeaient le cours des astres et leur demandaient l'explication des choses qui se passaient sur la terre, et à l'aide d'un mysticisme impénétrable à la foule, ils donnaient une haute

opinion de leur savoir. Leur vie agreste et sauvage, passée au sein des forêts les plus profondes où ils instruisaient la jeunesse, leur donnait une influence marquée sur les destinées de l'état, et jusque sur les affaires particulières qu'ils jugeaient en dernier ressort. (*Ces*. L. 6. *Strabon*, L. 4.)

On a beaucoup trop vanté la religion des Druides sur laquelle je n'ai rien de net et de clair à vous apprendre. Quelques historiens ont avancé sans aucun fondement qu'ils n'adoraient le chêne que parce qu'il était la figure de la croix et qu'ils le dédiaient à la Vierge qui doit enfanter. — Qu'ils aient conservé pendant quelque temps les traditions primitives, ce patrimoine sacré d'un monde voué à l'ignorance, nous l'admettons volontiers ; mais que de l'idolâtrie dans laquelle ils sont bientôt tombés, ils se soient élevés à des croyances plus spirituelles, plus rationnelles, c'est là un fait trop hautement démenti par les monuments qu'ils nous ont laissés. Les autels de grès sur le sommet des montagnes, dans les landes désertes, dans les clairières des bois où ils faisaient couler le sang humain, prouvent évidemment le contraire ; ce culte est la reproduction exacte des croyances. C'est l'habit et je dirai presque le corps de la religion quelle qu'elle soit. Je ne rappellerai pas ici leurs sacrifices sanglants, la manière dont ils les faisaient, les conséquences qu'ils en tiraient, soit de la figure du patient, soit du cours de son sang : ces détails se représenteront lorsque je parlerai des lieux de ce pays qui ont pu être consacrés à cet usage.

On ne sait à quels dieux en particulier les Suessons adressaient leurs sacriléges et sanguinaires hommages. Teutatès, Hese ou Hesus, Taran, paraissent signifier Mercure, Mars et Jupiter. (*Belenus Appollon Ces*. LIB. 6. *Lactance*). César nous apprend qu'ils adoraient surtout Mercure dont ils avaient multiplié les statues dans les rues des villes et sur les chemins des campagnes. *Hu cardan*, le

fort, le puissant, était un de leurs chefs divinisés. Ardouina, Diane, déesse des bois, était surtout adorée dans la forêt des Ardennes, la plus grande de la Gaule belgique(1). Il est certain au moins que ce culte existait dans le Soissonnais, soit qu'il ait été introduit dans le pays avant ou après la conquête romaine. Leur religion, qui participait aux dogmes brahamiques, admettait l'immortalité de l'âme ou plutôt la métempsycose. Dans les funérailles, on brûlait le cheval du guerrier, ses armes, ses bijoux, afin qu'il les retrouvât dans l'autre monde, et César attribue l'intrépidité avec laquelle les Gaulois bravaient les dangers et affrontaient la mort à cette croyance.

On est assez embarrassé pour savoir si le gouvernement des Suessons était originairement monarchique ou aristocratique. Dans les derniers temps de l'indépendance, il paraît avoir été un mélange de l'un et de l'autre. Les rois comme Galba n'étaient que des généraux électifs obligés de maintenir et de faire observer les lois générales de la nation ; et le pouvoir que le sénat ou le conseil des pairs leur conférait dans des moments de crise commençait et finissait avec la guerre, et alors tout rentrait sous l'autorité d'un magistrat annuel chargé quelquefois d'administrer plusieurs cantons à la fois, comme César nous l'apprend des Rèmes et des Suessons qui étaient frères et vivaient sous l'empire des mêmes lois et des mêmes magistrats. Lib. 2. Il est hors de doute que les Druides et les nobles avaient la meilleure part dans ce gouvernement. On a cru aussi que les femmes n'y étaient pas étrangères, ce dont je n'ai pu trouver aucune preuve ;

6° Nous n'avons presque rien à dire sur les arts des Suessons. Leur genre de vie ne leur faisait

---

(1) Interrogatoire de S. Crép. et S. Crép. Bollandistes. Regnier. *Économie publique et rurale des Celtes.*

pas sentir l'importance et la nécessité de l'industrie et du commerce. Ce ne fut que plus tard, quand le contact de la civilisation méridionale et surtout romaine les toucha qu'ils entreprirent le défrichement des marais, des forêts; le commerce s'établit sur leurs rivières. Un arc, une fronde et un javelot, un os pointu au bout d'une charpente de bois suffisaient au Gaulois pour trouver sa nourriture dans les bois et se défendre contre l'ennemi; ce qui n'empêchait pas le guerrier gaulois d'être très-redoutable. Ses énormes moustaches, son grand et large sabre sans pointe suspendu à sa ceinture comme le poignard oriental, son casque armé d'une corne de buffle lui donnaient un aspect terrible dans le combat. Nous parlerons ailleurs de ses moyens de défense et des autres objets d'arts qu'on croit le produit de l'époque gauloise.

Je sens comme vous, Messieurs, toute l'insuffisance de ces renseignements que j'aurais pu développer plus longuement, mais sans vous apprendre rien de plus positif. Je n'ai donc pas cru devoir insister plus longtemps sur une matière où on ne rencontre qu'incertitude et ténèbres; car, malgré toutes nos recherches, il règnera toujours une obscurité bien profonde sur ce premier âge de notre histoire. Il n'appartiendrait qu'aux monuments que nos pères nous ont laissés comme souvenir de soulever une partie de ce voile épais qui nous dérobe leur vie intime et commune. Je me propose de les interroger dans notre première réunion ; nous verrons ce qu'ils auront à nous apprendre. Puissent ces pierres mystérieuses, accoutumées depuis des siècles à rendre des oracles pendant les ombres de la nuit, dans le mugissement des tempêtes, nous raconter leur destination, leurs évènements bizarres, les croyances de ce peuple qui les a longtemps honorées ! Puissent ces tertres funéraires, ces retranchements, ces haches de silex et de bronze, ces agrafes de cuivre et d'or, ces

pièces de monnaies affrontées d'un cheval ou d'un sanglier sauvages, nous redire quelque chose de la vie aventureuse de ce peuple auquel ils ont appartenu !

M. de Laprairie lit le travail suivant sur des fonts de baptême qu'il a découverts dans une propriété particulière, et qui paraissent provenir de l'ancienne église St-Martin.

Notice sur un fonts baptismal.

Pendant les dix-neuf siècles qui se sont écoulés depuis la prise de Noviodunum par César jusqu'à nos jours, bien des ruines se sont amoncelées dans notre vieille cité.

L'invasion des Francs au ve siècle et les excursions des Normands au VIIe ont renversé tous les édifices romains; les guerres de religion au XVIe, les changements opérés dans les fortifications à diverses époques, enfin la révolution de 1789 ont fait disparaître une grande partie des monuments religieux, élevés par la foi de nos pères ; aussi l'on ne peut creuser la terre, jeter un mur à bas sans trouver quelques restes de notre ancienne richesse.

Il y a quelques mois, j'appris qu'il existait dans une maison de la rue Saint-Martin, sous un hangar, une pierre de forme remarquable et singulièrement creusée. J'allai la voir, mais je ne l'examinai que superficiellement et je n'y pensai plus. Tout récemment, une circonstance particulière étant venue me rappeler la pierre de la rue Saint-Martin, j'y suis retourné et j'ai été un peu surpris de la trouver enterrée dans le jardin, à fleur du sol, pour servir de bassin à un petit jet d'eau. Après le nouvel examen que j'en ai fait, il ne me reste plus de doute sur sa première destination ; c'est une cuve baptismale qui doit remonter au XIIIe siècle, peut-être au XIIe.

Pour se la représenter, qu'on se figure un fût de pilier, cantonné de quatre colonnes demi-engagées, et dont l'intérieur, à l'exception d'une épaisseur de pierre de 7 à 8 centimètres, a été creusé à angle droit, en suivant exactement les contours des hémicycles et les angles du carré. Cette pierre forme donc, extérieurement et intérieurement, une espèce de croix grecque ; elle a 35 centimètres de profondeur, 66 centimètres en carré ; les demi-colonnes, sur chaque face, font une saillie de 27 centimètres environ pour la longueur totale de la croix.

Elle n'est ornée d'aucune sculpture, sa forme ne s'y prêtait pas ; son bord supérieur est seulement orné d'une moulure fort simple, composée d'un filet et d'un congé.

Les cuves carrées en forme de croix sont extrêmement rares en France ; il est probable que l'on n'en trouverait pas une autre dans l'ancien diocèse de Soissons. M. de Caumont en cite une absolument semblable, mais beaucoup plus grande (2 mètres), qui existe dans la cathédrale de Spire ; d'après les renseignements qui lui ont été fournis, cette cuve aurait été reléguée dans la crypte de l'église, quand on lui substitua vers le XIIe siècle un fonts en bronze (1).

Permettez-moi, Messieurs, de vous dire quelques mots sur les deux modes différents qui ont été adoptés successivement dans l'église pour l'administration du baptême.

Pendant les premiers siècles, c'est le baptême par immersion qui, sauf les cas de maladie ou d'impossibilité absolue, était exclusivement adopté. Le corps du cathécumène était plongé trois fois complètement dans la piscine. C'est encore ce baptême qui se pratique dans l'église d'orient. Il s'est conservé aussi très-longtemps dans certains diocèses de

(1) M. de Caumont rapporte une croyance assez singulière qui aurait existé à Spire, à propos de ce fonts : Il était regardé comme une représentation en grand du saint Graal.

France et même jusqu'au dernier siècle dans celui de Milan.

Un rituel de Nivelon, évêque de Soissons, déposé à la bibliothèque royale, et auquel on assigne la date de 1205, prescrit de *plonger* le néophyte trois fois dans l'eau. Au commencement du XIII[e] siècle, c'était donc le baptême par immersion qui était encore en usage dans le diocèse de Soissons.

Aujourd'hui, dans toute l'église latine, on a abandonné cette manière de conférer le baptême; c'est par l'infusion seule qu'on l'administre ; le prêtre se contente de verser un peu d'eau sur la tête du néophyte.

Il m'a paru n'être pas sans intérêt de rechercher à quelle époque on en était venu à faire succéder dans notre diocèse le baptême par infusion au baptême par immersion ; à vérifier si, comme semblent l'indiquer les représentations de baptême sur d'anciens vitraux, il n'aurait pas existé une espèce de baptême mixte, qui aurait consisté à mettre l'enfant dans la cuve baptismale, dont l'eau, dans les fonts ordinaires, pouvait monter jusqu'au ventre, et à lui en verser sur la tête sans la plonger entièrement dans la cuve.

Mais mes recherches n'ont pas eu un grand résultat : la bibliothèque de la ville et celle du séminaire, que je croyais riches en livres liturgiques, n'en possèden qu'un très-petit nombre. Le seul rituel de Soissons que j'ai trouvé est celui de M. de Sillery, imprimé en 1694, et celui-ci est calqué sur un rituel de la province de Reims portant la date de 1677. Dans ces deux ouvrages, les cérémonies du baptême sont prescrites comme elles le sont aujourd'hui.

Tout ce que nous pouvons donc constater, c'est qu'en 1205 c'était le baptême par immersion qui était en usage dans notre pays ; qu'en 1694 c'était le baptême par infusion qui l'avait remplacé ; mais avait-on brusquement abandonné le premier mode pour le second, ou bien était-on passé par une sorte de filière pour arriver de l'un à l'autre ?

Dans le rituel de M. de Fitz James, imprimé il y a une centaine d'années, et que j'ai eu sous les yeux, il est dit comme en passant : « le baptême par infusion a prévalu « dans l'église latine du XIIIe au XIVe siècle. » L'affirmation est au moins inexacte pour plusieurs diocèses.

La cuve dont je viens de parler me paraît avoir été parfaitement appropriée au baptême par immersion et au baptême mixte s'il a été en effet pratiqué. Le fond en étant plat, c'est-à-dire à angle droit avec les parois, et sa profondeur n'étant que de 35 centimètres, plusieurs enfants pouvaient être tenus debout dans la cuve, et il était facile de leur plonger la tête dans l'eau qu'elle contenait.

Il faut remarquer qu'au XIIe siècle les grandes piscines n'étaient plus nécessaires, car alors tout le monde, en France, étant chrétien, le baptême d'un adulte n'était plus qu'un fait rare et exceptionnel auquel on ne devait plus avoir égard pour la disposition et la dimension des fonts baptismaux. Le passage suivant du rituel de la province de Reims, que j'ai déjà cité, vient confirmer mon observation : « *Baptême d'un adulte.* — Et le temps étant venu, qui doit « être le samedi de Pâques ou de la Pentecôte, pour gar- « der l'ancienne coutume de l'Église, il faudra préparer « un grand vaisseau et le tenir bien net ; et l'adulte, ayant « les épaules et le devant du corps découverts jusqu'à la « poitrine, et la tête nue et étant penché sur le vaisseau, « sera baptisé, etc. ».

Messieurs, j'ai toujours pensé que les opinions hasardées, les suppositions qui ne s'appuient sur aucune base solide, devaient être évitées avec soin dans les questions d'archéologie ; je ne puis cependant m'empêcher de vous faire part d'un rapprochement qui m'a paru curieux. L'évêque Nivelon, dont j'ai parlé plus haut, était un des personnages les plus importants de son époque ; en 1198, il fut chargé par Philippe-Auguste, dont il avait toute la confiance, d'aller faire

ratifier, à Worms, un traité que Philippe de Souabe, avait conclu avec le roi de France. Spire et Worms, ces villes célèbres au moyen-âge par les diètes qui s'y tinrent, sont voisines l'une de l'autre ; ce voisinage n'amène-t-il pas assez naturellement à supposer que cette forme de cuve baptismale, tout-à-fait insolite en France, a été rapportée par l'évêque Nivelon de son voyage sur les bords du Rhin ? N'est-on pas même tenté de croire que la cuve, qui se voit aujourd'hui dans la crypte de la cathédrale de Spire, est celle même qui a servi de modèle, il y a plus de 600 ans, à la cuve qui vient de se retrouver dans une maison de Soissons ?

MM. Rigaux, Clouet et Williot expriment le vœu qu'on fasse de nouvelles démarches pour s'assurer à quelle église aurait appartenu ce fonts baptismal. Cette forme insolite et dont M. de Caumont n'a trouvé qu'un seul exemple, mérite qu'on s'intéresse à sa conservation. Il serait à souhaiter que le propriétaire consentît à s'en dessaisir au profit de la cathédrale de Soissons ; c'est là le musée naturel des objets qui ont servi au culte.

M. l'abbé Poquet croit qu'il serait bon d'examiner soigneusement cette pierre. On aurait pu, dans les démolitions de nos églises, creuser un tambour de colonne, comme cela est arrivé quelquefois, et en former un vase destiné à tout autre usage.

M. de Laprairie répond qu'il a étudié cette pierre dans toutes ses parties et que l'examen minutieux auquel il s'est livré à diverses reprises n'a fait que le confirmer dans son opinion ; le profil des contours, la régularité des évasements rectilignes, la disposition intérieure, la ressemblance parfaite de cette cuve avec celle de Spire, semblent ne lui laisser aucun doute.

M. l'abbé Poquet ajoute que, sans pouvoir assigner l'époque précise où le baptême par immersion cessa d'avoir

lieu dans le diocèse de Soissons, on pourrait admettre que cette pratique ne tomba en désuétude que vers la fin du XVIe siècle. On en trouverait la preuve matérielle dans la plupart des fonts de baptême qui remontent à cette époque. Il pense, au reste, que le baptême par immersion se donnait depuis longtemps dans de petites cuves ou vaques peu différentes de celles dont on se sert aujourd'hui. Le nord et le centre de l'Europe, probablement à cause de la rigueur du climat, avaient eu recours à cette espèce de baptême mixte où l'enfant était plongé dans l'eau seulement à mi-corps. Des monuments nombreux, pris dans nos verrières, dans nos sculptures, dans nos peintures, établissent ce fait d'une manière incontestable. Sur une cuve baptismale, placée dans une chapelle du château de Mousson, fin du XIe siècle (1085), le Sauveur est enfoncé dans le Jourdain jusqu'à la ceinture. Sur une des parois latérales, deux enfants, plongés à mi-corps dans une cuve, reçoivent le baptême de la main d'un évêque qui leur impose les mains (1). Le même usage existait dès le IIIe siècle. Sainte Perpétue (2), dans une vision qu'elle eut touchant Dinocrate, son jeune frère, mort à l'âge de sept ans, dit : « qu'il y avait » près de lui un bassin plein d'eau dont le bord était plus » haut que la taille de l'enfant ; il s'étendait pour boire, et » il ne pouvait atteindre à l'eau ; elle pria pour lui, et le » lendemain, elle eut une nouvelle vision. « Dinocrate lui » apparut le corps net, bien vêtu, se rafraîchissant..... Le » bord du bassin s'était abaissé jusqu'au nombril de l'en- » fant, il en tirait de l'eau sans cesse, et sur ce rebord était » une fiole pleine d'eau. Dinocrate l'approcha et com-

---

(1) Voyez, Annales archéologiques de Didron, tome 5, p. 21. 31. Les fonts baptismaux de saint Barthélemy de Liége, où sont représentés sur des sculptures en cuivre du XIIe siècle, les baptêmes de J.-C. par saint Jean-Baptiste, de Cornelius par saint Pierre et de Craston le philosophe par saint Jean, évangéliste.

(2) Fleury, Hist. eccl, tome 2, p. 30. Edition. 4.

» mença à en boire, sans qu'elle diminuât; et lorsqu'il » fut rassasié, il quittait l'eau avec joie, pour aller jouer » comme font les enfants. Je m'éveillai, et connus qu'il » avait été tiré de la peine. Il faut croire que cet enfant » avait été baptisé et avait péché depuis son baptême. »

M. de Noiron, qui s'est livré à de longues recherches sur les corporations au moyen-âge, dit qu'il y a dans la chevalerie un ordre célèbre, l'ordre du Bain où les agrégés y recoivent une espèce de baptême qui a des rapports avec celui de l'église. Il rapporte à ce sujet la belle action d'un roi d'Angleterre, qui ne craignit pas d'interrompre ce cérémonial pour aller rendre la justice à une pauvre femme qui la lui demandait, déclarant avec raison que la première obligation d'un brave et féal chevalier était l'équité. M. de Noiron ajoute que le baptême a été un symbole de purification chez tous les peuples. Le baptême de sang, l'immolation des victimes humaines l'a quelquefois remplacé chez les peuplades barbares.

M. de Laprairie, qui s'était chargé de faire de nouvelles recherches sur la manière dont on avait conféré le baptême dans le diocèse de Soissons, complète ainsi sa notice :

Je vous ai dit, messieurs, qu'entre le Rituel de Nivelon de 1205, qui prescrit le baptême par immersion, et celui de monsieur de Sillery, de 1694, qui adopte le baptême par infusion, je n'avais rien trouvé qui pût nous éclairer sur la manière dont ce sacrement avait été administré pendant ce long espace de temps.

Depuis, j'ai fait de nouvelles recherches qui ont été plus heureuses. Premièrement, des statuts sinodaux, donnés à Cambrai de 1300 à 1310 (selon dom Martene), portent : que les paroles sacramentelles doivent être prononcées par celui qui plonge le baptisé, et tandis qu'il le plonge dans la piscine ; mais que, pour éviter tout danger en administrant le baptême, il ne faut pas plonger la tête de l'enfant dans l'eau, mais lui en verser sur le sommet avec un

petit bassin (1) ; deuxièmement, dans des statuts de Reims de 1330, il est dit au contraire : que l'on doit faire une triple immersion par-dessus la tête de l'enfant (2).

Troisièmement, de 1330 nous passons sans transition en 1554, et nous trouvons dans un synode tenu à Beauvais en cette année, que le baptême doit se faire en versant de l'eau en manière d'ablution ou d'aspersion, ou bien en plongeant l'enfant, soit trois fois, soit une seule fois, selon la coutume du lieu (3).

Quatrièmement, dans des statuts de Reims de 1568, il est dit : que le baptême se fasse avec immersion et aspersion dans l'eau (4).

Cinquièmement. Enfin, un concile tenu à Reims, en 1583, a prescrit de prononcer le signe de la croix tandis qu'on répand l'eau sur la tête de l'enfant (5).

Il me paraît résulter clairement de ces diverses citations :

Premièrement, que le baptême mixte, dont monsieur de Caumont propose de reconnaître l'existence, et que monsieur Didron admet aussi (6), a été pratiqué dès le commencement du XIV[e] siècle, dans le diocèse de Cambrai, encore alors de la province de Reims.

Deuxièmement, qu'à Reims le baptême par immersion a duré plus longtemps, et que c'est seulement en 1568 qu'on rencontre le baptême mixte.

---

(1) Quæ verba dicantur ab eo qui baptizatum mergit et dum immergit ; et ut caveatur periculum baptizandi, non immergat caput pueri in aquam sed baptizans super verticem ter infundat aquam cum bachino.

(2) Et debet fieri terna mersio super caput pueri. Je ne crois pas qu'on puisse traduire autrement que je l'ai fait, car il est impossible qu'on ait employé le mot *mersio* pour le mot infusio, ces deux mots ayant toujours eu un sens tout-à-fait différent.

(3) Fundendo aquam ob ablutionem vel aspersionem, aut immergendo ter, aut semel secundum consuetudinem loci.

(4) Et faciant cum immersi ne et aspersione in aqua.

(5) Signum crucis etiam in aquæ effusione supra caput pueri observet.

(6) Dans un article remarquable de ses annales archéologiques, (tom. 5, Juillet 1846).

Troisièmement, qu'à Beauvais le baptême par immersion et le baptême par infusion étaient administrés concurremment en 1554.

Que le concile de 1583 a consacré définitivement le baptême par infusion pour la province de Reims.

On peut donc ranger dans l'ordre chronologique suivant les divers modes de conférer le baptême :

1° Dans les rivières ;

2° Dans les baptistères ;

3° Dans des cuves de moyenne dimension, par immersion complète cependant, parce que ce ne sont plus que des enfants qu'on présente au baptême ;

4° Dans des cuves par immersion incomplète, le corps plus ou moins plongé dans l'eau, mais la tête ne recevant que l'infusion ;

5° Enfin, par infusion seulement, la tête placée au-dessus de la cuve.

La société est vivement intéressée par ces diverses communications ; elle demande qu'elles soient consignées au procès-verbal.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
De Laprairie.

Le Secrétaire,
L'abbé Poquet.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Mardi 4 mai 1847.

Présidence de M. de Laprairie.

La séance s'ouvre à deux heures, dans un nouveau local que M. le maire par intérim a bien voulu mettre à la disposition de la société.

MM. de Bussières, député de la Marne.
Lherbette, député de Soissons.
Quinette, député de Vervins et ancien maire de Soissons.

Sont proclamés membres de la société.

CORRESPONDANCE.

M. le Président informe la Société que, d'après ce qui avait été décidé dans la dernière séance, il a écrit à MM. de Bussières, Lherbette et Quinette, députés et attachés au pays par de nombreux liens d'utilité publique, pour leur proposer le titre de membres honoraires de la société.

M. Lherbette a répondu. « J'ai reçu et lu vos statuts; j'accepte avec reconnaissance le titre de membre honoraire que veut bien me conférer votre société archéologique.

» Il serait à désirer que des sociétés dans le genre de celle que vous organisez, s'établissent dans un grand nombre de localités ; car c'est des localités seules qu'on peut attendre des découvertes archéologiques. Elles sont dues souvent au hasard, souvent aussi à des recherches faites d'après quelques idées légères, d'après une foule de circonstances qui échappent nécessairement à l'autorité centrale et aux systèmes des savants éloignés. Ainsi donc, aux localités le soin de ramasser les matériaux ; mais les inductions à en tirer, la science à organiser, ne peuvent être que le résultat du rapprochement d'un grand nombre de faits. Je croirais donc utile que ces sociétés se missent en relation les unes avec les autres, et toutes avec quelque Société centrale de la capitale : je ne sais s'il en existe une à Paris, c'est probable (1).

» Si je puis vous être tant soit peu utile pour établir quelques rapports, ou de toute manière, ne craignez pas d'user de moi, je ne ferai que remplir un devoir et je le remplirai avec plaisir. »

M. Quinette écrit de son côté : « J'accepte avec plaisir et empressement le titre de membre honoraire de la société historique et archéologique, et si j'éprouve un regret c'est celui de ne pouvoir apporter à la société un concours plus actif. Je donnerai du moins la preuve de l'intérêt et

(1) Il n'existe à Paris que le comité historique des arts et monuments établi au ministère de l'instruction publique. Ce comité est chargé de recevoir les communications de différents genres qui lui sont faites ; de préparer les éléments d'une statistique monumentale de toute la France ; il publie plusieurs bulletins chaque année et des instructions qui sont adressées à ses correspondants. Il serait à désirer qu'on fit quelques démarches afin d'obtenir ces utiles publications pour la société historique et archéologique de Soissons. (*Note du secrétaire*).

de l'empressement pour les études dont s'occupe cette société.

» Veuillez, Monsieur, remercier MM. les membres d'avoir bien voulu me conférer ce titre que j'accepte avec empressement. »

M. Souliac informe la société que M. le ministre de l'instruction publique vient de lui répondre qu'il a transmis sa demande relativement à la conservation de la porte d'entrée du château de Château-Thierry, au comité des arts et monuments, en le priant de mettre un arrêt à cette destruction. La réclamation de M. Souliac a été appuyée et renvoyée au ministre de l'intérieur, ce qui n'empêchera peut-être pas le vandalisme de continuer son chemin.

M. l'abbé Poquet fait hommage à la Société, de l'estampage d'une tombe qui est placée actuellement dans la crypte de Saint-Médard. Cet estampage, pris à la couleur rouge, a été reproduit à la couleur noire avec une extrême facilité, par M. l'abbé Daras, au moyen d'un châssis en verre. Le procédé de l'estampage offre à l'archéologie un moyen simple, économique, franc et rapide de prendre l'empreinte des dalles funéraires et des bas-reliefs. Ces estampages peuvent se plier et voyager au besoin sans le moindre inconvénient. C'est une espèce de lithographie ambulante, qui fonctionne sans autre appareil qu'un tampon imbibé. Par le seul frottement on obtient physiquement, matériellement, ce que le daguerréotype rend en quelque sorte idéalement et spirituellement.

M. Chezjean qui veut bien se charger de faire part à la société d'un travail qu'il a composé sur la numismatique en général, donne aujourd'hui l'introduction à cet important travail. M. Chezjean se propose, chemin faisant, de donner une attention spéciale aux types et aux étalons monétaires qui auraient quelque valeur pour le Soissonnais et le département.

» Messieurs ,

» La science archéologique concentrée, il y a peu d'années encore, dans le cercle étroit des sociétés savantes des grandes villes, et cultivée seulement par quelques amateurs rares et isolés, qui, aux yeux du vulgaire, n'étaient pas exempts d'une certaine teinte d'originalité et de monomanie, prend chaque jour plus de développement.

» Bientôt, il ne sera plus permis à un homme tant soit peu versé dans l'étude des sciences sérieuses d'en ignorer les éléments. Chaque ville, chaque établissement d'instruction publique aura, ainsi que quelques-uns en ont déjà formé le vœu, son musée d'antiquités locales, comme il possède aujourd'hui sa bibliothèque ; et là, les amateurs et les élèves des colléges pourront puiser de nouvelles lumières, consulter ces monuments irrécusables qui, bien définis, deviennent les commentaires les plus sûrs de l'histoire et des auteurs qu'on met dans les mains de la jeunesse.

» Les services que rend chaque jour l'archéologie aux sciences et aux arts qu'elle enrichit des dépouilles de l'antiquité, en font de plus en plus sentir le besoin. Et s'il est une chose regrettable sans doute, c'est que son utilité n'ait été appréciée, comme elle mérite de l'être, qu'après la destruction de tant de monuments rares et précieux qui sont tombés victimes de l'ignorance et de la cupidité.

» Les différentes parties qui composent la science archéologique sont : 1° l'architecture ; 2° la sculpture ; 3° la peinture, 4° la glyptique ; 5° la numismatique, 6° et enfin l'étude des meubles, vases, ustensiles religieux, domestiques, militaires et funéraires qui ont été fabriqués par les peuples anciens, et que la terre nous fournit chaque jour pour notre instruction et notre amusement.

» Les branches, si variées de cette science, ne peuvent être étudiées avec fruit dans leur ensemble que par des personnes qui en font l'objet d'une étude spéciale et y

consacrent leur temps. Quant aux amateurs qui la cultivent comme une noble diversion à des travaux plus sérieux, et ne peuvent y employer que leurs loisirs, il doit suffire à chacun d'eux de choisir celle qui sympathise le plus avec ses goûts et les ressources de la localité dans laquelle il se trouve et s'y adonner exclusivement; car vouloir les embrasser toutes, ce serait courir le risque de n'arriver qu'à des résultats très imparfaits, tout en se donnant beaucoup de peine et de travail.

» Encouragé, il y a plusieurs années, par l'attrait de quelques médailles romaines que le hasard avait fait tomber dans mes mains, je m'attachai à la numismatique, ou étude des médailles. Les commencements furent difficiles, les médailles arrivaient trop lentement selon mon impatience, les moyens de comparaison me manquaient entièrement; j'étais obligé de travailler beaucoup pour trouver leur origine; enfin, peu à peu mes relations s'établirent, je me procurai les ouvrages qui traitent de la matière, et insensiblement j'ai été conduit à une étude assez approfondie de cette science aussi attachante qu'instructive. En effet, par elle, l'histoire est éclairée et prouvée, l'état politique des différents peuples établi, les localités et les villes reconnues, la date des évènements et leurs rapports déterminés. Elle fait la position des lieux, leurs relations, les divisions territoriales. C'est elle qui dissipe une portion des nuages dont sont restées enveloppées les religions des peuples anciens, et si nous sommes parvenus à la connaissance d'une foule d'objets relatifs à leurs usages publics et privés, nous le devons aux monuments numismatiques. En les considérant sous ce rapport de l'art, on trouve encore en eux une source abondante d'études et de jouissances; l'histoire des beaux-arts et leur pratique en retirent de puissants secours. Les monnaies des anciens nous ont aussi conservé les traits exacts d'un grand nombre de souverains et de personnages célèbres, qui, sans

elles, nous seraient restés inconnus. Enfin, cette science instruit et en même temps grave les évènements dans la mémoire en caractères ineffaçables.

» En me faisant l'honneur de m'admettre parmi vous, Messieurs, vous m'avez exprimé le désir de connaître quelques-uns des documents que j'ai recueillis dans mes études sur la numismatique. Tout en reconnaissant que je suis loin d'avoir acquis les lumières nécessaires pour répondre convenablement à votre attente, je vais essayer cependant de satisfaire à votre désir. Puissent ma bonne volonté et mon envie de vous être agréable, suppléer à l'insuffisance de mes moyens! Je serai largement indemnisé du travail que nécessitera la recherche et le classement de notes éparses et incomplètes que j'avais amassées pour moi seul, et, sans y attacher aucune importance, si je puis faire naître chez quelques jeunes amateurs le goût de cette science, qui pourra leur procurer le passe-temps le plus doux et sera peut-être pour quelques-uns un préservatif contre des penchants moins innocents.

» Dans une de nos prochaines réunions, j'aurai l'avantage de vous entretenir de l'origine des monnaies. »

M. Clouet commence la lecture d'un mémoire sur les voies romaines du Soissonnais; une carte géographique accompagne ce travail, qui promet d'être fort intéressant. Ces savantes recherches auront l'inappréciable avantage de piquer non-seulement la curiosité des archéologues, mais encore d'appeler l'attention des géographes et des agents de la grande voirie sur des monuments qu'ils connaissent à peine, et qui cependant sont dignes de leurs études.

MÉMOIRE SUR LES VOIES ROMAINES DU SOISSONNAIS.

« Il ne fallait pas moins que ces immenses
» routes, véritables artères qui répandirent
» le mouvement et la vie dans tout l'empire,
» pour administrer cette foule de provinces
» qui n'avaient rien de commun entre elles. »
BATISSIER.

Le grand nombre de voies antiques qui traversaient le territoire de Soissons atteste nécessairement que cette ville, seconde capitale de la Gaule belgique, l'arsenal de toute cette province et son dernier boulevard, jouait un grand rôle sous la domination romaine. C'est de ce point central, à la fois administratif et stratégique, que rayonnaient d'autres routes vers les provinces voisines. Les unes, les voies militaires, servant au transport des armées, à la transmission rapide des ordres du gouvernement de Rome, franchissent le territoire d'un seul jet ; d'autres, les voies vicinales, portent l'industrie et la civilisation jusque dans les retraites les plus sauvages qu'elles rapprochent ainsi du grand foyer de lumière. En parcourant ce vaste réseau, on reconnaît la haute intelligence et la force du peuple-roi qui l'a tracé ; on comprend le but de ses efforts et le secret de sa politique.

CHAPITRE 1er.

Construction des voies du Soissonnais.

« L'administration des grands chemins était confiée au
» plus haut personnage de l'empire qui prenait le titre
» de *curateur*. Les travaux étaient exécutés par les légions
» et par les peuples des provinces conquises. L'état y con-
» sacrait des sommes énormes. » BATISSIER.

Lorsque ces chemins furent réparés au VIe siècle, et pendant tout le moyen-âge, le système des *corvées* prévalut seul ; et chaque seigneur, chaque abbaye prélevaient encore des droits de péage pour leur entretien.

« Hons constummier qui tres-passe un chemin qui doit

» paage, il en paye soixante sols d'amende à qui est li » chemins. » (*Etablissements de Saint-Louis*).

Ce droit était encore en vigueur au XVIe siècle, comme on le voit par des édits royaux de 1552, 1560 et 1579 : « Le » péage, dit François Prayeau, n'est dû que par les né- » gotiateurs (négociants). C'est un droit seigneurial qui » se prend sur le bétail ou marchandises passant, pour » entretenir les ponts, ports, passages, chaussées, levées. »

On créa les charges de *grands-voyers* pour donner aux réparations plus d'ensemble, et les corvées furent souvent rachetables en argent, comme on le voit par un édit de 1215 rendu par Philippe-Auguste, dans l'intérêt des corvéables de La Ferté-Milon.

Classement, dimensions, etc.

Généralement on divisait les voies romaines en trois classes :

1° L'*iter* et le *semi-iter*, où l'on voyageait à pied et à cheval ;

2° L'*actus*, pour les voitures de charge et les animaux ;

3° La *via*, servant, tout à la fois, au voyage et au transport.

Les *voies militaires*, les seules à peu près qu'on trouve dans le Soissonnais, avaient une largeur de 15 à 60 pieds romains. Cette mesure équivalait à 29 centimètres 60 millimètres ; de sorte que la largeur de ces routes variait de 4 mètres 44 centimètres à 17 mètres 76 centimètres ou 18 mètres.

On divisait ces grandes voies en trois parties ou zônes parallèles :

1° L'*agger*, le chemin : il occupait le milieu de la voie, et son diamètre, sa base, avait de 6 à 7 mètres ;

2° Les *marges*, les deux bas côtés : leur largeur variait de 4 à 6 mètres. Elles étaient destinées à recevoir les ma-

tériaux nécessaires à l'entretien de l'*agger*. Souvent on ne trouve qu'une seule marge ; l'autre manque complètement, lorsque le sol surbaissé aurait exigé un remblai trop considérable. Cette observation, faite sur plusieurs points, donnerait à penser que ces marges n'étaient pas essentiellement destinées à l'épaulement du chemin, comme le dit M. de Caumont.

Le massif de l'*agger* avait environ 1 mètre 50 centimètres de hauteur ; mais, déduction faite des fondations et de la hauteur des marges, il ne s'élevait guère au-dessus de celles-ci que de 70 centimètres ; de sorte qu'il était facile d'accéder sur le chemin dont le bord était d'ailleurs arrondi, incliné sur les marges.

L'agger était composé de quatre couches de matériaux solides dont la construction était combinée pour assurer à la fois l'assiette, la résistance et l'imperméabilité du chemin. Une excavation faite jusqu'au sol dur, et de toute la largeur de l'*agger*, était remplie avec des matériaux de choix qui étaient entassés au pilon ; c'était *le pavimentum*. Souvent même on créait ce plancher factice avec une espèce de *betton* en grève, chaux et ciment ; par-dessus, on plaçait la première couche, le *stratumen* ou fondation, composée d'une ou deux assises de dalles brutes, en pierres dures, ou en grès, quelquefois en calcaire crayeux.

Venait ensuite le *rudus*, blocage de gros moellons, remplacés souvent par des lits de grève ou de craie bien battus et tassés.

La troisième couche, le *nucleus*, noyau (expression qui indique la consistance de son assemblage), et dans lequel le caillou roulé et le *mac-adam* sont fortement liés avec la chaux.

Enfin la *summa crusta*, dans laquelle le cailloutis, la grève, le ciment, également assemblés et liés, forment une *croûte* résistante et imperméable.

La première couche est posée horizontalement, pour le

niveau et l'assiette du chemin ; les trois autres sont bombées comme des arcs de cercle pour concentrer la pression, et faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

Dans ces constructions, on a mis en œuvre les matériaux les plus appropriés à leur destination. On se servait de ceux qui se trouvaient sur les lieux lorsqu'il était difficile de s'en procurer de l'espèce prescrite par la règle et l'usage. M. de Caumont cite une voie romaine du département de l'Orne, dans laquelle on a employé le lactate de fer, résidu de quelque forge du voisinage ; c'est ainsi que dans le chemin du *Paradis terrestre,* à Soissons, on trouve, jusque dans les couches inférieures du *pavimentum*, des débris de vases peints à fleurs ; et que, dans le *nucleus* des chaussées du *palais* d'albâtre, on remarque des lits composés uniquement de têtes d'os sciées et liées avec de la chaux. Leurs tiges étaient sans doute utilisées dans les fabriques de cet ancien arsenal.

Il paraît qu'à certaine distance de Soissons et des passages fréquentés, les Romains se sont abstenu d'employer la chaux et le ciment dans les couches inférieures. Il est à remarquer aussi que la *terre* et le *cran* sont mis en œuvre utilement dans les routes les mieux cimentées, et jusque dans les couches supérieures les plus exposées au frottement et à la fatigue. M. de Caumont, dans son Cours d'antiquités, observe, il est vrai, qu'on employait souvent l'*argile* pour lier les petites pierres du *nucleus ;* mais la terre et le cran n'avaient pas les mêmes qualités adhérentes. Ces matières sont disposées d'ailleurs par lits très minces, isolés et alternés avec des couches compactes de chaux et grève ; on doit supposer que celles-ci auraient fini par céder à la pression continuelle, si une autre espèce de résistance, l'élasticité des couches molles, n'était venue en aide pour amortir le choc et le frottement des chars.

On remarque par analogie la même prévoyance dans la

construction des murailles romaines : la largeur des joints et l'épaisseur du mortier garantissent que le tassement se compensera sans qu'il y ait affaissement inégal des assises de pierres.

Remblais du sixième siècle.

Pendant la domination romaine, les grandes voies subsistèrent dans leurs dimensions primitives (*agger* et *marges*), qui furent soigneusement conservées. C'est à peine si l'on remarque sur la *croûte* les quelques couches additionnelles résultant de l'*entretien* successif. Mais aussitôt l'invasion des Francs, et pendant plus d'un siècle, le désordre dans tous les services succéda à cette immuable régularité qui avait distingué l'administration romaine. Ce fut seulement sous le gouvernement de la reine Brunehaut qu'on songea à les réparer.

« Les monuments utiles qu'elle a laissés, dit M. Caix, ont préservé sa mémoire de la réprobation universelle qui pèse sur celle de Frédégonde, sa rivale. »

On peut conjecturer que les voies romaines ne furent pas rélargies dès cette époque telles qu'on les voit aujourd'hui. C'est à peine si les talus du *chemin* furent chargés d'un mètre de terre ; on en peut faire la remarque sur toutes les voies antiques abandonnées depuis longtemps. Si au contraire des châteaux et des abbayes furent élevés au moyen-âge près de ces vieilles routes, le rélargissement du chemin devint plus considérable et les remblais couvrirent successivement les marges, surtout lorsque, dans les derniers siècles, fut substitué l'usage des voyages et transports en voiture à celui des chevaux de main et de bât.

Alors seulement, la métamorphose est complète. Les marges sont relevées au niveau du chemin qu'il s'agissait de rélargir pour le rendre *carrossable*. Désormais, les trois voies adjacentes, et jusque-là de niveau différent, n'en

font plus qu'une seule. Sa forme devient celle d'un trapèze dont la base atteint 18 et 20 mètres de largeur et le dessus 12 mètres, au lieu de trois seulement qu'il avait d'abord. — *Tels sont aujourd'hui les chemins verts.*

Bornes Itinéraires.

A partir du commencement du IIIe siècle, on abandonna l'ancien usage de mesurer ces distances comme en Italie, par milles romains; on compta désormais par *lieues gauloises* de 1,500 pas, valant chacun 4 pieds, 6 pouces, 5 lignes; et cette lieue avait ainsi 1,134 toises.

On ne trouve plus à leur place primitive les quelques bornes itinéraires qui ont été conservées dans le Soissonnais; cependant, la base tronquée de l'une d'elles est encore plantée sur la chaussée de Vermand, non loin du chemin de Juvigny à Tartiers. La distance de 1,134 toises, mesurée sur la carte militaire, s'est reproduite quatre fois juste, depuis cette borne jusqu'*au cœur de la ville*, dans Soissons. Ainsi, elle marquait la quatrième lieue gauloise; et l'on est autorisé à penser que c'était de ce quartier central de la ville romaine que les distances étaient comptées.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE.

Mardi 1er juin 1847.

Présidence de M. de Laprairie.

M. le président ouvre la séance en informant la société que M. Didron vient de recommander bienveillamment, dans sa belle publication (les *Annales archéologiques*), le premier numéro de notre Bulletin.

Un membre manifeste la crainte que l'article de M. Lecomte, sur le vandalisme dans le Soissonnais, n'excite les susceptibilités de quelques personnes qui pourraient s'y croire désignées.

La société, en relisant de nouveau l'article de M. Lecomte, ne voit pas ce qui pourrait légitimer cette susceptibilité. M. l'abbé Lecomte, en s'attaquant à des actes blâmables en eux-mêmes et non aux personnes qu'il a toujours respectées, a signalé des faits qui sont entrés dont le domaine public, et partant, il a usé de son droit. M. Lecomte est intimement persuadé, et nous le sommes aussi, que MM. les ecclésiastiques ou architectes ne sont pas les seuls maîtres, ni même les usufruitiers, mais seulement les gardiens-nés des édifices que nous ont légués

nos pères. La religion, en abandonnant aux prêtres et aux fabriques la surveillance de ses temples, leur a confié un dépôt précieux qu'il faut conserver intact autant que possible. Il est donc important que des mutilations déplorables, des réparations maladroites, des destructions inutiles ne viennent plus à se renouveler. Le clergé du diocèse de Soissons est entré trop franchement dans le mouvement archéologique imprimé à la France, pour faire supposer qu'il en soit autrement désormais. L'autorité diocésaine, au reste, s'est prononcée plusieurs fois (1) dans le même sens.

Car, si elle a fait dresser, il y a quelques années, un inventaire complet du mobilier des églises; si elle a recommandé la rédaction d'un registre de paroisse où doivent être consignés tous les évènements importants qui intéressent l'église; si elle s'est réservé le droit d'approuver les budgets de fabrique, d'autoriser les dépenses extraordinaires pour embellissements ou restaurations des édifices consacrés au culte, n'était-ce pas pour y exercer un patronage utile, une surveillance nécessaire sur les monuments confiés à sa garde ?

Il n'en serait pas moins à désirer qu'on organisât une commission diocésaine permanente, qui serait chargée d'examiner les plans et devis des constructions projetées, de diriger et de surveiller les réparations et embellissements qu'on fait aux églises.

Un membre fait observer que, s'il y a des actes de vandalisme, il y a aussi des actes louables de conservation. La commune de Rosoy-sur-Serre, canton de Montcornet, voulait augmenter sa sonnerie de trois cloches. Le fondeur, dans la crainte de manquer l'accord, exigeait que l'ancienne cloche qui portait le nom du cardinal Mazarin et

(1) Aujourd'hui surtout que tous les évêques de France, d'accord en cela avec le gouvernement, ont fait un devoir à tous les curés de ne rien aliéner, comme aussi de n'entreprendre aucune restauration, sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation.

d'Hortense Mancini, sa nièce, fut fondue avec les nouvelles. Mais la commune tint bon ; elle a fait en cela preuve de bon goût et a donné un bel exemple qui ne sera pas perdu. Honneur à la municipalité de Rosoy qui a si bien compris le culte des souvenirs !

M. l'abbé Poquet entretient la société sur les monuments gaulois proprement dits. Les pierres druidiques en général, les menhir, les cromlecks, les pierres tournantes, les dolmens, les allées couvertes seront l'objet de cette troisième conférence. M. l'abbé Poquet signale les pierres du Soissonnais qui peuvent appartenir à l'un de ces divers monuments.

CONFÉRENCE ARCHÉOLOGIQUE.

> On dirait que les siècles passés ne nous ont légué ces singuliers monuments que pour exercer la sagacité des archéologues modernes.
>
> Batiss. *Hist. monum.*, p. 316.

Dans notre dernière conférence, Messieurs, j'ai essayé d'esquisser à grands traits l'historique du Soissonnais durant la période gauloise. Je ne me flatte pas d'avoir dissipé toutes les ténèbres qui règnent sur cette époque malheureusement inconnue. Ce n'était pas, du reste, la tâche que j'avais à remplir auprès de vous. Je crois cependant en avoir dit assez pour abréger bien des discussions qu'on pourrait éterniser sans résultat sérieux, et vous mettre sur la voie des recherches les plus intéressantes pour la Société. Je n'ajouterai donc rien aux considérations que j'ai eu l'honneur de vous présenter. J'ai grande hâte d'aborder l'étude des monuments gaulois qui couvrent encore notre sol.

Le Soissonnais n'a pas encore été assez exploré sous le rapport des antiquités, pour connaître ceux de ses monuments qui ont survécu à ce mouvement perpétuel de nérations qui se succèdent en détruisant les ouvrages de ceux qui les ont précédés. Mais Soissons, comme tous les pays de la France, a aussi ses traditions fabuleuses. « Ici, » ce sont ces puissances invisibles, ces femmes mystérieuses, qui, sous le nom de fées, exercent un si merveilleux empire; là, une vénération attachée aux montagnes, » aux arbres, aux sources, aux rochers. Ces croyances » se sont perpétuées de siècle en siècle, et de nos jours » on peut encore en retrouver les traces dont l'étude est » pleine d'attraits (1). »

PIERRES DRUIDIQUES.

Parmi ces objets d'une adoration vague et mystérieuse dont il nous reste encore de nombreux symboles, mais dont la véritable signification nous échappe, ce sont les pierres qui ont toujours obtenu la plus grande vénération. On trouve au midi comme au nord de l'Europe, chez les peuples du levant comme chez ceux du couchant, un

---

(1) *Inst.* p. 8. Plusieurs théogonies regardaient les pierres comme les ossements de la terre et une des parties constitutives de l'homme. Les Phéniciens, les Indiens, les Arcadiens, les Natchez, les Romains, les Mahométans, les Arabes, les Lapons, les Gnostiques, les divinisaient. Les Hébreux eux-mêmes avaient du penchant pour le culte des pierres et pour les pratiques superstitieuses qui s'y rattachaient, puisque Moïse leur défendait de les adorer. *Non insignem lapidem ponetis in terra vestra ut adoretis eum Levit.* Ch. 26, v. 1. Le christianisme, en réduisant en poudre les dieux imposés par la Grèce et l'Italie, avait été forcé de transiger avec les croyances indigènes, et plus tard les conciles d'Arles, en 452, nous apprennent qu'on allumait encore des flambeaux et qu'on révérait des arbres, des pierres et des fontaines; et le concile de Tours, en 567, enjoignait aux pasteurs de chasser de l'église tous ceux qu'ils verront faire, devant certaines pierres, des choses qui n'ont pas de rapport aux cérémonies de l'Église; il était ordonné de les enfouir. Ces observances de la gentilité étaient encore en usage au IXe siècle, puisque l'empereur Charlemagne, dans un Capitulaire, oblige de faire disparaître de son champ, les simulacres qui y ont été dressés, et on devait s'opposer aux superstitions, comme d'allumer des chandelles devant des pierres ou des fontaines, sous peine d'être regardé comme sacrilége. La vénération dont certaines pierres ont été longtemps l'objet, n'est pas entièrement perdue; nous connaissons tous des fontaines et des pierres qui donnent lieu à des pratiques assez bizarres. BAT., 161.

vaste système de monuments en pierres, qui, sans offrir aucune des conditions de l'art, présentent cependant entre eux assez de similitude pour faire connaître qu'une même pensée présidait à leur exécution.

MENHIR (1).

Un des monuments druidiques les plus simples, qu'on rencontre le plus fréquemment, est le menhir ou peulvan, espèce de longue pierre debout, isolée, implantée verticalement comme une borne. Ces grossiers monolithes sont ordinairement désignés sous le nom de *pierre-fichade*, *pierre-fiche*, *pierre-fitte*, *pierre-fonte*, *pierre-fixée*, *haute borne*, *pierre-latte*, *pierre-lait*, *pierre-droite*, *pierre-debout*, *pavés des géants* (2), *palet de Gargantua* (3), *la chaise au diable*.

La forme et la hauteur des menhirs varie depuis 1 mètre jusqu'à 7 et quelquefois par une disposition bizarre et inexpliquée; la partie la plus volumineuse est en haut tandis que la moins grosse est en bas (Voir planche I, n° I) (4).

La destination de ces pierres levées est fort incertaine encore. Sont-ce des pyramides élevées sur les dépouilles mortelles des Gaulois (5); des idoles à peine dégrossies; des pierres limitantes en l'honneur du dieu Marck; des trophées pour perpétuer la mémoire des évènements historiques? Ces trois sentiments peuvent trouver des défenseurs parmi les érudits, parce qu'ils ont pu, dans certains

(1) Du celtique *men* ou *maen*, pierre; *hir*, longue.

(2) Pierres longues en certain nombre et rangées sans ordre apparent.

(3) *Menhir*, pierre isolée, ovale ou ronde et polie comme les cailloux que roulent les torrents et les flots de la mer. *Hist. mon.* p. 342.

(4) Dulaure, *Mém. des antiq. de France*, dit les avoir trouvés indiqués dans les chartes des XIe et XIIe siècles sous le nom de *petra erecta*, de *saxum erectum terminus antiquus*. La *haute-borne*, dans le département de la Haute-Marne, viendrait à l'appui de ce fait. Alors elles peuvent guider dans l'étude des divisions positives de la topographie antérieure à la conquête romaine.

(5) Outre que le respect des Gaulois pour les morts autorise ce sentiment, on a souvent trouvé des ossements humains enterrés près de ces pierres.

cas, avoir un caractère tout à la fois religieux, civil et militaire.

Il y avait autrefois plusieurs pierres remarquables dans le Soissonnais, dont quelques-unes ont pu être rangées dans cette classe de monuments. On parle des pierres d'Ambleny, de Bucy-le-Long, de Chaudun. Les chroniqueurs Cabaret et Rousseau Desfontaines signalent, dans Soissons même, un énorme grès en forme de table qui fut brisé comme inutile, lors des premiers évènements de la révolution de 1789. Son volume était tel, dit le docteur Godelle (1), que les débris produisirent 400 pavés. « On

(1) Notice sur le dolmen de Vauxresis. Le grès de Soissons, comme les autres pierres dont nous venons de parler, avaient reçu dans le moyen-âge des destinations, tantôt d'utilité publique, et tantôt de plaisir et de coutumes bizarres, dont ils avaient emprunté leurs dénominations non moins bizarres. Ainsi la pierre de Bucy portait le nom de *pierre de la mariée* : le premier jour de ses noces, la mariée glissait dessus, assise sur un sabot : de là sans doute ce proverbe villageois en parlant d'une fille qui avait commis une faute, *elle a cassé son sabot*, c'est-à-dire elle n'aura pas les honneurs du sabot ; elle ne se mariera pas. Il y avait à Neuilly-Saint-Front une cérémonie sur laquelle on n'a pu établir que des conjectures, mais qui avait aussi une origine probablement payenne.

De temps immémorial, les époux se rendaient, accompagnés de leurs proches et de leurs amis, à un kilomètre de Neuilly, dans un lieu connu jadis sous le nom de *Désert* et depuis sous celui de l'Hermitage ou chapelle Saint-Front ; là, se trouve un grès de forme presque cylindrique, d'environ 1 mètre 50 cent. de diamètre, dont la face supérieure présente deux sillons d'inégale profondeur, sur 45 centimètres environ de longueur ; arrivés à la chapelle, les époux s'agenouillaient devant le grès pour boire le vin qui leur était versé dans chacun des sillons. *Statistique de l'Aisne*, p. 176. Il y avait à Nogent-l'Artaud un usage un peu différent, établi sans doute dans le cours du moyen-âge : on obligeait les époux de se coucher à terre pour embrasser la statue d'Artaud, fils d'un seigneur de Nogent, chancelier de l'église de Troyes. Pour retrancher ces inconvenantes cérémonies, les curés avaient fini par enterrer sous le dallage la statue d'Artaud qui vient d'être retrouvée. La pierre de Juvigny servait au seigneur du lieu pour la distribution du sel. La pierre de Chavigny, celle de Saint-Christophe, servaient en dernier lieu aux plaids généraux. La pierre noble ou nable de Vaurezis, comme portent les anciens titres, est un grès de 2 mètres de longueur sur un et demi de largeur et sur 25 centimètres d'épaisseur, qui était placé non loin de l'église, sur la voie publique ; c'est à cette pierre que les seigneurs citaient leurs vassaux, que se tenaient les assises ; c'est à peu de distance de cette pierre que s'exécutaient les sentences rendues devant elle. Cette pierre, qui avait été déplacée pour être employée à la confection d'un pont, a dû être rétablie dans sa place primitive, d'après le vœu exprimé par M. Desmousseaux de Givré, alors préfet de l'Aisne, et sur le désir des habitants. Il y avait, également à Acy, la pierre trouée, mais elle a été détruite par un acte de vandalisme qui a failli donner lieu à un procès ; le mécontentement fut extrême dans la commune, et ce ne fut pas sans raison, puisque c'était peut-être le seul monument de cette forme qui existât encore dans l'arrondissement. Cette pierre marquait les limites des territoires de Serches et d'Acy ; elle fut toujours respectée sous la sauvegarde

» cite encore les pierres de Juvigny, de Vauxresis, de » Chavigny, de Sacy-saint-Christophe, d'Acy. » L'historien du Valois a signalé plusieurs de ces monuments entre le village de Rhuis et Verberie. « Assez près de la rive méri- » dionale de l'Oise, dans une terre forte et sans aucune » trace d'anciens bâtiments ni de débris, on aperçoit » trois masses d'un grès brut ; la plus grande est plantée » droite, elle a 9 pieds de haut, sans compter sa base » enterrée de 4 à 5 pieds, sa largeur est de 7 pieds dans » le milieu, son épaisseur d'environ 18 pouces ; à cin- » quante pas à l'ouest, une autre pierre de 5 pieds de » large sur 8 de haut sans la base ; elle penche de moitié » vers le midi ; deux autres pierres paraissent encore plus » avant, dont une ne s'élève que de trois pieds, l'autre » ne montre qu'une tête brute qui sort à peine de terre, » les deux premières sont émaillées d'une prodigieuse » quantité de petits brillants, qui semblent autant de » diamants ; on tient qu'il y a près de ces pierres des » tombeaux où sont renfermés de grands corps. » Hist., p. 9 (1).

A Courmont, au-dessus de Fère-en-Tardenois, près de la source de l'Ourcq, on voyait aussi autrefois une de ces pierres qui semblait, dit-on, porter l'empreinte d'une patte d'ours. Le peuple conservait une sorte de vénération pour cet obélisque, et, comme les habitants d'Acy, il intenta un procès à celui qui l'avait fait enlever pour la pla-

---

de son titre de *borne*, titre que nos lois regardent comme sacré ; mais, il y a quelques années, le propriétaire du terrain s'avisa de la déplacer parce qu'elle gênait la culture de son champ, puis de la briser ; il n'en reste plus qu'un tronçon informe, enfoncé à fleur de terre. « Ce n'est plus le menhir debout, ajoute » M. Godelle, percé par son centre d'un trou dans lequel la jeune fille venait » passer sa tête, dans lequel la jeune mère passait le corps de son enfant. Cette » coutume était abolie depuis longtemps, mais on y conduisait encore les ani- » maux atteints de tranchées, on leur en faisait faire le tour et pendant ce temps » le mal s'apaisait. » On voulait forcer l'auteur du délit à rétablir la borne, mais rétablir une *pierre druidique* avec son caractère sacré et ses vertus divines, c'est chose impossible. (Voir la note déjà citée.)

(1) Il n'en reste plus qu'une seule aujourd'hui, au lieudit les Fortes Terres, *Not. archéol.* sur le département de l'Oise, 1837. Cambry, t. 2, p 135.

cer dans l'encoignure d'un bâtiment. A Mont-saint-Perre, on montre la pierre qui bavarde, sur la butte de Brayes ; derrière la ferme de la Perrière, sur un promontoire qui surplombe dans la vallée de Crouy, on voit encore aujourd'hui, et probablement d'origine druidique, une pierre assez curieuse, ayant 12 mètres de hauteur sur 6 de largeur. Son énorme volume, composé de 4 à 5 bancs de calcaire très dur, semble se détacher de sa base crénelée de fissures verticales, occasionnées sans doute par le poids de cette masse sans cesse menaçante.

CROMLÈCK (1).

On désigne sous le nom de cromleck des blocs de pierres brutes plus ou moins volumineuses, implantés comme les menhirs ou simplement posés sur le sol ; ces pierres, de formes très irrégulières, généralement peu élevées, sont alignées comme des arbres en cercle, en quinconce, en spirale ; de la vient qu'on les appelle *alignements, allées non couvertes, enceintes druidiques, pierres cerclées, pierres groupées*. Quelques-uns de ces cromlecks, de forme variée, plus ordinairement sur un plan elliptique, sont entourés de fossés. Plusieurs sont accompagnés de dolmens, et les pierres de clôture présentent quelquefois à leur sommet des mortaises destinées à recevoir des architraves. Quelques antiquaires prétendent que le nombre des pierres est sacré, qu'il n'y en a pas moins de douze et que les différents nombres de 19, 30 ou 60 coïncident avec ceux des dieux. (BATISSIER, p. 163).

Ce singulier monument a suscité un grand nombre de conjectures sur sa destination ; les uns ont pensé qu'il fallait y voir un vaste cimetière gaulois ou des sépultures de familles ; d'autres, un trophée élevé sur un champ de

(1) *Crom*, courbe ; *leck*, pierre.

bataille à la mémoire des guerriers morts courageusement les armes à la main ; d'autres, que cet assemblage donnait l'aspect d'un temple n'ayant d'autre voûte que celle du ciel. Cette opinion (1) est assez conforme aux idées des Gaulois qui ne voulaient pas enfermer la divinité dans des murailles : la présence des dolmens et d'autres pierres qui paraissent avoir servi d'autels au centre de plusieurs enceintes fortifient les faits, et les traditions donnent quelque poids à cette interprétation.

On croit aussi avec quelque fondement que les cromlecks n'avaient pas exclusivement une destination religieuse et que, dans les grandes circonstances, ils pouvaient servir pour les assemblées de la nation, soit pour délibérer sur les intérêts publics, soit pour les élections, soit pour les inaugurations, soit encore pour rendre solennellement la justice (2). Il existe encore des enceintes formées par de petits remparts en terre mêlée de cailloux ; il faut prendre garde de ne pas les confondre avec des camps romains dont ils n'ont pas les proportions.

Ces monuments sont fort rares, ils sont ordinairement situés sur des éminences, dans des lieux éloignés de toute habitation et environnés de bois. Un des plus connus et des plus célèbres est celui de Karnac, dans le Morbihan. Les alignements de Karnac, dit M. de Fréminville, sont situés dans une vaste lande ; ils consistent en plus de douze cents pierres brutes sur onze files parallèles ; quelques-unes de ces pierres ont 20 pieds de haut. C'est que la

---

(1) Guibert de Nogent, liv. 2, ch. 1, raconte que l'on creusa dans la plaine de Coucy pour y bâtir le monastère de Nogent, et qu'on y trouva des sépulcres rangés *in modum chorulæ*, rangées en chœur ou ronde de danse, autour d'un cercueil principal, et qu'il y avait en ce lieu un ancien temple consacré à la Vierge qui devait enfanter. 2, Caumont, *Cours d'ant.*, p. 100.

(2) La coutume de rendre la justice dans les enceintes en pierres, était commune dans le nord jusqu'en 1356 ; chaque membre se tenait debout ou s'asseyait sur chaque pierre ; celui qui présidait occupait la pierre centrale ; les petites pierres placées entre les plus grandes et qui rendaient la cloture plus compacte, pouvaient servir de piédestaux.

plupart sont plantées la tête en bas, cette particularité paraît intentionnelle de la part de ceux qui les ont érigées; mais il est impossible de deviner quelle fut cette intention. On est frappé d'étonnement lorsqu'on aperçoit, pour la première fois, la plaine de Karnac avec ses bruyères sauvages, son horizon bordé de bois de sapins et surtout avec cette phalange de pierres, surprenante armée de rochers informes. Le nombre de ces pierres, leurs formes bizarres, l'élévation de leurs pointes grises, allongées et mousseuses qui se dessinent d'une manière tranchante sur la noire bruyère dont la plaine est couverte. Enfin, la silencieuse solitude qui les environne, tout frappe, tout étonne l'imagination, tout pénètre dans l'âme d'une vénération mélancolique pour ces antiques témoins des évènements qui signalèrent des siècles si reculés. D'un peu loin, ces pierres plantées debout apparaissent au voyageur comme l'assemblage informe des ruines d'une ville; mais lorsqu'en s'approchant on remarque la disposition régulière de leurs masses brutes, elles perdent cette apparence pour prendre celle d'une cohorte de géants pétrifiés. (Planche 1, n° 3.) Le cromleck d'Avebury (Pl. 1, n° 4), que le peuple appelle chaîne ou danse des géants, est attribué au fameux enchanteur Merlin ; ce monument est composé de deux rangées circulaires et de deux enceintes elliptiques. La rangée extérieure était formée par trente lichavens figurant une balustrade ; le deuxième cercle comptait 29 pierres ; le troisième comme le premier était formé de trilithes, et le quatrième de vingt peulvants. (BATISS., *Hist. Mon.*, p. 315.)

PIERRES TOURNANTES.

Les pierres tournantes (1) sont formées par deux énor-

(1) Les pierres tournantes s'appellent encore *pierres branlantes*, *pierres croûlantes*, *pierres roulantes ou roulées*, *pierres qui dansent*, *pierres fol-*

mes blocs de rocher dont l'une est superposée à l'autre ; elles n'ont, pour ainsi dire, qu'un point de soutien, et elles sont tellement placées en équilibre sur leurs bases qu'elles peuvent recevoir un mouvement d'oscillation plus ou moins prolongé. Elles tournent ordinairement sur un pivot. Ces pierres sont très anciennes. Pline (liv. 2, sect. 98), et Ptolémée (liv. 3., ch. 3), font mention de pierres énormes que l'on mettait facilement en mouvement, mais qu'aucune force ne pouvait déplacer. On croit que la position de ces pierres était naturelle, quoiqu'il soit possible que souvent l'art ait diminué la base sur laquelle elles reposent, afin de les rendre susceptibles d'être facilement bercées. Il y en a eu qui avaient jusqu'à 100 pieds cubes (1).

On n'a jamais pu expliquer d'une manière satisfaisante la destination de ce bizarre monument. On ne sait si on se servait de ce mouvement oscillatoire pour connaître la volonté divine et la transmettre, ou si c'étaient des pierres probatoires dont on faisait usage pour prouver la culpabilité des accusés, ou simplement des idoles (2) (Nos 5 et 6).

Nous ne connaissons aucun monument de ce genre dans notre département ; les anciennes pierres branlantes, ainsi que les cromlecks du Soissonnais, auront sans doute été détruits de bonne heure par les Romains et plus tard par les chrétiens (3).

DOLMEN.

Vous le voyez, Messieurs, on est fort embarrassé pour

---

les, pierres qui virent, pierres retournées, pierres transportées. Il y a encore d'autres pierres singulières, de forme bizarre, ordinairement isolées, et dont quelques-unes paraîtraient avoir été grossièrement façonnées ; elles sont orbiculaires et carrées, et reposent sur une base fort étroite sans être mobile. Quelques-unes ont la forme d'un cône renversé, muni de renflements et portées sur une base étroite comme un vase sur son pédicule.

(1) Caumont, t. 1, p. 71.

(2) Cambry les regarde comme les emblêmes du monde suspendu dans l'espace.

(3) C'est probablement ce que nous ignorerons toujours. On dit qu'il y avait un monument de ce genre sur la butte de Moulinchart, près de Laon.

déterminer l'usage de ces monuments, malgré certains caractères identiques, qui donneraient à penser qu'ils ont dû être consacrés à des cérémonies religieuses. Mais il en est d'autres beaucoup plus nombreux, parce que l'usage en était sans doute plus commun et plus général, dont la destination est bien connue : ce sont les dolmens. C'est-à-dire une table de pierre brute plus ou moins large, plus ou moins régulière, formée d'une masse plate, portée horizontalement par plusieurs roches verticales. On distingue trois sortes de dolmen : le dolmen simple que les antiquaires ont confondu avec le trilithes (1) (Pl. n° 7). Le dolmen imparfait, dont la table repose par une de ses extrémités sur le sol, tandis que l'autre extrémité est soutenue sur des piliers verticaux (Pl. n° 8.) (2).

Le dolmen est compliqué, lorsque les pierres des pourtours sont plus nombreuses; quoiqu'elles ne touchent pas toujours la table, elles forment une sorte de mur de clôture (N° 9).

La dimension des dolmens est très-variable, et pourtant leur forme affecte toujours la configuration d'un carré long ; la table est quelquefois percée d'un ou plusieurs trous, et leur superficie, tantôt inclinée, tantôthorizontale, offre une pente ou des rainures en forme de rigoles peu profondes, et qui se dirigent vers les points perforés ou vers les extrémités.

Ces rigoles, creusées dans la pierre, ont fait croire généralement que ces dolmens étaient les autels gaulois, et qu'en se plaçant dessous on pouvait être arrosé par le

---

(1) Le dolmen simple est toujours composé de trois pierres, deux sont portées verticalement à peu de distance, et supportent une troisième pierre placée horizontalement comme une architrave ; on croit que c'était une espèce d'autel d'oblation, ou plutôt des portes rustiques que l'on rencontre assez ordinairement dans les grands monuments gaulois, comme les alignements, les cromlecks. Ce monument ressemble beaucoup à une imposte dont il a souvent l'élévation et l'usage.

(2) Il est évident que cette position peut être le résultat d'une intention ou d'un accident arrivé à un dolmen complet.

PL. I.

4.

8.

9.

13.

14-15.



sang des victimes et recevoir ainsi un baptême de sang. Quelques antiquaires cependant n'ont voulu y voir que des autels funèbres ou des pierres tombales ; parce que, dans plusieurs circonstances, on a trouvé des ossements humains à une profondeur de trois ou quatre pieds, avec divers instruments de fabrique gauloise (1).

Les dolmens sont tantôt isolés, tantôt réunis; on les rencontre dans les landes, dans les bois, sur des éminences naturelles, sur des tertres artificiels, quelquefois dans des lieux bas et marécageux.

On parle de plusieurs dolmens dans le Soissonnais ; M. Robert, ancien curé d'Arcy, cite ceux du Mont-Dion (2), de la butte de House, d'Azy-Bonneil, canton de Château-Thierry.

---

(1) Cette opinion nous paraît assez fondée, car nous avons quelque peine à croire, avec M. Bourassé (p. 46. *Archéol. chrét.*), que ce soit toujours des victimes, des prêtres, des personnes de distinction qui ont été inhumés sous ces autels, et nous pensons que les couteaux en bronze et en silex, et les autres armes qu'on rencontre dans ces fouilles, doivent être considérés comme des armes de guerriers et non comme des instruments de sacrifices.

(2) « A la distance de moins d'une portée de fusil du cimetière d'Arcy-Sainte-Restitute, vers Cramailles, on voit, dans le bois, une éminence qu'on gravit à pic de plusieurs côtés. Là, sur une place circulaire de 70 pieds de diamètre non plantée de bois, on se trouve en présence d'un dolmen un peu incliné vers le levant; il a onze pieds de long, cinq pieds de haut et trois pieds d'épaisseur. 150 pas au-dessus, se trouve un autre dolmen circulaire beaucoup plus large que le premier. Cet énorme grès, déjà attaqué plusieurs fois, a encore à sa face, au midi, 42 pieds de long sur 4 de haut. Il règne de ce côté un bord saillant arrondi par le haut en forme de moulure d'un pied de large sur une gorge de même dimension. La face, au levant, est moins plongée en terre, mais les deux autres sont enfoncées dans le sol et recouvertes de pelouse. A côté gisent des tronçons de grès ; on distingue encore sur l'un d'eux comme deux rigoles qui, de la plate-forme, partent du même point et vont aboutir au bord le plus penché. La superficie a 7 pieds carrés ; elle couvre une niche placée à sa gauche. A côté est une cavité creusée en cône large et profonde de 6 pouces ; puis un trou profond et large de 2 pouces avec une ouverture qui présente comme une gaine. » Sans partager le sentiment de M Robert, qui nous paraît avoir ressuscité beaucoup trop d'antiquités gauloises autour de son village d'Arcy, nous ne trouvons rien d'invraisemblable dans l'existence vraie ou prétendue de ces dolmens du Mont-Dion, *Mont du jour et de la lumière*. Et s'il est avéré, comme il le dit, que les habitants du pays croient encore au sabbat qui avait lieu à ces pierres, il n'en faudrait pas davantage pour y trouver les traces d'une tradition gauloise.

M. Robert parle encore d'un autre grès sur la butte de House; il paraît comme arrêté dans sa projection par d'autres grès poussés devant lui. Il a 18 pieds de superficie et 4 rigoles en regard. Cette pierre paraît avoir été précipitée de la butte sur laquelle elle était jadis. Il ajoute qu'il n'y a pas de monument gaulois plus certain. Il y a trouvé des poteries grises fines, très-cuites et résonnant comme la faïence.

D'après les renseignements que j'ai pris sur ce dernier, c'était tout simplement un grès d'environ 1 mètre 30 centimètres de long sur 1 mètre de large, d'une épaisseur de 60 centimètres. Les angles étaient un peu obtus et sa surface portait l'empreinte d'une rigole de 3 centimètres de profondeur sur une égale largeur; on remarquait aussi, dans l'intérieur, trois cavités dont deux de forme ronde, et celle du milieu en losange. Cette pierre était assise sur deux autres pierres plates de même nature, sans aucun caractère particulier; elle reposa longtemps sur un gros orme creux dont la plantation remontait au règne d'Henry IV. Tous deux ont disparu depuis quelques années; l'un est réduit en cendre et l'autre est enterré sous la route départementale de Château-Thierry à Charly, vis-à-vis l'église. Il n'est guère possible de savoir si cette pierre a été employée à quelque usage religieux ou purement industriel, comme on serait tenté de le croire (N° 10).

Le dolmen le plus remarquable, le mieux conservé dans le Soissonnais, paraît être celui de Vauxrezis signalé par le docteur Godelle, et dont M. de Laprairie a fait une description très complète (1) (N° 11).

Ce monument, qu'on désigne dans le pays sous le nom de Pierre-Laye (2), est situé au nord du village de Vauxrezis, vers Chavigny, à 11 mètres de la chaussée romaine qui allait de Soissons en Angleterre par Boulogne.

---

(1) Les fouilles que M. le conseiller de Vuillefroy, qui en est le propriétaire et le conservateur éclairé, a bien voulu faire exécuter pour dégager ce dolmen de la terre et des pierres qui l'encombraient, ont permis à M. de Laprairie d'étudier de plus près ce curieux monument et de rectifier ce que les données du docteur Godelle pouvaient avoir de hasardé.

(2) *Laya* en langue celtique signifie route dans une forêt, pierre de la route, ou de *Laos*, pierre populaire; les habitants prononcent *lé* et pensent que c'est le tombeau d'un homme puissant qui portait le nom de *Lé*. Cette tradition n'est pas à dédaigner, et les 18 ou 20 têtes qu'on y a découvertes en 1843 pourraient bien indiquer la tombe d'autant de braves morts pour la défense de leur patrie. La postérité reconnaissante aura roulé sur leurs débris les quelques pierres sauvages que nous y rencontrons. Heisler (*Antiq. sept. celtiq.* 1720), parle de l'usage où les peuples du nord de l'Europe étaient de couvrir le lieu de la sépulture de leurs notables d'un amas de pierres brutes d'une grosseur immense dont les unes paraissent en supporter d'autres.

« Le dolmen de Vauxrezis se compose d'une grande pierre plate, posée horizontalement sur sept autres pierres de champ, savoir : deux dans le fond, adossées au sol et faisant face à l'est, une à droite au midi, deux à gauche au nord, et deux en avant, mais ne formant que les deux cinquièmes de l'ouverture. On voit que le dessous de table forme une espèce de chambre fermée complètement de trois côtés et seulement en partie du quatrième; sa superficie est de six mètres carrés.

» La pierre supérieure ne couvre plus entièrement l'espace compris entre les pierres placées de champ; un énorme fragment, qui se trouve maintenant en travers de l'ouverture, ainsi qu'un autre morceau tombé à gauche, semblent en avoir été détachés dans un moment où l'on aura cherché à détruire le monument, soit parce qu'il s'y rattachait d'anciennes superstitions, soit tout simplement parce qu'il gênait la culture du champ.

» Sa forme actuelle est celle d'un quadrilatère irrégulier ayant 3 mètres 30 centimètres du côté de l'ouest, 4 mètres du côté de l'est, 2 mètres du côté du nord et 70 centimètres du côté du midi ; son épaisseur est de 60 centimètres environ. Lorsqu'elle a été placée, elle devait présenter l'aspect d'un parallélogramme à peu près régulier ; elle ne paraît pas avoir été taillée ; elle porte seulement quelques traces de coins qui ont dû servir à l'extraire du banc dont elle faisait partie. Plusieurs trous la traversent, mais leur forme et leur direction doivent les faire supposer plutôt naturels que faits exprès de main d'homme.

» Une carrière de pierre dure, à fleur du sol et absolument semblable à celles qui composent le dolmen, existe à 200 mètres de distance ; il n'est pas douteux qu'elles en aient été tirées.....

» L'intérieur du monument était presque entièrement rempli de terre et de pierres ; la terre semblait provenir,

au moins en partie, de l'écoulement des eaux supérieures, et les pierres avaient sans doute été apportées là par les hommes qui cultivaient le champ dans lequel il se trouve pour en débarrasser leur terre A 4 mètres 50 centimètres du dessous de la table, et environ à 70 centimètres plus bas que le niveau du sol extérieur, on a rencontré un dallage grossier en pierres plates, et sur ce dallage reposaient 18 à 20 cadavres ; la plupart des crânes et des os des jambes étaient bien conservés, rien n'avait été soumis à l'action du feu. »

« Quoique ces ossements aient paru à toutes les personnes présentes, jetés là comme en désordre, on hésite à affirmer positivement qu'il n'y ait pas eu un arrangement régulier, si l'on observe que vingt corps, réunis sur un espace de six mètres carrés, doivent être bien serrés les uns contre les autres, et si on se rappelle que les Gaulois, en enterrant les morts, leur repliaient quelquefois les jambes sur le corps. »

La présence d'un aussi grand nombre d'ossements, dans l'intérieur du dolmen, l'absence, au contraire, complète de tout fragment d'armure, de hachette, en silex ou en bronze, et quelques circonstances particulières, font croire à M. de Laprairie que le monument de Vauxrezis est réellement un dolmen ; c'est-à-dire un autel d'oblation sur lequel on aurait immolé des victimes en l'honneur des morts qu'ils recouvraient.

ALLÉES COUVERTES OU GROTTES AUX FÉES.

On donne le nom d'*allées couvertes, de roches aux fées, de coffres de pierres, palais des géants de Gargantua, palais du diable* (1), à de longues suites parallèles de pierres brutes, plantées verticalement sur deux lignes, et portant une plate-forme de rochers posés en travers, les uns contre les

(1) On les appelle encore *tables des fées* et *tables du diable, tables de César*

autres, de manière à former un plan horizontal. Ces galeries, grossièrement ajustées, offrent beaucoup de ressemblance avec les dolmens dont ils présentent le principe de construction plus développé dans leur longueur, et ils n'en diffèrent que par des mesures plus considérables.

Ces allées ne présentent pas toujours une largeur égale; elles s'évasent quelquefois à l'une de leurs extrémités et se terminent par un appartement grossièrement arrondi ou carré; des quartiers de rochers, placés à l'intérieur, servent de cloison et les divisent en plusieurs compartiments.

Les deux plus beaux monuments de ce genre qui existent en France, sont peut-être la roche aux fées d'Essé, à 28 kilomètres de Rennes, et celle de Bagneux, à la porte de Saumur. (Nos 12, 13.) La première a 18 mètres de long et se divise intérieurement en deux parties d'inégale longueur; chaque partie se partage en plusieurs cellules ou alvéoles. On y entre par une ouverture en forme de porte. — La seconde est encore plus colossale; elle a 20 mètres de longueur sur 7 mètres de large, sa hauteur est de 3 mètres; quatre énormes morceaux de grès posés sur le champ, à la suite les uns des autres, forment chacun des deux côtés. L'imagination, effrayée à la vue de tels monuments, se demande comment des peuples, dans l'enfance de la civilisation, ont pu remuer des masses si énormes.

Il y a beaucoup de pierres, Messieurs, dans l'ancien Soissonnais, qui conservent encore le nom de pierres de grottes ou de cavernes aux fées, de hottes du diable, de butte de Gargantua. Vous en trouverez dans les bois de Marigny-en-Orxois, de Connigis; à Blesme, à Fossoy, à Monfaucon, canton de Charly, dans les landes de Coincy, à Banrue, à Berny-Rivière, dans les forêts de Compiègne et Villers-Cotterêts. (Nos 14, 15.) On ne connait pas la destination de ces monuments, et voilà sans doute pourquoi on a émis à leur sujet les mêmes opinions que sur les dolmens. — Qu'il nous suffise de savoir que les grottes aux fées, comme

la plupart des autres pierres druidiques, sont encore de nos jours un objet de superstition pour le peuple des campagnes; de grands trésors sont enfouis dans leur enceinte (1). Dans le silence des nuits, on entend même des bruits étranges, comme des pièces d'or qui sonnent sur la pierre, mais des fantômes, des spectres, des fées veillent à leur conservation.

M. de Laprairie demande la permission de lire un petit travail qu'il a rédigé sur les vitraux de la cathédrale de Soissons. M. de Laprairie a une rare prédilection pour cette basilique dont il est fabricien. A ce titre, il lui appartient plus qu'à tout autre de nous faire connaître toutes les parties les plus remarquables de ce curieux édifice. Il commence aujourd'hui par donner l'explication des médaillons qui composent la rosace du transept nord. Ce sujet ne peut manquer d'intéresser non-seulement les archéologues, mais encore les fidèles, habitués à passer devant nos magnifiques verrières, sans se douter que là, sont représentés et peints, les mystères les plus consolants et les plus terribles de la religion ; c'est-à-dire ce qui fait la force et la vertu du chrétien sur la terre.

Quelques années n'ont pas suffi pour élever nos magnifiques cathédrales; un siècle, plusieurs siècles même, séparent presque toujours une partie d'une autre partie du même édifice. Il en a été ainsi pour la cathédrale de Soissons. Une pierre, regardée généralement comme authentique, constate que les chanoines firent leur première entrée dans le chœur en l'année 1212. Ce croisillon du nord, au contraire, ne fut construit que beaucoup plus tard, vers

---

(1) L'idée de semblables trésors existe encore dans le canton de Vic-sur-Aisne ; on répète depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours : *entre Vaux et Berny, sont les trésors du roi Henri*. Voir ce qui donna lieu à ces espèces de proverbes. Hist. du Valois, t. 1, p. 362.

la fin du XIV[e] siècle. La différence de style est sensible dans la rose et les fenêtres qui s'ouvrent sur le pignon. Aussi les vitraux qui les garnissent, quoique très beaux, n'ont déjà plus cette force de ton, cette teinte sévère et mystérieuse, cet éclat *concentré* des verrières du XIII[e] siècle ; la couleur du peintre comme la foi du fidèle s'est un peu affaiblie.

Après tout, cette rose est d'un charmant effet et la composition m'a paru mériter d'être décrite. Elle consiste en un médaillon central et en douze autres médaillons placés entre les meneaux en pierre qui partent du milieu pour aboutir à la circonférence. La position actuelle d'une grande partie de ces médaillons me fait croire que, pour suivre la pensée du compositeur, il faut commencer par en haut et descendre jusqu'en bas.

Premier médaillon. — L'Annonciation. La sainte Vierge, à genoux devant un prie-dieu, écoute l'ange qui lui annonce sa maternité divine.

Second médaillon. — La Visitation. La sainte Vierge e sainte Elisabeth debout ; près d'elles une espèce de grille dorée qui figure peut-être une porte de maison.

Troisième médaillon. — La Nativité. La sainte Vierge couchée, près du lit, saint Joseph debout. Une tête d'âne, figure du peuple juif et une tête de bœuf, figure des nations, s'aperçoivent au-dessus des deux principaux personnages ; mais le peintre, qui a choisi sans doute le moment qui a précédé immédiatement la naissance du Sauveur, n'a pas mis d'enfant sur son tableau.

Quatrième médaillon. — Le *Gloria in excelsis.* Trois bergers faisant paître leurs troupeaux. Un ange, dans une nuée, leur annonce la bonne nouvelle.

Cinquième médaillon. — L'adoration des Mages. La sainte Vierge, assise devant une table, tient l'enfant Jésus dans ses bras, près d'elle saint Joseph debout. La table est couverte d'une nappe richement brodée. Ce tableau doit être

le complément d'un second tableau dont je parlerai plus loin.

Sixième médaillon.— La fuite en Egypte. La sainte Vierge montée sur un cheval blanc, tenant son divin Fils sur ses genoux. Saint Joseph à pied, le bâton de voyage à la main.

Passons à la partie gauche de la rosace. De ce côté, quelques transpositions ont été faites, et l'ordre chronologique et historique ne se suit plus régulièrement comme à droite.

Premier médaillon, au faîte de la rose. — Deux personnages couronnés, l'un blanc, l'autre noir, assis sur un sopha. Le premier étend le bras et montre sans doute au Mage, qui se trouve près de lui, l'étoile qu'il vient d'apercevoir.

Ce tableau occupe évidemment la place de celui qui suit.

Deuxième médaillon. — Deux anges tiennent les coins d'un drap dans lequel est enveloppé le corps de la Vierge, dont la tête se laisse entrevoir. Au-dessus, Dieu le père, la tête ceinte du nimbe crucifère, reçoit dans ses mains l'âme de la Vierge.

Troisième médaillon. — A l'appel de l'étoile mystérieuse, les trois Rois-Mages, dont l'un est noir selon la tradition, se sont mis en route. Ce tableau les représente portant, les deux premiers, de petits reliquaires, et le troisième une bourse.

Quatrième médaillon. — L'adoration des Mages ; l'un à genoux, les deux autres debout. Ce médaillon me paraît représenter une seule et même scène avec celui où l'on voit la sainte famille devant une table. Et si l'on adopte l'ordre descendant que j'ai suivi, il occuperait la place de celui qui suit.

Cinquième médaillon. — Les Mages devant Hérode. Les trois Mages debout, Hérode assis sur son trône.



Sixième médaillon. — Jésus apaisant les flots. Ce tableau est tout-à-fait étranger au sujet. Il est venu plus tard remplacer le médaillon primitif qui aura été détruit par accident. Ce qui empêche toute espèce de doute à cet égard, c'est qu'il diffère beaucoup de la teinte générale du reste de la composition. Et, comme le dessein de l'artiste semble avoir été de consacrer toute la partie gauche de la rose au grand fait de la venue de ces rois de l'Orient à Bethléem, il paraît tout naturel de supposer que cette place était remplie originairement par la représentation du passage de l'Evangile où il est dit que les Mages reçurent d'un ange l'avertissement de retourner dans leur pays par un autre chemin.

Médaillon central. — La Vierge couronnée tient dans ses bras son divin Fils. A la droite et à la gauche brûle un flambeau.

Dans les angles du bas, un personnage nimbé tient un encensoir dans la main droite et un petit vase dans la main gauche. Tous les autres vides sont remplis par une mosaïque d'un bel effet.

Maintenant que nous avons décrit les divers sujets de notre rose, tâchons d'en découvrir le symbolisme. Deux choses frappent dans la composition de ce vitrail : la double apothéose de la Vierge et la place importante qui est donnée à la mission des Rois-Mages. Le peintre s'est donc proposé un double but : la glorification de la Vierge et la vocation des Gentils ; en effet, s'il se fût borné au premier sujet, les divers médaillons consacrés aux Mages auraient été remplis par des motifs pris dans la vie de Marie, comme la purification et le miracle des noces de Cana. Si, au contraire, on voulait voir dans sa composition, le mystère de la rédemption de tous les hommes, au lieu de l'appel seulement des nations, les mêmes médaillons auraient été remplacés par des sujets tirés de la vie du Sauveur, et particulièrement par le sacrifice du Calvaire.

Pour reconnaître la justesse de cette interprétation, jetons un nouveau coup-d'œil sur l'ensemble du vitrail. Au sommet et au centre, la glorification de la Vierge. A gauche, toutes les circonstances, même celles insignifiantes de la mission des Rois-Mages, représentants de la Gentilité ; à droite, la reproduction des faits qui se rattachent immédiatement à la naissance du Sauveur.

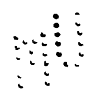
En bas, la fuite en Egypte, évènement dans lequel plusieurs pères de l'Église voient le prémier appel fait par Jésus-Christ aux payens ; en effet, on lit dans les commentaires de Jansenius sur l'évangile de saint-Mathieu : ***significatur autem hac fuga regnum dei a Judæis ad gentes trans ferendum..... et ut per Christi presentiam Egyptus, diis falsis ditissima, et in ea tota gentilitas jam tum ad veram pietatem prepararetur.***

Il semble même que ce n'est pas sans intention qu'on a donné à ce tableau la place qu'il occupe entre les deux parties du vitrail ; par le rôle que joue la Vierge, il se rattacherait à la partie droite et, par le sens que les écrivains ecclésiastiques donnent à cet événement de la vie du Sauveur, il se rattacherait à la partie gauche.

Ainsi, dans les sujets représentés, nous n'en rencontrons aucun qui ait trait directement au peuple hébreu ; le peintre n'a trouvé de place ni pour la présentation au temple *des Juifs*, ni pour aucun des miracles que J.-C. fit dans le cours de sa vie en faveur des Juifs.

Ce peintre, verrier du 14e siècle, aurait-il été un de ces nombreux chrétiens qui poussaient presque jusqu'au fanatisme, la haine pour cette malheureuse nation ? S'il était permis de s'arrêter à cette idée, l'explication du vitrail de Soissons deviendrait facile ; il aurait été inspiré par deux sentiments bien puissants à cette époque, la haine des Juifs et la dévotion à la Sainte-Vierge.

Ne serait-ce pas aussi à cette influence du temps et du pays, qu'il faudrait attribuer le motif qui a porté l'artiste à



figurer, au médaillon de la fuite en Egypte, la représentation d'un jeune et vigoureux cheval à la place de cet âne si apprécié en Orient, mais si méprisé parmi nous.

Le président informe la société de la demande qu'il a faite à M. le ministre de l'instruction publique, à l'effet d'obtenir l'approbation des statuts et réglement de la Société Historique et Archéologique de Soissons.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'abbé POQUET.

Réponse de M. le ministre de l'instruction publique à M. Leclercq de Laprairie, président de la société historique et archéologique de Soissons.

Paris, le 14 *juillet* 1847.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'é-
» crire pour me demander l'approbation des statuts régle-
» mentaires de la Société Historique et Archéologique ré-
» cemment fondée à Soissons, sous votre présidence, dans
» le but d'étudier les nombreux et intéressants monu-
» ments de ce pays et de veiller à leur conservation.

» Le bulletin que vous m'avez adressé en communi-
» cation renferme, outre les statuts, un premier travail,
» qui fait connaître en partie la marche que la nouvelle
» société se propose de suivre pour remplir sa double
» mission. Je ne puis qu'encourager des dispositions si
» louables qui promettent de devenir utiles à la science et
» au pays. Je me suis empressé de prendre connaissance
» du règlement joint à votre lettre, et je l'ai approuvé tel
» qu'il a été adopté dans la première séance du 10 janvier
» 1847(1). J'ai l'honneur de vous informer que je transmets
» à M. le préfet de l'Aisne une ampliation de l'arrêté que
» j'ai pris à cet effet, en l'invitant à vous en donner offi-
» ciellement connaissance.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma
» considération la plus distinguée,

» Le ministre de l'instruction publique,

» *Signé* : SALVANDY. »

---

(1) Les Statuts de toutes les sociétés approuvées par le Ministre de l'instruction publique sont de droit insérés dans l'*Annuaire des sociétés savantes*.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE.

Mardi 6 juillet 1817.

Présidence de M. de Laprairie.

M. le Président présente à la société un sceau que M. Plocq, ancien adjoint au maire de Soissons, a bien voulu lui apporter.

Ce sceau, dit M. de Laprairie, a été trouvé tout récemment à une assez grande profondeur de terre, dans un pré dépendant de la commune de Belleu. Il est en plomb et sa conservation est parfaite.

Il porte d'un côté les lettres S P A S P E, et au-dessus deux figures affrontées, entourées d'un cercle de perles, et séparées par une croix à double traverse.

Ces six lettres sont l'abréviation des mots : *Sanctus Paulus*, *Sanctus Petrus*.

De l'autre côté on lit : *Benedictus* P P X I I. Benoît XII, pape.

Benoît XII gouverna l'Église de 1334 à 1342.

La forme des lettres est bien celle de la première moitié

du XIVe siècle ; elles sont d'un beau relief, mais le dessin des têtes des deux apôtres est barbare.

Son diamètre est de 40 millimètres et son épaisseur de 4.

Benoît XII fut un des six papes qui régnèrent à Avignon de 1305 à 1376. Il était fils d'un boulanger de Saverne, dans l'ancien comté de Foix. Avant son exaltation, il était religieux de Cîteaux. Les historiens lui attribuent de profondes connaissances en jurisprudence et en théologie.

Ce fut lui qui posa les premières fondations du palais des papes, à Avignon.

MM. Chezjean et Williot voudraient qu'on s'assurât que rien n'était joint au sceau ; car le trou qui le traverse dans le sens de son épaisseur indique que, comme toujours, il devait être attaché à un titre quelconque.

M. l'abbé Poquet annonce qu'il a en sa possession quelques-uns de ces sceaux désignés chez les savants sous le nom de plombs *italiens*, et qui sont antérieurs à celui dont parle M. de Laprairie ; mais les types sont les mêmes, le revers seul a changé pour porter le nom du pape régnant.

M. de Laprairie fait ensuite passer sous les yeux de l'assemblée un vase cinéraire qui vient d'être trouvé dans un emplacement reconnu depuis longtemps pour un *ustrinum* romain. M. de Laprairie explique ainsi cette curieuse découverte :

Messieurs, j'ai pensé que vous ne verriez pas sans intérêt le vase que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

C'est une urne cinéraire qui vient d'être trouvée sur le revers du fossé de la grande route de Soissons à Paris, vis-à-vis l'ouvrage à corne nouvellement élevé par le génie militaire.

On se rappelle que cette route a été déplacée, il y a quelques années, pour contourner cette partie de la forti-

fication, et c'est dans la tranchée qui a été faite par suite de ce changement de direction que se trouvait le vase que je vous ai représenté.

Il ne me paraît pas douteux que le cimetière romain dont on a souvent parlé, et dans lequel on a découvert tant d'objets antiques, ne se prolongeât jusqu'à l'endroit dont je parle.

Cette urne, comme vous le voyez, est en terre noirâtre assez commune ; on remarque cependant sur le haut un reste de couche de mica qu'on y avait appliqué pour imiter la dorure.

Elle contient des ossements calcinés; ce sont des fragments du crâne et d'autres parties du corps ; parmi ces cendres on voit aussi une petite fiole en verre, plusieurs clous et une fibule ou agrafe en fer.

On sait que les Romains ont conservé longtemps l'usage de brûler les corps et de recueillir, lorsque le bûcher était consumé, les portions d'ossements qui avaient échappé à la combustion, c'est ce que l'on appelait les cendres d'un mort.

On renfermait ces restes du défunt dans une urne en bronze ou en terre cuite, selon la fortune de sa famille ; l'urne elle-même était placée dans un coffre en bois ou en pierre, que l'on confiait à la terre. Il ne paraît pas qu'on eût l'habitude de la creuser à une grande profondeur. Celle-ci était à un mètre environ du sol.

La fibule avait sans doute servi à attacher un manteau qui aura été brûlé avec le corps.

Quant à la petite fiole, on ne sait pas au juste quel était son usage. Quelques antiquaires ont donné le nom de lacrymatoires à de petites bouteilles semblables à celle-ci qui ont été trouvées dans des cimetières romains ; d'autres savants, au contraire, ont pensé qu'elles étaient destinées à contenir des parfums.

Partout où des fouilles ont été faites on a retrouvé le même mode de sépulture.

Ce peuple, qui avait reçu de Dieu la mission de conquérir l'univers, pour n'en faire qu'un seul empire, obéissait fatalement à la loi suprême ; mais en quittant son Italie il emportait avec lui les coutumes et les usages de sa patrie, et les siècles en se succédant l'y trouvaient toujours fidèle.

M. le docteur Cuffer, après avoir fait un examen attentif de ces différents objets, reconnait que les fragments d'ossements échappés à cette incinération sont quelques portions du crâne, dont les dentelures bien dessinées indiquent qu'elles ont appartenu à un sujet adulte ; de plus, les extrémités des os du bras, de l'avant-bras et des membres inférieurs.

MM. Decamps et Chezjean croient que la bordure jaune dont parle M. de Laprairie n'est pas du mica, mais bien de l'or appliqué ; ils espèrent que l'expérience chimique à laquelle ils doivent avoir recours pour s'assurer de ce fait, viendra confirmer la vérité de ce qu'ils avancent.

M. Chezjean s'empresse de faire remarquer à la société l'état de cette petite fiole en verre qui a été également soumise à l'action du feu, ainsi que les ossements. La violence de la combustion l'a ouverte en partie et a semé sur cette gerçure une couleur d'un vert très violet. Cette particularité, ajoute M. Chezjean, rend cette trouvaille très précieuse et lui donne un caractère tout spécial, et dont il n'a pas encore entendu parler.

Le secrétaire informe la société qu'il a reçu de M. Suin, notaire, une notice curieuse sur l'hospice de Blérancourt. L'auteur de cet intéressant travail est prié d'en faire lecture.

NOTICE SUR L'HOSPICE DE BLÉRANCOURT, FONDÉ EN 1661, PAR BERNARD POTIER, DUC DE GESVRES.

Messieurs,

Si vous voulez bien admettre, au milieu de vos études des monuments anciens, quelques souvenirs plus modernes, je suis certain de vous voir accueillir avec faveur l'histoire d'une œuvre éminemment utile, l'histoire d'un homme de bien. Vous trouverez sans doute à ces souvenirs un double intérêt. Aujourd'hui où l'on s'occupe avec un zèle si louable des enfants des pauvres, où l'on fonde pour eux des crèches, des salles d'asile, des écoles, des ateliers, ne devons-nous pas rappeler que ces sages institutions ont été créées, il y a deux cents ans, avec une munificence extrême, dans un bourg voisin de notre ville? et lorsque nous voyons représenter partout les anciens seigneurs de villages comme des hommes dont l'orgueil allait jusqu'à l'extravagance, jusqu'à la cruauté, ne devons-nous pas montrer ce qu'il y aurait d'injuste à généraliser de pareils portraits? Plusieurs d'entre eux ont compris que si Dieu les avait élevés au-dessus des autres, leur avait donné les richesses, c'était, selon l'expression d'un orateur chrétien, pour se décharger sur eux du soin des pauvres et des orphelins. Parmi tous les puissants d'autrefois, aucun peut-être n'a mieux accompli ce pieux devoir, n'a consacré, avec plus de sollicitude et d'une manière plus durable, la part qu'il prélevait sur sa fortune au profit des malheureux, que ne l'a fait, au milieu du XVIIe siècle, Bernard Potier, seigneur de Blérancourt.

Le bourg de Blérancourt, à 23 kilomètres de Soissons, est l'un des plus connus et des plus fréquentés du département de l'Aisne. On accourt de très loin à son marché-franc du premier mercredi de chaque mois et à son marché aux toiles du dimanche, qui, par un usage fort ancien et fort bizarre, se tient sous une halle ouverte, à la lueur de

petites lanternes, depuis 2 heures jusqu'à 4 heures du matin, été comme hiver. Sur une petite colline est placée l'église, bâtie en 1557, et, non loin de là, entre deux tourelles faisant face à la route de Coucy, se trouve cette inscription :

« *Hospice fondé par Bernard Potier en* 1661. »

Ce nom bourgeois de Bernard Potier était celui d'un haut dignitaire de la noblesse, au temps de Louis XIII. Ce Bernard, frère puîné du duc de Tresmes, était duc de Gesvres, marquis d'Annebaut, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, lieutenant-général de la cavalerie légère de France, maréchal des camps et armées du roi, seigneur de Blérancourt, Jaulzy, etc.

Son père fut l'un des plus illustres conseillers du grand roi Henri; il descendait de Nicolas Potier, général des finances sous Louis XII, et qui, d'après l'intrépidité dont il fit preuve à la bataille de Ravenne, n'aurait pas été déplacé à la tête d'une autre armée. Nicolas Potier accompagnait Gaston de Foix aux champs de Ravenne ; ses fonctions toutes pacifiques l'éloignaient de l'action, mais il ne put rester spectateur impassible du combat ; animé par les cris des soldats et par la vue du danger que courait ses compagnons, il saisit une pique, se précipita courageusement dans la mêlée et se battit en homme de cœur.

Bernard Potier partagea sa jeunesse entre la carrière des armes et de nombreuses courses lointaines. Passionné pour les voyages, il fit sur tous ceux qu'il entreprit un volumineux mémoire. C'est près de lui, au château de Blérancourt, que Pyrard rédigea un voyage aux Indes orientales qui fut dédié à la Reine régente, et que le chanoine Bergeron écrivit plusieurs ouvrages du même genre, entr'autres un traité de la navigation ajouté à la conquête des Canaries, publié en 1630 par Galien de Béthencourt.

Bernard épousa Charlotte de Vieux-Pont, marquise d'Annebaut. Cette dame, remarquable par son esprit et son instruction, décida son mari à bâtir à Blérancourt un château digne de la famille de Gesvres; elle fit venir les architectes et les artistes les plus célèbres. Tallemant des Réaux assure qu'elle le fit reconstruire presqu'entièrement pour réparer un défaut, afin qu'on ne dît pas que Madame de Blérancourt avait fait une faute. C'est là qu'ils habitaient presque constamment, dans ce magnifique château, dont le bois de Saint-Paul formait le parc et d'où la vue s'étendait jusqu'aux blanches tours de Coucy; mais dans cette somptueuse demeure, ils n'oublièrent pas les habitants des chaumières, et, non contents de soulager les misères présentes, ils songèrent à perpétuer leurs bienfaits. N'ayant pas d'enfants, ils conçurent le projet d'adopter les enfants de leurs vassaux les plus malheureux. Ce projet, réalisé par Bernard Potier seul, après la mort de Charlotte de Vieux-Pont, avait été arrêté en commun ; l'honneur en revient à tous les deux.

« Par son testament du 8 juin 1661, le duc de Gesvres assigne des biens, rapportant 4,000 livres, pour la fondation de l'hôpital *projeté avec sa femme ;* il veut que tous les orphelins et enfants pauvres, *nés de légitimes mariages,* qui se pourront trouver dans Blérancourt et dans les villages dépendant de sa seigneurie, soient nourris et entretenus dans une maison qu'il donne à cet effet et qu'aucun d'eux ne sorte de cette maison sans y avoir appris un état ; il nomme administrateurs-nés de cet établissement les prieurs des chartreux de Noyon, des Feuillants de Blérancourt et de la charité de Paris.

Il veut qu'après la mort d'Anne-Madeleine de Tresme, sa nièce et son héritière, on ajoute encore 2,000 livres de rente aux 4,000 dont il vient de doter l'hôpital.

Enfin, il donne 3,000 livres à distribuer aux pauvres de ses villages et à chacun des enfants qui se trouvera dans

son château lors de sa mort, 40 écus pour son apprentissage. »

Cette fondation est vraiment remarquable, surtout par sa date, en ce qu'elle prouve non-seulement la généreuse humanité de ceux qui l'ont faite, mais encore leur intelligence profonde des véritables besoins des classes pauvres, des élémens les plus certains de leur moralisation : une bonne éducation, l'habitude et l'amour du travail. Qui croirait cependant que Tallemant des Réaux a l'effronterie de représenter notre duc de Gesvres comme un homme que l'avarice avait rendu imbécile ? Heureusement les faits parlent plus haut que les divagations mensongères des fabricants d'historiettes.

Charlotte de Vieux-Pont mourut en 1646; Bernard Potier mourut en 1662 ; ils reposent dans l'église de Blérancourt dont leurs bustes ornent le portail. Le 12 octobre 1666, Madeleine de Tresmes, développant en quelque sorte la pensée de son oncle, a réglé dans un acte fort étendu l'administration de l'hospice et sa discipline intérieure. Cet acte fut bientôt suivi de l'approbation donnée par l'évêque de Soissons et par le roi Louis XIV. Cependant les prieurs des Chartreux, de Noyon, des Feuillants de Blérancourt et de la charité de Paris, eurent beaucoup de peine à faire exécuter le testament du duc de Gesvres. Si ce dernier a été accusé d'avarice, le reproche contraire s'appliquerait avec plus de justice à Madeleine de Tresmes. Il fut fort difficile de faire compléter d'abord par elle-même les 4,000 livres, et après sa mort par la direction de ses créanciers, les 6,000 livres attribuées à l'hospice. Le vénérable évêque de Soissons avait recommandé aux administrateurs d'exiger que tous les biens laissés par Bernard Potier servissent de garantie pour le revenu des immeubles et le paiment des rentes qui leur avaient été délégués. On vit alors combien cette précaution était sage ; de nombreux procès s'engagèrent sur l'ordre que devait occuper l'hôpital parmi les

créanciers de mademoiselle de Tresmes et sur la valeur réelle des biens et créances qu'elle avait donnés ou que ses représentants voulaient donner en paiement. J'ai lu quelques-uns des mémoires qui furent imprimés à ce sujet : l'un d'eux, adressé au roi par les prieurs des Chartreux et des Feuillants, se termine ainsi : « et pour la mauvaise contestation des sieurs directeurs desdits créanciers, les condamner aux dépens des suppliants qui seront obligés de faire des vœux pour la prospérité et santé de Votre Majesté. »

Enfin, la fondation de Bernard Potier triompha de tous les obstacles, elle reçut en entier le revenu de 6,000 livres auquel elle avait droit. Aujourd'hui ce revenu est à peine triplé, cependant il suffit et au-delà à l'entretien de 60 enfants ; c'est plus que ne réclame le besoin du pays et des villages voisins.

Les religieux, administrateurs-nés de l'hospice, sont remplacés par une commission de cinq membres, choisis parmi les notables du bourg ; la maison est placée sous la surveillance toute dévouée des dames de la Providence de Laon. Ils concourent avec zèle à l'accomplissement de l'œuvre de Monsieur et Madame de Blérancourt. Cette œuvre est complète. L'enfant est d'abord confié aux soins d'une nourrice ou laissé à sa mère, qui est alors indemnisée par l'administration, ensuite il rentre dans la maison où on l'élève et l'instruit jusqu'à ce qu'il ait fait sa première communion ; aussitôt après commence son apprentissage qui dure au moins 3 années, et l'hospice ne le rend à sa famille qu'à 17 ans et après lui avoir donné les talents nécessaires pour gagner sa vie. La crèche, la salle d'asile, l'école, l'atelier, sont réunis et se continuent depuis deux siècles à l'hospice de Blérancourt.

Aussi, quand vous êtes entré dans cette maison si propre et si bien tenue, que vous avez vu tous ces enfants gais, occupés, bien portants, que vous pensèz à leur bien-être substitué à tous les maux qui les attendaient ailleurs et

qu'ensuite vous avez contemplé les portraits de Bernard Potier et de Charlotte de Vieux-Pont, vous vous associez de tout cœur au vœu de cette inscription placée en face de ces portraits :

Sit memoria illorum in benedictione! Que leurs noms soient à jamais bénis !

Le duc de Gesvres est représenté dans sa jeunesse, avec son armure de fer, sur laquelle flottent quelques dentelles ; il semble rejeter en arrière ses long cheveux noirs ; sa figure est intelligente, expressive, animée. Charlotte de Vieux-Pont, l'aimable architecte du château de Blérancourt, la prudente duchesse qui avait si peur de commettre une faute, a chargé son front d'un casque et son bras d'une lance ; elle apparaît en Minerve, déesse de la sagesse et protectrice des arts ; le devant du tableau est couvert d'instruments de mathématique et d'astronomie ; au fond s'élève le temple du Goût. Madeleine de Tresmes nous est aussi rendue dans tout l'éclat de sa beauté, et, montrant avec coquetterie ses bras arrondis et ses belles mains, elle n'a pas eu recours à la mythologie et porte le brillant costume du temps de Louis XIV. En face de Madeleine de Tresmes sourit une jeune duchesse de Gesvres, née de Montmorency-Luxembourg. Cette dame, toute charmante et toute mignonne, est coiffée d'un large chapeau et serrée dans une robe grise ; on voit qu'elle avait fait vœu :

D'attacher à sa gorgerette,
Fermée à la vue indiscrète,
Les coquilles du pélerin.

Cet asile sacré, cette maison d'orphelins a défendu et gardé la mémoire et les traits de la famille de Gesvres, bien mieux que ne l'a fait leur royale demeure. Descendez la rue de l'Hospice, arrêtez-vous devant cette maison, où naquit en 1700 Nicolas Lecat, le plus célèbre chirurgien du XVIIIe siècle ; traversez la place de la halle et celle ombragée d'arbres entrelacés et qu'on nomme

le Marais ; voilà bien encore une belle chaussée et deux portes triomphales, chargées des blasons de Gesvres et d'Annebaut, du chiffre de Charlotte de Vieux-Pont ; mais le château où elles conduisaient est maintenant couché par terre. Il n'en reste plus que deux pavillons ornés de sculpture. On est rempli de tristesse à la vue des ruines prématurées d'un monument qui n'a pas vécu ce qu'il devait vivre ; on n'épouve pas ce mouvement de curiosité qu'inspirent les tours à demi-renversées du moyen-âge ; on éprouve ce sentiment douloureux qu'exprima si bien P.-L. Courier quand il vit à Rome les morceaux dispersés de l'Hermès enfant, et Vénus de la villa Borghèse, blessée à la main par un descendant de Diomède. Comme il s'est rapidement écroulé, l'élégant édifice qui avait coûté tant de soins à madame de Blérancourt!.. En 1793, au moment où le dernier représentant des ducs de Gesvres (Louis Joachim), montait sur l'échafaud, comme tant d'autres membres de la noblesse, l'administration du département de l'Aisne donna l'ordre d'enlever tous les plombs que contenait le château de Blérancourt. Pour aller plus vite en besogne, on commença par renverser les toits. Ainsi furent décapités en même temps et la famille et le château.

M. Périn, lit au nom de M. Martin de Rozoy-sur-Serre, membre du conseil général, une charte de 867, portant donation par Charles-le-Chauve, à l'abbaye de Saint-Denis, du village de Chaourse et d'une terre sise à Morgny-en-Thiérache, Résigny, Tavaux. M. Martin accompagne ce diplôme royal de notes et d'éclaircissements qui expliquent et commentent cet acte important pour l'histoire du pays.

DONATION PAR CHARLES-LE-CHAUVE, A L'ABBAYE DE SAINT-DENIS, DU VILLAGE DE CHAOURSE ET D'UNE TERRE A MORGNY-EN-THIÉRACHE, RÉSIGNY, TAVAUX. (867.)

L'abbaye de Saint-Denis avait beaucoup souffert des ravages des Normands ; ses bâtiments avaient été brûlés, ses

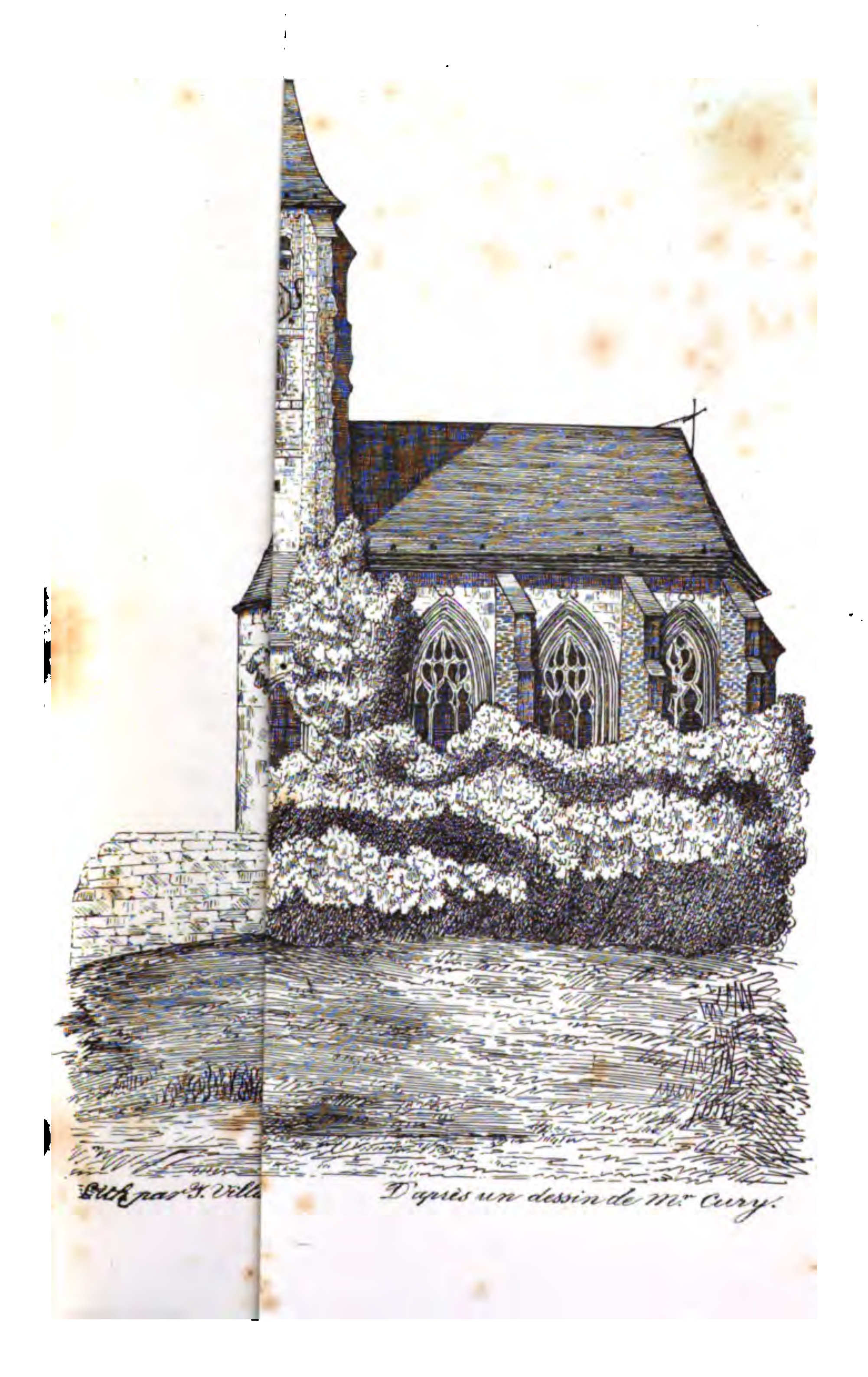
trésors pillés, et ce n'était qu'à force d'argent qu'on avait arraché, à l'avidité de ces payens du nord, les saintes reliques dont l'église était dépositaire.

Pour aider à réparer ces pertes, le pieux monarque, Charles-le-Chauve, donna aux religieux, le 29 août 867, le village de Chaourse, avec ses deux églises et les terres labourables, prés, forêts et pâturages qui en dépendaient.

Ainsi, Chaourse qui, à l'époque gallo-romaine, était déjà assez notable pour être inscrit dans l'itinéraire d'Antonin, au nombre des lieux que traversait la route de Reims à Bavay, avait continué d'exister depuis sans rien perdre de son importance, puisque, sous Charles-le-Chauve, on le retrouve possédant deux églises qui faisaient l'objet d'un bénéfice concédé à un grand du royaume, Adalelme, comte de Laon. Le roi y avait en outre un palais où il passa les fêtes de Pâques, l'année même de la donation qu'il fit à l'église de Saint-Denis.

L'une de ces deux églises existe encore, ou plutôt elle a été remplacée par celle d'aujourd'hui, dont les divers genres d'architecture annoncent qu'elle a été reconstruite partiellement à des époques différentes. Le style flamboyant de l'abside et des bas-côtés de la nef accusent le XVe siècle ou la première moitié du XVIe. La nef a été rebâtie en 1757 par des ouvriers du pays, qui ont essayé dans les arcades une grossière imitation du genre ogival; mais le hardi clocher qui domine l'édifice, les restes du portail principal, à l'extérieur et à l'intérieur, la voûte du chœur qui supporte le clocher, me paraissent appartenir, par la courbure des cintres et les chapiteaux variés des colonnettes engagées, à la construction primitive de cette église, que tout annonce remonter au XIIe ou au XIIIe siècle.

La porte du midi paraît être du même style que l'abside et les bas-côtés. Placée entre le transept et le portail de l'ouest, elle est ornée de deux rangs de petites statues superposées, qui, partant de la base, s'élèvent


Lith par J. Vill
D'après un dessin de Mr Cury.

jusqu'au sommet du cintre, entre les nervures dont elles remplissent les intervalles. Ces sculptures, qui dénotent un ciseau hardi et exercé, sont d'un effet à la fois gracieux et original. On monte, par un perron de 25 marches, à ce portail latéral, qui est l'entrée ordinaire de l'église et fait face au village.

La seconde église était probablement à la Basse-Chaourse, à l'endroit où se trouve aujourd'hui une croix qui a remplacé la chapelle détruite vers le milieu du siècle dernier.

Une autre circonstance consignée dans la charte de 867, et qui dépose autant que ses deux églises en faveur de l'importance de Chaourse au IXe siècle, c'est le marché considérable qui s'y tenait alors, et dont le donateur abandonne tous les droits à l'abbaye de Saint-Denis : « *Concedimus eis mercatum in eodem loco undique confluens, cum omnibus ad se theloneis pertinentibus.* »

Chaourse appelé *Catusiacum,* dans l'itinéraire d'Antonin, prend, dans la donation de Charles-le-Chauve, le nom de *Cadussa ;* la prononciation du pays est *Chausse,* et il serait difficile d'assigner une cause à l'introduction de la lettre dans son orthographe actuelle.

Le village n'est pas le seul du pays dont la charte de Saint-Denis révèle l'existence dans ces temps anciens. Outre Chaourse et ses dépendances, l'auguste donateur cède aux religieux le droit de pêche dans la rivière de Serre, depuis le lieu appelé *Lisiniacus* jusqu'à un autre du nom de *Tavellus.* Ce dernier endroit étant incontestablement Tavaux, sur la Serre, à deux lieues au-dessous de Chaourse, on ne s'y arrêtera en passant que pour faire remarquer la ressemblance du clocher de son église avec celui de Chaourse, et pour en conclure la grande ancienneté qui, du reste, est confirmée par des monuments plus positifs.

Il est moins facile de décider par quel lieu est aujourd'hui représenté *Lisiniacus.* Ce ne peut être Lislet qui n'est

pas sur la Serre. Si, par une de ces erreurs qui se sont tant de fois renouvelées, au grand détriment de l'histoire et au grand souci des historiens, un copiste avait écrit *Lisiniacus*, au lieu de *Risiniacus*, il semblerait assez naturel de croire qu'il s'agit ici de Résigny, situé à l'une des sources de la Serre et dont un hameau porte le nom de cette rivière (la Planche-à-Serre).

Avant de devoir Chaourse à la libéralité de Charles-le-Chauve, les moines de Saint-Denis étaient déjà possesseurs d'une autre terre en Thiérache ; elle était située sur le terroir de Morgny (*Ermoniacus*) et consistait en six menses (*mansos sex*) (1), dont le roi leur confirme la propriété par la même charte qui en fait remonter assez loin l'acquisition primitive, au profit de cette abbaye, et autorise ainsi à ranger Morgny au nombre des endroits les plus anciens de la Thiérache, du moins au point de vue de l'histoire.

La charte qui contient cette donation du roi Charles-le-Chauve étant le monument historique le plus ancien que concerne cette partie du pays sur l'état duquel elle fournit d'ailleurs quelques renseignements, nous en donnons la traduction entière et littérale, en regard du texte copié sur le cartulaire de Saint-Denis qui se trouve aujourd'hui aux archives du royaume :

(2) « Au nom de la Trinité sainte et indivisible, Charles, roi par la grâce de Dieu, nous avons la ferme confiance qu'en veillant et en pourvoyant aux besoins des serviteurs

(1) Ducange définit la mense, *mansus, mansa, mansum, ce que deux bœufs peuvent labourer en un an* ; et, en effet, il résulte d'un dénombrement de ce fief appelé Gomozy, fourni en 1718 par la dame de Mérode, comtesse de Banligny et dame de Morgny-en-Thiérache, entre les mains de qui il se trouvait alors, aux religieux de Saint-Denis qui en étaient restés seigneurs suzerains, qu'il consistait en 454 arpents de terres labourables, ou environ onze hectares à la raie par chaque mense, contenance parfaitement conforme à la définition de Ducange.

(2) « In nomine sancte et individue trinitatis, Karolus gratia dei rex. Si servorum dei utilitatibus consulimus ac consulendo sublevamus hoc nobis ad eternam

de Dieu, nous nous préparons les moyens d'acquérir le bonheur éternel et de passer plus heureusement cette vie terrestre. Nous faisons donc savoir à tous les fidèles de la sainte église de Dieu et à tous nos sujets présents et à venir que, pour l'absolution de nos péchés, à la prière des vénérables religieux qui consacrent leur vie au service du seigneur, dans le monastère du très précieux martyr de J.-C., le bienheureux Saint-Denis, notre seigneur et patron, lesquels nous avons toujours eu et désirons toujours avoir sous notre protection et dévotion spéciale, par l'inspiration de ce bienheureux saint, eu égard aussi aux besoins pressants et aux infortunes nombreuses desdits religieux. Il a plu à notre grandeur de leur donner et délivrer sollennellement et à perpétuité un village appelé Chaourse, situé dans le comté de Laon, sur la rivière de Serre, avec ses deux églises, que le comte Adelelme a tenus de nous à bénéfice, jusqu'à ce jour, pour que lesdits religieux y construisent un monastère où ils puissent plus librement servir Dieu, et, avec son aide, fortifier la règle de leur ordre. Nous leur accordons également le marché de ce village où l'on afflue de toutes parts, avec tous les tonlieux (1) qui en dépendent, exempté de partage avec aucun

---

beatitudinem adipiscendam et ad presentem vitam felicius transigendam nullo modo diffidimus. Ideoque noverit omnium fidelium sancte Dei ecclesie, nostrorum que presentium ac futurorum sagacitas quia peccatorum nostrorum absolutione, ad deprecationem venerabilium monachorum in monasterio pretiosissimi Christi martyris Macharii Dionisii, patroni ac senioris nostri soliorumque ejus deo famulatatium, quos semper et ubique sub nostra tuitione speciali devotione habuimus, ac habere desideramus ipso inspirante consideranter eorum non modicas necessitates ac varias incommoditates complacuit celsitudini nostre quandam villam nomine Cadussam super fluvium Sere, in comitatu Landunensi sitam cum ecclesiis duabus quas Adalelmus comes usque modo per nostrum beneficium tenuit perpetua lege habendam atque ad monasterium construendam delegare solempniterque illis contradere et ut liberius domino famulari ac ordinem regularem deo donante amplificare in eo valeant. Similiterque concedimus mercatum (*) in eodem loco undique confluens cum omnibus ad se theloneis perti-

(*) Le mot *mercatum* peut s'entendre également et d'un droit d'établir un marché au profit d'une localité, ou d'un droit prélevé sur les marchandises qu'on y apporte. *(Note du Secrétaire.)*

(1) Impôt qui se percevait sur les marchandises amenées au marché.

pouvoir judiciaire. Nous leur attribuons pareillement le droit de pêche dans la rivière de Serre, depuis le lieu qu'on appelle Resigny jusqu'à un autre endroit nommé Tavaux, sans que personne puisse les y troubler ou y prétendre aucun droit, ainsi qu'il est prouvé que notre domaine en a été et en est resté en possession jusqu'ici. Enfin, dans le même but, nous leur confirmons, dans un autre village appelé Morgny, les six menses avec les serfs qui s'y trouvent ou qui en dépendent légitimement, qu'autrefois Elgoin avait achetés à prix d'argent d'Ingobert, et qu'il avait ensuite échangés, comme on sait, avec l'abbaye de Saint-Denis, ainsi qu'il est plus amplement expliqué audit échange. Statuant et approuvant qu'ils jouissent maintenant et à l'avenir, dans ledit pays, au moyen de nos présentes donation et confirmation, des susdites choses qui en sont l'objet et consistent tant en terres labourables cultivées ou non, qu'en forêts, prés, pâturages, eaux, cours d'eaux, meubles et immeubles, fermiers et serfs de l'un et de l'autre sexe qui y demeurent ou en dépendent légalement; et qu'ils les conservent à perpétuité totalement et intégralement, comme il a été dit ci-dessus, avec les mêmes pouvoir et privilége que les religieux du saint monastère de Saint-Denis ont possédé et possèdent encore tout ce qu'ils ont reçu tant des anciens rois que des empereurs de pieuse

---

nentibus absque ullius judiciarie potestatis admixtione pari, etiam modo attribuimus illis in ipsa aqua forestem piscationis a loco qui appellatur Lisiniacus usque ad certum locum qui nuncupatur Tavellus absque ullius participatione vel contradictione, sicuti usque nunc a fisco nostro retenta et possessa esse comprobatur simili denique voto confirmamus eis in alia villa que vocatur Ermodiacus mansos sex cum mancipiis, desuper commanentibus vel ibi legitime pertinentibus quas Elgorinus, ante hos annos dato pretio de Ingoberto comparaverat et postea ad partem sancti Dyonisii commutasse dinoscitur, sicut in eadem commutatione scriptum plenius continetur statuentis denique atque firmanter, ut cum tali auctoritate ac privilegio, sicuti ipsius sancti loci habitatores ab antiquis regibus nec non a Domino et genitore nostro Ludovico atque Karolo dive memorie imperatoribus ex reliquis rebus sancti Dyonisii consecuti fuerant et usque ad presens tenerè et dominare videntur. Ita ex predictis rebus in jam dicto pago nostris futuris que temporibus per hanc nostram auctoritatem atque confirmationem, tam terris arabilibus, cultis et incultis, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus, farmariis, mancipiis utriusque sexus de super commanentibus, vel ubi et ibi consistentibus ac legaliter ibi pertinentibus,

mémoire, Louis notre seigneur et père, et Charles notre ayeul. Recommandant et défendant qu'aucun roi, ni aucun abbé n'ose, par la suite, soustraire, diminuer, détourner à son propre usage ou donner bénéfice à qui que ce soit, tout ou partie de ce qui a été garanti par notre autorité ; et voulant qu'au contraire lesdites choses servent à l'usage des susdits religieux et aux besoins des pauvres de J.-C., à condition toutefois qu'ils ne cessent d'adresser à Dieu tout-puissant des prières continuelles pour l'absolution des péchés de sérénissime et auguste Louis, notre seigneur et père, de notre très pieuse mère Judith, de notre auguste épouse qui partage la couronne avec nous, et de notre très noble postérité. Et pour que la présente donation, effet de notre pouvoir et de notre munificence, soit observée et exécutée plus religieusement tant dans le présent que dans l'avenir, et afin d'en assurer davantage la jouissance aux-dits religieux, nous l'avons signée de notre propre main, et nous avons ordonné qu'on y apposât le sceau de notre anneau. Moi, Hildeband, notaire, j'ai reconnu la signature du très glorieux roi, Charles. Donné le quatrième jour des calendes de septembre, indiction XV, la 28e année du

---

omniumque rerum summa cum integritate sicut supra memoratum est perpetualiter retineant precipientes et contestantes ut nemo regum vel abbatum per successiones quod nostro roboratum est edicto, quoque tempore subtrahere vel minuere pudeat aut ad usus suos retorqueat, vel alicus quiddam inde in beneficium tribuere presumat, sed in predictorum fratrum usus atque pauperum J.-C. utilitatibus predicte res deserviant eo videlicet tenore ut pro absolutione domini et genitoris nostri Ludovici serenissimi augusti, atque genetricis nostre Judith piissimi, auguste nostre etiam uxoris consortisque regni nostri ac nobilissime utriusque prolis omnipotenti deo continuas preces fundere non desistant. Et, sit nostre auctoritatis sive concessionis largitio nostris futurisque temporibus diligentius conservetur, atque ab ipsis fratribus firmum possideatur manu propria subter eam firmavimus et annuli nostri impressione assignari jussimus. Signum Karoli gloriosissimi regis Hildebandus notarius ad vicem Goslcni recognovi. Data IIIIo kalendarum septembris indictione quindecima anno vicesimo octavo regnanti Karolo gloriosissimo rege. Actum in Ruffiaco (**), villa in dei nomine feliciter amen. »

(**) On croit que cette charte était datée de la maison royale de Rouy. Les historiens de France, T. 8, disent que ce lieu n'était pas éloigné de Compiègne ; que Charles-le-Chauve avait daté un autre diplôme de Rossiaco. N'est-ce pas Russy, village du Valois, situé à mi-côte au fond d'un vallon tenant à la vallée du lieu situé entre Crépy et Villers-Cotterêts. *(Note du Secrétaire.)*

règne du très glorieux roi Charles. Fait heureusement au nom de Dieu, à. . . . . Amen. »

On a vu que nous avons rendu ces mots de la charte de 867 *construendum monasterium* dans le sens d'une charge imposée par cette donation, aux religieux de Saint-Denis, de construire un monastère à Chaourse. Rien de plus naturel, en effet, en présence d'un texte aussi positif, que de supposer au donateur l'idée d'offrir aux religieux, et à ceux-ci l'intention d'accepter la translation de leur abbaye dans un domaine royal, flatteur par sa position et son importance, et surtout situé dans un pays jusqu'alors exempt des incursions des Normands, au moment même où ces religieux venaient de voir leur monastère ruiné et incendié par ces barbares (1). Ce n'est cependant pas ainsi que l'entendirent, au moins par la suite, les moines de Saint-Denis qui, prévoyant sans doute le rôle éclatant que le voisinage de la cour et de la capitale devait un jour faire jouer à leur maison, craignirent avant tout de s'en éloigner, et n'établirent jamais de monastère à Chaourse. Ils soutenaient qu'il fallait entendre les mots que nous venons de citer, non dans le sens d'une obligation à eux imposée, de construire une abbaye dans ce village, mais dans celui de les aider à la reconstruction de l'abbaye de Saint-Denis. Selon eux, la donation de Chaourse était une subvention que leur accordait, dans ce dernier but, la donation du roi Charles-le-Chauve. Leur version fut adoptée par une autorité éminente, dans une circonstance où il s'agissait pour eux de perdre ou de conserver Chaourse.

Vers la fin du siècle dernier, cette terre ayant été con-

---

(1) Il n'est pas probable que telle ait été la volonté des donateurs. Lorsqu'au moyen-âge on cédait à des abbayes des domaines importants, c'était ordinairement avec la charge de faire desservir ces localités. Souvent on exigeait d'elles un établissement religieux, qui pouvait prendre de l'accroissement, mais on ne leur imposait jamais de quitter le berceau de l'ordre, pour aller s'implanter ailleurs. Rien ne fait supposer dans le diplôme royal qu'il en ait été autrement. *(Note du Secrétaire.)*

sidérée, à la cour, comme pouvant être l'objet d'un bénéfice à la nomination du roi, par la raison que, les religieux de Saint-Denis n'ayant point exécuté la condition imposée par la charte de 867, d'y construire un monastère, Chaourse n'était qu'un prieuré ou une chambrerie. Un certain abbé De Bertrand fut nommé à ce prétendu bénéfice, par brevet du roi Louis XVI, et déjà il s'était muni de provisions à la cour de Rome, pour en prendre possession, lorsque, sur l'opposition des religieux, l'affaire fut portée au grand conseil du roi qui, par arrêt du 4 août 1786, maintint lesdits religieux en possession et jouissance des biens et revenus du domaine de Chaourse. Cet arrêt est d'autant plus remarquable que le sieur De Bertrand, nommé au bénéfice, faisait partie du grand conseil qui le rendit.

Un mémoire imprimé, publié durant ce procès, dans l'intérêt des religieux, et délibéré par le célèbre jurisconsulte Treilhard, nous apprend que la terre de Chaourse faisait partie de la mense abbatiale de Saint-Denis, sous les abbés réguliers, et, après eux, sous les commendataires; que les besoins pressants et les infortunes nombreuses (*necessitates non modicas et varias incommoditates*) auxquelles Charles-le-Chauve avait résolu de pourvoir et de remédier, par la donation de la terre de Chaourse, étaient : 1° plusieurs pillages de l'abbaye de Saint-Denis par les Normands ; 2° une rançon considérable payée à ces barbares pour racheter Louis, abbé de ce monastère qu'ils avaient fait prisonnier ; 3° un séjour de vingt jours qu'ils avaient fait dans l'abbaye, en 865, et dans l'île de Saint-Denis jusqu'en 866 ; 4° et enfin l'incendie du monastère.

On voit aussi dans ce mémoire que la maison de Saint-Denis, à Chaourse, n'était que le manoir de la seigneurie où résidait le chambrier de l'abbaye, qui n'était qu'un simple régisseur, moine et membre lui-même de l'église de Saint-Denis; que, sous les abbés commendataires, il

n'y eut plus de chambrier, et que ces abbés affermaient directement la seigneurie de Chaourse, entrée dans leur lot lors du partage fait entre eux et les religieux des biens de la communauté.

Suivant le même mémoire, il n'y avait jamais eu ni prieuré, ni conventualité à Chaourse, mais seulement un chambrier qui, vraisemblablement, n'était ainsi nommé, y est-il dit, que parce que, dans le principe, les revenus de cette terre avaient été affectés à la chambre du vestiaire de cette abbaye, d'après un usage aussi ancien en quelque sorte que l'existence des monastères, de distribuer les revenus de ces établissements, de telle sorte qu'ils fussent employés aux différents besoins des religieux.

D'accord avec l'histoire, le mémoire dont il s'agit rappelle qu'au temps où il faisait sa donation de la terre de Chaourse, Charles-le-Chauve était lui-même abbé de Saint-Denis. Le petit-fils, l'héritier du trône de Charlemagne, abbé de Saint-Denis !... ce goût pour la vie et les honneurs monastiques, au moins intempestif chez un souverain dont le règne fut loin d'être paisible, était déjà un signe trop certain de la décadence de cette race carlovingienne qui, après avoir commencé d'une manière si brillante, devait durer si peu et bientôt retomber dans la déplorable abjection des fainéants de la première race.

M. Decamps lit la première partie d'un travail qu'il prépare, sur l'église abbatiale de Saint-Léger.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé, POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Mardi 3 août 1847.

Présidence de M. de Laprairie.

CORRESPONDANCE.

M. Martin, membre du conseil général, à Rozoy-sur-Serre, est proclamé membre titulaire de la société, en remplacement de M. Romain, démissionnaire. M. Romain, dans une lettre au président, explique que son éloignement de Soissons, la faiblesse de sa vue, le mettent dans l'impossibilité de pouvoir concourir d'une manière active, aux travaux sérieux dont s'occupe la société historique et archéologique.

M. l'abbé Poquet a la parole sur les sépultures gauloises ; les tombelles, leur nature, leurs dimensions, la manière de les élever, leurs dispositions intérieures, les précautions qu'il faut employer en les fouillant, leurs distinctions, les difficultés qu'on éprouve pour

les classer chronologiquement, l'indication des monuments du même genre connus dans le département, sont autant d'articles importants qui sont traités dans cette conférence.

CONFÉRENCE ARCHÉOLOGIQUE.

Les Gaulois, Messieurs, ne se sont pas contentés de nous laisser des témoignages de leur culte envers la divinité, ils nous ont encore laissé des monuments de leur respect pour les morts, et si nous rencontrons au milieu des landes arides, au sein de nos forêts ténébreuses, les souvenirs de leurs croyances religieuses, nous retrouvons aussi au milieu de nos plaines, sur le bord de nos rivières, au sommet de nos montagnes, les traces vivantes de leur vénération pour les personnages de distinction et les guerriers morts pour la patrie. C'était du reste une idée simple et naturelle que celle de perpétuer la mémoire des héros par quelque signe qui avertisse du lieu où ils sont inhumés. Ce sentiment qui se rattache, chez tous les peuples primitifs, à la foi de la vie future, se traduit partout dans l'enfance des sociétés par un symbole de même nature, par un monument du même genre. Aussi parcourez le globe et partout, auprès de la cabane du Caffre comme dans la terre de Judée ou dans la plaine de Troye; dans les déserts de la Virginie comme sur les rives du Volga et de l'Oural, dans les forêts de la Germanie où un général romain ramassa les ossements blanchis de la légion de Varus, comme dans l'Italie et la Grèce, le simple tertre de gazon, l'amas de pierres sèches, recouvert de brousailles, a servi aux mausolées les plus magnifiques. Trop souvent les marbres précieux, les pierres ornées de lames d'or et de cuivre, ont été brisées ou dépouillées de leur riche parure, et la tombe ignorée du Gaulois, grâce à sa modeste enve -

loppe, a échappé à la cupidité des Vandales, à l'insouciance des maîtres. C'est de ces monuments funèbres, Messieurs, désignés sous le nom de tumulus ou tombelles, que je vais vous entretenir aujourd'hui.

Ces tombelles ou mottes (1), sont des éminences ou collines factices, faites de terre et de cailloux, ou de pierres sèches recouvertes de gazon. On en distingue de plusieurs espèces, les unes d'une forme ronde et obtuse, ressemblant à une boule ou à une cloche ; les autres larges ou allongées, présentant l'image d'une poire coupée en longueur, suivant son axe. Soit que ces éminences soient isolées ou accouplées, elles sont pour la plupart côniques, c'est-à-dire qu'elles sont tronquées à leur sommet ; soit qu'elles aient eu originairement cette forme ; soit que la culture ou les fouilles en ait dérangé la disposition primitive. La dépression sensible qu'on observe parfois vers le centre et qui pourrait faire croire à des tombelles géminées, n'a probablement pas d'autre cause. Dans l'origine, plusieurs de ces monticules étaient défendus par un fossé qui les environnait ou par une haie de roches qui contenaient l'éboulement des terres. Lorsque ces tertres ont été employés à des sépultures communes, nommées depuis ossuaires, elles présentent une forme plus allongée et ordinairement elliptique.

La dimension des tombelles varie autant que leur forme, et leur étendue, dit M. Delaborde, est toujours en raison directe de l'importance des hommes et des évènements dont on voulut perpétuer le souvenir ; aussi on en rencontre depuis un mètre jusqu'à soixante mètres.

Les fouilles, exécutées sur différents points de la France et de l'Angleterre, ont fait reconnaître généralement que

---

(1) On leur donne encore le nom de *malles*, de tombeau de Montjoie, de Puyjoli, de combles, de combels, combeaux, galgals ; en latin, *mercuriales, mercuri, acervi, tumulus* ; en Angleterre, *barrow*.

pour élever une tombelle, on commençait par niveler le sol ; une couche d'argile mélangée de cailloux ou recouverte de pierres brutes, rapprochées les unes des autres, servait de noyau au monticule, et les corps étaient placés dessus ce lit de repos. L'opinion commune est que ces buttes ont été formées de main d'homme, et par des pelletées de terre que chaque soldat apportait anciennement sur le corps de son général pour lui élever un mausolée (1).

Les tombelles ou ossuaires présentent des dispositions intérieures de plusieurs natures, qui sont du plus haut intérêt. Ce n'est pas toujours un squelette placé sur le sol et sous la tête duquel se trouve assez généralement une arme, une grosse pierre couvrant la sépulture du corps, des ossements d'animaux qui l'entourent quelquefois (2) ; mais assez souvent on a rencontré dans ces vastes tombeaux plusieurs galeries formant des chambres sépulcrales, renfermant un ou plusieurs individus couchés ou assis, quelquefois debout, la tête serrée entre des pierres ; des couloirs conduisent à ces cryptes voûtées comme les dolmens, et semblent destinés au service commun de tous les caveaux.

Les fouilles de ces ossuaires demandent plus de précaution que les tombeaux simples, afin de ne pas les détruire en les ouvrant. Ces sépultures doivent être fouillées en les coupant par le milieu ; si la colline est

---

(1) Il paraîtrait que le transport des terres pour former ces tombes se faisait à bras et dans les casques des soldats. On plaçait ceux-ci sur quatre, six, douze rangs et plus, depuis le lieu marqué pour la butte jusqu'à celui où la terre devait être prise ; les casques remplis de terre se passaient de mains en mains, et les chefs de file qui les recevaient, les versaient sur le corps du général en disant : *sit tibi terra levis !* ce vœu du soldat pour son général était sans doute le souhait religieux du bonheur de la vie future.

(2) On trouve assez fréquemment dans ces tombeaux des ossements de chien, de cheval, des défenses de sanglier, des cornes de cerf, objets que le défunt avait affectionnés pendant sa vie. On disait qu'il les retrouverait après sa mort.

allongée, elle veut être entamée par une des extrémités ordinairement soumises à l'orientation ; on devra ensuite indiquer le gisement des corps, et leur position orientée ; on dressera ensuite un plan de ces fouilles à l'échelle de proportion et avec les mesures exactes de diamètre, de hauteur, de longueur, et un procès-verbal constatera l'état du monument, le mode de construction. Dans les plans et coupes tracés avec beaucoup de soin, le nombre et la forme des pierres brutes qui composent les cryptes sont des détails importants à faire connaître, et les cercles qui entourent quelques tombelles funèbres, à leurs bases, peuvent offrir d'utiles observations relatives à la construction. Il ne faudra pas omettre de mentionner si une couche d'argile n'était pas placée dans les parties basses pour les préserver de l'humidité (1).

Quoiqu'il ne soit guère permis de regarder ces buttes que comme les tombeaux de chefs militaires ou d'autres personnages de distiction, quelques savants les regardent comme des moyens de signaux employés par les armées.

Leur position naturelle sur les points les plus élevés, l'absence d'objets mortuaires, d'urnes cinéraires, de sépulcres, de vases lacrymatoires, de monnaies, de médailles, d'urnes, paraissent autant de faits qui infirment la première opinion, et semblent militer en faveur de la seconde.

Nous ne nous arrêterons pas ici à montrer tout ce que cette dernière opinion a d'hypothétique, les faits acquis à la science sont désormais trop nombreux et trop évidents

---

(1) On peut remarquer qu'ici toutes les tombelles ne renferment pas d'ossements. C'est parce que les Celtes ont tantôt brûlé leurs morts, et les ont tantôt livrés à la torre. Il paraîtrait que d'abord on enterra le corps entier avec les jambes ployées, qu'ensuite l'usage de brûler les morts s'introduisit et subsista concurremment avec le premier mode d'inhumation. Plus tard, on enterra les cadavres sans les brûler, et en les étendant sur toute leur longueur. Quand on les brûlait, les cendres étaient placées dans un petit croux pratiqué au milieu de l'aire du *tumulus* ; plus tard, on les disposa dans un vase en poterie grossière.

pour lui donner aucune chance de succès ; il n'est guère de tumulus qui ne renferme des squelettes ou des cendres ; on prétend que certains tumulus ont servi de bornes et qu'on les désignait sous le titre de globes ; ils étaient ordinairement placés dans des endroits où quatre chemins aboutissaient, et chaque passant y jettait sa pierre (*Spici leg.*, t. 3. p, 269. Batiss., 174). Il serait possible que plusieurs de ces mottes, qui n'ont pas encore été examinées, ne fussent que des châteaux du moyen-âge plutôt que des tombeaux gaulois, et il est assez ordinaire d'y rencontrer des poignards, des hachettes en silex ou en bronze, des pointes de flèches en silex et en os, des anneaux, des épingles en bronze, des ornements en or, en pierre, de couleur, des colliers d'ambre, de jais, de verre, de corne ; des morceaux de pierres magnésiennes, auxquelles les Celtes attachaient une vertu particulière, des poteries de différentes sortes pour contenir les cendres du défunt, les aliments et les parfums qu'on plaçait près de lui (1).

Avouons cependant que c'est à l'absence de ces caractères, que nous signalons, qu'est due encore aujourd'hui la difficulté qu'on éprouve pour classer chronologiquement ces divers monuments. Ce n'est qu'en étudiant soigneusement les divers ustensiles trouvés dans ces sépultures, si elles sont gauloises, romaines ou du moyen-âge (2) ; les vases, les bijoux, les armes, les poteries de formes peu élégantes et d'une couleur noirâtre et d'une pâte micacée, granuleuse, les monnaies,

---

(1) Les premières étaient fort grandes, les secondes plus petites et d'une forme différente, elles se placèrent tantôt à la tête, tantôt aux pieds des morts. Les troisièmes sont d'une petite dimension et se distinguent par des formes et des ornements bizarres ; on croit qu'ils étaient suspendus au cou.

Ces vases semblent avoir été formés à la main avant l'usage du tour ; ils sont peu solides et mal cuits.

(2) M. Lobjeois regarde les tombelles du Laonnois comme des monuments gaulois, et M. Le Maistre, comme des monuments romains.

peuvent seules trancher la question et dissiper tous les doutes.

Le Laonnois possède plusieurs monuments de ce genre. On cite les buttes de Vouel (1), de Laniscourt (2), de Sinceny (3), de Saint-Eloi-aux-Fontaines, commune de Commenchon, à peu de distance de Chauny (4), de Versigny (5), de Moy, placée sur le haut d'un côteau qui

---

(1) Mémoires de la société royale des antiquaires, t. IV, p. 3. La butte de Vouel, située à peu de distance de la route de La Fère à Chauny, dans une plaine basse et qui diffère de toutes celles que l'on connaît, par sa forme et sa hauteur, est pyriforme, c'est-à-dire que sa base présente la section d'une poire longue coupée suivant son axe. On voit facilement d'après cela la forme qu'a dû prendre une butte de terre élevée sur une telle base... Son grand diamètre, dirigé du levant au couchant, est de 115 mètres, et le petit de 63 mètres environ. Sa hauteur actuelle est à peu près de 33 mètres en y comprenant la base, ou espèce de socle, sur laquelle elle est assise. Cette butte très bien cultivée, depuis longtemps sans doute, et plantée de pommiers jusqu'à son sommet, a dû s'abaisser beaucoup par l'effet même de cette culture, et les habitants en trouvent la preuve dans le rapport des anciens qui découvraient jadis de son sommet l'église de Saint-Quentin, qu'on n'aperçoit plus aujourd'hui.

Il ne paraît pas que cette butte ait été fouillée. On croit dans le pays que les terres employées à sa formation ont été prises à environ 1,200 mètres, dans le bois *l'Abbé* où l'on voit une excavation considérable, mais cela ne paraît guère vraisemblable et le grand abaissement du terrain environnant la butte, surtout au sud, porte à croire que c'est là que les terres ont été prises.

(2) La butte qui est sur le sommet de la montage qui domine Laniscourt, à 4 kilomètres ouest de Laon, fut jadis fouillée par le chevalier de Boufflers, mais il ne paraît pas qu'on y ait rien trouvé.

(3) Elle est située sur la montagne entre Sinceny et Rouy.

(4) Cette tombelle est qualifiée, dans les anciens cartulaires, de *tumulus Reinaldi*, tombeau de Renaud ou Regnier. Selon les historiens Velly et Villeret, Regnier, chef des Normands, après avoir échoué devant Paris, fut battu par Charles-le-Chauve auprès de Quierzy.

(5) Dans une vaste plaine qui, de la queue de l'étang de Saint-Lambert, s'étend jusqu'aux premières maisons du village de Versigny, et appelée *les bruyères de Versigny*, on voit une éminence de terre de forme elliptique, en tout semblable à la tombe de *Vouel*, évidemment de main d'homme comme cette dernière et dont l'origine, d'après la plupart des antiquaires, si on la considère comme un tumulus, serait antérieure aux Romains et aux habitations dont on retrouve des vestiges nombreux. L'origine de cette éminence est au surplus voilée par des préjugés et des fables qui, de temps immémorial, se sont transmis dans le pays jusqu'aujourd'hui ; mais ces traditions, toutes fabuleuses qu'elles paraissent, n'en doivent pas moins appeler l'attention des archéologues. Ce monticule est appelé *Château Julien, il renferme un veau d'or ;* des templiers y ont caché des trésors.

longe la rive droite de l'Oise (1) ; la butte de Chaillevois, de Penancourt, dépendance d'Anizy ; la tombelle près de Marle (2), les mottes de Montescourt et Lizeroles ; la motte Fresnoy, dans un jardin de la commune de Clatres ; la tombe de Pontru, à deux lieues nord-ouest de Saint-Quentin ; la tombe d'Etreilly, sur le plateau entre ce village et le hameau d'Attilly, dépendance de Marteville ; le sommet est garni de quelques arbres.

Je pourrai citer, dans le Soissonnais, les mottes de Nesles, de Limé, de Fismes, de Presles, commune de Fontenelle ; on a voulu aussi ranger dans cette catégorie la butte de Thau, dépendance d'Hartennes (3). Beaucoup de souvenirs, il est vrai, se rattachent depuis des siècles à ce monticule, un des points les plus élevés du département, et un des plus propres, par sa nature agreste et sauvage, aux cérémonies du culte druidique. Quoiqu'il n'y ait plus rien aujourd'hui qui puisse confirmer cette tradition immémoriale (4); nous ne pou-

---

(1) La butte de Moy a 13 ou 14 mètres de hauteur, elle est couverte de broussailles. (Annuaire de l'Aisne, année 1823, p. 53, 54). On a trouvé en 1821, sur le même plateau, à 40 mètres de distance environ et à 80 cent. de profondeur, un tombeau de pierres recouvert d'une dalle de même nature, renfermant un squelette qui paraissait bien conservé ; mais au toucher tout tomba en poussière à l'exception d'une portion du crâne et des genoux qui avaient conservé quelque solidité. Vingt ans auparavant on avait découvert d'autres tombeaux à peu de distance ; les corps avaient les bras croisés sur la poitrine ; ce qui, joint à la découverte de quelques restes de constructions, feraient croire à l'existence d'un monastère ou d'une église, ou d'une maladrerie.

(2) Il est fort à présumer que l'habitation appelée la Tombelle, doit son nom à une de ces buttes qui aura été détruite.

(3) Artanne ou Hartanne, paraît venir d'Ardouina, déesse des bois, d'où *arden*, épaisse, profonde. Diane était adorée comme déesse des bois. Taf, tav, tarv, taux, thant, vient, suivant les uns, de tarv, tarvos, chêne, bois (Lebœuf, 95) ; suivant d'autres, de taw, kimrique, large, profond, étendu. (Martin, t. 1, p. 14. Ducange). (Regnaud, p. 7. Lebœuf, t. 1., p. 95).

(4) Les historiens qui ont écrit sur le Soissonnais, se sont contredits fort gratuitement sur un fait dont ils n'ont pas étudié les preuves, et l'on peut à bon droit rire de Dormay, de Lemoine, de Cabaret, et de quelques autres, comme on peut s'égayer des naïvetés de Regnauld, qui aurait dû se borner à consigner

Vous nous empêchez de reconnaître que cette éminence, dont le sommet était encore hérissé de masses de rochers entassés les uns sur les autres, offrait une physionomie assez étrange pour accréditer les traditions les plus fabuleuses, surtout si vous ajoutez à cela de vastes landes couvertes de bruyères, des falaises désertes et accidentées, au milieu desquelles s'élevaient autrefois des pyramides de grès aux formes bizarres et variées; puis une ceinture de forêts dont les mamelons étaient chargés de hautes futaies, vous ne troverez rien à opposer à une tradition qui ne peut plus malheureusement fournir ses preuves. Les envahissements de la culture, la cupidité des propriétaires tend chaque jour à faire disparaître de plus en plus tout ce que ce tableau avait encore d'original, de sevère il y quelques années.

Ne cherchez donc pas ici les dolmens des druides; votre attente serait trompée. Les chênes rabougris qui croissent sur les flancs du monticule n'ont jamais vu la serpe d'or venir couper sur leur tronc le gui destiné aux cérémonies sacrées, et les chétifs bouleaux qui croissent en leur compagnie, n'ont jamais répété avec le murmure des vents leurs oracles sanguinaires. Vous n'y retrouveriez pas plus la sépulture du général gaulois ou romain; c'est une éminence purement naturelle, et dont la formation se rapporte à l'époque diluvienne. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces rochers ainsi amoncelés ne l'ont pas été de mains d'hommes.

Outre ces tombelles dont il n'est pas toujours permis de préciser l'origine, il existe dans notre département d'innombrables champs de sépultures antiques, dont nous vous entretiendrons plus tard.

Nous devons nous féliciter, Messieurs, que les prescriptions du Code théodosien, qui interdisaient de détruire ces buttes artificielles, aient pu être observées au milieu de ces révolutions incessantes qui agitent et boule-

versent les peuples, en remuant la face du pays qu'ils habitent. Il appartiendrait, selon nous, aux doctrines archéologiques de veiller à la conservation de ces monuments sacrés, et de répéter aussi que c'est presque un sacrilége de les fouiller et d'en enlever la terre : *terram sollicitare, et cespitem vellere, proximum sacrilegio.* Et si l'on ne croit pas aujourd'hui que la puissance d'*Odin* puisse les préserver de toute atteinte par les feux invisibles qu'il faisait voltiger sans cesse autour de ces tombeaux, il faut que l'on sache au moins que le respect pour les morts doit être pour tous un culte impérissable et un rempart indestructible pour les cendres de nos ancêtres.

M. Clouet continue la lecture de son mémoire sur les voies romaines du Soissonnais.

VOIES ROMAINES DU SOISSONNAIS.

CHAPITRE II.

Suite (voir page 71).

ITINÉRAIRE.

Route de Rheims. — Cette voie antique, qui est une section de la grande chaussée de Milan à Boulogne, traversait, comme la route actuelle, le faubourg de Saint-Crépin, dans lequel fut élevée, au sixième siècle, et par le roi Clotaire, la première basilique de Soissons, Saint-Crépin-le-Grand, surnommé la *Mère-Église* (1). Au delà, la voie romaine se confond avec la route royale jusqu'à Sermoise. C'est seulement à la sortie de ce village que celle-ci dévie sur la

(1) La basilique de Saint-Crépin-le-Grand n'a jamais été la Mère-Église, mais bien la cathédrale qu'il ne faut pas confondre avec les églises des monastères auxquels on donnait plus ordinairement le nom de basiliques pour les distinguer des églises épiscopales. (Voir Gall.-Christ, page 533).

droite, tandis que la chaussée se dirige au milieu de la plaine vers Quincampoix. On a découvert en ce lieu, célèbre par le martyr de saint Rufin et saint Valère, des restes de constructions romaines, tels que débris de colonnes, aqueducs, etc.; on y voit, sur la Vesle, les vestiges de l'ancien pont romain. La chaussée est encore parfaitement reconnaissable dans le parc de la *villa* de Braine où l'on a trouvé beaucoup d'objets antiques. Après un parcours de 5 à 6 kilomètres au travers de ce parc, la chaussée arrive en ligne droite à *Chaudroles*, et c'est là que la route royale vient de nouveau lui emprunter sa base solide jusqu'à Basoches (1), jusqu'à Fismes (2) *(Fines)*.

VOIE D'AMIENS.

A partir de Soissons jusqu'à *Pont-Archer*, la route d'Amiens est assise sur la chaussée de Milan à Boulogne. Dans cette partie, la superposition est à peu près complète : en face du bois Dupleix, les fossés actuels sont pratiqués juste à l'extrémité des anciennes *marges;* mais à côté des prés de Mercin, l'*agger* était de quelques mètres plus au midi que l'axe de la route actuelle, ainsi qu'on en peut juger par l'affleurement de gros moëllons sur la berne gauche; c'est le contraire à Pont-Archer, où la bordure du *stratumen* se montre dans le fossé de droite seulement.

Cette grande voie traversait de nombreuses *villas*, dans la vallée de Soissons : elle parcourait d'abord le grand faubourg à l'ouest de la ville; puis, après Canivet, elle coupait la plaine comprise entre Pernant et la rivière d'Aisne; cette plaine, couverte de débris de constructions antiques, a conservé le nom de *grande Marionval*, évidemment dérivé du latin; plus loin, à Pont-Archer, on a trouvé

(1) *Basilica*, regardé comme un ancien grenier impérial, d'après les actes des saints Rufin et Valère.

(2) *Fines*, qu'on croit avoir été l'ancienne limite du territoire des Remes et des Suessons.

aussi de grandes tuiles à rebords, des mosaïques, et plusieurs médailles de Vespasien, circonstance qui peut aider à fixer l'ancienneté de cette route. Il est vraisemblable qu'on établit en cet endroit un poste militaire que commandaient les trois chaussées de Soissons, Senlis et Noyon, et la disposition du terrain en rendait la défense facile. On peut supposer qu'il devint ensuite une *villa*, si l'on en juge par les richesses archéologiques qu'on y a trouvées. Le plateau sur lequel elle était assise (où fut établie au temps des croisades une maladrerie), porte encore le nom d'*Arlen*, par corruption sans doute de *villa aureliana*.

C'est à Pont-Archer que la voie de Milan se bifurquait; l'une des branches se dirigeait sur Senlis, l'autre sur Noyon, aboutissant toutes deux à Boulogne par Amiens.

Chaussée de Senlis. — Cette chaussée gravit la côte de Ressons, traverse le territoire de cette commune, passe près de Montigny-Lengrain, où l'on a trouvé de nombreux débris romains. De là, cette chaussée traverse le territoire de Hautefontaine, descend à Chelles *(Scala)*, dont le nom indique suffisamment l'origine romaine, village célèbre d'ailleurs par le palais du Chesne, sous les rois des deux premières races, et près duquel existe des tombes fort anciennes. Peu après, la voie antique gravit la côte de Saint-Étienne, après avoir traversé un petit vallon parsemé de débris de tuiles et de poteries ; enfin, elle arrive à un premier camp permanent situé dans la forêt de Cuise, près de Pierrefonds, et connu sous lenom de *ville des Gaules*.

On y voit sous la futaie, dans un espace de plusieurs hectares, de grands tas de moëllons et de *tuiles à rebords;* on y a découvert trois puits maçonnés; l'un deux recelait, dit-on, des figurines antiques.

Après la ville des Gaules, la voie romaine tourne à angle droit vers le midi, circonstance qui indique l'ancienne im-

portance de ce poste pour lequel la route a été détournée de sa direction sur Senlis ; elle descend dans la vallée de Pierrefonds, gravit aussitôt le plateau en face, et arrive (8 kilomètres plus loin) à Saint-Nicolas, ancienne abbaye et, précédemment, métairie romaine ; enfin, elle aboutit à un second camp, celui de *Champlieu*, beaucoup plus intéressant que le premier ; il domine la rivière d'Automne, qui paraît avoir été la limite du territoire des Sylvancites d'avec la province romaine de Soissons, comme elle fut, aux premiers temps de l'église, celle de l'évêché de cette ville.

Chaussée de Noyon. — De Pont-Archer elle se dirige en ligne droite sur Vic-sur-Aisne (*Vicus ad Axonam*), l'ancien hôtel des Monnaies sous les Romains. Pendant un espace de deux kilomètres, sa base a été d'abord empruntée pour la route royale de Compiègne, mais bientôt celle-ci s'en écarte pour incliner au sud-ouest, et la chaussée romaine, qui reparaît alors rétrécie et quelquefois déprimée, prend bientôt l'aspect d'un large chemin *haussé* et il a conservé le nom de *chemin vert*.

Cette chaussée coupe devant le pont suspendu de Vic, pour aboutir en droiture à l'Aisne qu'elle franchissait en face du clocher, sur un ancien pont dont on a retrouvé les pilotis en 1840, lors de la construction du barrage. Là, elle tourne à angle droit, pour venir passer devant le portail de l'église de Vic, dont certaine partie date du IXe siècle. Ceci donne à penser que la chaussée était encore pratiquée à cette époque dans cet endroit. En effet, ce ne fut qu'au Xe siècle, à l'approche des Normands, que Vic fut fortifié, et le passage de l'Aisne reporté en face du donjon que l'on venait de construire.

Peu après, l'église de Vic, la chaussée de Noyon, qui tire droit au nord, a été empruntée pendant un kilomètre

pour l'établissement de la route de Noyon à Villers-Cotterêts. Ce n'est que sur le plateau de Brise-Genoux (expression qui indique la raideur de l'ancienne rampe romaine) que la chaussée reprend l'aspect d'un chemin vert et *haussé*. A la hauteur de Mouflaye, elle sert de nouveau d'assiette à la route départementale n° 5, jusqu'à la ferme des Loges. Ensuite celle-ci descend à Carlepont, tandis que la chaussée qui reparaît sur le territoire de Nampcel, et dans des proportions grandioses, descend à Cutz et arrive à Pont-Lévêque (1), et de là à Noyon.

A partir de l'Aisne, cette ancienne voie traverse d'abord un sol marécageux exposé aux inondations de cette rivière; ensuite elle gravit la côte de la croix du *Vieux-Pont* et arrive à Berny; de là, elle retourne à angle droit et sous forme de chemin *haussé*, vers la branche principale, sans qu'on puisse deviner aujourd'hui leur ancien point de jonction. Elle se perd dans la prairie du château où elle est encore renseignée, dans des titres du XVII[e] siècle, sous le nom de *chaussée Brunehaut*.

Dans les brèches de cette chaussée, comme dans ses cavités marécageuses, on n'aperçoit aucune trace d'empierrement; on serait tenté de la prendre pour un chemin privé (*via privita)*, à l'usage seul du palais de Berny, si l'historien du Valois n'affirmait que c'était par là que passait la grande chaussée de Noyon, et ne faisait même cette distinction, que l'hôtel des Monnaies était à Vic, et le *péage* à Berny. — Devant l'autorité des anciennes traditions, il faut admettre que les matériaux de cette chaussée auront été enlevés partout où elle paraît déprimée au niveau du sol, et que si, sur certains points, elle est élevée sans empierrement, c'est qu'elle aura été rétablie en *chaussée*, au

---

(1) L'ancienne ville gauloise de Linatobriga, suivant l'abbé Lebœuf.

On a trouvé, sur l'emplacement de ce palais, de très grandes *tuiles à rebords*, des agrafes en étain guilloché et doré, ainsi que des marbres de diverses couleurs, sciés en tablettes très minces.

moyen-âge, avec du sable et de la terre seulement. Il resterait d'ailleurs à constater, par des fouilles, si l'empierrement de *l'agger* ne serait pas descendu sous le sol par suite de la flexibilité des terrains marécageux qu'elle traverse, ou bien encore si cet enfouissement ne résulterait pas de l'exhaussement naturel des vallées.

Embranchement de la chaussée de Noyon par Berny (2). — Au dessus de Vic, un embranchement de la voie de Noyon franchissait l'Aisne au *Pont-Vert*, pour aboutir au palais impérial de Berny.

Caussée de Vermand. — Cette voie, qui paraît être le prolongement de la chaussée de la Marne venant de Lyon, traversait le château d'Albâtre, à l'angle nord-ouest de Soïssons.

Elle suivait probablement l'avenue de Pasly jusqu'au bac. Cependant on prétend qu'il existe dans l'Aisne, à quelques mètres au-dessus du passage actuel, les restes d'un ancien pont.

Mais comme on retrouve au-delà du bac les traces évidentes de l'ancienne chaussée, juste en face de l'avenue de Pasly, on doit en conclure que cette direction n'a jamais été changée. — La chaussée se confond avec la principale rue de ce village; elle passe devant la vieille église, ensuite elle gravit, par des rampes profondes et taillées dans le tuf, la montagne qui ferme cette vallée; elle s'élève sur le plateau du *champ de bataille*, laissant sur la gauche la *butte du Villé,* ancien camp permanent; puis bientôt elle franchit d'un trait le vallon de Vauxresis, après lequel elle rencontre le dolmen de ce nom; plus loin, cette chaussée traverse la gorge de Bagneux qui se relie par un chemin vert *au camp de César*, à Vésaponin; cette position militaire paraît avoir été occupée également dans les temps modernes comme dans les temps antiques, ainsi que le témoignent les

trouvailles de monnaies d'Antonin-le-Pieux, et des ducs de Bourgogne.

Après Bagneux, la voie de Vermand parcourt le plateau de Montecouvé sur lequel divers auteurs prétendent que fut livrée, en 480, la célèbre bataille de Soissons.

Elle descend ensuite à Pont-saint-Mard et franchit la rivière d'Ailette, ancienne limite du territoire de Soissons ; et de là elle arrive à Condren, sur Oise, après avoir traversé les marais et la forêt basse de Coucy ; enfin elle aboutit à Vermand près de Saint-Quentin ; dans ces divers trajets elle suit toujours la direction la plus rectiligne.

Chaussée de la Marne par Hartennes. — L'auteur d'une moderne et fort intéressante histoire de Château-Thierry, semble établir une distinction tranchée entre les voies romaines et les *chaussées Brunehaut,* en exprimant cette pensée que ces dernières *sont aussi des monuments bien remarquables*, et laissant même entendre que « les savants « se sont trompés, qui ont prétendu que la reine Brune- « haut n'avait fait que réparer les grandes routes des Ro- « mains. »

Dans cette conviction, il attribue à cette princesse la construction primitive de la route de Soissons à Château-Thierry, Montmirail, etc.

Pour apprécier cette opinion, il faut examiner les débris de cette voie antique ou ancienne, qui présente depuis Hartennes jusqu'au bois de Hue, des caractères fort remarquables par l'exactitude de ses proportions avec celles des voies antiques, et fort curieuse, surtout, par le volume des matériaux qui lui ont servi de base ; comme toutes les routes des Romains, elle est rectiligne ; elle franchit, sans détour, les accidents de terrain, les montagnes et bois de Saint-Jean, les ravins du Plessier-Huleu, etc.

Dans les bois de Saint-Jean, où jamais la charrue n'est venue anticiper même sur ses *marges* qui sont entières, elle

conserve une largeur totale de 18 mètres (54 pieds français). Au milieu se trouve un amas confus de grès titaniques qui semblent assemblés sans ordre, mais bientôt on s'aperçoit que les ravines les ont seules dérangés, bouleversés, et que quelques-uns d'entre eux sont encore posés alignés sur deux files laissant entre elles un espace de 6 mètres. Voilà les bordures du *stratumen* dont le milieu est rempli par des traverses en grès d'une dimension colossale.

C'est sur cette puissante base, dont la résistance avait été calculée en raison de la mobilité et de l'inclinaison des sables de Saint-Jean, qu'était posé l'agger avec ses trois autres couches telles qu'on les retrouve encore à un kilomètre en deçà, c'est-à-dire dans la plaine d'Hatennes. Là, cette chaussée s'élève d'un mètre 50 au-dessus de ses marges dont la largeur est encore distincte malgré les sillons de la charrue qui ne s'est arrêtée que contre le grès vif du stratumen. Dans la montagne de Saint-Jean, comme dans celle d'Hartennes l'épaisseur du stratumen atteint quelquefois un mètre 30, mais dans la plaine elle est à peine de 0,40 centimètres; au-dessus se trouvent deux couches de blocage, couronnées par une *croûte* rêche et dure quoique unie, et formée de petits cailloux et chaux vive.

Une telle route construite à si grands frais, aussi méthodiquement, avec toutes les proportions et conditions des chaussées antiques, laquelle d'ailleurs n'a pu être édifiée, non pas seulement avec le secours des corvées, mais encore avec le génie calculateur de constructeurs habiles, une telle route ne peut être que l'œuvre d'un gouvernement puissant et régulier.

Et n'était-ce donc pas une assez glorieuse tâche pour le siècle de Brunehaut, temps de désordre, de guerres intestines et d'appauvissement, que de réparer seulement ces nombreuses voies romaines qui sillonnaient les Gaules,

sans se jeter encore dans de nouvelles créations ? Comment supposer d'ailleurs que les gouverneurs de Soissons, une seconde capitale de la Gaule belgique, déjà en communication, par ses chaussées, avec les principales rivières et capitales voisines, n'auraient pas mis à exécution cette voie directe avec la Marne et avec Lyon ?

Quand on considère ces grands travaux, leur but, leurs dimensions si précises, il est impossible de ne pas reconnaître le génie et la persévérance des Romains, ces maîtres du monde.

Route de Meaux. — Cette voie se confondait, suivant toute apparence, avec celle de *Lutèce*, depuis Soissons jusqu'à la hauteur de Villers-Cotterêts. Au delà, la première gagnait la Ferté-Milon, et suivait le cours de l'Ourcq jusqu'à Meaux; la seconde, suivant la route actuelle de Paris, continuait la ligne droite, après Vauciennes jusqu'à Crépy en Valois.

Leur tige commune partait du carrefour Maupas, près de l'ancien cimetière romain; de là, elle s'enfonçait dans les gorges des Chaudières, à l'extrémité desquelles on la voit se frayer un passage dans le roc; au delà, et sur le plateau, c'est encore une chaussée verte, élevée de 1 mètre 50 centimètres au-dessus du sol. Elle continue ainsi pendant près de 4 kilomètres, jusqu'à sa jonction avec la route actuelle de Paris, qu'elle cotoye ensuite, sur la droite, jusqu'à la Croix de fer. Plus loin, la superposition est complète, car on n'aperçoit plus trace de cette chaussée, reconnaissable jusque-là par sa forme bombée et surtout crayeuse, quoique dégradée par les sillons de la charrue.

On trouve depuis Oigny jusquà Faverolles des traces d'une ancienne chaussée qui peuvent faire supposer que la voie de Meaux se séparait de celle de Lutèce, non pas à Villers-Cotterêts, mais dès *les Vertes-Feuilles*.

On citera ici, pour mémoire, les chemins verts et haussés qui suivent, et dans lesquels on n'a pu reconnaître aucune trace d'empierrement :

1° La chaussée de Fère-en-Tardenois, partant de l'extrémité du faubourg de Rheims, gravissant la côte de Sainte-Geneviève, et passant près d'Arcis-sainte-Restitue, très ancien lieu de pélerinage ;

2° Celle de Soissons à Blérancourt et Noyon, s'embranchant à Pasly dans celle de Vermand ;

3° Le *chemin des rouliers*, réunissant les routes d'Amiens et de Meaux, par le Pressoir et la Croix de Fer.

Tableau comparatif des dimensions des chaussées romaines du Soissonnais.

LITS du CHEMINS.	Château d'Albâtre.	Couches.	Chemin du Paradis.	Couches.	Rheims. — pont de la Vesle.	Couches.	Senlis. — côte de Ressons.	Couche.	Noyon. — près de l'Aisne.	Couches.	Vermand. — côte de Vaurezis.	Couche.	Château-Thierry près de Hartennes.	Couche.
Pavimentum	0,30	2	0,30	3	2		2		2		2		2	
Stratumen	0,20	1	0,15	1	0,25	2	0,20		0,20		0,20		0,40	1
Rudus	0,40	1	0,32	2	0,50	10	0,30		0,70	1	0,30		0,50	
Nucleus	0,35	1	0,25	3	0,30	2	0,30		0,10	1	0,40		0,40	
Summa crusta	0,25	3	0,13	3	0,20	2	0,20		0,20	3	0,50		0,20	
Hauteur tot.	1,70	11	1,35	12	1,25	16	1,20		1,20	7	1,40		1,30	
Largeur du stratumen.	6		6		6		7		6		7,50		6	

CHAPITRE III.

ANTÉRIORITÉ RESPECTIVE DE QUELQUES VOIES ROMAINES DU SOISSONNAIS.

On peut admettre que les premières routes établies furent celles que la conquête avait tracées tout d'abord; leur direction, pour peu que l'on suive la marche de l'invasion romaine et la succession des faits, suffirait pour déterminer leur date chronologique.

On lit dans les Commentaires : « *Cæsar... in deditionem Suessiones accepit, exercitumque in Bellovacos duxit.* » Ainsi, après la prise de Soissons, l'armée romaine marcha tout d'abord chez les peuples de Beauvais. Deux voies antiques conduisent à cette ancienne capitale : l'une, par Vic et Noyon, nécessitait le passage, difficile pour une armée marchant avec tout son attirail, des deux rivières de l'Aisne et de l'Oise, et le parcours était de 112 kilomètres dont 72 sur le territoire ennemi; l'autre, plus courte, par Chelles, Bethisy, Senlis et Beauvais, n'offrait qu'une distance de 100 kilomètres, et seulement 40 sur le territoire bellovaque. D'ailleurs, des peuplades guerrières, réfugiées dans la forêt de Cuise, aurait pu inquiéter l'armée romaine, soit au moment de sa marche, soit au retour, si elle n'avait commencé par les anéantir. C'est ce qu'attestent d'immenses tombeaux gaulois que l'on rencontre près de cette route, et des postes milliaires que les Romains y avaient échelonnés. Si telle ne fut pas la marche suivie par César, ces exécutions sanglantes et ces mesures de défense dont on ne retrouve pas la trace dans la direction de Noyon, mais qui sont fréquentes sur celle de Senlis, témoignent au moins que cette dernière offrait un plus grand intérêt que l'autre, au point de vue de la complète pacification du pays et de la brièveté du parcours.

Les Romains avaient intérêt aussi à s'appuyer des Syl vanectes, leurs alliés, dont le territoire bordait celui des Bellovaques. Cette direction était donc la plus importante au point de vue stratégique et politique.

L'historien du Valois suppose que la route actuelle y fut établie dans le siècle d'Auguste, sur les plans laissés par César.

De l'autre côté, la voie de Noyon, par Vic, rejoint la première à Amiens seulement, et elle ne passe pas à Beauvais; elle semble donc se rattacher moins que celle-ci aux premières phases de la conquête et à un premier établissement de routes conduisant chez les Bellovaques, plusieurs fois révoltés, et chez lesquels il importait à l'armée romaine de retourner par la voie la plus courte. Les seuls témoins précis que l'on puisse interroger aujourd'hui sont les bornes milliaires dont l'usage remonte à Caïus Gracchus, 183 ans après l'ère chrétienne pour l'Italie; mais elles ne furent établies dans les Gaules que sous Caracalla. Celle de Vic-sur-Aisne a été posée dans la 14e année du règne de ce prince, c'est-à-dire 212 ans après J.-C. Mais la chaussée de Vic pouvait exister depuis plusieurs années, avant que l'on y eût introduit le perfectionnement des bornes milliaires; ce qui le prouverait, c'est que, *dans l'épaisseur* de cette même chaussée, en l'abaissant de 40 centimètres derrière le clocher de Vic, on a trouvé une monnaie de l'empereur Trajan qui régna de 91 à 117 ans après J.-C.; de sorte que son établissement pourrait être antérieur d'un siècle à la plantation de ces bornes. Si les conjectures faites plus haut pour démontrer l'antériorité de la route de Senlis sont fondées, il ne serait donc pas étonnant que son établissement remontât au siècle d'Auguste, d'après l'opinion de Lecarlier, c'est-à-dire à la fin de l'ère payenne.

De toutes les autres routes indiquées plus haut, on n'a trouvé des pierres milliaires que sur celle de Vermand,

près de Juvigny. La comparaison de ces bornes avec celle de Vic offre un rapprochement curieux qui pourrait servir à déterminer l'âge respectif des deux routes.

L'inscription de l'une d'elles indique qu'elle a été posée lorsque Marc-Aurèle Antonius (Caracalla) n'était encore qu'associé à l'empire avec son père, Septime Sévère, c'est-à-dire 199 à 211 ans après J.-C.; mais sur une autre de ces bornes, dont l'inscription en 11 lignes est presqu'effacée, on lit encore sur l'avant-dernière la lettre N suivie du chiffre VII, et sur la dernière : AB AVG. Cette borne marquait donc sept *milles* depuis *Augusta suessionum*. Conséquemment elle a été plantée lorsque l'on comptait encore par *milles romains*, usage qui ne s'est continué que jusqu'à la fin du IIe siècle, où l'on commença à mesurer les distances en lieues gauloises, comme on le voit par la borne de Vic.

Mais il est présumable que celle de Juvigny date seulement de la fin du IIe siècle, car l'autre borne de ce lieu, comme celle de Soissons, est du temps de l'association de Caracalla avec Septime ; il faut remarquer qu'elles sont seulement de 12 à 13 ans plus anciennes que celles de Vic, et que cette circonstance, comme on l'a dit plus haut, ne peut fixer la date de ces routes, ni leur antériorité respective, puisque les pierres milliaires n'y ont été placées que deux siècles après leur construction.

Mais qu'on examine l'ensemble du réseau: les trois directions, par Senlis, Noyon et Vermand, embrassent au nord et au midi, et percent au cœur le pays des indomptables Bellovaques et des Ambiens, tant de fois révoltés contre l'autorité de Rome; c'est assez dire quelle était leur importance stratégique et que leur construction simultanée pouvait seule assurer la pacification du pays. En l'absence des documents authentiques, on peut conjecturer que ces trois routes datent du siècle d'Auguste,

successeur immédiat de César, et qui consacra tous ses soins à l'administration de l'empire.

Si l'on résume les preuves : 1° sur la *chaussée de Senlis*, près de Pont-Archer, la monnaie de Vespasien, le pacificateur des Gaules, qui régna 55 ans seulement après Auguste;

2° Sur la *route de Noyon*, la monnaie de Nerva et Trajan, son fils adoptif (*Imp. Cæs. Nerva, Traianus, Augustus Germanicus*), tous deux empereurs, 82 ans après César;

3° Enfin, sur la *route de Vermand*, les nombreuses monnaies de cette première époque de l'occupation romaine, trouvées dans le château d'Albâtre.

Toutes ces médailles ne prouvent-elles pas que c'est aux empereurs dont elles portent l'effigie que sont dus les premiers travaux faits sur ces routes, mais qu'ils ont contribué à leur entretien et à l'exécution du plan primitif?

Les bornes milliaires de Sévère et d'Antonin-le-Pieux n'indiquent qu'une troisième époque, celle de la restauration de ces routes.

L'entreprise primitive, ce grand réseau tracé par le conquérant dans sa marche, et achevé par ses successeurs, décide le moyen aussi bien que le but de l'entreprise : il ne s'agissait pas de traverser le pays pour en enlever de riches dépouilles, mais d'y implanter la civilisation romaine et de l'imposer de vive force; les grands chemins pouvaient seuls assurer ce résultat immédiat et permanent. Tel fut l'un des plus puissants moyens de la conquête; et cette première conception a demandé près d'un siècle d'opiniâtre persévérance pour arriver à terme; et, pendant toute l'occupation romaine, ce grand œuvre, l'instrument de la domination, a excité la constante sollicitude des empereurs qui se glorifiaient du titre de *curateurs des chemins*, expression symbolique de leur puissance.

On répètera de nouveau, en terminant que l'ouverture de toutes les voies antiques du Soissonnais a suivi immédiatement la conquête, comme moyen de pacification. Si, comme il est vraisemblable, celle de Senlis a été exécutée la première, les fondements de toutes les autres ont dû être jetés bien peu de temps après.

La société remercie M. Clouet des ses consciencieuses recherches sur les voies romaines du Soissonnais et de l'interêt constant qu'il a su mettre dans un travail aussi sérieux.

Le Président, DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire, L'abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE.

Mardi 1er Octobre 1848.

Présidence de M. de Laprairie.

MM. LEMAIRE, membre du conseil-général, à Soissons;
DESTREZ, maire de Vailly,
sont ploclamés membres titulaires de la Société.

CORRESPONDANCE.

M. le Président annonce qu'il a reçu, de M. le préfet de l'Aisne, ampliation de l'arrêté par lequel M. le ministre de l'instruction publique autorise la création d'une Société historique et archéologique à Soissons, et approuve ses statuts tels qu'ils ont été adoptés dans la première séance du 10 février 1847.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

« Nous, Ministre secrétaire d'état au département de l'Instruction publique,

» Vu la lettre de M. Leclercq de Laprairie, correspondant du comité historique des arts et monuments, annonçant la création d'une Société historique et archéologique pour la recherche, l'étude et la conservation des monuments historiques dans l'ancienne province du Soissonnais ;

» Vu les statuts de ladite Société dont les diverses dispositions sont susceptibles d'être approuvées ;

» Arrêtons :

» ARTICLE 1er. — La Société historique et archéologique de Soissons est autorisée à se constituer définitivement, et les statuts réglementaires sont approuvés tels qu'ils ont été adoptés dans sa première séance du 10 février 1847.

» ARTICLE 2. — M. le Préfet du département de l'Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Fait à Paris, le 23 juin 1847.

» *Signé* : SALVANDY.

» Pour ampliation,
» Le chef du secrétariat, par intérim,
» *Signé* : marquis d'AUX.

» Pour copie conforme,
» Le conseiller de préfecture, secrétaire-général,
» L'ELEU. »

M. Chezjean, qui a déjà donné une introduction à l'étude de la numismatique, fait la lecture d'un nouvel article plein de savantes recherches sur l'origine des monnaies ou médailles.

ORIGINE DES MONNAIES.

Les monuments numismatiques se divisent en deux classes. L'une comprend les monnaies qui ont eu cours

chez les peuples anciens et ont servi à faciliter les transactions commerciales ; l'autre, qui se recommande souvent par la perfection des types et qu'on nomme médaillons, a eu pour but de perpétuer le souvenir des grandes actions ou des faits mémorables de l'histoire. Cependant il faut remarquer que la plus grande partie des monnaies du haut empire romain remplit également ces deux objets parce que ce peuple, dont tous les actes portent l'empreinte de sa grandeur, avait eu l'heureuse idée de reproduire sur le revers des pièces en circulation les faits principaux de chaque règne. Quant à présent, nous ne nous occuperons que des monnaies courantes, qui remontent à une époque beaucoup plus anciennes, et sont d'ailleurs bien plus nombreuses que les médaillons.

L'origine de l'invention du monnayage se perd dans la nuit des temps. Le merveilleux qui, chez les anciens, se mêlait à tout ce qui n'était pas bien constaté, fut invoqué pour en expliquer la découverte. Ils l'attribuaient à Janus, à Saturne. Divers personnages historiques, dont l'existence remontait à une époque bien antérieure à celle des premières monnaies, en reçurent aussi les honneurs. Quoiqu'on n'ait aucun motif réel pour en attribuer plus spécialement l'invention à tel ou tel pays, à telle ou telle ville, on tombe assez généralement d'accord que les Grecs en furent les premiers inventeurs, sans cependant qu'il soit possible de rien préciser à cet égard. Le sicle d'argent, pièce pesant 256 grains (à peu près 1 fr. 50 c. de notre monnaie), qui avait cours chez les Hébreux, est présenté par plusieurs auteurs chrétiens comme étant la plus ancienne monnaie connue. Il en est fait mention au chapitre XXIII de la Genèse, où il est dit : qu'*Abraham acheta le caveau du champ d'Ephore, pour y enterrer Sara, sa femme, pour le prix de 400 sicles d'argent, monnaie publique qui était reçue de tous (probatæ monetæ publicæ).* Cette pièce présente d'un côté un vase où se re-

cueillait la manne qu'on conservait dans le sanctuaire avec cette légende en caractères hébreux : *sicle d'Israël*, de l'autre, une plante à trois branches, avec ces mots, *à Jérusalem la sainte.*

La même incertitude règne sur l'époque à laquelle furent frappées les premières pièces de monnaies. Abraham, que nous avons cité ci-dessus, vivait 2,30) ans avant J.-C.; d'un autre côté, nous voyons, par un passage de Plutarque, que Lycurgue substitua à Lacédémone la monnaie de cuivre à celle d'or et d'argent. D'où il résulterait que les Lacédémoniens auraient possédé des monnaies d'or et d'argent dans le xe siècle avant J.-C., Lycurgue étant né l'an 926 avant notre ère. Ce n'est qu'au temps de Solon, c'est-à-dire vers l'an 600 avant J.-C., que le témoignage de l'existence des monnaies commence à se multiplier. Ce législateur en fait plusieurs fois mention dans les lois qu'il donna aux Athéniens, et détermine même des peines contre les faux monnayeurs ; ce qui prouve que déjà il en existait.

En nous rapprochant ensuite des premiers temps, où on peut avec quelque certitude fixer l'existence des monnaies, il faut arriver jusqu'à Alexandre Ier, roi de Macédoine, sous lequel furent incontestablement frappées les monnaies qui portent son nom et lui sont attribuées. Ce prince régna de l'an 497 à 454 avant J.-C. On peut donc, avec vraisemblance, fixer la découverte de l'ère monétaire au viie siècle avant J.-C., mais sans pouvoir donner rien de plus précis.

Le nombre des villes de la Grèce, dont on trouve ces monnaies primitives présentant les mêmes caractères d'antiquité, fait présumer que l'art du monnayage se répandit avec rapidité. Le commerce les transporta bientôt dans les diverses contrées connues et on voit, par les découvertes qui se font chaque jour, que, dès l'origine, les pays voisins

de la mer en possédèrent en plus grande quantité que ceux placés dans l'intérieur des continents.

Bientôt la circulation des monnaies s'établit de plus en plus ; les lieux de fabrication se multiplièrent, et les nations même les plus reculées en apprirent l'usage. Les peuples barbares se servirent des pièces de leurs voisins plus civilisés, ou fabriquèrent des imitations plus ou moins grossières de celles qui se répandirent parmi eux. Les conquêtes des Romains contribuèrent surtout à répandre leur système monétaire dans l'étendue du monde alors connu.

Les Grecs n'ont laissé aucune tradition concernant leurs moyens de fabrication des monnaies. Leurs procédés, à ce qu'il paraît, consistaient à mouler les pièces avant de les soumettre à l'opération de la frappe. La frappe elle-même s'opérait en deux fois au moyen de coins sur lesquels étaient gravés en creux les objets à reproduire dont on obtenait l'empreinte avec le marteau. Il est évident que ces procédés étaient beaucoup moins parfaits que les nôtres, quant à l'exécution mécanique; mais le sentiment de l'art se décèle souvent avec une telle perfection dans la gravure des sujets, que jusqu'à ce jour nous n'avons pu l'atteindre. Pendant la première période de la numismatique grecque, qui comprend à peu près trois siècles, les types peu nombreux offrent en général les traces de l'enfance de l'art. De ce nombre sont les pièces qui proviennent de la Grèce et présentent d'un côté l'image d'un bœuf en relief, tandis que le revers reproduit la même figure en creux. Mais pendant la deuxième période, c'est-à-dire depuis l'avènement de Philippe II, fils d'Amyntas, père d'Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine, l'an 359 avant J.-C. jusqu'au règne de l'empereur Auguste, l'an 724 de Rome, 30 ans avant J.-C., les beaux-arts s'élevèrent à un degré jusqu'alors inconnu. Pendant cette période, vécurent Phidias, Zeuxis, Praxitelle et d'autres célèbres artistes dont nous admirons encore les ouvrages. L'art de

graver les pierres fines et les coins des monnaies fit le même progrès que les autres, et la parfaite exécution des monuments de cette époque qui nous restent, nous sont la preuve que ces artistes étaient arrivés, par des progrès rapides, au plus haut degré de perfection.

Le droit de monnayage a toujours été considéré comme inhérent à la souveraineté, et comme la preuve de l'indépendance des villes qui ont fait frapper des monnaies. Nous retrouvons, sur ces pièces des villes et peuples libres de la Grèce, les noms des localités qui en firent l'émission, ou les symboles et signes qui leur étaient propres. A Athènes, c'était la tête de Minerve, avec la chouette, son oiseau favori, au revers; à Sybaris, un bœuf, Alexandre-le-Grand, une Victoire debout ou Jupiter assis. Les plus anciennes monnaies des Romains nous présentent la tête de Pallas et, pour toute inscription, *Roma*.

On ne compte pas moins de 1,400 villes ou peuples de l'antiquité, qui ont fait frapper monnaie; de 300 rois ou princes, et de 500 empereurs, césars ou tyrans. Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine, passe pour avoir été le premier souverain qui aït fait placer son image sur les monnaies courantes. Sous ce célèbre conquérant, le monnayage parvient au plus haut degré de développement qu'il ait jamais acquis dans l'antiquité. On peut même dire qu'aucun prince des temps anciens ou modernes n'a su multiplier au même degré son signe monétaire. L'un des plus beaux types de cette époque mémorable, est celui qui représente Alexandre couvert, comme Hercule dont il se disait le fils, de la peau du lion de Némée, au revers Jupiter assis, portant l'aigle de la main droite; de la gauche, le dieu tient une lance; dans le champ de cette magnifique médaille, se trouvent les initiales de Colophon, ville considérable de l'Ionie.

L'argent fut le premier métal employé par les Grecs pour le monnayage ; l'or vint ensuite, puis enfin le bronze.

Le talent était le poids le plus fort ; sa valeur monétaire variait suivant le pays. A Athènes, le talent d'argent représentait 8,100 francs de notre monnaie ; la mine représentait 100 drachmes ou 90 francs. La drachme, 90 centimes, se divisait en six oboles ou douze demi-oboles. L'unité monétaire et de poids était la drachme. Le talent et la mine n'étaient que des monnaies de compte. Les Grecs frappèrent aussi des statues d'or et d'argent. Ces statues d'or répondaient à peu près à la double drachme, poids de 16 francs 20 centimes. Celui d'argent peut être assimilé pour la valeur au sicle des Hébreux, environ 1 franc 50 centimes.

Quoique l'Egypte ait été une des premières nations de l'antiquité qui ait reçu le bienfait de la civilisation, je ne vous ai pas entretenu, Messieurs, de sa numismatique parce qu'il ne nous reste aucune trace des monnaies qui ont pu avoir cours sous les Pharaons ; qu'après la conquête de ce pays par Cambyse, l'an 525 avant J.-C., Darius y introduisit l'usage des anciennes monnaies persannes et connues sous le nom de *dariques*, qui sont fort rares, et des monnaies d'argent qu'on nomme *aryandiques*, qui ne sont pas beaucoup plus connues et ne se rencontrent pas dans les cabinets des amateurs ; enfin parce que, sous les Ptolémée Alexandre-le-Grand, maître de l'Egypte, an 324 avant J.-C., y introduisit les monnaies grecques de son temps dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir ci-dessus.

M. Decamps rend compte à la société d'une promenade archéologique qu'il vient de faire au village de Dampleux.

UNE PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE DANS L'ANCIENNE FORÊT DE RETZ.

Ayant lu dernièrement, dans un journal, qu'un ouvrier de Dampleux venait de découvrir, tout près de ce village, des tombes en pierre qui paraissaient remonter à une haute antiquité, j'ai cru qu'une visite à ces anciennes sépul-

tures ne serait peut-être pas sans quelque utilité pour nos études archéologiques, et je me mis en route avec un ami, comme moi, amateur des monuments que nous ont laissés nos pères.

Dans la partie sud de l'antique forêt de Retz, s'ouvre une immense clairière entourée de bois de tous côtés, et qui n'a pas moins d'une lieue de longueur : la largeur n'est guère que d'un quart de lieue. Elle est coupée, vers son milieu, par une vallée étroite au fond de laquelle passe le chemin de fer qui relie les importants chantiers de Villers-Cotterêts avec le canal de l'Ourcq ; de chaque côté de la vallée, le terrain s'élève en amphithéâtre jusqu'aux deux points extrêmes de la clairière, où sont placés en face l'un de l'autre deux villages qui se dessinent sur la verdure un peu sombre de la forêt, d'une manière infiniment pittoresque. Ces villages sont Dampleux et Oigny. Le temps nous ayant manqué pour visiter ce dernier, je me bornerai aujourd'hui à dire quelques mots du premier, avant d'arriver aux tombes, but principal de notre promenade.

Dampleux, et aussi Dampleu, dont le nom latin est *Domus Lupi, Damnum Lupi,* faisait autrefois partie de a Picardie, du diocèse de Senlis, et de l'intendance de Soissons. Son église, consacrée sous l'invocation de saint Leu, a subi, comme tant d'autres, bien des transformations. Elle appartient, dans ses différentes parties, aux époques romane, gothique et de la renaissance. Du reste, elle n'offre rien de bien remarquable sous le rapport de son architecture, mais il ne sera peut-être pas indifférent, pour le but que s'est proposé la société historique et archéologique, de signaler ici les quelques objets intéressants qu'on y remarque.

Le premier, qui frappe les yeux de l'archéologue qui pénètre dans cette église, est un parchemin renfermé dans un cadre de bois, et dont la partie supérieure, divisée en quatre tableaux, représente d'une manière grotesque les

différentes scènes de la légende racontée en dessous, et que je transcris ici mot pour mot, si non avec l'orthographe exacte de l'original.

« S'ensuit un miracle merveilleux fait en l'église de » monsieur saint Leu, au village de Dampleu, approuvé par » gens notables, dignes de foi et bien renommés, duquel » la teneur s'ensuit :

» L'an mil quatre cent trente-quatre, un homme de » guerre, nommé Péron Barbe, étant lors en garnison à » Passy, vint à l'église de Dampleu, et céant print et ravit » les tours de tous les pauvres malades de ladite église, et » lors, ce voyant, une femme nommée Guillette, demeu- » rant audit lieu, femme de bien, dit audit Péron Barbe » qu'il faisoit mal de prendre lesdits tours des malades. » Lors ledit Péron la tança, en l'appelant sanglante vieille » et autres plusieurs laides paroles injurieuses ; néanmoins » ledit Péron print ce que dessus et autres biens. Après » environ quinze jours, ledit Péron retourna audit lieu de » Dampleu, fort malade et fut en ladite église, espérant » faire sa neuvaine, cuidant recouvrir sa santé. Lui, non » bien contrit, étant audit lieu, fut ravi et emporté et ne » sait-on de quoi et mené jusques dedans la forêt de Retz, » vers Villers, et là chut mort, visage dessus, que personne » ne savait où il était ; environ trois semaines après, un » prêtre qui pour lors était curé dudit Villers et un homme » séculier, tous deux natifs du pays et gens dignes de foi, » le trouvèrent en my ladite forêt, comme dit est. Tous les » habillements sains, entiers, nets et blancs, chemise, » couvre-chef, chausse, éguillettes, pourpoint, manteau » et souliers, sans que quelque corruption, mais rien de » chair, nerfs, ni veines n'y avait fors ses os, tous nets et » escures, et semblait, quand ils levèrent lesdits vête- » ments, qu'ils furent pleins de noix, ainsi qu'ils sonnèrent, » et de crainte et frayeur laissèrent tout là. »

Suivent les signatures des témoins.

L'écriture du parchemin n'est pas du xve siècle, comme pourrait le faire croire la date de la légende; cette pièce a été recopiée plusieurs fois sans doute ; la copie existante est même assez moderne, mais elle est attestée conforme à la première par la signature d'hommes recommandables.

Il est fait mention dans cet écrit des pauvres malades du lieu dont Péron Barbe avait enlevé les tours. C'est qu'effectivement il existait autrefois, tout près de l'église, une maladrerie dont le souvenir s'est conservé dans l'esprit des habitants, mais sur l'importance de laquelle nous n'avons pu être suffisamment renseignés.

Dampleux avait aussi sa famille seigneuriale dont les noms et les armoiries, autrefois gravées sur les pierres tumulaires et aux clefs de voûte de l'église, ont disparu, comme ceux dont ils étaient chargés de transmettre la mémoire, sous les coups du temps et des révolutions.

L'église de Dampleux possède quelques sculptures en bois, qui sont loin d'être sans mérite. La plus remarquable est un *ecce homo* de grandeur et de couleur naturelles. Cette statue, véritablement bien sculptée, est adossée à un pillier en face de la porte d'entrée. Au-dessous est une large table en pierre, aujourd'hui sans usage, et qui servait sans doute autrefois à placer les offrandes des fidèles à l'homme de douleurs.

Le maître-autel est orné d'un tableau fait avec infiniment d'art, mais le temps et l'humidité l'ont déjà bien détérioré. Il représente le Christ appraissant à la Madeleine après sa résurrection. La figure de la Madeleine est ravissante et la pose du Christ est divine. Cette toile mériterait une prompte restauration.

Tout à côté se trouve une petite peinture sur bois, qui paraît être du xvie ou xviie siècle. Le sujet est la Vierge embrassant le corps de son fils crucifié. Les figures quoiqu'un peu raides sont pleines d'expression.

Un petit reliquaire en bois, très bien sculpté, que nous avons vu relégué dans un coin, au milieu de débris de croix et de statues, pourrait, s'il était nettoyé et restauré, devenir un objet d'art très intéressant.

Les fonts baptismaux sont en marbre, le pied ainsi que la cuve est ovale, mais sans ornement.

Après ces détails, qui m'ont paru devoir intéresser la société, je passe aux tombes en pierre, premier but de notre excursion. Elles se trouvent à 2 kilomètres environ du village de Dampleux, sur le revers de la petite vallée dont j'ai déjà parlé plus haut. En cet endroit, le terrain aride et pierreux ne produit que des broussailles et quelques arbres rabougris, tandis qu'aux environs il paraît propre à une excellente culture. Les tombes qu'on y rencontre à une très petite profondeur, ne sont pas très nombreuses. Elles ne sont pas rangées, comme il arrive souvent, sur des lignes parallèles, mais elles sont disséminées sans ordre dans le terrain ; nous n'en avons vu que deux placées l'une contre l'autre. Leur forme est la même que celle qu'on rencontre à peu près dans toutes les localités où de semblables découvertes ont été faites. Leur largeur diminue de la tête aux pieds, et, du côté des épaules, le fond est un peu exhaussé en une sorte de chevet. Le couvercle est formé d'une longue dalle de pierre sans ornement. Aucun objet remarquable n'a été jusqu'ici trouvé dans ces tombes ; on nous a seulement parlé d'une petite pièce de monnaie que nous n'avons pu voir, et qui, peut-être perdue depuis dans cet endroit, pourrait bien n'avoir aucune importance. Quand on vient à lever le couvercle d'une de ces tombes, elle paraît entièrement remplie *de terre,* et ce n'est qu'au fond même que l'on trouve des ossements assez bien conservés, comme les fragments que je mets sous les yeux de la société. Tous ceux découverts jusqu'aujourd'hui paraissent avoir appartenu à des adultes ; aucun squelette d'enfant n'a été rencontré. Je ne veux, du reste, rien préjuger

sur les éclaircissements que pourraient amener de nouvelles fouilles. Mais, dans l'absence complète de documents où nous nous trouvions d'après la seule inspection des tombes, il était fort difficile d'établir des suppositions tant soit peu probables sur leur origine.

Les vieux souvenirs des anciens du pays, que nous interrogeâmes, ne nous furent d'aucune utilité dans nos recherches; l'existence de ce cimetière était complètement ignorée de ces hommes qui le foulaient aux pieds depuis un si grand nombre d'années. Nous nous mîmes alors à examiner le terrain aux environs, et voici quel fut le résultat de nos observations: A quelques pas de l'endroit où nous venions de faire fouiller la terre, il nous fut très facile de remarquer que le penchant de la vallée était coupé comme par de larges gradins qui nous amenèrent à supposer qu'il existait autrefois, dans cet endroit, un jardin composé de cinq à six grandes terrasses, disposées en retraite les unes au-dessus des autres. La terre y est du reste toute couverte de fragments de briques calcinées et comme vitrifiées par l'action des flammes; ce qui ferait croire que d'anciennes constructions, qui y existaient, ont été la proie d'un vaste incendie.

Non loin de là, sur la lisière de la forêt, se trouve une fontaine qui fournit une eau limpide et abondante, et, un peu plus haut, un puits abandonné, et qui, par son éloignement, n'a jamais pu servir aux habitants du village.

A une petite distance, dans la forêt, il existait encore, à l'époque de la révolution, un petit oratoire dont on voit encore les débris, et dans lequel un pieux solitaire passait sa vie à chanter des prières. Cet oratoire était le lieu d'un pélerinage assez fréquenté à certaines époques de l'année, et nous avons vu des personnes qui, dans leur jeune âge, sont allées, avec leurs parents, y faire leurs dévotions. Depuis, cette chapelle a disparu, comme tant d'autres, dans les orages de la révolution.

Maintenant, quelles conséquences allons-nous tirer de toutes ces observations? Quel édifice allons-nous reconstituer avec toutes ces ruines? Sans doute il serait bien imprudent, dans les circonstances actuelles, de prétendre établir un jugement infaillible, mais enfin ne pourrait-on pas supposer, avec assez de probabilité, qu'à une époque, déjà bien éloignée de nous, la profonde solitude de ces bois, les charmes de cette vallée, aient pu engager quelques moines à venir s'y fixer? (1) Peu à peu, leur nombre venant à s'augmenter, ils ont pu y construire une maison plus considérable, y établir des jardins, défricher un coin de la forêt, et donner naissance à cette belle culture qui suffit aujourd'hui au bien-être de deux importants villages; mais, dans la suite des temps, les guerres qui ont couvert la France de tant de ruines, auront fait sentir leur funeste influence jusque dans ces paisibles retraites; et tout a disparu, sauf le bienfait du défrichement de cette clairière, qui gardait en silence les restes ignorés de ses premiers bienfaiteurs.

Dampleux, 4 août 1847. A. D.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'ABBÉ POQUET.

(1) L'abbé de Valsery était seigneur censier de Dampleux en partie, avec droit de présentation à la cure. L'abbaye possédait en outre une ferme dans l'étendue de la paroisse, que des frères servants faisaient sans doute valoir.
(Note du Secrétaire.)

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE.

Mardi 2 Novembre 1847.

Présidence de M. de Laprairie.

CORRESPONDANCE.

M. Lemaire, membre de la société, signale une croix en pierre sculptée, située sur la commune de Cutry, et sur laquelle il donne quelques détails intéressants, ainsi que sur plusieurs autres traditions antiques du pays qu'il connaît d'une manière si intime.

Ces divers renseignements sont accueillis avec reconnaissance et font désirer à la société que l'honorable membre veuille bien, à l'occasion, s'occuper d'un petit travail sur le pavillon de Saint-Pierre-Aigle, l'abbaye de Valsery et le chemin dit de la Ligue où l'on a trouvé il y a quelques années une pièce de monnaie mexicaine.

M. Chezjean pense que cette monnaie a dû y être apportée par les Espagnols dont les relations maritimes étaient alors si étroites avec l'Amérique du sud.

Le secrétaire appelle l'attention de la société sur l'importance des croix historiées qui ont disparu pour la plupart; il cite comme extrêmement curieuses celles qu'il a vues dans les cimetières de Montfaucon (Aisne), de Fontenoy, de Mezy-Moulins et de Connigis.

M. le secrétaire annonce qu'il fera dans une prochaine séance une description de ces quatre monuments, dont il possède les dessins.

M. l'abbé Poquet donne ensuite une conférence archéologique sur les monuments militaires et civils des Gaulois. La rareté de ces monuments, les enceintes fortifiées, la distinction entre les *oppida* villes et les *oppida* refuges, le système de défense, les causes de destruction, les localités où on les rencontre, les caractères auxquels on les reconnaît, les habitations gauloises, la forme et la nature de ces constructions, les localités où on les trouve, les limites territoriales, les routes; telle est la vaste matière de cette conférence.

CONFÉRENCE ARCHÉOLOGIQUE.

Si la religion druidique, Messieurs, a laissé sur le sol de notre vieille France des souvenirs impérissables, il n'en a pas été ainsi de ses institutions civiles et militaires ; et on le comprend facilement Outre que les monuments militaires et les constructions domestiques portaient en eux-mêmes un caractère d'enfance et de fragilité, ils étaient encore plus exposés à la destruction. La fréquence des guerres, les changements opérés par la conquête, la culture des terres, le défrichement des forêts, les alignements des routes, des canaux, ont été autant de causes qui ont

fait disparaître à jamais ces forteresses stratégiques, ces routes, ces bourgades qu'un peuple guerrier, mais peu avancé en civilisation, avait élevées sur le bord des rivières, au sein des forêts et sur la cime escarpée des montagnes.

Je regrette, Messieurs, que dans cette conférence, où je me propose de vous entretenir sur les monuments militaires des Gaulois, sur leurs habitations civiles, de n'émettre que des principes généraux sans avoir aucune application locale à vous donner à l'appui de ce que j'avance ; j'ai compté que votre zèle, joint aux recherches que vous vous proposez de faire, nous aiderait peut-être à reconnaître sur le territoire confié à nos investigations, quelques vestiges de ces anciens postes militaires ou civils occupés par les Suessons, durant l'indépendance gauloise.

§ 1. MONUMENTS MILITAIRES.

Il paraît, Messieurs, que dans beaucoup de contrées on remarque des mottes ou espèces de collines factices tronquées par le haut et entourées d'un ou plusieurs fossés (1). Ces mottes que le moyen-âge a souvent appropriées à son usage, sont considérées comme des forts gaulois. Elles étaient assez élevées pour défendre un point important, assez étendues pour contenir un grand nombre de combattants. Ces vastes enceintes, construites évidemment de mains d'hommes, sont trop irrégulières pour être des camps romains, ce sont, d'après toutes les probabilités, les enveloppes extérieures de ces *oppida* dans lesquelles se réfugiaient les populations gauloises à l'approche de l'ennemi.

Les archéologues ne s'accordent pas sur la question de savoir si, indépendamment de ces lieux de refuge, les

(1) Inst., pag. 16.

Gaulois avaient des villes permanentes, fortifiées dans l'acception qu'on donne à ce mot. Je dois vous avouer, Messieurs, que malgré le savant mémoire de M. Dulaure, inséré dans le tome II de la société des antiquaires de France, l'opinion qui ne veut pas reconnaître de villes murales aux Gaulois, mais seulement des camps retranchés (1), conserve aujourd'hui bien peu de partisans. Cette belle dissertation a l'immense défaut d'y avoir trop généralisé les faits, et par conséquent d'être remplie d'inductions forcées que les commentaires de César, sur lesquels on s'appuie, démentent complètement (2).

Au reste, lors même que ces *oppida* ou enceintes fortifiées par l'art et par la nature, occupées en temps de guerre ou de paix, ne présenteraient que les conditions d'un lieu de refuge, ne devraient-elles pas être considérées, vu leur importance stratégique et les établissements considérables qu'elles renfermaient, comme les véritables villes de nos ancêtres, et d'ailleurs la prépondérance que l'on prétend établir en faveur de la civilisation plus avancée du midi, sur la sauvage barbarie du nord pour juger cette question, me paraît tout-à-fait arbitraire et incompétente. Pour quiconque a lu César, il est évident que cette distinction est peu fondée en raison ; cet historien appelant indistinctement *oppida* les lieux d'habitation qui étaient des villes et ceux qui n'étaient que des refuges, ce qui, joint à la concision de son style, jette une grande confusion dans les idées que l'on cherche à se former des unes et des autres. Au surplus il n'y a qu'à prendre les commentaires de César

(1) M. de Caumont propose pour établir une distinction entre les lieux de refuge dont les remparts étaient ordinairement garnis en terre, et les villes dont les retranchements étaient plus soignés, de donner aux premiers les noms d'*oppida rustica* ou *vallata* et aux seconds la dénomination d'*oppida murata*. Cours d'antiq., T. 1. p. 172.

(2) Il est prouvé qu'*Alise*, *Avaricum*, *Genabum*, *Noviodunum* étaient des villes fortifiées et non de simples lieux de refuge.

pour savoir que *Durocortorum*, Rheims, *Noviodunum*, Soissons et une infinité d'autres places de la Belgique, étaient des villes défendues par de hautes murailles et de larges fossés, et l'on ne persuadera jamais à personne que l'*oppidum noviodunum* était un simple camp fortifié, où les Suessons, après leur échec devant Bibrax et leur déroute au passage de l'Aisne, vinrent abriter leurs vastes troupeaux et leur population effrayée. C'était donc bien une ville déjà fameuse, et la capitale d'un puissant empire que Domitien et Galba avaient gouverné.

Il est donc probable que les remparts qui arrêtèrent l'impétuosité du vainqueur, alors qu'il croyait les emporter d'assaut, et en faire l'effet d'un coup de main, étaient (1), comme la plupart des autres villes de la Gaule, composés de plusieurs étages de grandes poutres ne présentant au fossé qu'une de leurs extrémités, couchées horizontalement à deux pieds de distance les unes des autres, et liées ensemble par des traverses. Les intervalles étaient comblés par de la terre foulée et des fascines à l'intérieur, et par de grosses pierres à l'extérieur. Ces rangées alternatives de quartiers de roches et de pièces de bois, disposées avec une parfaite régularité, formaient un ouvrage agréable et singulier à voir, et très ingénieusement combiné pour la défense des places, parce que le revêtement de pierre défie l'incendie et que le reste des matériaux n'a rien à craindre du bélier qui ne saurait enfoncer ni renverser ce solide assemblage (2).

Toutefois ce n'était pas là le seul mode de fortification : souvent les murs se composaient d'énormes blocs de pierre brute sans ciment ; bien souvent ils étaient aussi simplement formés de terre mêlée de cailloux ; la hauteur des murailles devait être plus ou moins considérable, suivant que

(1) César, liv. 7. ch. 23;
(2) Cours d'antiq., T. 171. — Hist. de Soiss., Henry Mart., T. 1. p. 23.

les *oppida* se trouvaient placées au milieu d'un pays plat ou sur un terrain escarpé. La configuration du terrain décidait ordinairement de la forme, qui n'avait rien de régulier. Nous ne savons presque rien sur la distribution intérieure de ces villes, sinon qu'elles renfermaient souvent des places, sans doute pour se réunir et se ranger en bataille. On suppose que les maisons étaient irrégulièrement placées autour de cette enceinte et à peu de distance des remparts ; deux entrées fermées par des portes introduisaient dans la place (1).

Les *oppida* gaulois ne contenaient donc pas de constructions capables de subsister longtemps ; leurs murs en palissades, leurs remparts de cailloux ou de pierres sèches ne présentaient pas les conditions d'une grande longévité et, aujourd'hui que le sol que nous habitons a été ruiné par la conquête, bouleversé par la charrue, dévoré par l'incendie, nous serions très embarrassés de distinguer leur poussière et de reconnaître leur emplacement. J'aurais bien désiré, Messieurs, vous présenter ici quelques aperçus sur la position des douze villes que les Suessons possédaient à l'arrivée de César dans les Gaules; mais je ne sache pas que personne se soit encore livré sérieusement à ce genre de recherches, et les conjectures que nous avons hasardées dans une conférence précédente n'ont rien de certain. Il faudrait revoir et soumettre à un examen minutieux les localités que nous avons désignées ; il serait à souhaiter que quelqu'un de vous voulût bien s'occuper de cette intéressante question ; cette partie de la statistique monumentale si ancienne et si neuve pour le pays, est une des plus difficiles et des moins avancées.

S'il m'était permis de vous diriger dans cette investigation, je vous avertirais, Messieurs, de faire de préférence

---

(1) Caumont, 173, 171.

vos recherches sur les langues de terre qui forment comme des promontoires sur les vallées qui sont au-dessous et affectent assez ordinairement la position d'une presqu'île. Le sommet des montagnes, les éminences d'un accès difficile et d'où la vue pouvait s'étendre au loin ont toujours été occupés par les peuples guerriers qui avaient à se défendre contre leurs ennemis (1). Quelquefois vous les trouverez situées au milieu des bois, protégées par un vallon et par un fossé, ou bien encore dans un îlot entouré de marais, sur une langue de terre baignée par les sinuosités d'une rivière.

On reconnaît généralement les *oppida*, ou enceintes fortifiées des Gaulois, à leur irrégularité qui suit ordinairement la configuration du terrain où elles étaient assises, aux accidents du sol qui présentent encore des cavités annoncant l'emplacement des cabanes galliques ; à leur vaste étendue qui est en dehors de toutes les proportions avec l'emplacement pour camper les légions romaines ; elles ont de 50 à 120 hectares. Ce sont de vastes retranchements militaires défendus par un mur en terre de 13 à 15 mètres, un vallon, un fossé de 10 mètres et par la pente naturelle du terrain. Un autre rempart est quelquefois en arrière du premier et forme une seconde enceinte, moins étendue que l'enceinte principale, et dans laquelle on pouvait se retirer si le premier rempart avait été forcé; des chemins couverts et creusés dans les pentes permettaient de faire des sorties sur l'ennemi et d'évacuer le camp lorsqu'il ne pouvait plus tenir. Ces *oppida refuges*, qu'on a souvent pris pour des camps romains parce qu'ils ont souvent changé de destination durant l'occupation romaine dans nos contrées, sont moins rares que les *oppida villes* dont la plupart sont devenues, aussitôt la conquête, des villes romaines habitées. Les

(1) César, Bello civ. v. 31. Strabon, Géog., 4.

unes ont perdu avec leur liberté leur cachet original et les autres ont encore conservé quelque chose de leur sauvage indépendance.

§ 2. MONUMENTS CIVILS.

Messieurs, si nous trouvons à peine dans les dépressions du sol, tourmenté par de si longues vicissitudes, des caractères indicateurs des enceintes militaires des Gaulois, il faut un œil bien plus exercé encore pour reconnaître l'emplacement de leurs habitations civiles. Ces demeures de bois et de roseaux n'étaient pas assez fortement assises pour laisser des traces profondes.

Entrons cependant dans quelques détails capables de nous diriger dans ces nouvelles investigations, sur une époque qui, plus elle est éloignée de nous, plus elle est digne de nos recherches; un mot donc sur la forme, la nature de ces habitations primitives, sur les localités où nous pourrons les rencontrer.

Il faut bien se convaincre d'abord que les habitations des Gaulois belges étaient en rapport avec la simplicité de leurs mœurs; ainsi il ne faut point s'attendre à trouver ici des ruines colossales, des débris de palais, des murs indestructibles; un peuple dans l'enfance de la civilisation ne s'amuse pas à bâtir des édifices somptueux; des constructions fragiles n'offrant qu'une ouverture qui est à la fois porte et fenêtre, telles qu'on les rencontre encore chez les sauvages et chez les peuples que l'esclavage ou de longs malheurs ont rapprochés forcément de cette vie primitive.

D'après Strabon (1), les maisons gauloises étaient circu-

---

(1) César, liv. II.

laires, construites avec des poteaux ou de claies, garnies intérieurement de cloisons en terre; le tout était recouvert d'un toit cônique, composé de bardeaux en chêne ou même de branches, de paille, de jonc ou de roseaux mêlés avec de l'argile. Ces constructions reposaient quelquefois sur des pierres sèches, placées l'une sur l'autre sans ciment ni mortier.

Des observations faites en France et en Angleterre ont prouvé cependant que ce n'était pas toujours des fosses circulaires, que plus souvent elles étaient elliptiques, irrégulières et même carrées, et plus larges que longues. C'était partout le même système ; ces chétives cabanes ne différaient que par leur dimension et suivant la richesse du maître qui logeait avec lui ses écuyers, ses chevaux et tout son attirail de guerre. Placé au milieu de ces peuplades vagabondes, grâce à cet entourage, au milieu des factions et des guerres intestines, la hutte pouvait servir de forteresse en cas de besoin.

Ces maisons n'étaient pas toujours réunies en un point central comme nos villages et nos bourgades actuelles, mais ordinairement isolées et répandues çà et là dans la campagne; un peuple libre, fier et farouche comme était encore le peuple belge, éprouvait peu d'attrait pour tout ce qui entravait la liberté et son goût naturel pour l'indépendance.

Comme les Gaulois recherchaient les bois et les rivières pour avoir leur fraîcheur, c'est là qu'il faut chercher les emplacements de leurs habitations, ainsi que sur les éminences où ils trouvaient un emplacement convenable pour la défense. Il faut voir si ces fosses, ces éminences qu'on rencontre parfois dans les forêts et dont l'origine est complétement inconnue ne sont pas des habitations gauloises, enfermées de remparts en terre comme nos anciens châteaux.

Il serait curieux de faire aussi des recherches dans les souterrains et excavations dans lesquels on pénètre par des galeries percées sur la pente des côteaux, par des puits verticaux ou par d'autres issues secrètes.

Lebœuf parle de plus de 50 souterrains de ce genre pratiqués sur les bords de la Somme ; on peut citer comme un des plus curieux celui du Quesnel en Santerre(1). La régularité des alignements fait connaître que ces lieux étaient destinés à l'habitation des hommes. Ce sont des allées de 7 à 8 pieds de longueur et d'autant de hauteur, et bordées à droite et à gauche de cellules pratiquées dans le tuf ou dans la roche; la plupart de ces petits appartements sont carrés ou arrondis en forme de demi-cercle ; partout ils sont creusés avec art; ceux du même souterrain ont ordinairement la même forme et les mêmes proportions. Le Soissonnais, si richement doté de roches calcaires, a dû posséder plusieurs phalanstères de cette sorte, et beaucoup de nos pays paraissent rappeler ce souvenir dans leurs étymologies (2).

Dans chaque chambre exsistait une cave creusée dans un des coins, en forme d'un cône tronqué, sommet de 2 pieds et demi et base de six, pour renfermer les graines battues ou les autres denrées. Ces sortes d'excavations qu'on rencontre partout, même chez l'Arabe du désert, sont appelées dans certans pays *mardelles* ou *margelles ;* ce sont de véritables silos.

On est très embarrassé pour assigner une époque précise à ces sortes de demeures ; les uns croyent que ces

---

(1) Hist. de l'Acad. des inscript., T. 27, p. 179.

(2) Les Creutes, Crotoy, Crouttes, Crespy. Dans les fouilles que la commission des Pyrennées orientales fait exécuter sur l'emplacement de *Ruscino,* l'ancien Perpignan, on paraît avoir acquis la certitude que les Gaulois exécutaient des souterrains soit sous leur barraque, soit en plein champ, et que dans ces souterrains ils établissaient leurs foyers et plaçaient les vases dans lesquels ils conservaient le vin, l'huile ou les grains.

retraites créées pour les guerres, remontent au V[e] siècle, à l'invasion des Huns, les autres aux guerres des Normands; d'autres ne leur donnent pas plus d'ancienneté que les guerres des Anglais et des calvinistes; il y en a même qui prétendent qu'elles n'ont été creusées que sous Louis XIV. On ne sait pas pourquoi elles ne seraient pas aussi bien gauloises (1).

Dans toutes les contrées où la roche est facile à creuser, en Champagne comme dans le pays chartrain, la Touraine et le Soissonnais, on trouve de semblables cavités. Il faut bien se garder de prendre des excavations produites par l'extraction des matériaux employés dans les constructions, pour des villes gauloises qui auraient disparu avec leurs souterrains comblés; il faut examiner soigneusement les souterrains qui servaient à cacher ou à retirer les blés comme font encore les Arabes, et comme faisaient les Germains au rapport de Tacite.

En général, pour établir sur ce point si délicat quelque certitude, il faudrait que des trouvailles d'une physionomie gauloise, que des instruments en cuivre, des fragments de poterie vinssent, comme dans la cité de Limes, près de Dieppe, et dans la forêt d'Eu, fixer les incertitudes (2).

---

(1) Les grottes de Pasly sont très remarquables. Dans un voyage que M. de Laprairie et moi avons fait cette année en Tourraine, nous n'avons pas été peu surpris de voir sur les bords de la Loire une foule de constructions bâties dans le même genre. Beaucoup de savants antiquaires regardent ces grottes comme des habitations d'origine gauloise. Il y a toute apparence au moins qu'elles remontent à une époque extrêmement reculée. L'église de Sainte-Radegonde, qui est au moins du XII[e] siècle, comprend dans son enceinte une de ces habitations dans laquelle on descendait par un escalier taillé dans la roche. On rapporte des traditions merveilleuses à ce sujet. Lorsqu'au IV[e] siècle, saint Martin est venu jeter les fondements du fameux monastère de Marmoutier, ses religieux habitaient des cellules de pierres dont nous avons pu encore voir les débris; il en reste assez pour justifier le texte de Sulpice Sévère dont nous retrouvions à quatorze siècles de distance le texte gravé sur de misérables ruines.

(2) On a trouvé des cailloux mêlés de charbon dans ces cavités, des écailles d'huîtres mélangés avec des ossements d'animaux.

Beaucoup d'antiquaires attribuent aux Gaulois ces longues lignes de fossés que l'on rencontre parfois dans les bois et dans les lieux incultes que la main de l'homme n'a pas encore nivelés. On croit qu'ils ont servi de limites ou de frontières entre les diverses tribus gauloises ; il faut prendre garde de confondre ces *vallons* ou remparts en terre qui s'élèvent au-dessus des terres environnantes avec des fossés plus vastes. Car les usages qui ont appartenu aux époques les plus reculées ont souvent traversé les siècles et reparaissent à des époques très éloignées les unes des autres où les mêmes besoins ont nécessité les mêmes travaux.

Les Gaulois avaient certainement des routes, mais il est bien difficile de les reconnaître ; elles étaient peu différentes de celles que présentent un grand nombre d'autres chemins anciennement fréquentés. Elles étaient faites sans art et non pavées. C'était des travées percées dans les bois, sur le penchant des collines, se divisant fréquemment entre plusieurs embranchements parallèles. Quelques-uns de ces chemins creusés comme le lit d'une rivière, sont le résultat d'un usage prolongé.

Les indications les plus certaines pour la détermination de ces anciennes routes sont celles que l'on peut tirer de leur direction vers les établissements dont la position est connue ; tels que les *oppida*. Ce qui a le plus contribué à les faire disparaître, c'est que les Romains ont adopté un grand nombre de ces routes qu'ils se sont contentés d'aligner ou de réparer seulement. On peut encore chercher la direction de ces chemins gaulois vers les ponts en bois dont ils n'ignoraient pas l'usage, comme aussi vers les endroits guéables, où ils traversaient les rivières.

Je regrette, Messieurs, d'avoir si peu de chose à vous offrir sur un sujet qui au premier aspect paraît riche de couleur, mais qui en réalité ne nous laisse apercevoir

qu'une désespérante stérilité. C'est un désert que vous et moi avions à parcourir, et il n'est donc pas étonnant que vous n'y trouviez pas la fraîcheur d'un beau paysage, ni les agréments d'une nature variée dans sa fécondité. Aussi, en terminant cette conférence, je ne puis m'empêcher de vous répéter ce que je vous ai déjà dit plusieurs fois: *Soyons entièrement sobres, Messieurs, et d'un réserve excessive dans nos appréciations lorsqu'il s'agit de nous prononcer sur l'âge d'un monument qui ne porte aucun signe caractéristique.* Il faut nous tenir en garde contre des assertions hasardées, et il vaut mieux, dans une foule de circonstances, avouer notre ignorance relativement à des objets si éloignés, si peu connus, que de compromettre l'autorité de nos recherches en établissant sur des faits douteux les conjectures les plus hardies. Ce ne sera donc qu'après avoir longtemps et scrupuleusement étudié les dispositions du terrain, l'avoir soumis à l'analyse de la bêche par des fouilles dirigées avec soin que nous pourrons asseoir un sentiment qui aura quelque valeur, surtout si des objets réputés généralement gaulois, dont nous vous entretiendrons à la prochaine conférence, venaient prêter un nouveau poids à l'opinion que nous aurions émise en tremblant.

M. Clouet croit qu'on pourrait ranger au nombre des emplacements gaulois *le Parc au loup*, commune de Couloisy, et le sommet de la montagne qui s'avance en promontoire sur la vallée de l'Aisne, entre Cuffies et Pommiers. Le premier aurait été affecté, selon lui, à une espèce de clan gaulois et l'autre à un campement retranché. Les raisons qu'apporte M. Clouet, basées sur l'étude approfondie de la localité, donne quelque chance à cette opinion, mais ne paraissent pas en établir assez solidement la vérité.

Après une courte digression sur les usages druidiques,

et en particulier sur le *gui*, cette plante parasite qui croît sur les arbres et dont on a quelquefois reconnu la présence dans quelques tumulus, la séance est levée à cinq heures.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'ABBÉ POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE,

Mardi 7 décembre.

Présidence de M. de Laprairie.

M. le président ouvre la séance en annonçant aux membres présents que, conformément à la teneur des statuts de la société, approuvés par le ministre de l'instruction publique, le bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un vice-secrétaire et d'un trésorier devra être renouvelé dans la prochaine assemblée. Ce renouvellement devra se faire à la majorité des suffrages et par un bulletin secret.

CORRESPONDANCE.

M. le curé d'Arcy écrit à M. le président que les fonctions indispensables de son ministère le retiennent dans sa paroisse, et le privent encore aujourd'hui de l'honorable avantage d'assister à la séance de décembre. Il ajoute :

« Je devais présenter à la société deux pièces de monnaies romaines, trouvées dans une tombe de notre cimetière gallo-romain. Je me proposais aussi de faire un rapport sur deux pierres druidiques que j'ai remarquées dans le parc de M. de Pompery, à Virbelin, commune de Chacrise. Ces pierres ont été trouvées par feu M. Cambier, antiquaire distingué, dans les environs de Thau. J'espère pouvoir présenter les pièces de monnaies et le rapport en la séance de janvier. Agréez… »

La société accueillera avec le plus grand empressement les communications que lui promet M. Husson. Elle attend les pièces de monnaies pour se prononcer sur l'origine gallo-romaine assignée par l'honorable membre au cimetière d'Arcy. Plusieurs membres qui ont étudié la question ne partagent pas l'opinion de M. le curé d'Arcy sur l'époque précitée, et, à moins de documents irrécusables, ils ne voient jusqu'ici, dans le cimetière d'Arcy (1), qu'une vaste nécropole de tombeaux, remontant au moyen-âge.

M. de Bussières cite comme trois localités extrêmement remarquables, Arcy-Sainte-Restitue, la Butte de Thau, le Mont au Fay. Il croit que des excursions archéologiques faites en corps dans ces divers lieux auraient l'immense avantage de fixer bien des incertitudes.

MM. Périn et Martin nomment plusieurs fontaines aux fées qui paraissent avoir aussi une origine druidique. M. Martin pense que le mot de *fée* vient de l'anglais *fairy* (2).

---

(1) On estime que la butte d'Arcy peut contenir cinq à six mille sarcophages environ. (*Note du Secrétaire*).

(2) Il nous semble plus naturel de le faire venir de *fari* parler, *fatum*. Les fées n'étaient-elles pas regardées comme des êtres fantastiques qui rendaient une espèce d'oracle dans la profondeur des bois, dans les vieux manoirs, sur les bords de la mer, sur les landes désertes ; tantôt dans le silence des nuits, tantôt dans le mugissement de la tempête? (*Note du Secrétaire*.)

M. l'abbé Poquet termine aujourd'hui la première partie de ses conférences sur la période payenne, par un aperçu rapide sur les monuments mobiles, ou objets d'arts chez les Gaulois, tels que les armes, les médailles, les poteries. Ces diverses conférences forment déjà entre elles un corps de doctrines qui peut abréger aux membres de la société bien des études pénibles. Elles auront de plus l'avantage de provoquer et de diriger utilement de nouvelles recherches de la part des correspondants et des abonnés au journal et au bulletin. Ces dissertations ont déjà valu à la société une foule de documents précieux qu'elle publiera successivement, et dès qu'elle le pourra.

CONFÉRENCE ARCHÉOLOGIQUE.

Messieurs,

Si les monuments fixes attribués aux Gaulois sont rares et exposés à une foule de causes de destruction, les monuments mobiles sont plus nombreux, des fouilles heureuses en augmentent chaque jour les intéressantes collections. La terre, cette fidèle dépositaire, n'a pas encore mis à découvert tous les trésors qu'elle recèle. Il est donc utile d'être sagement renseigné pour savoir assigner une époque aux découvertes de ce genre. Nous allons, en procédant par voie d'analogie, donner aujourd'hui les signes caractéristiques des objets d'arts provenant des Gaulois ; nous parlerons des armes, des ustensiles et des monnaies.

1° ARMES EN PIERRES ET EN MÉTAL.

Les premières armes durent être en pierre et en métal ; ce moyen de défense remonte jusqu'aux temps les plus reculés de notre histoire. En France, toutes deux paraissent contemporaines, on les a souvent trouvées réunies dans la même sépulture. On ne peut se dissimuler cependant

que des circonstances locales ont dû influer sur le choix de la matière.

Parmi les instruments en pierre, on compte le poignard de silex, offrant une lame à deux tranchants, terminée en pointe, légèrement renflée vers le milieu et bien distincte du manche. Il diffère du *couteau de pierre* en ce que celui-ci est moins soigné, et ne représente qu'une simple lame sans manche, longue de 14 à 26 cent. Il y a aussi des petits dards en pierre que l'on reconnaît facilement pour des pointes de flèches variant de forme ; ils sont plus ou moins convexes, armés sur les côtés de crochets, tantôt aigus, tantôt légèrement arrondis ; quelquefois ils se terminent en pointe des deux côtés et pouvaient armer indifféremment le bout de la flèche. On en trouve de toutes les longueurs, depuis 2 cent. jusqu'à 10, avec une largeur et une épaisseur proportionnées, et qui probablement avaient servi à armer des javelots, des pieux et des lances ; ces instruments ne sont pas toujours polis, mais simplement dégrossis.

Avec les *pointes en pierre* on découvre quelquefois des pointes en os très effilées, de 5 à 8 cent.; plusieurs sont percées d'un trou à leur base, sans doute pour recevoir un tenon qui servait à les attacher au manche du javelot ou des flèches.

Le *marteau* est tantôt arrondi d'un côté et coupant de l'autre, et tantôt rond à ses deux extrémités et percé de part en part comme pour recevoir un manche.

Les *haches* sont des espèces de coins de forme pyramidale, terminés d'un côté par une pointe mousse et de l'autre par un tranchant acéré dont le fil décrivait une portion d'ellipse; sur les deux bords il est ordinairement taillé en vive arête dans toute la longueur, et la facette latérale qui en résulte ressemble à une feuille étroite et lancéolée. Elles ont de 5 à 30 cent. de longueur, ordinairement de 10 à 25 cent.; elles sont quelquefois traver-

sées de part en part par un trou cylindrique vers le petit bout. Les boules de frondes sont tantôt rondes, tantôt ovoïdes.

Tous ces instruments sont faits de silex, de grès, de granit et de pierre ollaire, de marbre, de serpentine, de calcédoine et de jaspe.

Localités. On les trouve dans les tumulus, sous les dolmens, près des pierres levées, dans les lieux où les peuplades gauloises paraissent avoir séjourné. Guillaume de Poitiers dit qu'à la bataille d'Hastings (XIe siècle), on se servait encore de *haches de pierres* appliquées à des manches de bois, *sævissimus quisque secures et lignis imposita saxa.*

Destination. On est assez embarrassé pour expliquer comment les Gaulois se servaient de ces instruments; l'extrémité de la pierre était elle fixée dans une espèce de maillet muni d'un manche, ou bien les plus longues étaient-elles engagées par le milieu au bout d'un bâton fendu, auquel on les attachait solidement au moyen de ligatures, ou bien se tenaient-elles dans la main quand on se battait corps à corps, d'où leur serait venu le nom de casse-tête?

Il est probable que ces objets, différents de forme, ont aussi servi à des usages différents; la hache pouvait être une arme de guerre, un instrument de sacrifice ou même être employée à des usages domestiques.

Le métal favori des Gaulois était le cuivre; ils en fabriquaient leurs lances, leurs épées et leurs haches d'armes; il était plus facile à travailler; il entrait en fusion et prenait la forme qu'on voulait lui imposer. L'étain combiné avec le cuivre offrait un alliage très dur; le bronze s'obtenait par un huitième d'étain avec le cuivre. On a aussi constaté la présence du fer, mais en petite quantité, 3 pour cent; mais cela tient à une combinaison provenant des mines de cuivre (1).

(1) Ces fabriques sont appelées par César: *ferariæ, ferrieres;* la fracture de ce métal présente un aspect terreux; sous la lime il prend la couleur et le brillant de l'or; on prétend qu'il n'était pas trempé.

Les haches de bronze sont très communes et de formes très variées ; les unes ressemblent à un coin creusé intérieurement et muni d'un petit anneau sur un des côtés. Elles ont de 3 à 5 centimètres vers la tête, 2 à 3 centimètres de largeur au tranchant, longues de 8 à 16 centimètres. Les facettes latérales ont la forme d'une feuille lancéolée, la tiare de la jonction faite par le moule forme la côte de la feuille, — d'autres coins sont de forme plus élégante ; la tige en est arrondie à l'extrémité supérieure, puis elle devient hexagone à partir du crochet latéral. La forme de hache se prononce près du tranchant qui décrit une courbe elliptique très prononcée, — d'autres fois la forme en est plus courte, et elle n'a pas de crochet latéral. — Ailleurs elles ne sont pas creusées, la tige de l'instrument renflée au premier tiers de la longueur diminue ensuite vers les deux extrémités, ce qui donne à la facette latérale la figure d'un fer de javelot. On remarque au centre de la la lame un bourrelet qui s'abaisse et disparaît vers le tranchant ; la partie extérieure est évidée des deux cotés de la tige jusqu'au renflement. Ce vide était probablement destiné à recevoir un manche dans lequel une partie de la hache devait se trouver engagée. Ces haches sont très communes, l'anneau latéral ne s'y trouve pas toujours, et quelquefois, les bords minces et saillants qui garnissent la partie évidée sont reployés sur elle de manière à former une espèce de coulisse propre à retenir le manche que l'on voulait y engager ; d'autres fois c'est un morceau de métal assez plat, sans bord ni crochet latéral, un peu renflé vers le milieu qui s'amincit vers les deux extrémités de l'instrument. Le tranchant très épanoui et taillé en demi-cercle est loin de décrire une ellipse.

On n'est pas généralement d'accord sur la destination de ces objets ; il est évident que ces instruments pouvaient

avoir plusieurs destinations suivant les circonstances. Ce sont des armes offensives, des instruments agricoles; telles que dents de herses, bêches pour le soc de la charrue, ferrures pour les tentes romaines, soutenant les pieux.

Localités. — On trouve ordinairement ces objets dans des lieux réputés gaulois, près des pierres druidiques, — souvent aussi dans des emplacements couverts de ruines romaines. — Le séjour des populations belges avant la conquête explique ces découvertes. Il est évident du reste que beaucoup de ces objets étaient encore en usage sous les Romains et peut-être fabriqués par eux. — On a trouvé des moules qui servaient à ces fonderies et s'emboîtaient comme ceux des étameurs.

On a souvent fait la découverte d'objets dont l'origine est incertaine, de ce nombre sont les *épées* de bronze, lame et manche d'une seule pièce (1), les *poignards* en bronze, les *fers* de lances et *viroles*. — les *torques* (2).

Le collier est un ornement très ancien et très général chez tous les peuples. Voilà sans doute ce qui a mis de l'incertitude sur son origine. Parmi ces colliers, les uns sont mobiles et offrent des chapelets de grosses perles d'ambre, de jais, de verre de couleur trouvés dans les tumulus; tantôt des chaînes dont les anneaux sont en or ou en bronze recourbé, de manière à former un cercle d'un diamètre plus ou moins considérable orné de ciselures : les extrémités de la pièce métallique ne sont pas

---

(1) Ces épées sont droites, plates, renforcées vers le centre et quelquefois renflées vers les deux tiers de la lame, coupantes des deux côtés et terminées en pointe de 55 centimètres de long sur 6 centimètres de large et 5 millimètres d'épaisseur, avec des manches plats et clous de bronze saillants et coulés comme les haches.

(2) Stilicon dit que les Gaulois portaient des colliers ainsi que des bracelets et des anneaux passés aux bras.

soudées mais enchassées ou simplement rapprochées. La flexibilité du métal permettait d'écarter et d'ouvrir l'anneau. — Quelques-uns pouvaient tomber sur la poitrine, et servaient de marque de distinction pour les nobles (3). — Il y a encore d'autres ornements en or offrant une tige recourbée et terminée aux deux extrémités par un évasement ou disque tantôt plat, tantôt légèrement concave.

Il est bien difficile de préciser l'origine de ces divers objets, l'époque à laquelle ils remontent. Parmi les antiquaires, les uns disent que ces instruments sont de fabriques romaines, et font partie ordinairement de trouvailles attribuées aux romains ; les autres soutiennent qu'ils sont Gaulois et que les Romains n'avaient pas l'habitude d'employer le bronze pour leurs armes offensives et qu'ils offrent pour la plupart un type fort ancien.

Cette divergence d'opinions aussi bien sur la provenance que sur la destination de ces divers ustensiles, nous montrent de plus en plus quelle sobriété il faut mettre dans nos appréciations ; l'inconnu est susceptible d'une foule d'interprétations contradictoires. — Ces instruments peuvent avoir une double origine et une destination complexe suivant les circonstances.

2° MÉDAILLES.

On peut diviser en deux classes les médailles gauloises ; les unes barbares de dessin et de gravures sont antérieures à la conquête ; les autres plus savantes et mieux traitées paraissent postérieures à cet événement. Plusieurs ont des inscriptions, des lettres et des terminaisons latines.

---

(3) On a prétendu que ce pectoral venait d'orient, d'autres ont soutenu qu'il était dû aux romains.

Les premières présentent d'un côté une tête garnie de cheveux bouclés et coiffée d'une manière étrange. Le casque surmonté de cornes, de figures, de quadrupèdes, de plumes d'oiseaux (Diodore de Sicile). Sur le revers sont représentés des roues de char, des sangliers, des chevaux, dans diverses positions et extrêmement mal faits, des oiseaux, des animaux sans modèles dans la nature et des symboles inexplicables pour nous. On croit que c'est une ignorante imitation des monnaies grecques (1).

Les secondes se rapprochent des monnaies romaines, surtout quand elles portent une inscription, ce qui est assez ordinaire, alors le nom du roi ou du magistrat est placé près de l'effigie, et le nom du peuple ou de la cité au revers. Quelquefois le nom du peuple est à côté de l'effigie et le revers est une légende, ou il est occupé par un cheval libre, un porc ou un bœuf. — Quelques-unes de ces médailles offrent un mélange de lettres grecques et romaines. Quand on y rencontre l'aigle, le sphinx, le centaure, Pegase, Janus, il y a là évidemment une influence romaine. Ces signes caractéristiques indiquent les premiers temps de la conquête. On sait que sous Auguste les provinces soumises cessèrent de battre monnaie. Cette prohibition fut encore renouvelée sous Tibère.

Le module des médailles gauloises est ordinairement le moyen et le petit bronze des numismates. Leur diamètre est celui de nos pièces de 50 centimes, 1 franc, 2 francs. Quelques-unes sont cependant plus petites ou plus grandes. Elles sont en bronze, en or, et en argent avec un mélange de plomb ou d'étain ; elles paraissent coulées et non frappées, les coins ne sont qu'imparfaitement

(1) Surtout celles en or qui présentent quelques têtes couronnées de lauriers ; sur le revers est un char attelé d'un ou deux chevaux conduits par un homme debout avec des légendes barbares en caractères grecs mal formés.

arrondis. Elles sont souvent convexes d'un côté et concave de l'autre. Quelques-unes sont presque carrées ou triangulaires.

L'irrégularité des flancs peut être aussi regardée comme un type des monnaies gauloises.

Ces monnaies sont beaucoup plus rares que les monnaies romaines ; cependant il n'est pas de département où l'on n'en trouve. Il est donc extrêmemont important de surveiller ces découvertes, qui offrent un intérêt particulier pour notre histoire nationale et peuvent former quelques lumières sur la civilisation de nos ancêtres. On peut consulter comme renseignements les ouvrages de Mionnet et celui plus récent encore de M. Lambert.

3° POTERIES.

L'étude des vases et poteries présente assez de difficultés. Les caractères spéciaux et différentiels qui distinguent les poteries gauloises des poteries romaines ne sont pas encore assez nettement posés pour ne pas donner lieu à quelques méprises, et cela avec d'autant plus de raison que l'ère gauloise et romaine ont dû introduire un mélange de coutumes et d'ustensiles matériels qui ont dû se perpétuer encore longtemps.

On convient cependant généralement que la poterie gauloise est d'une terre noire mal préparée, et remplie de petits cailloux, qui a produit une pâte courte et sans liaison. Les morceaux en sont fragiles et peu cuits. On remarque aussi que la cassure n'est jamais franche, mais toujours celluleuse. Les parois internes ou externes ont une couleur approchant de la rouille due à un commencement de cuisson. A l'intérieur la terre est demeurée d'un noir intense. Soumise à l'action du feu l'extérieur devient rouge brique, tandis que l'intérieur reste noir.

Elle est plus fragile après cette opération. On ne voit autour aucune espèce de moulure, mais elle était frottée à l'extérieur avec un outil qui la polissait irrégulièrement, de manière à offrir des facettes plus ou moins lisses. On peut étudier quelques-uns de ces objets à la bibliothèque de Soissons, et chez M. le curé d'Attichy.

Les ouvrages en bois, en osier n'ont pu subsister jusqu'à nous. Il paraît que les Gaulois étaient très habiles dans la confection des chars et des panniers. Ces objets transportés des Gaules jusque dans la ville éternelle avaient le privilége d'y exciter l'admiration des romains luxueux.

Dans ce que nous venons de dire, Messieurs, nous avons dû nous borner à vous inculquer des principes généralement admis de tous, au moyen desquels nous pouvons nous livrer sans guide à l'étude des antiquités gauloises. C'est à vous maintenant d'en faire l'application. Ajoutons en terminant que, dans l'énumération de ces principes bien qu'ils soient extraits des maîtres de la science, vous avez dû regretter nos hésitations et nos doutes. Le tort en est que nous avons encore des idées si vagues, si incomplètes, sur ces époques si reculées, qu'il ne faut pas craindre d'avouer notre ignorance. Le temps des hypothèses est passé : l'archéologie tend à devenir chaque jour de plus en plus positive et ne veut se fonder que sur des faits rigoureusement observés. Grâces à cette manière de procéder elle a fait sous nos yeux depuis quelques années des progrès immenses et déjà elle présente la même certitude que les sciences physiques d'observation. Courage donc, Messieurs, l'horizon s'agrandit et se découvre à mesure que nous marchons, la lumière commence à poindre dans les hautes régions de l'atmosphère, les ténèbres épaisses du nord de la Gaule s'affaissent sous nos pas et nous allons entrer triomphale-

ment et en plein soleil dans l'époque classique de la civilisation.

M. l'abbé Lecomte lit un rapport sur les monuments gaulois du canton de Braine, qui peut être considéré comme une intéressante application des principes émis dans les diverses conférences sur cette matière. Il serait à désirer qu'on s'occupât de dresser un semblable inventaire dans les trente-sept cantons qui composent aujourd'hui le département de l'Aisne.

MONUMENTS GAULOIS DANS LE CANTON DE BRAINE.

Ce n'est pas sans un certain embarras que j'entreprends de traiter la question des monuments gaulois du canton de Braine. Il est, en effet, bien difficile de saisir juste à des distances si éloignées de nous, et l'on s'égare si facilement quand on veut fouiller dans ces âges reculés ! Aussi la réputation de ceux qui ont traité avant moi ces sortes de sujets est-elle loin de me rassurer. C'est donc dans l'alternative d'en dire trop, ou de n'en dire pas assez qu'il m'a fallu me borner à constater les faits et à ne hasarder mes opinions que sous le titre modeste de conjectures plus ou moins probables. Les faits une fois relevés, de plus habiles ou de plus hardis que moi pourront disserter à loisir sur le thême que je vais avoir l'honneur de leur présenter.

Les monuments gaulois se résument en *tombelles, dolmens, allées couvertes, pierres levées*, etc., en *instruments de silex,* enfin en *monnaies*. Ces monuments se trouvent en partie disséminés dans le canton de Braine.

Tombelles. — Entre Fismes et Bazoches, et non loin de Perles, se voit une incontestable tombelle dont les formes côniques se dessinent au loin sur la crête de la montagne

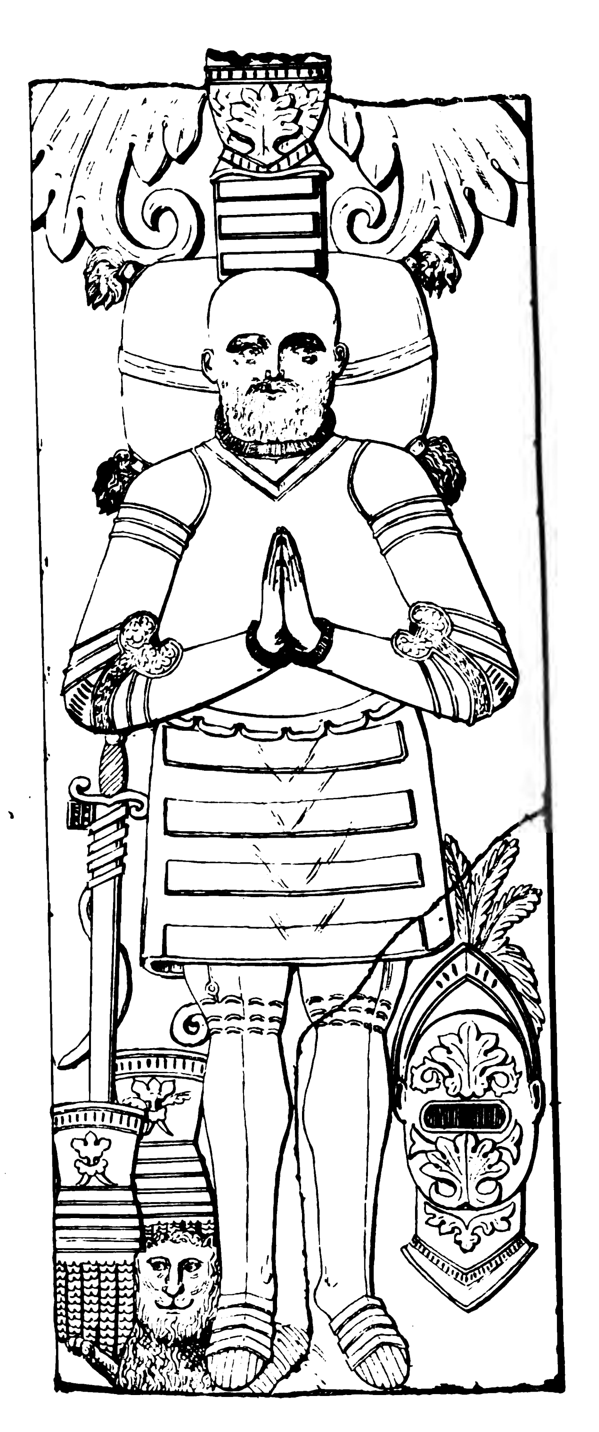
qui domine la route royale de Soissons à Rheims, et attire les regards du voyageur. Je n'ai point assisté aux fouilles qu'on y a faites, mais je sais de bonne source que l'on y a découvert de nombreux cadavres et des instruments en silex, preuve non équivoque que cette tombelle est un monument gaulois.

Une butte en forme de tombelle se voit aussi à Limé, sur le versant de la montagne dite de la Folie. Le propriétaire en a tiré déjà quantité d'ossements humains et des pierres plates. Peut-être les fouilles projetées pour 1848 amèneront-elles de plus amples renseignements.

Dans la vallée de l'Aisne et sur le terroir de Glennes, existe également une butte historique, on l'appelle la *butte du prince*. Evidemment élevée de main d'homme, cette butte a servi de tombelle ; mais comme les tombes qu'elle renferme sont en pierres de taille, ce serait se faire tort que de la ranger parmi les monuments gaulois. Tout près de là est le lieudit le *Roi Feu*. Je laisse aux hommes versés dans l'étude de l'histoire locale à nous donner le nom de ce roi ou de ce chef tué ou inhumé en cet endroit : c'est un point digne de leur savantes investigations.

Comme les Gaulois ont aussi creusé à vif dans le roc et le tuf pour y loger leurs morts, je dois citer les découvertes de ce genre faites à Courcelles et à Lesges. A Courcelles, au lieudit la *Fosse Vincent,* on trouve une carrière ou de nombreux cadavres gisaient couchés dans le rocher. A Lesges, au lieudit la *Vignette,* on vit la même chose dans le tuf de la montagne. Tous les corps étaient couchés à peu de distance les uns des autres. Cependant, je n'oserais pas affirmer que ce soient là des monuments gaulois.

Mais, ce que je puis affirmer sans témérité, c'est que les tombes en pierre de taille, trouvées à Cerseuil, à Chassemy, à Paars, à Villers, à Merval, ne peuvent appartenir à



Tombeaux des fondateurs de

l'église de Blérencourt.



l'époque qui nous occupe, car à Cerseuil, l'éperon et le sabre rouillés, trouvés dans l'une des tombes, nous rapprochent plutôt de l'époque des chevaliers, et, pour les autres, la pierre de taille, seule, est un titre d'exclusion.

Je n'attache pas grande importance à la découverte faite à Blanzy, près la fontaine de *Russon*. Ces corps enterrés pêle-mêle ne nous disent que peu de chose.

Dolmens. — Nous sommes arrivés aux *Dolmens* et autres monuments religieux des Gaulois. En présence du dolmen de Vauresis, on ne contestera pas l'existence des druides dans nos contrées; mais je ne suis pas moins certain de la présence de ces messieurs dans le canton de Braine, quand je réunis par la pensée les découvertes isolées de hachettes en silex, les monnaies au cheval échappé de la liberté gauloise, à cette multitude de noms de lieuxdits qui rappellent les usages et le culte de cette époque. En saisissant ces divers points de contact, je me prends à croire, plus que je n'ose dire, à la popularité du culte des druides parmi nous. Et d'abord, si toutes les hautes bornes sont des *Pierres fiches* ou *Peulvens*, j'en trouve une à Saint-Mard et à Brenelle, plusieurs à Limé, sans y ajouter la pierre de Cerseuil, les trois pierres qui auraient pu être une trilithe à Augy, la pierre ferrée de Braine, enfin la pierre Rocheteau, de Cis: ces noms de lieuxdits pourraient être l'objet de recherches spéciales ultérieures.

Mais on ne nous contestera pas que nous avons possédé un véritable dolmen sous le nom de pierre trouée; il en existe encore un fragment connu des habitants sous le nom de pierre trouée. Il est bien à regretter que l'un des propriétaires limitrophes se soit avisé de convertir en ignoble pavé, le témoin de la férocité de nos pères. Les traditions du pays et les usages pratiqués encore dans les belles années de la génération qui s'éteint, sont des té-

moignages suffisants de sa destination primitive, et qui auraient dû lui servir de sauvegarde.

Quand un souvenir de l'histoire locale se trouve appuyé par un monument, il est toujours regrettable de le voir disparaître (1).

Comme il est constant que plusieurs monuments gaulois exploités au moyen-âge par des fourbes qui faisaient bon marché de la crédulité populaire, ont porté des noms de fées, de diables, de sorciers, je me vois obligé de mentionner les lieuxdits qui pourraient avoir cette transformation. Vauxceré et d'Huisel ont une *fosse aux sorciers;* Longueval a la *fosse aux diables ;* Limé qui a déjà ses *hautes bornes*, a encore ses *prés* et son *pont du diable.* Mais ce qui mérite attention, c'est la *roche des fées* de Courcelles, située non loin de la ferme de Crèvecœur, elle se trouve détachée de la montagne et adossée à une autre roche de haute stature. Il n'est pas facile de s'imaginer si cette roche a été détachée et roulée en cet endroit par la main des Gaulois ou par celle du temps. Je ne me hasarderai pas non plus à égayer mes lecteurs, en faisant le rapprochement des noms de la roche des fées et de Crèvecœur : quoique en réalité les féeries et les déceptions se tiennent toujours la main.

Une idée fort singulière de M. Godelle avait voulu convertir en temple drudique l'abside romane du 11e siècle, de l'église de d'Huisel. Je ne me fais pas fort d'être aussi savant que cet ardent archéologue, mais je crois qu'il au-

(1) Trois *Bornes trouées* se voyaient encore dans le canton de Braine; l'une, sur laquelle je n'ai trouvé rien d'intéressant, est située à Glenne. La seconde, qui se voyait à Viel-Arcy, dans une gorge de montagnes, était dans une situation digne de cette sombre époque. Enfin la troisième, qui se voyait il y a trente ans au milieu du bois de Jouaignes, présentait une ouverture assez large pour laisser passage à la tête d'un homme : elle était longue et plate; il est inutile de dire qu'on en a fait des pavés.

rait pu mieux apprécier ce monument et reporter son attention sur le *pas du diable*, la *chaire du diable*, comme on m'assure qu'on nommait une grande roche plate, sur laquelle on rendait la justice à d'Huisel. On l'a tout récemment débitée en pavés.

Il me reste un mot à ajouter à ces données.

Je tiens à rappeler les hachettes et les monnaies gauloises trouvées dans le canton. Il est bon de rapprocher ces sortes de trouvailles de la situation des lieudits que je viens d'indiquer. Cela sert à fortifier nos conjectures ou à éclairer nos recherches. Trois hachettes à silex ont été trouvées à deux kilomètres de Braine, entre Courcelles et d'Huisel, précisément aux environs de la roche aux fées (1).

Deux hachettes en silex ont été trouvées il y a peu d'années à Cerseuil. L'une d'elles est possédée par M. Petit-Laurent, propriétaire à Braine.

Quant aux monnaies gauloises, on en a trouvé à tant d'endroits, et cela constitue si peu un fait local, que je ne crois pas qu'il soit nécessaire de mentionner le lieu où on les a trouvées. Aussi je m'en tiens à énoncer le fait.

M. Suin entretient la société sur une découverte précieuse que l'on vient de faire dans le cimetière de Blérancourt :

Messieurs,

En faisant quelques travaux de consolidation à l'église de Blérancourt, on a découvert, enfouies auprès du portail, deux magnifiques statues en pierre de Senlis. Ce sont deux chevaliers revêtus de leurs armures, couchés sur de grandes dalles, la tête appuyée sur un coussin, les mains jointes, les pieds posés sur un lion. Les épées ne sont plus attachées à leurs côtés, elles sont placées à droite, et autour

(1) Histoire du Valois, tome 1er, page 113.

d'elles sont roulées les ceintures qui les liaient au corps. Ces statues recouvraient autrefois les tombeaux des guerriers dont elles nous ont conservé les traits : on croit voir en eux le père et le fils.

Le premier est un vieillard; son costume rappelle l'époque de François Ier ; sa taille est très élevée, son crâne est chauve, sa barbe carrée ; auprès de lui sont ses gantelets, placés l'un au-dessus de l'autre ; la dalle sur laquelle il repose ne porte ni casque ni blason.

Le second est d'une taille un peu moins haute, sa figure est celle d'un homme à peine parvenu à la force de l'âge, ses cheveux et sa barbe sont coupés à la Henri III ; la collerette qui surmonte son armure et les manchettes qui s'échappent de ses brassards attestent aussi la fin du XVIe siècle. Au-dessus de sa tête est son blason, dont je vous présente ici le dessin. Ses gantelets sont placés tous deux sur le même plan ; presqu'à ses pieds est son casque orné de grands panaches.

D'après le témoignage de quelques anciens habitants du pays, ces statues, qui depuis longtemps ne recouvraient plus les tombeaux des seigneurs qu'elles représentent, étaient placées à l'entrée de l'église, du côté des fonts baptismaux ; elles auraient été enfouies avant la révolution, comme étant un sujet d'effroi pour les étrangers ou quelques bonnes femmes du pays. Ne serait-ce pas un prétexte qu'aurait émis alors le curé de Blérancourt pour préserver ces belles pierres de la destruction dont les menaçaient les troubles qu'on prévoyait peut-être déjà?

Lors du nouvel ensevelissement de nos deux chevaliers, tout le monde ignorait leurs noms. Une vague tradition signalait en eux les fondateurs de l'église. Les paysans croyant remarquer dans la chaussure du plus ancien la forme d'un soulier, et dans la chaussure du plus jeune la forme d'un sabot, appelaient ces deux statues saint Soulier

et saint Sabot. Elles étaient depuis longtemps oubliées lors de la découverte qui vient d'en être faite par hasard ; elles sont aujourd'hui déposées au presbytère de Blérancourt.

Puisqu'une circonstance imprévue vient heureusement d'amener leur exhumation, elles doivent reparaître avec honneur dans cette église où dorment ceux dont elles font revivre les images (1). Au-dessus du portail est reproduit le blason qui surmonte la tête du plus jeune de nos deux chevaliers ; le costume du plus âgé se rapporte à la date de 1537, gravée sur une des pierres de ce portail. La tradition qui reconnaissait en eux d'anciens seigneurs du pays, fondateurs de l'église, acquiert donc une grande vraisemblance. A quelle famille appartenaient-ils? C'est ce que leur blason nous fera sans doute découvrir. On cite comme les anciens seigneurs de Blérancourt les Desfontaines, les Lancins, les Chabots, et enfin les Potiers. Je pense que nos deux chevaliers appartenaient à cette dernière famille. Le blason dont je viens de parler se retrouve, surmonté par un lion, au-dessus d'une petite porte qui ouvrait autrefois sur les jardins du château reconstruit par ce Bernard Potier, duc de Gesvres, dont je vous racontais récemment la bienfaisance. Il est vrai que les armoiries de Bernard Potier ne sont plus les mêmes sur les deux entrées principales du château, mais c'est seulement sous le règne de Henri IV que les duchés de Gesvres et de Tresmes furent donnés à la famille Potier. Ne peut-on pas supposer

(1) Il est à regretter que M. le curé et le conseil de fabrique aient cru devoir placer ces deux belles statues contre la façade extérieure de l'église. La Société historique consultée à ce sujet avait formulé le désir de voir ces statues occuper une place plus digne dans l'intérieur du temple dont on leur doit probablement la réédification.

Il y avait convenance, utilité et justice à déférer à cet avis ; mais on en a rien fait, et aujourd'hui, nous assure-t-on, ces deux personnages sont indûment placés de chaque côté de la porte principale comme deux terribles sentinelles ou plutôt comme deux squelettes pétrifiés effrayants et désormais exposés aux insultes du temps et des hommes. Il faut convenir qu'à Blérancourt on comprend assez mal le culte des souvenirs.

que son blason aurait alors été changé ? On pourrait peut-être retrouver un dessin du blason de ce Potier, qui était général des finances sous Louis XI. Ce serait un point de comparaison fort précieux.

J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien m'aider à compléter la découverte que viennent de faire les habitants de Blérancourt ; ils ont trouvé les pierres des deux chevaliers, c'est à nous de trouver leurs noms.

Quelques membres de la Société qui s'occupent de blason s'offrent d'aider M. Suin dans cette intéressante recherche.

M. Martin, à propos du refuge des chanoines de Pierrepont dans la ville de Laon, en 882, explique un point d'histoire fort important pour la localité, et venge, texte en main, l'exactitude de M. Devisme contre une allégation erronée de M. Melleville.

Parmi les religieux que la terreur des Normands portaient à se réfugier à Laon, en 882, on remarque les chanoines de Pierrepont qui y transportèrent avec eux les reliques de saint Boëtien, leur patron, et les autres corps saints dont ils étaient dépositaires. Ils y passèrent quatre années, d'où il est permis de conclure que le pays continuait d'être tourmenté par les barbares. D'un autre côté, les religieux de Saint-Vincent ne reparaissant point à leur monastère, que les Normands avaient ruiné, l'évêque Didon y plaça ces chanoines et réunit leurs prébendes aux domaines de Saint-Vincent où ils restèrent jusqu'en 925 environ.

Ce qui paraît étrange et ce qu'on ne pourrait expliquer que par le trouble et la confusion qu'apportait partout l'apparition des barbares du nord, c'est que, tandis que les chanoines de Pierrepont se réfugiaient à Laon, pour les

éviter, l'évêque de Laon, Didon, dans le même but, transférait à Pierrepont son siége épiscopal. Néanmoins cette contradiction apparente s'explique par la différence des dates : c'est en 882 ou, au plus tard, au commencement de 883 que les chanoines de saint Boëtien se retirèrent à Laon, un peu avant le siége de cette ville et l'apparition des Normands dans le pays, et ce n'est qu'en 886 qu'eut lieu la translation du siége épiscopal à Pierrepont. Or, une charte de 980 de l'évêque de Laon, Adalbéron, nous apprend que son prédécesseur Didon avait fait construire la forteresse de Pierrepont, précisément pour servir de refuge aux chrétiens contre l'invasion des payens. Pierrepont est qualifié dans cette charte, de *municipium ad confugium munimenque christianorum contra paganos et sedem pontificalem.* Cette construction qui eut lieu de 882 à 886 explique comment, à la première de ces deux époques, Pierrepont n'offrait aucune fermeté, tandis qu'à la seconde, il était devenu un fort assez sûr pour que l'évêque Didon crût devoir s'y transporter lui et son siége épiscopal, et en faire son séjour ordinaire.

Cette circonstance n'est pas la seule où Pierrepont offrit un asile à l'évêque de Laon : un demi-siècle plus tard (en 949), le peuple de cette ville, resté fidèle à la cause du roi Louis d'Outremer, malgré la puissance et les succès de Hugues-le-Grand, son redoutable adversaire, choisit, pour remplacer l'évêque Raoul qui venait de mourir, Roricon, fils naturel de Charles-le-Simple, qui fut ordonné par l'archevêque Artaud, à Reims, où le roi Louis tenait sa cour. Mais Roricon n'ayant pu entrer à Laon où commandait un certain Thibaut, pour le duc de France, cette fois encore ce fut Pierrepont qui servit de refuge au nouveau prélat.

Un auteur contemporain (1) regarde ce refuge momentané de l'évêque Roricon à Pierrepont, comme la seule circonstance où cette forteresse ait donné asile à l'évêque de Laon, et reproche à M. Devisme, auteur d'une autre histoire de cette ville, lorsque celui-ci rend compte, comme on l'a fait au commencement de cet article, de la translation au même lieu du siége épiscopal opérée par l'évêque Didon, en 886, d'avoir confondu l'évêque Didon avec l'évêque Roricon.

M. Devisme n'a pas commis cette erreur, et sa justification est écrite dans la charte d'Adalbéron, de 980, dont il a été parlé plus haut. Les termes formels de cette charte ne permettent pas de douter que, du temps même de Didon, Pierrepont ait été le siége de l'évêché (*pontificalis sedes exstiterat*), ce qui ne peut s'entendre que de la translation de ce siége opérée par Didon lui-même, puisque c'est lui qui avait fortifié Pierrepont, et qu'auparavant il n'y aurait ni raison ni probabilité d'y transférer le siége épiscopal.

Les deux évènements dont la ressemblance a occasionné l'erreur que nous venons de rectifier, différent entre eux par les causes aussi bien que par les dates. Dans le premier, l'évêque Didon qui avait vu sa ville, à la première approche des Normands, devenir le dépôt de toutes les richesses que leurs possesseurs voulaient soustraire à l'avidité des barbares, et craignant que le même appât ne l'exposât, dans le cas où ils se présenteraient encore, à une nouvelle attaque moins heureuse pour lui que la première, transporte le siége de son évêché dans un lieu aussi fort, mais plus ignoré et surtout moins attrayant pour les pillards, et y reste jusqu'à ce que des temps plus heureux lui permettent de reprendre possession de sa ville épiscopale. Dans le second, au contraire, le siége n'est point

(1) M. Melleville, Hist. de Laon, t. 2, p. 146, à la note.

transféré à Pierrepont, seulement l'évêque nouvellement nommé retarde son entrée dans la ville, parce qu'elle est occupée par les ennemis du roi son frère, et se retire, en attendant leur disparition, dans un lieu sûr où il sait qu'il n'aura rien à redouter d'eux. Le premier fait se passe en 886, à la suite d'une invasion étrangère; le second, qui a lieu en 949, est l'effet de dissensions intérieures.

Nous allons au reste rapporter en entier la charte de 980, pour ne laisser aucun doute sur cette question :

« Au nom de notre dieu et sauveur Jésus-Christ, moi, Adalbéron, humble pasteur de Laon, nous voulons faire savoir aux fidèles de l'église de Dieu présents et à venir, que le vénérable Berland, abbé du monastère de Saint-Vincent, s'est présenté devant nous pour nous rappeler un privilége que l'évêque Didon de pieuse mémoire et le huitième de nos prédécesseurs avait conféré audit monastère, en lui donnant le corps du saint confesseur Boëtien, pour qu'il y restât à perpétuité, et afin que les chanoines du même saint qui, obligés, par l'invasion des barbares, de fuir leur église, emportaient avec eux leur patron, sans savoir où se fixer, une fois mis en possession d'un asile sûr, et après y avoir transporté tout ce qui appartenait à leur église, fussent à même d'y servir fidèlement le Seigneur par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels. Le même abbé avouait n'être pas peu étonné qu'après un privilége aussi positivement concédé, saint Vincent eût été dépouillé d'un si précieux trésor, c'est-à-dire du corps de saint Boëtien ; et il nous demandait en même temps de l'aider de nos conseils pour que son monastère, etc....

» Après un examen très attentif, nous avons reconnu que le très pieux évêque Didon, après s'être vu forcé par l'invasion des Normands dont nous venons de parler, de

construire la forteresse de Pierrepont pour le refuge et la sécurité des chrétiens. Mû par la double considération qu'il ne fallait ni laisser déchoir ce municipe qui avait été le siége de l'évêché, ni priver ses fidèles habitants de la protection de reliques aussi saintes, il y fit transporter le corps de saint Boëtien pour qu'il y restât à perpétuelle demeure, et sans doute avec l'intention d'indemniser saint Vincent par quelque autre avantage équivalent. Le fit-il? c'est ce que nous ignorons.

» Ayant donc considéré la chose sous toutes ses faces, et ne voulant ni laisser d'incertitude sur le droit au privilége en question, ni priver Pierrepont de la présence du saint, nous avons pris une décision qui nous a paru sage à nous et à nos fidèles, et nous avons résolu de donner à l'abbaye de Saint-Vincent l'église de ce château dédiée à la sainte mère de Dieu, dans laquelle le corps du saint est placé et honoré, avec les autres reliques de saints qui y reposent, et tout ce qui appartient à la même église, et de faire passer celle-ci à notre collation (1), à celle de l'abbé et des moines de Saint-Vincent, à la charge par ceux-ci de se souvenir dans les saintes prières qu'ils font le jour et la nuit, de l'évêque Didon, de nous-même et de nos successeurs, de notre seigneur et roi Lothaire, de notre maîtresse et reine Emma et de leur fils Louis, aussi roi.

» Et pour que notre donation ne reçoive, au nom de Dieu, que plus de force du temps, nous en avons fait faire cet écrit que nous avons signé de notre main et fait signer de nos clercs et laïques.

» Moi, ADALBÉRON, archevêque de Reims, indigne.

» Moi, ADALBÉRON, évêque de l'église de Laon. »

Le Président, DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire, L'ABBÉ POQUET.

---

(1) Droit de nomination à la cure.

LISTE

Des membres titulaires, honoraires et correspondants de la société historique et archéologique de Soissons.

—

1847.

—

Membres titulaires.

MM. Leclercq de Laprairie, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *président*.

Deviolaine, Paul, maire de Soissons, *vice-président*.

Poquet, l'abbé, directeur de l'Institut des Sourds-Muets de Saint-Médard, membre des comités historiques, *secrétaire*.

Williot, principal du Collége, *vice-secrétaire*.

Rigaux, Louis, notaire, *trésorier*.

Chezjean, inspecteur de l'enregistrement et des domaines.

Clouet, propriétaire, à Vic-sur-Aisne.

Cuffer, docteur en médecine.

Décamp, pharmacien.

Destrées, maire de Vailly.

Husson, l'abbé, curé d'Arcy-sainte-Restitute.

Lecomte, l'abbé, vicaire de Braine.

Lemaire de Saint-Pierre-Aigle, propriétaire, membre du conseil-général.

Martin, propriétaire, à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil-général.

De Noiron, propriétaire.

Perrin, Charles, juge-suppléant.

Souliac, propriétaire, à Château-Thierry, correspondant du comité historique des arts et monuments.

Suin, notaire.

Membres honoraires.

MM. de Bussières, député de la Marne.

Didron, secrétaire du comité historique des arts et monuments, directeur des annales archéologiques.

Lherbette, député de l'Aisne.

Quinette, député de l'Aisne.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le premier volume du Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons.

1847.

DESSINS.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Du premier volume du Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons.

A.

B.

C.

D.

E.

I.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

T.

U.

V.

BULLETIN

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE.

LAON. — IMP. ÉD. FLEURY ET AD. CHEVERGNY,
Rue Sérurier, 22.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

> Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus et monumentis sacra est.
>
> PLINE LE JEUNE : liv. VIII ; épit. XIV.

TOME DEUXIÈME.

SOISSONS.
A la librairie de
MADAME VANTAGE,
Rue des Rats, N° 1.

PARIS.
A la librairie archéologique de
VICTOR DIDRON,
Place Saint-André-des-Arts, N° 30.

MDCCCXLVIII.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE.

Mardi 4 Janvier 1848.

Présidence de M. de Laprairie.

A deux heures précises, M. le président déclare la séance ouverte et s'exprime en ces termes :

Messieurs,

La société historique et archéologique de Soissons compte aujourd'hui onze mois d'existence. C'est le 10 février 1847 qu'elle se réunit pour la première fois et se constitua. Les statuts qu'elle adopta dans cette séance ont depuis été approuvés sans modification par M. le ministre de l'instruction publique; la société se trouve donc maintenant régulièrement constituée.

Notre règlement paraît bien approprié au but que nous nous sommes proposé; jusqu'à présent du moins, nous ne nous sommes aperçu ni qu'il fût insuffisant, ni qu'il contînt des prescriptions gênantes. Une expérience de près d'une année suffit, je crois, pour que nous puissions nous féliciter de notre organisation.

Sept numéros de notre bulletin mensuel ont été publiés, et si les mois d'octobre, novembre et décembre n'ont pas encore paru, il ne faut pas rendre votre bureau responsable de ce retard, car l'imprimeur de la société a depuis longtemps entre les mains la matière de ces trois derniers bulletins.

Vous savez, Messieurs, que les livraisons parues successivement doivent être réunies à la fin de l'année pour former un volume d'une douzaine de feuilles d'impression; nos réunions n'ayant commencé qu'avec le mois de février, la séance d'aujourd'hui devait encore faire partie du premier volume de nos publications; mais nous avons pensé, monsieur le secrétaire et moi, qu'il était plus convenable de commencer dorénavant nos volumes avec le mois de janvier. Ainsi, si vous partagez notre opinion, notre premier volume finira avec le mois de décembre dernier, et notre second volume commencera par la séance d'aujourd'hui. Ce tome 1er, même avec le retranchement d'un mois, se composera de treize feuilles d'impression, et quoique le premier essai d'une société encore naissante et un peu hésitante, il n'en contiendra pas moins des articles vraiment intéressants sous le point de vue historique et archéologique. Permettez-moi de faire en quelques mots une revue rapide des travaux qui nous ont occupés pendant l'année qui vient de s'écouler.

M. l'abbé Poquet, dans ses conférences archéologiques, a parcouru toute l'époque celtique ou gauloise; il les a appropriées à notre pays en citant, chaque fois qu'il en a eu l'occasion, ce qui reste de monuments, de traditions et même de superstitions se rattachant au culte druidique, aux mœurs et aux habitudes de nos ancêtres. Ce cours peut remplacer, et même avec avantage, les livres d'archéologie qui traitent du même sujet.

M. Clouet nous a donné une notice intéressante sur Charles de Roucy, évêque de Soissons à la fin du 16e siè-

cle. La vie toute de charité de ce bienfaiteur des pauvres méritait bien d'occuper quelques pages de nos annales.

La société doit au même membre un travail important sur les voies romaines dans le Soissonnais ; ce travail, déjà fort étendu, devra se compléter encore, par la suite, avec les observations et le concours de chacun.

M. Souliac s'est élevé avec force contre les destructions inutiles des restes précieux du château de Château-Thierry.

M. l'abbé Lecomte, à son tour, a pris corps à corps le vandalisme et l'a poursuivi sans trève partout où il s'est montré dans le département de l'Aisne ; notre zélé confrère a été impitoyable pour les restaurateurs incapables et les badigeonneurs maladroits ; à ce propos, je vous ferai observer, Messieurs, que la question du badigeonnage des églises étant une des plus importantes dont une société archéologique puisse s'occuper, nous devrons bientôt faire connaître les idées que nous professons à cet égard.

Dans la dernière séance, M. Lecomte nous a lu en outre un rapport sur les derniers vestiges des monuments gaulois dans le canton de Braisne.

M. Chezjean, qui, sans laisser de côté les autres matières qu'embrasse l'archéologie, s'est particulièrement occupé de numismatique, a bien voulu faire part à la société d'un travail complet sur les monnaies ; deux lectures ont été faites ; M. Chezjean a traité jusqu'à présent : 1° de l'importance de l'étude de la numismatique ; 2° de l'origine des médailles ; ce travail, déjà plein d'intérêt, le deviendra encore davantage lorsque l'auteur arrivera à traiter des types particuliers à notre pays.

M. Suin a donné un second numéro à la série de biographies des hommes utiles ou célèbres du département, qu'avait ouverte M. Clouet par son article sur Charles de Roucy. L'accueil que nous avons fait à sa notice sur l'hospice de Blérancourt, fondé par Bernard Potier, duc

de Gèvres, devra l'engager à s'occuper de nouveau de travaux analogues. Nous devons encore à M. Suin quelques renseignements sur deux tombes trouvées à Blérancourt.

M. Martin nous a fait connaître une charte de Charles-le-Chauve, contenant donation par ce monarque du village de Chaourse à l'abbaye de Saint-Denis ; mais il ne s'est pas borné à reproduire le texte de la charte du petit-fils de Charlemagne, il l'a accompagné d'observations intéressantes pour l'histoire locale. M. Martin, pour qui ce genre de recherches paraît avoir particulièrement de charmes, a relevé dans une de nos dernières séances une erreur commise par M. Melleville dans son histoire de Laon, à propos de l'abbaye de Pierrepont.

M. Decamp nous a rendu compte d'une excursion archéologique qu'il a faite à Dampleux. Son but avait été de visiter des tombes qu'on venait d'y découvrir ; si ces vieux ossements ensevelis dans les gorges sauvages de la forêt de Retz ne lui ont rien appris, il nous a du moins rapporté la copie d'un titre ou plutôt d'une légende très curieuse qu'il a trouvé dans l'église de Dampleux. L'exemple de M. Decamps est bon à suivre ; il est temps de sauver de l'oubli et souvent de la destruction ces rares vestiges de mœurs et de croyances maintenant presque perdues.

Je ne vous parle pas de la lecture que nous a faite le même membre de la première partie de la monographie de l'église Saint-Léger, parce que ce travail appartiendra à l'année 1848.

Enfin, Messieurs, je vous ai moi-même communiqué plusieurs notices peu importantes sur : La rose du nord de la cathédrale de Soissons ; sur une cuve baptismale existant dans une maison de la rue Saint-Martin, et sur une urne cinéraire antique trouvée près de la route de Paris.

Indépendamment de tous ces travaux, nous avons eu la correspondance et des discussions amenées par les diverses communications qui étaient faites et auxquelles tout le monde prenait part. Ces discussions ne sont pas la partie la moins agréable et la moins utile de nos séances; nous devrons tâcher de les faire naître le plus souvent possible.

Vous remarquerez sans doute, Messieurs, que nous avons abordé dès la première année beaucoup de sujets différents, et vous trouverez peut-être qu'il y a un peu de décousu dans nos travaux; l'observation serait juste, mais il n'est pas possible qu'il en soit autrement; une société nombreuse ne peut pas s'imposer une tâche comme un seul individu, il faut que chacun suive ses goûts et la pente de son esprit. Cependant, sans entraver la liberté de personne, il nous serait facile, je pense, d'entreprendre des suites d'articles sur le même sujet. Ainsi, j'ai parlé des fonts baptismaux dans une de nos premières séances. Pourquoi n'entreprendrions nous pas de décrire tous ceux de notre diocèse qui se distinguent par leur forme, par leur antiquité ou par les sculptures dont ils sont ornés? J'en dirai autant d'une foule d'autres sujets. Il est certain que nos publications y gagneraient beaucoup en intérêt, pour nous mêmes d'abord, et ensuite pour tous les archéologues qui, se préoccupant de l'histoire de l'art en général, cherchent à comparer une époque avec une autre époque, le style d'un pays avec le style d'un autre pays; or, ce qui peut jeter quelque lumière sur cette étude importante, ce n'est pas la description isolée d'un seul monument, c'est au contraire la description détaillée et consciencieuse de tous les monuments analogues ou semblables d'une province.

Vous le voyez, Messieurs : l'année 1847 n'a pas été tout à fait stérile pour nous, et vous pouvez juger, par le tableau que je viens de mettre sous vos yeux de nos tra-

vaux, que le plan que nous nous étions tracé en fondant notre société a été fidèlement suivi.

Après la lecture de ce rapport, qui peut être regardé comme un résumé substantiel quoique très abrégé des travaux de la société pendant l'année 1847 (1), le président, conformément à l'article 6 des statuts, invite les membres présents à procéder immédiatement au renouvellement du bureau pour 1848.

Au premier tour de scrutin, MM. de Laprairie et l'abbé Poquet, sont réélus président et secrétaire. M. Suin, notaire, est nommé trésorier en remplacement de M. Rigaux, démissionnaire. Au second tour de scrutin, MM. Lemaire, représentant du peuple, et Williot, principal du collége, sont proclamés, l'un vice-président, et l'autre prosecrétaire.

Le bureau entre immédiatement en fonction.

CORRESPONDANCE.

M. l'abbé Jules Corblett, de l'Institut historique de France, fait hommage à la société d'un exemplaire d'un discours prononcé au congrès scientifique de Tours sur l'art chrétien au moyen-âge. — Remerciement et classement aux archives.

---

(1) La société historique publie ses séances de chaque mois par un bulletin mensuel et périodique. Le recueil des bulletins de 1847, forme déjà un beau vol. in-8°, accompagné de nombreux dessins représentant divers monuments du Soissonnais et du Laonnois. Depuis son apparition, cette publication s'est attachée à justifier le bienveillant éloge qu'en a fait M. Didron dans ses annales archéologiques. *Le bulletin de la société historique de Soissons est matériellement un des plus beaux et scientifiquement un des plus intéressants.* — Un vol. in-8°, 5 fr. Chez tous les libraires du département.

M. Périn fait l'exhibition d'un titre sur parchemin du 13e siècle, relatif à la fondation de l'Hôtel-Dieu de Soissons.

L'honorable membre trouve qu'il serait utile de reproduire ce titre précieux, autant comme étude paléographique, que comme souvenir historique.

La société partage cet avis et décide que M. Périn voudra bien se charger de la reproduction fidèle de ce curieux document.

M. Decamps demande la permission de lire une notice sur l'ancienne abbaye de Saint-Léger, à laquelle il se contente de donner le modeste titre d'essai historique et archéologique.

ESSAI HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE SUR L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-LÉGER DE SOISSONS.

Messieurs,

L'étude des monuments anciens n'est pas seulement pour notre esprit une source de délassements agréables et de véritables jouissances; elle est, de plus, et surtout, d'une utilité extrême pour quiconque veut acquérir une connaissance approfondie de l'histoire. Chaque monument porte, en effet, le cachet de son époque, et c'est souvent le seul fanal qui puisse nous éclairer, au milieu des suppositions obscures et hasardées, qu'il nous faut faire pour l'interprétation des vieux historiens. Des nations puissantes ont disparu; elles ne sont connues que par quelques monuments qu'elles ont laissés comme les signes de leur passage sur la terre. J'ajouterai même que ce n'est pas dans les livres que l'on puisera la notion la plus parfaite du moyen-âge, par exemple, mais bien dans l'étude de ces magnifiques églises, aussi sublimes que la

foi, et dans l'inspection attentive de ces manoirs féodaux dont les épaisses murailles ont abrité longtemps les oppresseurs de toute une contrée. Et ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'aller bien loin chercher les palais des rois ou les basiliques les plus célèbres du monde; les monuments les plus simples en apparence ne sont pas les moins riches en enseignements ; et bien souvent l'examen d'un pan de mur qu'on détruit, ou d'une simple pierre longtemps méprisée et foulée aux pieds, fait surgir dans l'obscurité des temps le flambeau qui vient confirmer des évènements douteux ou révéler l'existence de faits ou de personnages inconnus. Aussi, l'archéologue studieux voit-il avec désespoir dégrader ou même renverser trop souvent, dans des vues d'intérêt matériel, ces témoins des temps anciens, et s'il apprend que quelques-uns d'entre-eux soient menacés d'une ruine prochaine, il s'y rattache avec une affection toute particulière, et par une étude sérieuse, il empêche que le souvenir du monument ne disparaisse avec sa dernière pierre.

La ville de Soissons, d'ailleurs, si riche en souvenirs historiques, possède dans ses murs un de ces édifices intéressants, qu'un jour ou l'autre peut voir disparaître, et qui sera, pour l'homme réfléchi et éclairé, l'objet de regrets bien sincères : je veux parler de l'ancienne abbaye de Saint-Léger, qui est en vente depuis longtemps déjà, et dont la démolition sourira sans doute au spéculateur qui voudra, selon le langage malheureusement trop usité de nos jours, qui voudra, dis-je, faire une bonne affaire.

Quelques mots sur cet ancien édifice feront voir cependant de quel intérêt il serait pour la ville, qui a déjà tant perdu, d'aviser aux moyens d'en empêcher la ruine. Veuillez, je vous prie, Messieurs, me suivre dans les quelques détails historiques que j'ai cru devoir rassembler sur Saint-Léger; ensuite, nous verrons à apprécier sa valeur sous le rapport de l'art.

Remontons d'abord à l'époque de sa fondation, et voyons quelle était alors la situation de la France et du Soissonnais en particulier.

Nous sommes en plein moyen-âge. Le peuple et ses maîtres, au moins pour le plus grand nombre, sont plongés dans une entière ignorance ; le flambeau de la science ne brille que dans les cloîtres et dans les églises. De cet état de choses, il résulte deux conséquences nécessaires : d'un côté, le pouvoir immense du clergé de cette époque, parce que la science et la vérité l'emportent toujours sur la richesse ignorante, et de l'autre, la crédulité, je dirai même la superstition du peuple et de ceux qui le dominent, et dont la puissance ne peut résister au prestige des lumières. C'est là toute l'histoire de la fondation de l'abbaye qui nous occupe.

Renaud, deuxième du nom, était alors comte de Soissons. Pendant longtemps il fut heureux, et la fortune sembla prendre plaisir à le favoriser. Mais enfin le moment de l'adversité était arrivé, et il devint la victime des plus affreux revers. Il avait tout récemment perdu son fils unique, et il venait d'être abandonné par sa femme, à laquelle il n'inspirait que du dégoût, parce que la lèpre commençait à l'envahir. Cette terrible maladie qui désolait alors le Soissonnais, comme le reste de la France et de l'Europe, avait fait en très peu de temps du corps de ce malheureux comte, un cadavre vivant, d'autant plus hideux, qu'elle l'avait trouvé les veines remplies d'un sang corrompu que lui avait transmis un père débauché. Au milieu de toutes ces infortunes, Renaud crut qu'il ne se trouverait plus pour lui de consolations que dans la Religion ; il se persuada que ses bonnes œuvres pourraient apaiser le courroux du ciel, et, dès ce moment, les églises et les monastères ressentirent les effets de sa munificence.

L'église de Soissons était alors gouvernée par Josselin

ou Goslen (*Goslenus*), surnommé le père de beaucoup de monastères. Ce prélat, soit par zèle, soit, comme quelques historiens l'ont pensé, par le désir d'opposer les nombreux privilèges d'un clergé toujours croissant, aux privilèges même que l'établissement de la commune venait d'octroyer aux bourgeois de la ville, ne songeait qu'à l'édification d'un grand nombre d'églises et de couvents, comme l'attestent les douze abbayes qu'il fit construire ou restaurer pendant les quelques années qui suivirent l'établissement de la commune. Cet évêque, doué d'ailleurs d'un esprit peu commun, n'eut pas grand peine à déterminer le comte à fonder une nouvelle abbaye. Celui-ci consentit à céder tous les droits qu'il avait hérités de ses pères sur l'église paroissiale de Saint-Léger, alors située dans le faubourg de ce nom, et le jour de Pâques de l'année 1139, en présence du clergé et du peuple assemblés dans l'église cathédrale, il en fit solennellement la remise entre les mains de l'évêque, qui en gratifia immédiatement un abbé et trois religieux, qu'il avait fait venir de l'abbaye d'Arouaise, située près de Bapaume en Artois. Cette maison de chanoines réguliers de Saint-Augustin, quoique fondée depuis peu de temps, jouissait d'une très grande célébrité à cause de la rigueur de son observance, et déjà elle était chef-d'ordre de vingt-huit autres monastères. L'abbé, nommé Pierre, prit donc possession de la cure de Saint-Léger du faubourg, et il reçut pour sa nouvelle congrétation la donation de dîmes en blés et en vins à prendre sur les paroisses de Bucy, de Saint-Martin d'Ambleny; de plus le comte lui accorda une de ses vignes et deux muids de sel à prélever chaque année sur le grenier public du comté.

Cependant, Renaud s'occupait activement de la construction d'une abbaye, qui pût recevoir dignement les nouveaux chanoines qui s'étaient logés, en attendant, dans une maison du faubourg. L'évêque céda un terrain

qui lui appartenait, sur les bords de l'Aisne et de la Crise, et situé dans la juridiction du comte. Ce terrain s'appelait alors le Promenoir de l'évêque, et les bourgeois avaient l'habitude de s'y rassembler, pour s'y entretenir de leurs nouveaux droits ou de leurs affaires. Les travaux y furent poussés avec tant d'activité, qu'au bout de treize ans une église et les bâtiments conventuels étant terminés, les religieux y furent installés, et la paroisse de St-Léger fut transportée du faubourg dans la nouvelle église. La dédicace en fut faite par Ancoul (*Anculfus*), de Pierrefonds, qui venait de succéder à Josselin sur le siége épiscopal de Soissons.

La vie exemplaire des chanoines de Saint-Léger jouit d'une véritable célébrité; les historiens s'accordent à louer leurs vertus. Ils vivaient à peu près en ermites, n'avaient que très-peu de rapports entre eux et observaient un silence rigoureux de presque tous les instants. C'est sans doute à cette vie austère et retirée qu'ils durent de ne pas voir se glisser chez eux le relâchement qui, tôt ou tard, envahit un si grand nombre de maisons religieuses. Et qui ne sait, d'un autre côté, dans quel abîme de corruption plongea tant de monastères l'affluence excessive des richesses dont les gratifiaient à l'envi et les princes et les rois? Saint-Léger au contraire ne se soutint que par les donations et les aumônes des comtes de Soissons, qui eurent toujours pour cette maison une affection toute particulière.

En 1161, Ives de Nesle, successeur et cousin de Renaud, confirma la charte de sa fondation, et lui fit de nouvelles donations, ainsi que plusieurs de ses successeurs. Peu de temps après, les chanoines obtinrent du comte Raoul les prébendes de la chapelle du château, dédiée sous l'invocation de saint Prince, à la charge par eux d'y chanter l'office divin et d'y célébrer deux messes chaque jour.

La réunion de tous ces bénéfices mit l'abbaye en état de se suffire à elle-même, et elle se soutint ainsi pendant une longue suite d'années, sans avoir été le théâtre particulier d'évènements bien remarquables. Au moins aucun historien ne s'est chargé de les transmettre à la postérité. Toutefois, comme elle faisait partie de la ville, elle en partagea toutes les vicissitudes. C'est ainsi qu'au commencement du quinzième siècle, en l'année 1414, dans les terribles guerres qui désolèrent la France sous le règne de l'infortuné Charles VI, Soissons ayant été pillée et ravagée par l'armée royale, l'abbaye de Saint-Léger eut sa bonne part de toutes les calamités de la ville. Il faut même dire qu'on exerça contre elle une vengeance toute particulière, parce que pendant le siège, un trait parti des hautes fenêtres de l'abbaye, et lancé par la main d'un religieux, vint frapper à mort, dans les fossés de la place, le bâtard Hector de Bourbon. La perte d'un de leurs premiers officiers avait tellement exaspéré les royalistes, qu'après la prise de la ville, ils se jetèrent tout d'abord sur la malheureuse maison de Saint-Léger, qu'ils voulaient incendier, mais qu'ils se contentèrent néanmoins de dévaster. Le religieux, auteur de la mort du bâtard de Bourbon, fut pendu ainsi que son prieur, qui l'avait aidé dans l'exécution de son projet.

Mais ce n'était là, pour ainsi dire, que le prélude des infortunes de Saint-Léger. Les guerres de religion qui, au seizième siècle, embrasèrent la France entière, furent pour Soissons une nouvelle source de calamités, et pour Saint-Léger, comme pour tant d'autres abbayes du Soissonnais, la cause d'une destruction presque complette. Les Calvinistes s'étant emparés de la ville, se précipitèrent vers les églises et les couvents, pour s'emparer des richesses sans nombre qu'ils espéraient y trouver; mais trompés dans leur attente, parce que les prêtres et les religieux avaient eu la prévoyance de cacher ou d'empor-

ter ce qu'ils avaient de plus précieux, ils tournèrent leur fureur contre les édifices eux-mêmes; ils brisèrent les sculptures et les statues, déchirèrent les peintures et les livres, brûlèrent les stalles sculptées et les ornements des autels, et se livrèrent enfin à des excès inconnus aux Vandales eux-mêmes.

Pendant tout l'hiver et le printemps suivant, les religionnaires poursuivirent leur œuvre de destruction, animés qu'ils étaient par la découverte de quelques cachettes, et dans l'espoir d'en trouver de nouvelles. L'église de Saint-Léger est une de celles qui eurent le plus à souffrir; elle ne conserva que le chœur et les transepts. La nef et le portail, surmonté de sa tour, disparurent entièrement, ainsi que les bâtiments qui servaient d'habitation aux chanoines; de sorte que ceux-ci, à leur retour après la conclusion de la paix, trouvèrent à peine un toit pour s'abriter. Et ce ne fut qu'avec les plus grandes difficultés que l'abbé George de Lafontaine trouva les moyens de faire sortir l'abbaye du milieu de ses ruines: encore le portail ne fut-il reconstruit qu'au dix-huitième siècle. Quant aux bâtiments à l'usage des religieux, c'est en cette année 1579 qu'ils furent transportés du midi au nord de l'église, comme on les voit encore aujourd'hui.

Les chanoines, une fois rétablis dans leur abbaye, reprirent leur vie austère et retirée; mais leur tranquillité ne fut pas encore de bien longue durée. En 1670, Claude de Bourlon, frère de l'évêque de Soissons, qui n'était encore que prieur de Saint-Léger, introduisit par surprise dans cette maison, toujours très-régulière cependant, la règle et les religieux de la grande réforme de Sainte-Geneviève, ou de la congrégation de France. Ces nouveaux venus furent très-mal reçus et furent même repoussés avec leurs bagages, par les religieux de l'abbaye et par leurs paroissiens. Mais l'évêque, ayant pris

parti pour son frère, vint lui-même faire enfoncer les portes de Saint-Léger. De toutes ces violences, il résulta des procès qui durèrent plus de quinze ans, et qui n'empêchèrent pas que la règle de Sainte-Geneviève ne fût introduite à Saint-Léger par l'ordre exprès de Louis XIV.

L'histoire de cette abbaye se termine à la Révolution française, comme celle de presque toutes les maisons religieuses de France. L'édit du 13 février 1790, qui porte l'abolition de tous les ordres religieux, dispersa ses chanoines; mais au moins Saint-Léger eut le bonheur d'échapper aux bras des démolisseurs de cette époque, si fatale aux monuments de la religion chrétienne. L'église et les bâtiments conventuels, mis en vente, devinrent une propriété particulière, et servirent depuis à une infinité d'usages différents.

Aujourd'hui ils sont encore à vendre, et qui peut prévoir le sort qui leur est réservé? Puissions-nous ne pas avoir à regretter un des monuments les plus intéressants de notre pays!

Dans cet exposé historique de l'abbaye de St-Léger, je n'ai pas eu à citer le nom des abbés qui l'ont gouvernée pendant les 650 ans de son existence; c'est qu'en effet, retirés qu'ils étaient au fond de leurs cellules, aucun d'eux ne s'est fait connaître par aucune action d'éclat. Deux d'entre eux cependant ont acquis une certaine célébrité dans les lettres. Le premier, Réné Biet, trente-et-unième abbé et savant antiquaire, fut souvent, dans les luttes littéraires de son temps, le concurrent heureux et redouté du célèbre abbé Lebeuf, chanoine de l'église d'Auxerre. On a de lui plusieurs mémoires pleins d'érudition. Le second est Barthélemy Mercier, connu sous le nom de l'abbé de St-Léger, un des plus savants bibliographes de l'Europe. Il fit plusieurs voyages scientifiques en Hollande et en Belgique, et se fit une grande réputation par les nombreux travaux d'esprit qu'il donna au public,

jusqu'au moment où la Révolùtion vint le priver de tous ses bénéfices et le plonger dans un état bien voisin de la misère. Il mourut à Paris le 13 mai 1799. Je dois ajouter que M. Leblanc de Beaulieu, depuis évêque de Soissons, avait été religieux de Saint-Léger, et qu'au nombre des députés soissonnais à l'Assemblée Constituante, on comptait le dernier prieur de cette abbaye, le sieur Delabat, qui depuis obtint l'autorisation de passer le reste de ses jours dans la maison qu'il avait gouvernée pendant un certain nombre d'années, et où il est mort en l'année 1813.

En terminant cet aperçu historique, je crois ne pas devoir passer sous silence un fait qui est tout à la gloire de la maison de Saint-Léger, et qui fera voir comment ses religieux savaient pratiquer la charité, la plus belle des vertus du christianisme. En l'année 1692, la peste ayant fait invasion dans le Soissonnais, ce malheureux pays perdit en peu de temps une grande partie de sa population. La ville de Soissons, en particulier, eut à déplorer des pertes infinies. Les rues et les maisons étaient remplies de morts et de mourants, dont les exhalaisons funestes contribuaient encore à augmenter la contagion. Dans cette extrémité, on eut l'idée d'établir une espèce d'hôpital en plein air. On fit dresser un grand nombre de tentes dans la plaine de Saint-Crépin-en-Chaye, et on y faisait transporter les malades. Des religieux de St-Léger s'offrirent d'eux-mêmes pour le service de ces infortunés, et devinrent ainsi les bienfaiteurs de la ville entière; mais ce dévouement était au-dessus de leurs forces; ils furent eux-mêmes saisis par la maladie, et périrent au milieu de ceux qu'ils s'efforçaient d'arracher à la mort. Nous regrettons que le nom de ces hommes généreux ne soit pas arrivé jusqu'à nous; au moins devions-nous à leur mémoire ce souvenir de reconnaissance.

Etudes archéologiques.

Je passe maintenant à la seconde partie de mon travail, à la description archéologique de l'abbaye de St-Léger. Mais ici se présente une question très-importante et non moins difficile, et dont la solution n'est pas encore pour moi sans ténèbres, malgré les nombreuses recherches auxquelles je me suis livré à ce sujet.

Pour l'archéologue qui contemple le monument actuel, et qui tient en main l'histoire du pays, est-il possible d'admettre que l'église qu'il a sous les yeux, est celle qui fut fondée en 1139 par l'évêque Josselin, et dont la dédicace fut faite en 1152 par Ancoul de Pierrefonds, comme je l'ai dit plus haut? Ce serait méconnaître les premières notions de la science des monuments (1). Evidemment, à une époque où l'architecture romane imposait encore ses lois aux productions du génie, la construction d'un édifice en style ogival pur, eût été le renversement complet et subit des règles généralement admises. Transition brusque et instantanée à laquelle on ne peut croire. Je sais que déjà à cette époque, l'ogive apparait dans quelques monuments, mais elle y est encore rare, et ne s'y montre, pour ainsi dire, qu'avec une sorte de timidité. Elle se cache sous les nombreux ornements et s'appuie sur les piliers massifs d'un style qu'elle finira par renverser; mais le moment n'est pas encore venu : ce triomphe, elle ne l'obtiendra que cinquante ans plus tard, et ce n'est qu'alors qu'elle sera la maîtresse absolue, qu'elle ordonnera de nouvelles dispositions, qu'elle s'installera elle-même aux portails, aux voûtes, aux fe-

(1) La société ne garantit nullement la valeur des appréciations plus ou moins justes de chacun de ses membres. Elle laisse à chacun d'eux la responsabilité de ses assertions.

nêtres, aux galeries de nos églises, et qu'enfin le plein-cintre aura disparu complètement. N'est-ce pas ce que nous remarquons à Saint-Léger? La révolution n'y est-elle pas entière? Partout les formes ogivales ont usurpé la place, et il serait impossible d'y retrouver les vestiges de l'art qui venait de s'éteindre.

Toutes ces considérations établissent, suivant moi, d'une manière positive, que l'église que nous voyons aujourd'hui, n'est pas celle qui fut élevée par l'évêque Josselin; que cette première église, bâtie à la hâte, n'aura d'abord été qu'une église provisoire, et que peu de temps après, elle aura été remplacée par un édifice plus important et construit dans le style gothique, qui commençait à être employé exclusivement par tous les architectes du nord de la France. Et ne trouve-t-on pas la preuve de ce que j'avance dans l'existence d'une crypte romane qui subsiste encore aujourd'hui dans un état parfait de conservation, et qui a nécessairement fait partie de la primitive église? Le style de cette crypte est celui de l'époque même de la fondation de l'abbaye, vers le milieu du douzième siècle; au contraire le style de ce que j'appellerai la seconde église, est celui du commencement du treizième siècle. Il y a donc eu deux édifices élevés à des époques qui, pour n'être pas très-éloignées, n'en sont pas moins parfaitement distinctes.

Il est vrai que les historiens du Soissonnais n'ont pas parlé d'une manière particulière de la construction de cette seconde église, et que, par conséquent, il serait bien impossible de lui assigner une date exacte et précise. Mais doit-on pour cela refuser au style d'un monument toute l'importance qu'il doit avoir dans l'appréciation de l'âge de ce monument? Et combien n'existe-t-il pas d'édifices, et de bien plus considérables, dont nous chercherions en vain la fondation dans les récits des historiens! Et après tout, quoique les écrivains du Soissonnais

n'aient pas parlé d'une manière explicite de la reconstruction de l'église de Saint-Léger, je crois qu'il n'est pas encore impossible de la découvrir dans quelques-uns de leurs passages, et de lui assigner même la date que j'ai indiquée plus haut. Je me contenterai d'en citer deux, mais qui me paraissent d'une grande autorité. L'historien Dormay dit quelque part qu'en 1152, Ancoul transporta la paroisse du faubourg dans la nouvelle abbaye, et il ajoute : « Alors l'église fut bâtie où elle est encore aujourd'hui. » Ce passage prouve, à mon sens, l'existence successive de deux églises : on transporta d'abord la paroisse dans l'église provisoire, et ce n'est qu'après qu'on construisit l'église d'aujourd'hui. Voyons maintenant le témoignage d'une histoire, à la vérité beaucoup plus moderne, mais qui paraît avoir été faite avec tous les soins et toute l'exactitude possible. On lit dans l'histoire de Henri Martin qu'en 1161, le comte Ives de Nesle confirma la fondation de Saint-Léger et qu'il protégea spécialement cette abbaye, qu'on bâtissait alors dans l'intérieur des remparts. Second texte qui prouve également qu'une église fut bâtie dans les dernières années du douzième siècle, ou dans les premières du treizième. Témoignage qui vient d'ailleurs confirmer le style d'architecture de Saint-Léger. D'où j'établis les différentes dates suivantes pour les diverses parties de l'abbaye, actuellement existantes.

1° Crypte romane ayant fait partie de la primitive église, bâtie en 1139 et pendant les quelques années qui ont suivi.

2° Nouvelle crypte, chœur et transept du commencement du treizième siècle.

3° Les cloîtres, de la fin du treizième siècle et peut-être du quatorzième.

4° La nef et la plus grande partie des bas-côtés, rebâties au seizième siècle, après les guerres de religion.

3° Enfin, le portail et la tour, du dix-huitième siècle.

Maintenant, pour ne pas être trop long, je me contenterai d'une courte description de chacune de ces parties.

La crypte romane est réduite aujourd'hui à un simple carré de trois à quatre mètres de côté. Elle avait autrefois beaucoup plus d'étendue, comme l'attestent des arcs en plein-cintre, qui subsistent encore en partie, et qui ont été enclavés dans les bâtisses du treizième siècle. La crypte est surmontée par une voûte en plein-cintre, soutenue par des arcs de même forme qui retombent sur d'énormes piliers romans. Ces piliers sont courts, carrés et cantonnés sur chaque face d'une grosse colonne à demi-engagée et terminée par un chapiteau écrasé à lourd feuillage; quelques unes sont tout simplement amorties par une corniche sans ornement.

A côté de cette crypte, il en existe une autre beaucoup plus grande et d'une beauté très remarquable. Elle est construite en style ogival pur. Ses voûtes, les nervures qui les coupent, les piliers qui les soutiennent, rappellent les belles dispositions et les formes élégantes de l'architecture du treizième siècle. Elle a au moins quinze mètres de long, et offre l'image d'une véritable église souterraine. M. de Caumont dit dans un de ses ouvrages, que les cryptes ogivales sont très rares, qu'on en pourrait à peine citer quelques exemples, et que l'usage des cryptes n'avait pas survécu au plein-cintre. Celle de Saint-Léger mérite donc d'être connue.

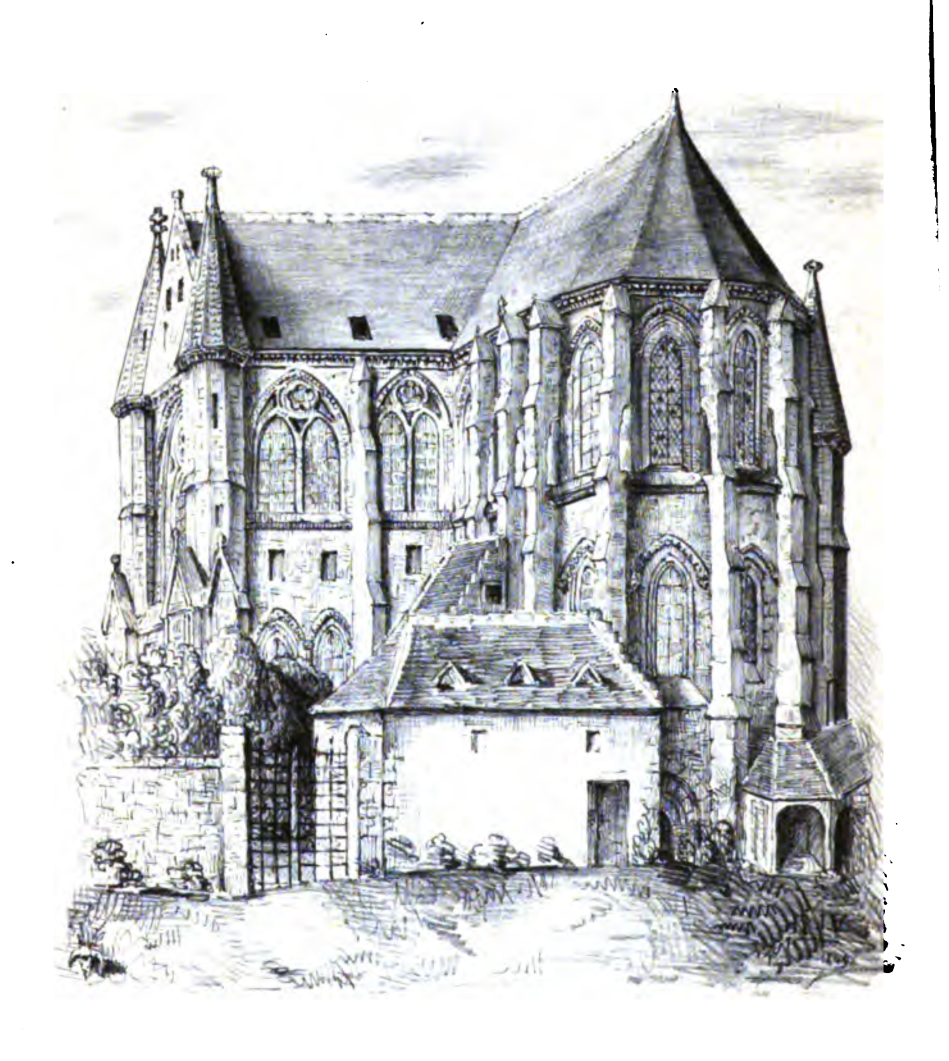
Je ne puis rien dire des personnages qui ont pu être enterrés dans ces caveaux, aucune fouille n'y ayant été faite, et le sol étant recouvert d'une épaisse couche de terre apportée du dehors. L'histoire dit que les abbés de l'abbaye et les comtes de Soissons y avaient leur sépulture; il est donc probable que des fouilles amèneraient des découvertes intéressantes. Une pierre tumulaire en a été extraite dernièrement, et se trouve à la bibliothèque

de la ville; mais cette pierre, qui représente un personnage couché, n'est pas dans un état de conservation assez complet pour être d'une grande valeur archéologique.

Eglise abbatiale et paroissiale.

Le plan de l'église est une croix latine parfaite, dont les deux bras sont droits, et la tête terminée par une abside à sept pans coupés, sans chapelle ni déambulatoire. La nef forme un parallélogramme, accompagné de deux collatéraux, qui s'arrêtent aux transepts. La distance du portail au fond de l'abside est de cinquante-huit mètres, dont seize pour le chœur, huit pour la croisée et trente-quatre pour la nef. Le chœur a la même largeur que la nef : elle est de huit mètres. Celle des bas-côtés n'est que de six mètres. La longueur de la croisée est de trente-deux mètres, enfin les voûtes du chœur et des transepts sont élevées de seize mètres au-dessus du sol. Celles de la nef avaient la même hauteur avant leur reconstruction, comme on peut s'en assurer par ce qu'il en reste encore dans les greniers, au-dessus des nouvelles voûtes.

Le chœur a deux travées et l'abside en a sept plus étroites. Chaque travée est composée dans sa hauteur de deux fenêtres à lancettes, simples ou geminées, superposées et séparées par deux ou trois arcades d'une galerie obscure, qui faisait primitivement le tour de l'église entière. Les baies des fenêtres et les arcades de la galerie sont ogivales : mais l'ogive, selon la place qu'elle occupe, varie beaucoup dans sa forme, elle est plus ou moins aigue, plus ou moins large. Dans certains endroits c'est à peine si elle diffère du plein-cintre. On voit qu'à cette époque les architectes n'étaient pas encore entièrement les maîtres de cette forme nouvelle. Les travées sont sépa-



Eglise abbatiale de St Léger de Soissons.

rées par des piliers, composés d'une plate bande, qu'accompagnent de légères colonnettes superposées par étages, et qui s'élèvent jusqu'aux voûtes, où elles forment les archivoltes des fenêtres supérieures. Quelques colonnes appliquées contre la plate-bande, ne descendent que jusqu'à la galerie où elles se terminent en encorbellement par une tête de moine, ou par un bouquet de feuilles comme dans le transept. Les nervures qui soutiennent les voûtes sont formées d'une plate-bande sur laquelle court un gros tore anguleux, et se réunissent dans d'énormes anneaux de maçonnerie sans ornement, composant les clefs de voûtes. Certaines parties de l'abside paraissent avoir été ornées de peintures, dont il reste encore quelques traces.

Les caractères des transepts sont les mêmes que ceux du chœur. Les piliers sont plus considérables, et formés d'un plus grand nombre de colonnettes. Leurs chapiteaux sont ornés de crochets, ou de feuilles très variées, et appliquées en guirlandes. Les fenêtres sont géminées, sans division, et surmontées d'une rosace à cinq ou six lobes, et encadrées dans une baie ogivale plus grande. L'extrémité du transept droit présente au rez-de-chaussée trois fenêtres à lancette, puis une partie de la galerie, mais ici sans balustrade, et enfin trois nouvelles fenêtres, avec celle du milieu plus courte et au-dessus desquelles règne une rose de grande dimension. Cette rose se compose d'un cercle central arcaturé, d'où s'échappent huit rayons, en forme de colonnes, dont les bases s'appuient sur le cercle et dont les chapiteaux soutiennent un cordon festonné de seize arcatures en plein-cintre. L'extrémité de l'autre transept est entièrement obscure : elle est adossée aux bâtiments de l'abbaye. Dans le bas on remarque encore la porte qui donnait dans le cloître et par laquelle les religieux se rendaient à l'office ; son archivolte

est assez orné. Les clefs de voûtes de la croisée sont chargées de couronnes de feuillage.

La nef a six travées, dont la première du côté du chœur appartient au 13e siècle, et se compose d'une arcade en ogive, formée par une plate-bande accompagnée de deux tores, et repose sur les chapiteaux feuillagés de colonnes monocylindriques, accostées d'une colonnette entièrement dégagée, et dont la base, ornée d'un tore, sous lequel court un collier de perles, s'appuie sur un socle octogone peu élevé. Les autres travées ont leurs arcades à plein-cintre, et de gros piliers cylindriques, ayant pour base des tambours de pierre très élevés, et pour chapiteaux des corniches octogones à peine rehaussées de quelques moulures.

La nef, telle qu'elle est aujourd'hui, n'a pas de galerie audessus de ses arcades, et elle n'est éclairée que par les fenêtres des bas-côtés. Celles-ci sont de forme ogivale défigurée : elles sont divisées par deux ou trois meneaux, qui se réunissent par le haut en arcs cintrés, au dessus desquels les meneaux figurent cinq ou six cercles ou œils-de-bœuf. Les culs-de-lampe des voûtes, reproduisent les monogrammes du Christ ou de la Vierge, ou les divers instruments de la Passion.

L'extérieur de l'église présente à la vue un ensemble agréable et très harmonieux.

Les fenêtres disposées sur deux rangs, et allongées en fer de lance, sont amorties par un archivolte orné d'un tore et d'une guirlande de fleurons en forme d'étoiles. Cette guirlande est soutenue à ses extrémités par des figures d'hommes ou d'animaux très-bien sculptées et affectant des poses singulières.

Les contreforts sont massifs, appuyés contre la muraille dans toute leur longueur, et diminuant d'épaisseur au fur et à mesure qu'ils montent vers le toit, où ils se terminent par un fronton à deux égoûts. Ils sont seule-

ment percés par une baie étroite à la hauteur des fenêtres supérieures, point où circule une galerie extérieure sans balustrade.

Entre le toit et le sommet des contreforts règne une corniche de feuilles entablées, recourbées en crochets ou terminées par des têtes humaines : réminiscence des vieux modillons romans, qui disparaît avec la première époque du style ogival.

Les angles des transepts sont dissimulés par des tourelles octogones, surmontées de clochetons, également à huit pans, et, recouverts d'imbrications étroites et ressemblant à des dents.

Pour terminer ce que j'avais à dire de l'église de Saint-Léger, il me reste à parler du portail et de la tour carrée qui domine tout l'édifice, mais cette partie élevée au dix-huitième siècle, est beaucoup moins intéressante. Elle est en style grec; la porte carrée est abritée sous un très grand cintre et accostée de colonnes et de pilastres antiques. La tour se compose de deux autres étages aussi d'architecture ancienne, et le tout se termine par une plate-forme entourée d'une balustrade.

Au nord de l'église se trouvait le cloître: c'est une cour carrée, environnée, comme partout, de galeries couvertes. Il n'en reste plus que deux côtés, et encore ont-ils été enclavés dans de nouvelles murailles; chaque travée est divisée par une double ogive, entre la pointe desquelles s'ouvre un large œil-de-bœuf, divisé par des festons intérieurs; les contreforts sont à l'extérieur ornés de trilobes appliqués, et, à l'intérieur des galeries, de faisceaux de colonnettes très élégants. Tout y est parfaitement sculpté; les chapiteaux, les clefs de voûtes, les consoles y sont couverts de figures et de feuilles de vigne, de lierre, de chêne, etc. Audessus des contreforts règne à l'extérieur une ceinture de grandes feuilles entablées et sculptées en haut relief.

Quant aux bâtiments conventuels, ils sont modernes et n'offrent rien de remarquable.

Je crois, Messieurs, vous en avoir dit assez, pour vous faire connaître tout l'intérêt qui se rattache à l'ancienne église de Saint-Léger; faisons des vœux pour sa conservation, et si un jour les amis des arts ont à en regretter la perte, la Société historique de Soissons aura du moins eu le mérite d'avoir fait tous ses efforts pour en conserver la mémoire.

La Société félicite M. Decamps de son consciencieux travail sur Saint-Léger. Mais elle déclare n'accepter que sous les reserves d'une discussion plus approfondie les appréciations archéologiques de M. Decamps. On conçoit en effet qu'en présence des faits historiques qui les contredisent, ces appréciations, quoique basées sur les principes d'une classification généralement adoptée, ne jouissent pas d'une autorité incontestable.

M. l'abbé Poquet fait remarquer qu'il serait du plus haut intérêt de chercher à concilier cette divergence entre les dates des historiens et celle des monuments. L'archéologie ne doit pas être un lit de Procuste où l'on coupe et retranche impitoyablement les textes authentiques que l'histoire nous a laissés. L'archéologie et l'histoire, avons-nous dit, sont deux sœurs qui doivent marcher ensemble, se soutenir, s'éclairer, se commenter mutuellement. Etablir une intime connexion si cela est possible, une parfaite concordance entre les faits historiques et les faits artistiques, telle est une des plus belles attributions de la Société.

La Société, sur l'avis de son Président, prend cette proposition en considération, et elle décide qu'elle reprendra dans une autre de ses séances la discussion de cette im-

portante question. Saint-Léger, la crypte de Saint-Médard, les cathédrales de Laon et de Noyon offriront un vaste champ aux historiens archéologues.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Mardi 1er Février 1848.

Présidence de M. de Laprairie.

MM. l'abbé BALTHAZAR, au séminaire de Beauvais (Oise);
MANABLE, vicaire à Saint-Quentin (Aisne);
VICTOR PETIT, dessinateur à Paris;

Sont nommés membres correspondants de la société.

CORRESPONDANCE.

M. le secrétaire donne communication d'une lettre de M. Barraud, chanoine, et professeur d'archéologie au grand séminaire de Beauvais, en réponse à la demande qu'il a été chargé de lui faire, à l'effet d'obtenir un échange de publications entre la commission archéologique du diocèse de Beauvais et la société historique de Soissons.

M. Barraud accepte avec empressement, et au nom de la commission dont il est un des membres les plus actifs et les plus savants, l'échange proposé, et il ajoute : « J'ai » l'honneur de vous adresser les quatre numéros de notre

» Bulletin qui ont été publiés l'année dernière, ainsi que
» les trois premiers de cette année. Je vous enverrai très
» exactement tous ceux qui paraîtront par la suite....
» Veuillez offrir à la société Soissonnaise avec l'hommage
» de notre sincère reconnaissance, l'expression de nos
» sympathies les plus vives. »

La lecture des premiers Bulletins de la société a paru si intéressante à M. Balthazar qu'il n'a pu résister au désir qu'il avait déjà de faire partie d'une société qui s'occupe de recherches aussi utiles.

La société ne peut que gagner en recevant dans son sein des membres qui, comme M. Balthazar, se sont déjà occupés avec succès d'archéologie et promettent un concours actif à ses travaux. D'ailleurs, le diocèse de Beauvais qui englobe dans sa circonscription actuelle une des plus riches parties de l'ancien diocèse de Soissons, peut offrir à ce jeune abbé l'occasion de faire des communications importantes. M. Balthazar est admis à l'unanimité.

COMMUNICATIONS.

M. l'abbé Poquet fait lecture d'une lettre qu'il a adressée, en 1846, à M. le président de la fabrique de la cathédrale de Soissons, pour l'engager à réclamer le tombeau de saint Drausin, vingt-deuxième évêque de Soissons, et fondateur de la célèbre abbaye de Notre-Dame. Ce tombeau qui est un monument précieux pour le pays et qu'il serait intéressant de conserver, à cause de ses souvenirs historiques, gît abandonné depuis plusieurs années dans la cour du Louvre. Nous empruntons à cette curieuse lettre les passages suivants :

« Ce sarcophage, de deux mètres de long sur un mètre » de haut, est en marbre et revêtu d'un couvercle im- » briqué; sur les parois extérieures court en arabesque » une guirlande de branches de vignes chargées de » pampre et de grappes de raisin. Une couronne ornée de » postes ombrage le monogramme du Christ placé entre » l'alpha et l'omega, indiquant dans l'apocalypse deux » qualités de Jésus-Christ; aux deux extrémités, on y a » répété les mêmes ornements avec la seule différence » qu'au lieu de pampre et de raisin, ce sont des épis de » blé.

» Sans avoir ici à discuter l'âge véritable de ce tom- » beau que dom Mabillon et Lebœuf, estiment être des » premiers temps chrétiens dans le Soissonnais, il est » certain qu'il avait été placé de temps immémorial d'a- » bord dans l'abside et ensuite dans le collatéral gauche » de l'église Notre-Dame et s'appelait le tombeau de Saint » Drausin. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'éclairer » le conseil de fabrique sur la valeur de ce monument; » je ne puis m'empêcher cependant de lui répéter qu'une » foule de souvenirs intéressants s'y rattachent. Et sans » parler de ces nombreux pélerins qui, pendant l'espace » de huit à neuf cents ans, ne cessèrent d'y affluer pour » demander la guérison de leurs maux; sans parler des » prodiges qui, au dire des chroniqueurs, s'y seraient » opérés, ce fut une croyance générale au moyen-âge, » dit l'historien de Notre-Dame, dom Germain, que ceux » qui veillaient au tombeau de saint Drausin avant de se » battre en duel par l'ordre des magistrats, étaient sûrs » de remporter la victoire. Anne Comnène, dans son » Alexiade, parle de cette coutume, et Jean de Salisbury » affirme que l'on venait de l'Italie et de la Bourgogne » demander secours au saint protecteur, comme fit Ro- » bert, comte de Montfort, étant sur le point de se battre » avec Henry, comte d'Essex, qui lui contestait la suc-

» cession de Bretagne. Il est certain que St-Thomas de » Cantorbéry y passa la nuit en prières avant de lancer » l'interdit sur le royaume d'Angleterre. Les religieuses » du couvent y veillaient aussi des nuits entières, quand » le roi était à l'armée et que sa vie était menacée de » quelque danger.

» Ce tombeau, un des souvenirs les plus vénérables et » les plus anciens du christianisme, est aujourd'hui laissé » par l'administration du Musée du Louvre, dans un cou-»pable abandon; au lieu de le mettre dans une salle du » Musée, dit M. Didron *(Annales archéologiques)*, où as-» surément il n'aurait rien déparé, on a préféré le placer » dans la cour d'entrée, entre deux *Vespasiennes*. N'y au-» rait-il pas plus que de l'indécence à laisser plus long-» temps exposé aux outrages de toute espèce un monu-» ment aussi intéressant pour la cathédrale, pour le dio-» cèse, pour l'épiscopat tout entier, dont saint Drausin fut » une des gloires les plus pures.

» J'espère, Monsieur, que sur ma demande, à laquelle » s'associeraient tous les fidèles de ce vaste diocèse, le » conseil de fabrique voudra bien aviser aux moyens de « faire restituer à la cathédrale un objet auquel la piété » et la science doivent attacher un si grand prix. J'ai la » conviction que MM. les ministres de l'intérieur et des » cultes se prêteraient volontiers à une combinaison de » ce genre. J'en écrirai, si vous le jugez convenable, au » comité des arts et des monuments dont je suis corres-» pondant; je ne doute nullement de son appui.

» Permettez-moi, Monsieur, de compléter la réclama-» tion que j'ai l'honneur de vous soumettre en vous de-» mandant s'il ne serait pas possible de replacer sur son » piédestal la statue de Henriette de Lorraine d'Harcourt, » morte en 1684, qui gît dans un coin ignoré de la cathé-» drale.

» Assigner une place convenable à ces deux monu-
» ments, c'est piété, c'est justice. (1). »

M. l'abbé Poquet est invité, au nom de la société, à renouveler cette réclamation auprès de Mgr de Garsignies, évêque nouvellement élu, en le priant de faire quelques démarches dans la vue de faire restituer à sa cathédrale un monument si précieux pour l'église de Soissons.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé POQUET.

---

(1) Voir la notice sur la cathédrale de Soissons et la biographie de ses évêques. Un vol. in-18, 1 fr.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE.

Mardi 2 Mai 1848.

Présidence de M. de Laprairie.

Les séances mensuelles de mars et d'avril ont été ajournées à cause des évènements politiques qui ont agité la France. Une nouvelle convocation est indiquée pour le deux mai, à l'Hôtel de la Mairie, lieu ordinaire des séances de la société.

M. l'abbé Daras, sous-directeur à l'Institut de Saint-Médard, est proclamé membre titulaire de la Société.

M. Perin fait part à la société des vastes travaux qu'il a entrepris sur la ville de Soissons. Son dessin est de recueillir toutes les pièces édites ou inédites sur l'histoire locale depuis 1789, époque mémorable et qui a opéré une révolution si profonde dans l'ancien état de choses.

La société encourage M. Perin dans ses laborieuses investigations, et elle s'empressera, de son côté, de l'aider de tout son pouvoir dans cette entreprise encore plus délicate qu'elle n'est difficile, afin d'assurer à ses travaux toute l'utilité et l'importance qu'ils peuvent avoir pour le pays.

M. de Laprairie fait passer sous les yeux de la société trois médailles, trouvées dans la plaine de Saint-Crépin-en-Chaye : 1°. Une Gauloise affrontée d'un cheval sauvage ; 2° Une Julia en argent ; 3° Un Constantin. Une foule d'autres pièces ainsi que des débris de mosaïques romaines, des débris de palais, des soubassements de colonnes ont été découverts dans cette plaine célèbre qui s'étend le long du Mail, au nord des remparts de la ville.

M. de Laprairie annonce une découverte bien autrement importante faite par des ouvriers terrassiers sur l'emplacement d'un chemin vicinal, qu'on pratique entre les villages de Villemontoire et de Taux.

Découverte de 2,300 Médailles Romaines.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter dix-sept médailles romaines en cuivre, de Dioclétien, Maximien, Maximien Hercule, Sévère, Constance et Constantin. Elles ont été trouvées par des ouvriers occupés en ce moment à la construction du chemin vicinal qui, partant de la Croix-de-Fer, aboutit à la route de Soissons à Château-Thierry entre Villemontoire et Taux.

Je me suis rendu sur les lieux et voici les renseignements, assez incomplets du reste, que j'ai obtenus.

A 3 ou 400 mètres de la route de Château-Thierry et sur le chemin même de Chaudun, les ouvriers terrassiers, en faisant un déblai, près d'une plantation de pommiers, ont découvert à 50 centimètres de profondeur, une urne en terre cuite, qu'ils se sont empressés d'enlever et qui contenait plus de 2,300 pièces semblables à celles que je viens de mettre sous vos yeux.

L'urne a été brisée et il m'a été impossible d'en trouver le moindre fragment, mais j'ai fini par rencontrer

deux ou trois morceaux de tuiles antiques qui se trouvaient, m'a-t-on dit, à côté de quelques restes de substructions. Il paraît donc assez vraisemblable qu'il a existé dans ce lieu une habitation romaine.

Dioclétien fut élevé à l'empire en 284 et Constantin mourut en 337. Les médailles que je vous ai présentées ont donc été frappées durant les 51 années qui se sont écoulées entre le commencement du règne du premier et la fin du règne du second. Quant à assigner une date à l'enfouissement de ce petit trésor, ce serait difficile ; la seule circonstance qui pourrait le faire supposer peu postérieur aux règnes des empereurs dont elles portent les empreintes, c'est leur belle conservation ; elle ne portent pas en effet les marques de frottement des pièces qui ont été longtemps dans la circulation.

Je pense qu'il serait utile de décrire toutes ces médailles dont quelques unes paraissent assez rares et de compléter ces renseignements que j'ai recueillis à la hâte.

La société partageant cet avis prie M. Williot de se charger de ce travail.

M. Décamp annonce qu'il a entre les mains un certain nombre de médailles provenant de la même origine. Elles seront remises à M. Williot, ainsi que toutes celles que les membres de la société pourraient encore se procurer.

M. Williot veut bien se charger d'établir, à l'aide de nouveaux renseignements et d'un examen plus approfondi, toute la valeur de cette précieuse découverte.

M. l'abbé Poquet donne le titre des cartulaires et de quelques pièces relatives à d'anciens établissements religieux de Soissons. Ces documents manuscrits existent encore aujourd'hui aux archives du département. Les chartres, les diplômes et les ordonnances devront toujours être les premières sources et généralement les plus authentiques d'un historien consciencieux.

1°. Cartulaire de Saint-Crépin-le-Grand.

Un gros volume in-folio, relié et couvert en veau, contenant 177 pages, commençant par une bulle du pape Célestin II en 1143, et finissant à un *vidimus* de l'official de Soissons de 1252 au mois de juin, d'une transaction sur procès. Quelques pièces plus récentes y sont intercalées, entre autres une association de prières entre les religieux de Saint-Crépin-le-Grand et ceux de Saint-Médard.

2°. Cartulaire de Saint-Médard, de 143 fol. petit in-4°., sur parchemin, contenant 245 chartes sur Soissons, Crouy, Lapérière, Touvent, Hauziennes, Damerie, Vic-sur-Aisne, Vaurezis, La Croix-Saint-Ouen, Retondes, Marizy, Donchery, Soucy, Vieulainnes, Lachieze, Montgru, Bitery, Choisy, Vignoy, Forest, Morsain, Villers, Gonfroicourt.

3°. Cartulaire de Notre-Dame.

Un gros volume relié et couvert en veau contenant 580 pages sans y comprendre la table alphabétique en tête dudit volume, sur lequel sont consignés par extrait les chartes, donations, privilèges de ladite abbaye, fait en 1739.

4° Cartulaire de Saint-Crépin-en-Chaye.

Un volume relié qui est l'inventaire des titres et des droits de la manse abbatiale.

5°. Cartulaire de la Cathédrale.

Une liasse contenant 114 cahiers manuscrits qui forment par partie l'inventaire des pièces qui paraissaient exister dans les archives à l'époque de 1782.

« Ces cahiers ont été gardés autant comme une preuve » des soustractions faites dans ces archives que comme » un recueil propre à fournir encore quelques documents » à l'homme studieux et curieux de puiser à de bonnes » sources. »

6°. Collégiale de Saint-Waast.

Un dossier contenant six fondations faites à l'église de St-Waast depuis 1670 jusqu'en 1740.

7°. Collégiale de Saint-Pierre-au-Parvis.

Dossier contenant la bulle du Pape en 1159 qui confirme les possessions du chapitre de St-Pierre à Cœuvres.

8°. Séminaire de Soissons.

Un volume relié composé de 147 feuilles et renfermant l'inventaire des titres et biens donnés au séminaire de Soissons par suite de la suppression des Célestins de Villeneuve.

La société avant de se séparer, décide que le jeudi 10 mai elle fera une excursion archéologique au Mont-Notre-Dame, canton de Braisne, et le jeudi suivant à Blérancourt et à Quierzy. Le secrétaire est chargé de faire un rapport sur ces deux explorations. Ce rapport sera lu dans la prochaine séance.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Mardi 6 Juin 1848.

Présidence de M. de Laprairie.

Le secrétaire rend compte d'une visite archéologique que la société a faite au Mont-Notre-Dame et à l'ancien château de Quierzy, pendant le cours du mois de mai.

MESSIEURS,

Dans une de nos séances de l'année dernière, un de nos honorables collègues avait proposé comme le moyen le plus utile pour faire de l'archéologie au profit de l'art et avec fruit pour soi-même, celui de visiter ensemble les monuments les plus importants du département et de les étudier sur le terrain avec tous leurs souvenirs. Cette proposition intéressait trop l'avenir de la société pour n'être pas accueillie avec empressement. La société ne devait-elle pas trouver dans ces voyages historiques l'application des doctrines qu'elle cherche à propager, et l'occasion naturelle d'exercer une influence salutaire en

faveur des monuments qui font encore la gloire de notre pays. Il fut dès-lors arrêté en principe que l'on commencerait ces courses archéologiques aussitôt que la belle saison et les circonstances le permettraient.

La société, Messieurs, a fait preuve d'un zèle vraiment louable ; elle a eu le courage, nonobstant les graves préoccupations de la politique, de poursuivre le cours de ses études et de tenter deux excursions, qui sont loin d'être sans intérêt pour elle. C'est de ces deux explorations, l'une au Mont-Notre-Dame et l'autre à l'ancien palais de Quierzy, que votre secrétaire va vous rendre compte.

Mont-Notre-Dame.

A la première exploration, celle du Mont-Notre-Dame, dans le canton de Braisne, la société était représentée par neuf de ses membres, au nombre desquels se trouvait M. Victor Petit, correspondant de la société et artiste distingué.

Nous partîmes de Soissons vers six heures du matin par un soleil déjà brillant, et qui nous annonçait une des plus belles journées du mois des fleurs. Une légère brume grisâtre apparaissait encore au fond de l'horizon et se déteignait sur les flancs de notre riche et fraîche vallée. Nous prîmes la route de Reims par Braisne, et nous saluâmes en passant Sermoise et son clocher roman, les fenêtres flamboyantes de ses petites nefs ; Vasseny et son élégante tour, l'admiration des voyageurs. (1).

---

(1) Au sortir de Sermoise, la route nationale quitte le lit de l'ancienne chaussée romaine et se jette par une courbe sur Ciry-Salsogne qu'on aperçoit sur le versant méridional de la montagne. C'est dans le renflement qui existe entre la chaussée qui file à travers la plaine vers Quincampoix et la route actuelle, qu'on a découvert, il

De Braisne, où nous ne fîmes que passer, nous nous acheminâmes vers le Mont-Notre-Dame, en visitant Limé qui se trouvait sur notre route. L'église de ce village présente peu d'intérêt, à l'exception du transept-nord qui rappelle le style ogival primitif. Le portail principal est flanqué de deux colonnettes surmonté d'une archivolte et d'un tympan. Nous y avons aussi remarqué une porte latérale en anse de panier, surchargée d'une espèce de fronton, occupé par deux fenêtres ogivales couronnées d'un quatre-feuille à jour. Cette disposition ne manque pas d'une certaine originalité. De chaque côté de la por e on a pratiqué deux enfoncements, comme pour y loger des pierres tumulaires, mais dont nous n'avons pu deviner le motif.

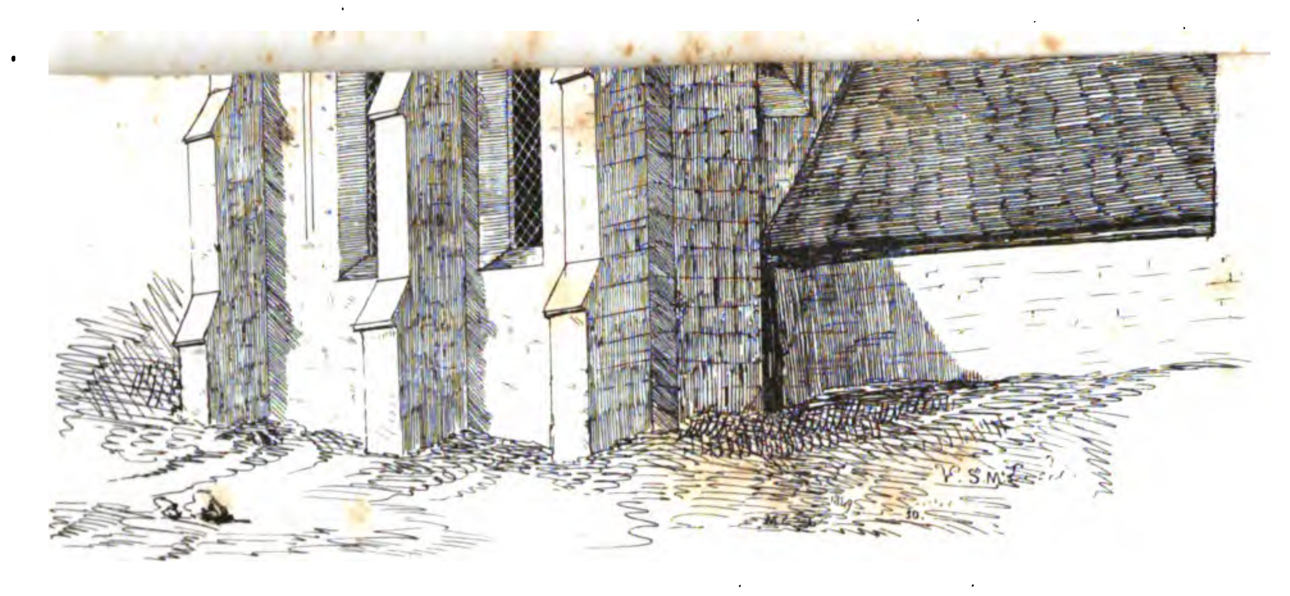
L'intérieur de l'église n'offre pas un aspect agréable; son chevet carré où viennent se confondre l'exagération des transepts, l'a dépouillée de cet emblème de la croix que nous retrouvons jusque dans nos plus petites églises. Il n'y a que le sanctuaire et le chœur qui portent une voûte; le reste est garni de simples douves et les ailes sont en appentis avec poutres apparentes. La nef principale ne repose que sur des piliers avec angles rabattus et ornés d'un simple tailloir pour chapiteaux; des fenêtres romanes apparaissent au-dessus des arcades ogivales qui mettent cette nef en communication avec ses latéraux. L'arcade du chœur est surhaussée et décorée de deux tores; les chapiteaux sont habillés de vignes et de crochets.

---

y a quelques années, dans une terre appartenant à M. de Pompery, de vastes substructions romaines, des débris d'aquéducs, des murs de grand appareil, encore revêtus de couleur, des morceaux de marbre et d'autres objets. On m'a signalé comme une trouvaille particulièrement précieuse, une main de marbre d'une grande beauté. Il y avait là, selon toutes les probabilités, un vaste établissement romain, peut-être une station, à six mille environ de l'*Augusta Suessionum*.

L'église, dans plusieurs de ses parties, nous a paru appartenir au style ogival primitif du XIIe siècle, quoique le clocher soit percé de huit fenêtres à plein-cintre, ainsi que le côté gauche de la nef. Mais on voit aussi que des travaux considérables ont dû y être exécutés dans le cours du XVIe siècle. On en trouve une preuve sensible au chevet carré; les denticulations qui surmontent les trois fenêtres de l'abside paraissent avoir été refaites au moins en partie.

En sortant du village, nous aperçûmes une ferme avec contreforts et tourelles près de la porte d'entrée, mais on ne nous donna pas le temps de l'examiner; Mont-Notre-Dame réclamait tous nos moments. Au reste, il nous tardait d'apercevoir ce colosse en ruine, objet de notre visite. Nous le cherchions des yeux, lorsqu'enfin se présenta à nous un paysage séduisant et varié. A notre gauche se déroulait une immense vallée avec les arcatures de ses montagnes qui se rapprochaient, puis semblaient fuir dans le lointain; de grands arbres cachaient sous leur dôme de verdure des hameaux ou des villages que nous découvrions à peine. A notre droite, la vallée s'était rétrécie et presque fermée par un mont escarpé, planté là comme une redoute naturelle, un peu en avant du plateau, dont une terrible convulsion paraît l'avoir détaché. C'est sur la crête de cette montagne, isolée de toutes parts, comme Laon, Clermont-en-Beauvaisis, et tant d'autres, que se dressent les débris de la grande collégiale du Mont-Notre-Dame, une des plus illustres et des plus anciennes du pays : immense cadavre dont on aurait brisé la tête, dévoré le cœur, déchiré les flancs et attaqué les pieds. Telle est aujourd'hui cette basilique si célèbre. Elle a perdu, à l'époque de nos troubles et par l'incendie, son abside et ses transepts. Les nefs ont été horriblement endommagées, ses voûtes détruites, ses tours calcinées. Rien ne peut dépeindre l'émotion qu'on éprou-



Eglise de Limé.

ve même de loin à la vue de cette grande ruine. A côté de ce malheureux édifice, au milieu de grands arbres verts et comme pour reposer votre pensée, vous apercevez sur le déclin de la montagne un petit château à blanche façade, espèce d'enfant au sourire gracieux, et qui est venu plus tard se percher sur le vieux manoir féodal des Gérard de Roussillon, des Moreuil et des d'Aumale.

Les yeux toujours attachés sur Mont-Notre-Dame et l'esprit rempli des souvenirs qu'il évoquait à notre mémoire, nous pressions le pas ; à mesure que nous approchions de la fameuse montagne, nos impressions augmentaient. Nous nous demandions avec anxiété si c'était bien là l'antique *Sawèle* (Sauriciacum) où s'étaient tenus un concile en 589 au sujet d'un évêque de Soissons (Doctrogesile), puis les assemblées de 971, de 977, de 985, de 1023, où l'on avait confirmé les privilèges du monastère de Mouzon, de St-Vincent de Laon, la nomination d'Eble, archevêque de Reims et traité les affaires de l'église et celles du royaume.

En fouillant dans les documents historiques qui sont parvenus jusqu'à nous et qui nous reportaient jusqu'au VI siècle, nous n'avons pu apprendre rien de certain sur la première origine du Mont-Notre-Dame. On est seulement autorisé à croire que, dans le VIe siècle, Mont-Notre-Dame commença d'abord comme Morienval et tant d'autres maisons royales, par être une métairie qui fut accompagnée d'un château-fort qu'on dit avoir été très spacieux, et ce qui le prouve, c'est que les rois de France, malgré l'abandon qu'ils en avaient fait depuis un temps immémorial, s'étaient cependant réservé un droit de procure ou de gîte payable à différentes époques de l'année. Quoi qu'il en soit de cette origine qui se perd dans les incertitudes de l'histoire, voici comment on explique la fondation de cette collégiale et les diverses catastrophes qui l'ont si cruellement mutilée.

§ Ier. — Historique du Mont-Notre-Dame.

Gérard de Roussillon (1), l'époux de Berthe, fille de Pépin, 1er roi d'Aquitaine, ayant perdu ses deux enfants, tourna toutes ses pensées vers la religion et s'occupa de fondations pieuses. On porte jusqu'à douze le nombre des établissements religieux qu'il créa tant en Bourgogne que dans ses autres terres. Il paraît que Gérard avait une singulière dévotion à Sainte-Marie-Madeleine, et que voulant étendre son culte, il transféra ses reliques du monastère de Vezelai au Mont-Notre-Dame, où il fit bâtir une église dans un *grand goût* et abandonna une partie de son château aux clercs qui devaient la desservir. Il y attacha des revenus considérables qui s'augmentèrent avec le temps.

Cette église fut donc dédiée à Sainte-Marie-Madeleine, et « le village qui existait déjà prit le nom de Sainte-
» Madeleine-au-Mont ou du Mont-Sainte-Madeleine, puis
» par une abréviation assez naturelle on se contenta de
» désigner l'église et le village sous le vocable de Sainte-
» Marie que l'on confondit bientôt avec celui de la Sainte-
» Vierge ; d'où il a conservé depuis le nom de Mont-Notre-
» Dame. »

Il est certain que l'église fondée par Gérard de Roussillon n'existe plus et qu'une autre, celle dont nous allons parler, a dû la remplacer dans le XIIIe siècle. A juger de ce dernier édifice par ce qui nous en reste, c'était en effet un édifice grandiose avec abside circulaire et de larges

---

(1) Les écrivains ne sont pas d'accord entre eux sur l'époque où vivait Gérard de Roussillon ; les uns supposent que ce fut au VIe siècle, d'autres au VIIIe, d'autres au IXe. Nous avons préféré ce dernier sentiment comme étant le seul soutenable. Voir *Histoire du Valois*, tome 1er, page 217.

transepts, orné d'un grand portail avec deux portiques collatéraux sur lesquels s'élevaient deux fortes tours. Mais cette église a éprouvé d'irréparables désastres dans le cours des XIVe, XVIe et XVIIe siècles.

En 1355 un détachement anglais pille le Mont-Notre-Dame.

En 1558 un évènement bien plus déplorable faillit amener la perte entière de cette collégiale. « Comme les plai- » nes de la Vesle, disent les historiens, étaient couver- » tes de partis qui ravageaient les campagnes, les habi- » tants des villages étaient convenus entre eux d'un » expédient fort simple pour prévenir les surprises de » l'ennemi. Le Mont-Notre-Dame commandait par sa po- » sition élevée une immense étendue de pays... On avait » dressé sur les toits de la haute et magnifique église une » guérite d'où l'on apercevait tout ce qui se passait au » loin, les marches et les mouvements de l'armée. La » sentinelle chargée du guet avait recours à plusieurs si- » gnaux de convention pour marquer aux habitants des » campagnes la nature du danger dont ils étaient me- » nacés. Un guet particulier placé dans chaque clocher » des villages environnants répétait ces signes *télégra-* » *phiques* et annonçait les nouvelles les plus alarmantes » aux gens distribués dans les campagnes et qui va- » quaient à leurs travaux. Un malheur imprévu détruisit » cette guérite et tout le comble de l'église. Une senti- » nelle nommée Clerginé avait monté une provision de » charbon pour sa cuisine et pour se garantir du froid » qui, sur la fin d'avril, faisait encore sentir ses rigueurs. » Ayant laissé tomber par mégarde un peu de feu sur le » tas de charbon, le vent qui soufflait de toute part allu- » ma un brasier très ardent qu'il ne fut plus possible » d'éteindre. Les flammes gagnèrent en peu de temps la » charpente et la consumèrent. L'incendie fut si violent » qu'il calcina les voûtes et une partie des murs. »

En 1567, les calvinistes, attirés au Mont-Notre-Dame par l'espoir du pillage, s'emparèrent sans coup férir du château qu'on venait de rebâtir, brûlèrent les bâtiments et démantelèrent les tours (1). Après cet exploit, ils pillèrent l'église et y mirent le feu en plusieurs endroits. La charpente des toits et tous les combles de ce vaste édifice furent consumés en peu de temps.

En 1616, le chœur qui menaçait ruine fut supprimé au moyen d'un mur de séparation entre cette partie et la nef, dont les trois arcades supérieures servirent de chœur et les quatre inférieures de nef. L'église, quoique incomplète, n'eût pas laissé d'être encore un fort beau vaisseau. Mais en 1617, un incendie allumé par imprudence, détruisit une grande partie de ce qu'avaient épargné ceux de 1558 et de 1567. Les cinq voûtes de la nef principale s'écroulèrent en 1642. L'année suivante, on entreprit quelques réparations qui se bornèrent à établir une charpente couverte en tuiles sur les voûtes de la nef. A peine l'église avait-elle été mise en état d'y célébrer le service divin, qu'un épouvantable malheur vint lui enlever les deux fleurons de sa couronne monumentale.

En 1650, « l'archiduc d'Autriche profitant des divi-
» sions intestines de la France, vint établir son quartier-
» général au château de Basoche. Les habitants du Mont-
» Notre-Dame, pour se soustraire aux déprédations des
» coureurs, s'étaient imaginés de mettre à l'abri dans
» les deux tours de l'église demeurées intactes après les
» incendies de 1558, 1567, 1617, leurs meubles et leurs

(1) Ce château fut pris en 1422 par les royalistes et repris la même année par les Bourguignons. Charles VII le prit et le fit raser en 1427. Ayant ensuite été rebâti, il fut pillé par les calvinistes. On dit qu'il était bien bâti, flanqué de quatre bonnes tours au milieu desquelles s'élevait un haut donjon et aurait pu soutenir un long siège s'il eût été approvisionné et garni de troupes.

» personnes ; ceux d'entre eux qui n'avaient pu y trouver » place s'étaient enfuis, excepté la servante d'un cha- » noine qui, ayant eu l'indiscrétion de se montrer, fut » surprise par les soldats et mise à la torture, afin de sa- » voir d'elle où les habitants avaient caché leurs meilleurs » effets. Vaincue par la douleur, la servante avoua que ce » que l'on cherchait était dans les deux tours de l'église. » Les soldats tentèrent, mais en vain, d'escalader les » tours ; ils sommèrent les habitants de se rendre. Sur » leur refus, les portes de l'église sont enfoncées, les » bancs, les chaises, les confessionnaux mis en pièces, » et de leurs débris on forme une pile énorme de matières » combustibles à laquelle on met le feu. L'excès de la » chaleur calcina les voûtes et les fit tomber ; les meubles » qu'on avait portés sur les voûtes servirent d'aliment à » l'incendie, et les habitants qui avaient cru trouver dans » ces tours un asile assuré, n'ayant pu échapper par au- » cune issue, furent tous brûlés vifs. »

1659. L'église du Mont-Notre-Dame fut de nouveau réparée par les soins de Pierre Robilliart. Mais à peine les travaux étaient-ils achevés, qu'un ouragan des plus furieux en renversa la couverture et en fracassa les vitres. Toutefois, ce nouveau désastre n'y suspendit que pendant fort peu de temps l'exercice du service divin.

1674. Le chapitre, appauvri par ces pertes fréquentes, n'était plus composé que de cinq chanoines ; l'évêque de Soissons, M. de Sillery, résolut de l'éteindre au profit du séminaire. L'Hôtel-Dieu fut réuni à celui de Soissons, et la maladrerie à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry. Il n'y eut plus qu'un curé qui portait le titre de doyen, et qui conservait une partie des droits du chef de l'ancien chapitre.

Trois évêques de Soissons, Victor de Camerin (1414), Nicolas Graibert (1423), Renaud des Fontaines (1442),

mourarent dans leur château du Mont-Notre-Dame et furent inhumés dans la collégiale. (1).

§ 2. — Description de l'église.

Il ne fallait rien moins que cette histoire lamentable de la trop fameuse collégiale pour nous expliquer le douloureux tableau que nous avions sous les yeux. Mont-Notre-Dame, dans l'état déplorable où l'ont réduit la fureur des hommes et celle des éléments, ne ressemble ni à Longpont qui a cessé de vivre, ni à la cathédrale de Soissons, qui est encore dans la vigueur de l'âge; ici ce n'est ni la vie ni la mort, c'est quelque chose qui participe de l'un et de l'autre. Nous ne savons du reste à quoi nous pourrions comparer ce monument outragé par tant de revers, criblé de si profondes blessures. A la vue de ces déplorables mutilations, de ces fenêtres, de ces roses défoncées, de ces tours crévassées, noircies par les flammes, de ces nefs disloquées, de ces voûtes déprimées, de ce sanctuaire, de ces transepts aujourd'hui abandonnés à la culture, de cette crypte brisée et dont un paysan a sauvé quelques travées, on éprouve je ne sais quel frisson involontaire; on est tenté de mêler ses larmes et ses plaintes au murmure du vent qui gémit dans ses ruines et au soufle de la tempête qui cherche à en arracher les derniers débris. Tandis que le chrétien pleure avec le prophète le malheur de la fille de Sion, l'artiste ne voit dans ce désordre qu'une admirable composition capable de l'inspirer. Eh bien soit; que le peintre, que le poète, que l'archéologue, l'homme du passé,

---

(1) On a quelque peine à arranger la mort en apparence si tranquille de ces évêques qui fuyaient leur ville épiscopale pour se retirer au Mont-Notre-Dame, avec les évènements dont ce pays était la victime.

vienne donc fouler cette terre vieillie dans les malheurs ; que là, debout sur cette belle et vaste pelouse qui étend son tapis de marguerites blanches autour de ces majestueuses ruines, il contemple ces vigoureuses conceptions du moyen âge. Nous pouvons assurer qu'après avoir vu Soissons, Reims, Laon et Châlons, il ne regrettera pas sa visite au Mont-Notre-Dame.

L'église du Mont-Notre-Dame appartient, comme la plupart de nos basiliques, à la grande époque ogivale. Dire qu'elle a été bâtie sur le plan de la cathédrale de Soissons (1) n'est pas une assertion exacte puisqu'elle est moins large, que les deux transepts étaient carrés à leur extrémité et non arrondis du côté méridional comme à Soissons ; de plus, les arcs-doubleaux et les nervures des nefs latérales reposent ici sur de grosses colonnes cylindriques à peine liées avec le mur, tandis qu'à Soissons elles reposent sur des colonnes engagées et des faisceaux de colonnettes.

Sous l'abside se trouvait une crypte divisée en plusieurs petits caveaux qui affectaient une forme circulaire au dehors quoiqu'ils fussent carrés au dedans ; la voute est en plein-cintre et croisée de petites arêtes semblables à des filets retombant sur des colonnes courtes ornées de chapiteau à crochets et volutes perlées. Il n'en reste plus que trois travées. Cette crypte m'a paru avoir quelqu'analogie avee celle de Chézy-sur-Marne dont j'ai parlé dans une notice sur ce bourg (2).

L'abside et les transepts ayant complètement disparu, l'édifice semble avoir été tranché à l'est et laisse voir à l'extérieur les débris d'une magnifique galerie où nous

---

(1) Carlier, hist. du Valois. T. 1. Etat ecclésiastique du diocèse de Soissons.

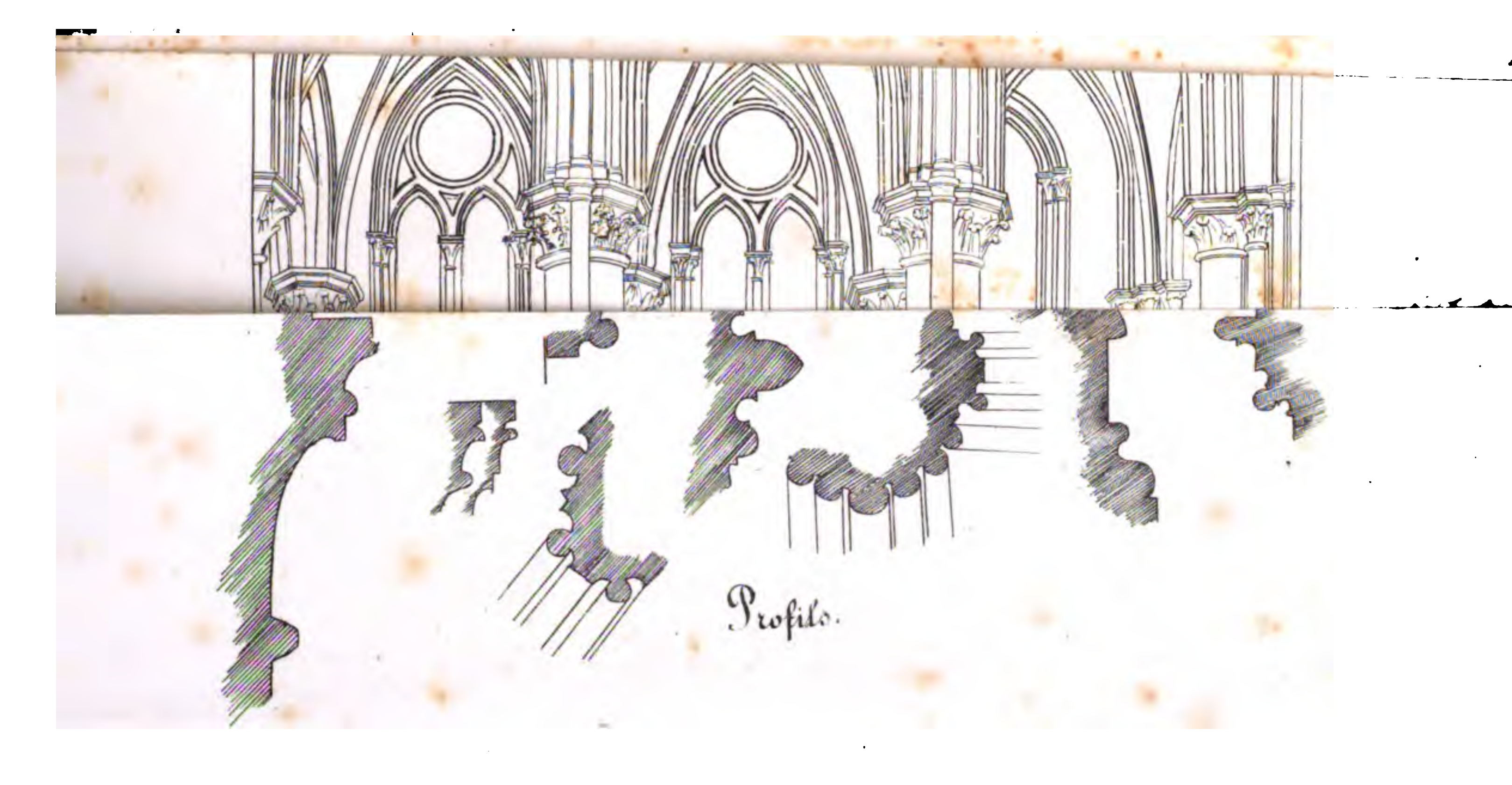
(2) Voir, Notice historique sur le bourg et abbaye de Chézy, in-8 de 52 pages.

parvînmes à lire avec assez de difficulté cette épitaphe latine placée au-dessus de nos têtes :

EST HOMO VERMIS, HUMUS EST, ET MUNDI GLORIA FUMUS
ET PRESENS VITA TRANSIT UT UMBRA CITA.
PES, TUTELA, MANUS CLERI FUIT ISTE DECANUS
PAUPERIS ET BACULUS, QUEM TEGIT HIC TUMULUS.
CUM NULLI SENSUS MORTEM DEMAT NEQUE CENSUS
HIS THOMAS NITUIT, QUI TAMEN ECCE RUIT.

Ces vers, quoiqu'assez mal tournés, dit l'historien du Valois, font un éloge complet du doyen Thomas. Après plusieurs comparaisons très communes sur la rapidité de la vie, la fragilité du monde, on le représente comme le père des pauvres, l'ami et le défenseur de ses confrères. Ce vertueux ecclésiastique, pour qui l'évêque Josselin avait une grande estime, était mort vraisemblablement vers le milieu du XIIe siècle, puisqu'il assistait encore en 1140 à une transaction entre les chanoines et les Prémontrés de Braisne, et auxquels il cédait le moulin de *Joye*, sous la condition d'une rente de sept muids et demi du plus beau froment qui sera récolté sur les terres de la ferme de Bruyères. On cherche en vain le motif qui a fait enlever cette pierre tumulaire de sa place primitive, pour l'employer d'une manière si peu digne dans la reconstruction de la nouvelle église.

Le sanctuaire et le chœur ayant été entièrement détruits, il ne reste plus aujourd'hui que la nef principale, encore a-t-elle été gravement endommagée ; elle n'est rattachée au portail que par une mauvaise restauration ; elle est accompagnée de deux ailes soutenues par quelques contreforts qui se projetent hardiment jusqu'à la corniche, riche et luxuriante guirlande qui s'épanouit et bouffonne en crochets. Des fenêtres géminées encadrées de tores et surmontées d'une rosace à six lobes, éclairent l'intérieur.


Profile.

Le grand portail est accompagné de deux autres de moindres dimensions, et se partage aussi en plusieurs ordres. Dans la partie inférieure règnent encore des arcades simulées ornées de fleurs, des chapiteaux garnis de crochets épanouis et de feuilles de vignes, de grappes de raisin. La porte principale est divisée comme à Marle à Saint-Jean-des-Vignes par un trumeau central auquel est adossé une colonnette. Les voussoirs sont formés par de simples tores surmontés d'une guirlande de clochettes ou de campanules.

Cet examen terminé, nous franchîmes le seuil du temple. Nous ne devions pas nous attendre à rencontrer ici une complète harmonie dans les proportions, cette délicieuse perspective que l'on admire dans nos édifices gothiques, ces forêts de colonnes, ces gracieuses galeries qui se perdent au loin. Fallait-il redemander au temple ses richesses passées, son antique splendeur, après tous les désastres qu'il avait éprouvés? Nous nous contentâmes d'étudier ce qui nous restait; nous vîmes là un style vigoureux : environ dix mètres de voûtes soutenus par quatre fortes colonnes cylindriques, entourées de quatre colonnettes, ont conservé leur régularité et leur beauté primitives. Cette partie heureusement intacte produit un grand effet, et forme le sanctuaire et le chœur actuel; elle est séparée de ce qui sert maintenant de nef par un mur qui s'avance de chaque côté, et que de nouveaux ouragans survenus depuis 1659 ont rendu nécessaire.

A ce mur finit l'ancienne voûte que remplace un plancher dans tout le reste de l'église. Mais toutes les colonnes sont restées et forment les deux bas-côtés qui n'ont jamais changé; ils sont couronnés par une riche et magnifique galerie, dont une partie se fait encore admirer; l'autre est masquée par le plancher fixé au-dessous, quoiqu'elle règne cependant de chaque côté dans les combles de l'église. Le style vigoureux de ces grosses colonnes

cylindriques, ces faisceaux de colonnettes annelées, cette galerie sévère et ses colonnes creusées d'une scotie profondément fouillée, ces tores qui débordent, ces grands fûts de colonnes dans les bas-côtés, avec leurs chapiteaux largement boutonnés, déchiquetés et taillés au vif, contribuent encore à lui donner un aspect monumental.

On remarque dans les nefs latérales quelques petites arcades aveugles. Quant aux grandes arcades qui mettent les diverses parties de l'édifice en communication, elles sont surhaussées ou à tiers point, suivant l'exigence de la construction. On a suivi la même règle pour l'entrecolonnement de la galerie, selon qu'il y a plus ou moins d'espace d'un point à un autre point. Les arcs-doubleaux sont formés par deux tores distingués par une pointe anguleuse. Dans la partie restaurée, le plancher n'a que des nervures en bois. Les grosses colonnes cylindriques, appuyées sur les murs des bas-côtés, méritent une étude particulière. Nous n'avons encore rencontré ce caractère aussi frappant qu'au Mont-Notre-Dame.

Tandis que la société était si attentive à examiner cet édifice, et que l'habile crayon de M. Victor Petit s'attachait à en rendre jusqu'aux moindres détails, M. de Recourt, propriétaire actuel du château du Mont-Notre-Dame, s'empressait de s'associer aux études que la société était chargée de faire, et de l'aider de ses lumières. Nous avons pu apprécier tout l'intérêt qu'il porte à un monument dont il est en quelque sorte constitué l'unique gardien avec le curé de la paroisse. Puissent-ils, avec le secours de l'état, qui a classé cet édifice au nombre des monuments historiques, assurer de longues années encore sa conservation et protéger sa vieillesse ! La société conservera longtemps le souvenir de l'accueil gracieux qu'elle a reçu au Mont-Notre-Dame, et si elle a un regret à éprouver, c'est bien celui de n'avoir pu répondre une seconde fois à la bienveillante invitation dont on l'a honorée. Elle au-

rait revu avec une nouvelle satisfaction et la vieille basilique, si digne de la sollicitude du gouvernement, et les objets d'art que M. de Recourt, amateur distingué, a fait passer sous ses yeux, et dont il comprend toute la valeur.

Nous nous arrêtâmes quelques instants à Saint-Ived de Braisne, simple et majestueux édifice, quoiqu'affreusement mutilé. Cette célèbre église mériterait une monographie particulière, parce que c'est un des types les mieux caractérisés du XIIIe siècle. Commencée en 1180, elle ne fut consacrée qu'en 1216. Les trente-six ans qu'on a mis à la bâtir n'ont pas moins laissé un admirable modèle de ce style ogival primitif qui a enfanté tant de chefs-d'œuvres. Le plan en est bien conçu, les proportions heureuses, l'ornementation ferme et vigoureuse. Rien de plus agréable que cette abside, fortifiée de ses robustes contreforts, percée de ces simples fenêtres lancéolées, couronnées de cette élégante corniche. Quoi de plus beau que ces transepts garnis de leurs tourelles aigues, armées de crochets? Malheureusement, le portail où était sculptée la scène du jugement dernier, a disparu. Des vandales modernes en ont dispersé les débris. Quelques statues seulement, aux vêtements dorés et chargées de riches couleurs, ont pu être sauvées; elles sont placées dans l'intérieur de l'église, ainsi que quelques débris qui proviennent des dix tombes royales qu'on admirait dans Saint-Ived. Nouvel exemple qu'on peut ajouter à tant d'autres, et qui prouve que le vandalisme des restaurateurs modernes a été presqu'aussi fatal à nos monuments que le vandalisme révolutionnaire de 93.

EXCURSION

AU PALAIS DE QUIERZY.

(16 mai 1848.)

La visite du Mont-Notre-Dame nous avait laissé à tous des souvenirs trop agréables et trop utiles à la science archéologique, pour échapper à la tentation de renouveler de temps à autre de semblables excursions. L'occasion ne se fit pas attendre. Huit jours s'étaient à peine écoulés que la société, encore toute chaude de ses impressions de la semaine dernière, résolut de pousser ses recherches jusque sur les bords de l'Oise, au vieux palais de Quierzy.

Cette exploration archéologique se fit aussi par un temps d'une magnificence extrême.

Nous rencontrâmes sur notre route Pommiers et sa petite église coiffée d'un clocher roman, Cuisy-en-Almont perché comme un nid d'aigle sur le promontoire d'une haute montagne. L'église n'offre rien de remarquable. A droite de la route, sur le versant du plateau, nos yeux se portèrent machinalement sur quelques bâtiments dépendant d'une ferme qu'on nous dit avoir été l'ancien palais de Rictiovare, le bourreau des saints martyrs soissonnais Crépin et Crépinien.

D'après les historiens, cette terre aurait été donnée à l'abbaye de Saint-Médard, qui possédait en effet la *potée* de Cuisy.

L'idée du farouche proconsul ne nous avait pas encore quitté de l'esprit lorsque nous descendîmes une pente abrupte en face du prétendu camp romain d'Epagny. Ce village, célèbre pour avoir donné la vie à saint Ansery,

évêque de Soissons, se perd dans des massifs d'arbres, ainsi que son insignifiante église. Une rue de ce village porte encore le nom du saint évêque. Il y a sans doute bien des siècles que la maison où il est né a disparu, et le château lui-même, quoique postérieur de plus de 500 ans à la naissance de saint Ansery, s'est presqu'entièrement confondu dans des constructions modernes.

Le bas de la montagne est occupé par une étroite vallée, où coule la petite rivière d'Osier, qui passe à Vézaponin, l'antique *Noviodunum* (1) selon quelques auteurs; d'autres ont avancé avec plus de probabilité que Vezaponin était une des douze villes assignées dans César comme appartenant aux Suessons, peuple généreux et brave. Malgré l'étymologie de ce village, qui a bien quelque parfum d'antiquité, il n'y a plus trace aujourd'hui de cette glorieuse distinction. Vézaponin ne possède même plus d'église, et les petites fenêtres ogivales, les profils gothiques qu'on observe dans quelques pauvres masures, sont loin de rassurer les plus chauds partisans des origines douteuses.

De Vezaponin, une route bien ferrée nous conduisit à Blérancourt, où nous arrivâmes vers dix heures du matin. Une réception des plus gracieuses et des plus empressées nous y attendait. Toute la famille d'un de nos honorables collègues s'était réunie pour fêter notre arrivée. Nous y trouvâmes, selon un vieil adage picard : *bonne mine*, *bon feu*, *bonne table*. Nous fîmes volontiers grâce du bon feu. Notre première visite fut pour M. le curé. Nous admirâmes dans la cour du presbytère deux statues en bas-relief horizontalement couchés à terre, d'après la tradition, ces statues représenteraient les fondateurs de l'église actuelle de Blérancourt. Nous engageâmes M.

(1) Soissons; parce que Strabon nomme les Soissonnais *Vesônes*.

le curé à leur donner asile dans l'intérieur de l'église (1).

L'église de Blérancourt est bâtie sur un petit tertre, coupée au nord par un chemin creusé par le temps, mais qui se rattache du côté du sud au large plateau qui domine cet ancien bourg. C'est un petit édifice insuffisant pour la population et sans intérêt archéologique. La façade est percée de trois portes; les deux portes latérales sont en anses de panier; au-dessus de la porte principale, on voit le millésime de 1537. C'est bien l'architecture de cette époque : cordons de feuillages entremêlés d'angelots, frises avec guirlandes de fleurs enveloppées de rubans; au milieu, un cheval ailé lancé au galop. Dans un nuage au-dessus, une figure tenant la boule du monde, se dirige vers un personnage à genoux; de l'autre côté un ange. Au centre du tympan brisé est pratiqué une niche couronnée d'un dais flamboyant. De chaque côté des cadres ronds; deux bustes surmontés de blasons. Il y a aussi à l'intérieur plusieurs autres blasons sur les nervures, dans les vitres coloriées, qu'il serait très-intéressant d'étudier, pour connaître les noms des bienfaiteurs de l'église.

La construction n'est pas toute entière du XVIe siècle; elle a été complétée à diverses époques. Ainsi, les bas-côtés, abrités extérieurement par des pavillons comme à Château-Thierry, ne sont que de 1620; les voûtes de la nef ont été refaites en 1619. Sa forme se rapproche de celle des anciennes basiliques; abside pentagone, tran-

---

(1) Il paraît que, nonobstant les sages conseils de la société, les deux statues ont été placées verticalement contre la façade extérieure de l'église. Il eût mieux valu les laisser dans le sein de la terre, d'où on les a extraites, que de les exposer ainsi de nouveau à l'insulte du temps et des hommes. — Voir la description et le dessin de ces tombeaux. Bulletin de la société hist. et archéologique. Tome I, page 177.

septs à peine indiqués. La nef a quatorze mètres et les transepts quinze; des colonnes cylindriques soutiennent les voûtes; les fenêtres sont ogivales et couronnées en dehors par un cordon en larmier.

La visite de l'église terminée, nous nous dirigeâmes vers l'hospice fondé par Bernard Potier, en 1661 (1), sur un ancien fief provenant de Robert de Fourcroy. La porte d'entrée, le pignon, défendu par les tourelles et les contreforts, produisent un bon effet. Mais si l'extérieur a conservé quelques vestiges de l'ancienne féodalité, l'intérieur ne respire que le baume de la philantrophie chrétienne.

L'hospice est desservi par des religieuses dont l'intelligence et la bonne administration ont fait prospérer la maison. Ces bonnes sœurs sont dignement appréciées à Blérancourt. A voir l'ordre et la propreté qui y règnent, nous fûmes bientôt persuadés qu'elles méritaient toute la confiance dont on les a investies pour le bien des pauvres. Cet établissement a conservé plusieurs bons tableaux représentant des personnages de la famille Potier, à l'exception d un feuillant délicieux et d'un paralytique sur bois. Le 1er portrait représente Anne-Madeleine Potier de Tresmes, marquise de Blérancourt, baronne de Momay.

Le 2e Eléonore-Marie de Montmorency-Luxembourg Tingri, duchesse de Tresmes.

Le 3e Charlotte de Vieux-Pont, marquise d'Annebaut, épouse de Bernard Potier, marquis de Blérancourt.

Le 4e Demoiselle Félix-Rosalie Potier.

Le 5e Estelle de Luxembourg, duchesse de Tresmes.

Le 6e Louis-Joseph-Paris Potier, duc de Gesvres, pair de Blérancourt, guillotiné.

Le 7e Bernard Potier de Gesvres, marquis de Bléran-

---

(1) Voir Bulletin de la société, tome I, page 86.

court, lieutenant-général de la province de Picardie, gouverneur de Picardie, Péronne et Mondidier.

C'est le même qui avait fait bâtir le château de Blérancourt, sur le modèle, dit-on, du Luxembourg. Ce château était composé d'une avant-cour précédée d'une place magnifique, qui subsiste encore, et du château proprement dit. On y accédait par une porte rustique flanquée de colonnes ioniques cannelées, surmontée d'un blason de Gesvres; des trigliphes, des croissans recroisés, des denticulations ornaient la frise et l'architrave. Le blason des Potier occupait le tympan (1).

Le château comprenait le corps-de-logis, une chapelle et divers autres bâtiments. Deux pavillons existent encore avec frises ornées d'arabesques, entablées de modillons. Derrière, une belle terrasse défendue par une balustrade à jour percée d'oves; un fossé de 13 mètres rempli d'eau baignait les murs du château.

De Blérancourt où nous venions de voir la maison de Saint-Just, maison modeste, couverte en tuile, accompagnée d'un petit jardin au bout duquel se trouve une allée de tilleuls, nous partîmes pour Quierzy. Nous allâmes droit à Manicamp, gros village d'assez pauvre apparence. L'église est en briques et nouvellement bâtie, sans aucune espèce d'ornementation ni à l'intérieur, ni à l'extérieur. Malgré cette absence complette de tout carac-

---

(1) Porte parti de 3; coupé d'un T; au 1er, de Luxembourg; au 2e, de Bourbon; au 3e, de gueules à la croix d'argent qui est de Savoie; au 4e, de Lorraine; au 5e, d'azur à la bande d'argent, accompagné de deux dragons aussi d'argent, qui est Baillet; au 6e, d'or au chef de gueule chargé au franc quartier d'un écusson de Montmorency Aunoy; au 7e, de Montmorency; au 8e, d'argent au chef de gueules à un lion d'azur armé, lampassé, couronné d'or, brochant sur le tout, qui est Vendôme ancien. — Sur le tout d'azur à deux mains dextres appaumées d'or au franc quartier échiqueté d'argent et d'azur qui est Potier.

tère architectonique, nous ne sommes pas tentés de blâmer les 28,000 fr. qu'on y a dépensés; le vaisseau en est beau, la forme convenable; nous comprenons combien un curé qui est parvenu à doter sa paroisse d'une semblable église doive s'estimer heureux, surtout quand on jette les yeux sur la misérable échoppe qui en a tenu lieu pendant vingt ans. Bethléem n'eut certes rien à lui envier. Il est à regretter cependant que l'architecte ait ouvert dans le chevet carré et placé à l'ouest contre toutes les prescriptions anciennes, un énorme plein-cintre à jour qui figurerait beaucoup mieux dans une salle de comédie, tel qu'on le voit à Saint-Quentin.

Le château de Manicamp, bâti entre l'Oise et l'Elette, a été détruit; il n'en est pas resté pierre sur pierre; le soc de la charrue passe et repasse sur ses imperceptibles débris depuis cinquante ans.

Une belle et riante prairie nous conduisit jusqu'au pied du palais de Quierzy que nous avions en face, à deux kilomètres environ. Que de souvenirs se rattachaient à cette fameuse résidence où se sont passés tant d'évènements remarquables? Thierry III, Childebert son fils, Charles Martel, Pepin-le-Bref, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve, Carloman avaient habité cette villa royale; ils y allaient passer les belles fêtes de l'année et la saison des chasses.

Mais rien n'est stable ici bas et le magnifique palais où Charles Martel était mort en 741; où Pepin avait reçu le pape Etienne et décidé dans une assemblée générale de seigneurs les destinées futures de l'Italie; où Charlemagne, à qui était réservé d'affermir le règne des pontifes romains dont son père avait posé les fondements, donnait une généreuse hospitalité au pape Léon III; où Charles-le-Chauve avait fait célébrer son mariage avec Hermentrude; enfin ce palais d'où sont datés des diplômes, des capitulaires, célèbre par la tenue de ses con-

ciles et de ses parlements, le séjour affectionné des Carlovingiens est presque complètement métamorphosé. Ruiné par les normands, il fut abandonné des rois sur la fin du X[e] siècle et donné en fief à des châtelains de Pierrefonds qui prirent le nom de Cherisy. Cette puissante famille qui marchait dans la contrée presque l'égale de celle de Coucy, y fit bâtir une forteresse sur les débris de cette villa. Avec elle commence une nouvelle ère pour Quierzy ; ère moins brillante il est vrai que la première, mais illustre cependant par la dignité et la qualité des seigneurs qui la possédèrent successivement. De ce nombre sont les Montmorency, les Lauraguais.

La forteresse des Châtelains de Cherisy est presqu'aussi méconnaissable que l'élégante villa embellie par Charlemagne. S'il n'y a plus de vestige de la résidence de nos rois, (1) il n'y a plus que des débris sans valeur même pour l'histoire dans le petit manoir qui leur a succédé. Il est facile, en effet, de reconnaître que le petit château actuel est une reconstruction du 16[e] siècle, comme le prouvent les entrées de portes, les ornements flamboyants des fenêtres. Cependant, la façade qui donne sur la rivière paraît beaucoup plus ancienne au moins dans sa base : une arcade en plein-cintre et quelques contreforts, des soubassements de murs en grès, d'une parfaite conservation, sembleraient exiger qu'on regardât cette partie comme

(1) Michel Germain raconte qu'ayant fait le voyage de Quierzy pour reconnaître les lieux, on achevait de démolir une tour antique qui portait encore le nom de tour *Roland*, fameux chevalier du temps de Charlemagne, à qui on suppose que le palais fut donné momentanément. Cette tour subsiste encore, au dire du propriétaire, et on n'en aurait pas consommé la démolition. Ce qui porte à le croire, c'est qu'il existe, en effet, à l'ouest du corps de logis une tour isolée, plantée sur les anciens fossés dont on reconnaît les traces. Sa base va en s'élargissant, et ressemble en tout à ces tours du 11[e] et 12[e] siècle, que l'on rencontre si souvent dans le pays.

ayant survécu à la ruine de la petite forteresse des Cherisy (1).

Quoique l'emplacement du château de Quierzy ait été fouillé depuis plusieurs années, on n'y a presque rien trouvé; nous y avons vu seulement un Vespasien, quelques jetons de Henry III, et deux cachets du moyen-âge. Le premier porte: scel. × (2), Mahieu. × Vuibert × (3), et le second, Iehan × Balin × (4).

Rien de plus pauvre que l'église de Quierzy. L'abside et une chapelle latérale, quoique bien moins ancienne qu'une partie de la nef, qui est romane, offre des lézardes de tous côtés. Il y a danger d'y célébrer l'office divin. La nef n'a ni plancher ni plafond. Le vent peut se glisser librement entre les tuiles et tomber sur les assistants. La commune a le projet de construire une nouvelle église. Nous désirons bien qu'on évite le grave défaut que nous avons signalé dans celle de Manicamp, sa voisine. Il n'y aurait pas de mal qu'on la rendît un peu plus élégante et plus archéologique. Nous avons d'assez beaux modèles sous les yeux, sans avoir besoin de nous creuser la tête à inventer des formes bizarres, inconnues et contraires aux saines traditions de l'église.

Les fonts de baptême, de forme hexagonale, n'ont rien d'intéressant. Cependant, nous désirons qu'on les

(1) Cette forteresse, bâtie sur un plan elliptique, n'était pas très étendue, à en juger par l'enceinte actuelle que l'on peut encore suivre dans les accidents de terrain. La maison royale a dû être beaucoup plus considérable que l'enceinte fortifiée, qui avait à peine les dimensions d'un château-fort, mais bien défendu par le cours de l'Oise, qui l'enveloppait entièrement de ses eaux.

(2) Le Vespasien porte : Imp. Cæs. Vespas. Aug. Con. III. Tr. ppp. Le revers une figure. Et paci. O. Caes. Aug.

(3) Le sceau est affronté de deux croissants, au milieu un fleuron entre deux autres croissants.

(4) Le champ est occupé par un aigle aux ailes éployées.

conserve dans la nouvelle église, parce qu'ils rappellent l'âge positif d'une partie du monument qu'on va détruire. Des générations ont puisé dans ce lieu sacré la vie spirituelle. Il sera toujours bon d'en perpétuer le témoignage à celles qui leur survivront.

A côté de l'église règne une belle et grande muraille surmontée, à l'un de ses angles, d'une petite tourelle en encorbellement, et percée d'une porte ogivale encadrée d'un tore semé de quelques fleurons. C'est le mur de clôture du prieuré. Cette construction paraît de la fin du XII[e] siècle.

En sortant du village, nous cherchions des yeux l'assiette du camp normand que l'on dit avoir existé au midi du palais de Quierzy. La rivière d'Oise le défendait d'un côté, et un bois épais le couvrait de l'autre. Nous avons eu beau interroger le sol, il ne nous a pas répondu. La poussière des siècles a étouffé sa voix, et il n'y règne plus qu'un éternel silence. Les hommes se hâtent si vite d'effacer les traces de leur passage sur la terre ... quel qu'il soit !...

La société n'a pas voulu se séparer sans voter des remerciements à ses hôtes de Blérancourt, à la famille Dutailly dont elle garde un précieux souvenir, à M. Petit propriétaire du château de Quierzy (1), à M. le curé de Manicamp, qui s'est mis, ainsi que sa maison, à la disposition de la société.

---

(1) M. Petit ne s'est pas contenté de faire les honneurs de sa maison, mais il s'est empressé de communiquer à la société tous les renseignements qu'il possédait. En outre, il a bien voulu promettre un plan géométral de l'ancienne forteresse de Quierzy.

M. Suin, à qui la société est déjà redevable de plusieurs communications importantes sur Blérancourt, lit un travail complet qui résume tous les vieux souvenirs du palais de Quierzy. On y trouve, à côté des études de l'archéologue, des aperçus historiques qui sont pleins d'intérêt.

NOTICE HISTORIQUE SUR QUIERZY,

Canton de Coucy-le-Château, département de l'Aisne.

Carisiacum clarissima sedes nunc ferè obsoleta memoria.

MABILLON.

Après avoir traversé l'un des faubourgs de Chauny, l'Oise se jette dans une belle prairie, à laquelle le village de Manicamp a donné son nom; elle la parcourt dans toute son étendue; et puis, comme si elle la quittait à regret, elle revient un peu sur elle-même en se détournant vers la gauche, embrasse dans un demi-cercle fort étroit une langue de terre dont elle fait une presqu'île, et se dirige ensuite vers Noyon. A l'extrémité de cette presqu'île s'élève une maison bâtie sur une lourde terrasse, et reliée par un pont à d'autres habitations en bois et en terre jaune, qui, de l'autre côté de l'eau, forment un village du plus triste aspect. On n'aperçoit dans la campagne que des terres plantées de pommiers, des bois et la prairie, coupée par la rivière et par le canal de Saint-Quentin, et dont une partie, vers le nord, est cachée par une longue rangée de peupliers, derrière laquelle s'élève l'éternelle fumée des manufactures de Chauny.

En voyant ce site isolé, les bois voisins encore plus

étendus autrefois et qui présentaient tant de ressources pour les plaisirs de la chasse, en songeant à la défense naturelle que l'Oise offrait de trois côtés, à la facilité de joindre les deux rives par un rempart ou par un fossé dans un espace aussi étroit, on conçoit que, pendant les guerres incessantes du moyen-âge, cette langue de terre offrait à ses habitants des avantages précieux. On n'est donc point surpris d'y trouver la terrasse massive baignée par l'Oise, un large escalier en grès et quelques assises de pierres posées en rond perçant à peine la terre, bases d'anciennes tourelles renversées, témoignages certains que là s'élevait jadis un manoir fortifié. Les noms de ses anciens seigneurs ne sont pas de ceux que l'on retrouve avec peine dans les archives d'une province : ce sont les plus grands dans les annales de la France, les plus grands dans les annales du monde. Ce hameau, le plus inconnu, le plus abandonné du département de l'Aisne, c'est Quierzy, Kierzy, l'ancien *Carisiacum*, Kierisy, Cherisy, dont le nom revient sans cesse dans notre histoire, sous la domination des rois de la première et de la deuxième races. Cette plage déserte, où la fumée lointaine d'une usine et le sillage d'un bateau attestent seuls aujourd'hui l'activité des hommes, a reçu Charles-Martel, Pépin, Charlemagne, préparant leurs plus éclatantes victoires et réglant les plus importantes affaires de l'état. Aucune ruine imposante ne rappelle plus, hélas! le séjour de ces héros dans cette plaine qu'ils ont rendue célèbre; les pierres qui restent à la surface n'ont plus aucune forme, aucun caractère qui fassent reconnaître une époque. *Etiam periêre ruinæ*. Mais, au récit des évènements accomplis dans cette antique résidence, la grandeur des noms, la grandeur des souvenirs vient suppléer aux ruines absentes; les débris informes de la villa de Kierzy, la place même où elle s'élevait, parlent à l'imagination,

au cœur, à l'enthousiasme. En les parcourant, on dit avec le poète :

« Mes pas errants cherchent la trace
De ces fiers guerriers dont l'audace
Fesait un trône d'un pavois.
Je demande, oubliant les heures,
Au vieil écho de leurs demeures
Ce qui lui reste de leur voix. »

Au commencement de la puissance des rois Francs dans les Gaules, Kierzy était l'une des nombreuses villas qu'ils habitaient successivement, et l'une des monnairies du Soissonnais (1). En l'année 605, pendant la longue lutte de Brunehaut contre les seigneurs Austrasiens, deux armées s'y trouvèrent en présence. Celle d'Austrasie, qui avait à sa tête Théodebert, et celle de Brunehaut, conduite par le maire du palais Protadius. Au moment de livrer la bataille, les seigneurs de l'armée de la reine, dont les intérêts étaient les mêmes que ceux des seigneurs Austrasiens, massacrèrent Protadius et forcèrent Brunehaut à faire la paix avec Théodebert.

Peu de temps après, Kierzy voit apparaître Dagobert, le dernier des Mérovingiens, digne du nom de roi, et St-Eloi, évêque de Noyon, l'une des villes les plus voisines.

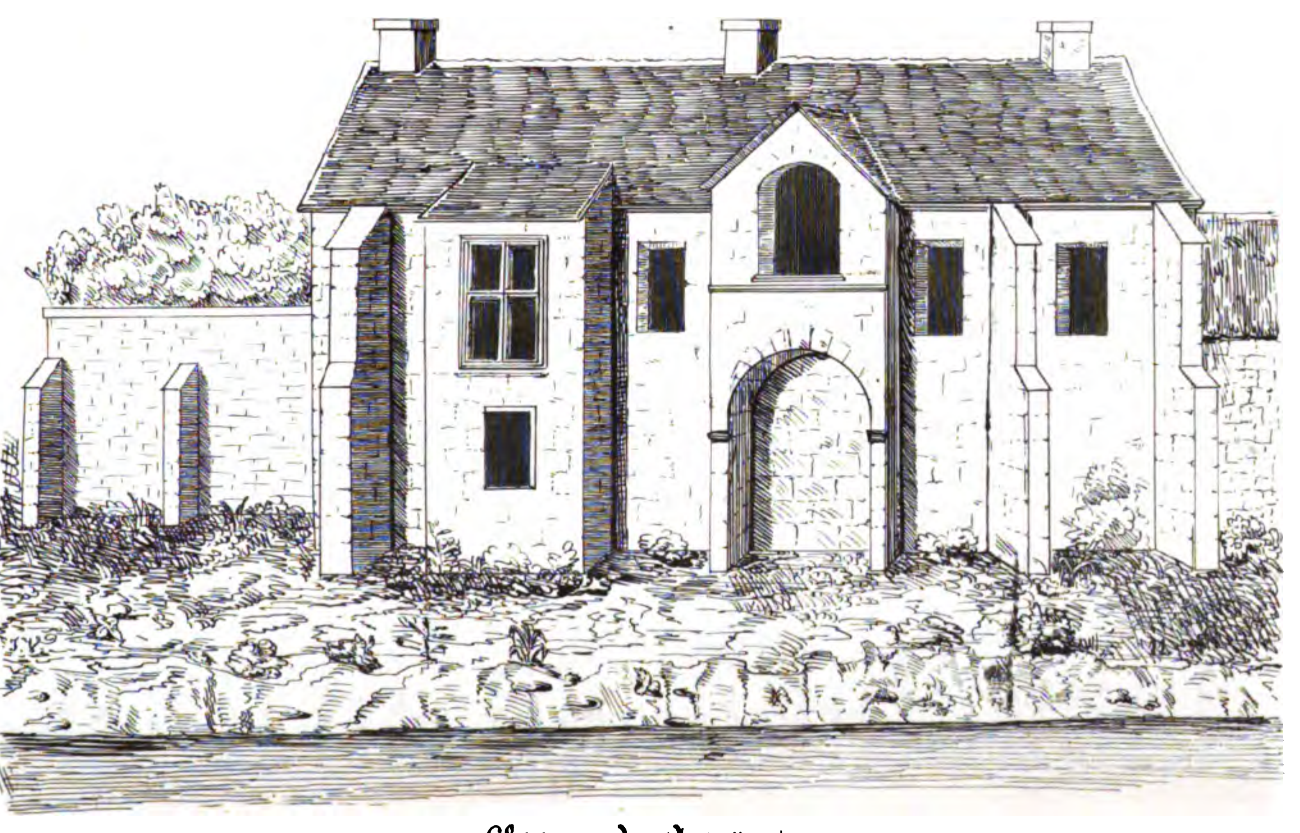
Viennent ensuite, traînés sur leurs chars attelés de bœufs à pas graves et lents, les descendants énervés des héros chevelus. Théodoric, fils de Clovis-le-Jeune, qui date de Kierzy la fondation d'un monastère, et Childebert III, fils de Théodoric, qui vient, avec son maire du palais Grimoald, y tenir une diète en 702. A côté de cette race

(1) Carlier, dans son histoire du Valois, décrit d'après Templeux, une monnaie d'or frappée à Kierzy, sous les rois de Soissons. On remarque d'un côté une tête, avec le mot *Carisico*, de l'autre. un monogramme en forme de croix avec le mot *Nolea* ou *Nelenda*.

abâtardie, sans force physique et sans intelligence, s'élève une autre famille qui doit raviver l'empire des Francs et fonder une dynastie nouvelle. Pépin d'Héristal s'est emparé de la souveraineté réelle. A sa mort, sa veuve Plectrude veut faire passer la double mairie de Neustrie et d'Austrasie à son petit-fils Théobald ; mais les Austrasiens ne reconnaissent point dans cet enfant l'héritier de Pépin-d'Héristal ; ils vont chercher dans une prison un fils digne de lui, le bâtard Charles, un barbare aux formes herculéennes, un rude guerrier, « chef invaincu et même très victorieux (dit la vie du bienheureux duc Pépin), qui, dépassant les limites où s'étaient arrêtés ses pères, et ajoutant aux victoires paternelles de plus nobles victoires, triompha tellement, que depuis les Esclavons et les Grisons jusqu'aux Espagnols et aux Sarrazins, nul de ceux qui s'étaient levés contre lui ne sortit de ses mains que prosterné sous son empire et accablé de son pouvoir. »

Ce glorieux bâtard, Charles-Martel, est venu souvent, après ses victoires, au palais de Kierzy. Il a suspendu à ses murs le marteau d'armes exterminateur de la bataille de Poitiers. Il a souvent erré sur les bords de l'Oise, roulant dans sa pensée le désir du diadème, du titre de roi, ce rêve de toute sa vie qu'il n'osa point réaliser, même après la mort du roi Thierry, dit de Chelles. Mais trop fier pour s'abaisser sous un maître, il ne voulut pas donner à un autre le titre qu'il craignait de prendre, et laissa le trône vacant.

En 741, Charles Martel, jeune encore, s'est élevé au plus haut degré de la gloire et de la puissance. Le pape Grégoire III, attaqué de tous côtés par les Lombards, a réclamé le secours de ses armes ; ses ambassadeurs ont salué Charles du nom de vice-roi et, déposant à ses pieds les clefs du sépulcre de Saint-Pierre, ils lui ont offert le titre de patrice et la souveraineté de la ville de Rome.



Château de Quierzy.

LAVRENT COVTVRIER A FAICT FAIR
LE BATIMEN CIDESVSEN L'ANÉE 1649.

Détails. Façade intérieure.

Jh Villain lith., S. Médard.

Et pourtant, au mois d'octobre de cette même année, Charles arrive à Kierzy, non plus avec l'appareil et l'éclat d'un souverain et pour y préparer de nouvelles conquêtes; il vient, porté par ses serviteurs, affaibli, abattu par la fièvre. Il a partagé à Verberie ses états entre ses deux fils légitimes Pépin-le-Bref et Carloman, mais se sentant frappé à mort, c'est dans sa villa de prédilection, c'est à Kierzy qu'il a voulu mourir. Le 21 octobre, un deuil immense plane sur ce palais qui vient de recevoir le dernier soupir de Charles Martel. Jamais les princes n'étaient ensevelis dans les résidences royales : un long cortège se déploie dans la plaine et porte à Saint-Denis le cercueil du vainqueur des Sarrazins, du sauveur de la chrétienté. D'après une sinistre légende, les guerriers Francs n'emportaient de Kierzy qu'un cercueil vide et tout noirci au dedans par les flammes de l'Enfer. Les moines irrités contre Charles qui s'étaient emparés des biens de nombreux couvents pour les distribuer à ses soldats, allèrent par les campagnes, maudissant sa mémoire et murmurant tout bas qu'un saint ermite avait vu passer, emporté par les démons, Charles Martel, le spoliateur des biens de l'église.

A Charles Martel succède Pépin-le-Bref qui, plus habile politique, s'empare du trône et fonde une dynastie nouvelle. A la fin de l'année 753 il est à Kierzy avec ses deux fils : Carloman, qui doit être un jour roi de Soissons, et Charles, l'enfant sublime qui doit être un jour Charlemagne. On vient encore d'Italie implorer le secours du chef des Francs. Quel est donc cet étrange suppliant qui s'avance vers Kierzy : au devant de lui toutes les populations accourent et tombent à genoux, les prêtres font monter vers lui l'encens, les chefs les plus illustres lui marquent une vénération profonde, Pépin le reçoit avec des honneurs inaccoutumés, il semble vouloir le grandir aux yeux de ses soldats ? C'est le pape lui-même, c'est

Etienne II. Il demande au roi l'appui de son épée contre Astolphe roi des Lombards qui, maître de Ravenne, menace le duché de Rome. Pépin, certain du succès de ses armes, règle d'avance le sort de l'Italie; en présence de ses deux fils, en présence de ses guerriers prêts à le suivre au delà des Alpes, il assure au Saint-Père l'exarchat de Ravenne et la Pentapole; ainsi la puissance temporelle des papes daterait de Kierzy. Mais quel honneur pour la villa! Quelle joie pour toute la province! Une fête solennelle vient coïncider avec le séjour d'Etienne à Kierzy. Le pape et le roi y célèbrent ensemble le jour de Pâques, qui est en même temps la grande fête des chrétiens et le commencement d'une année nouvelle. Quelle joie! Quel honneur surtout pour les moines de Bretigny!. Le pape de Rome les accueille avec bonté, ils le consultent sur les sacrements et la discipline et reçoivent de lui une longue réponse sur le baptême, le mariage et la cléricature.

En 762, Kierzy revoit encore Pépin se préparant à de nouveaux combats; il y assemble les états du royaume; il y décide avec eux une guerre impitoyable contre le duc d'Aquitaine, une guerre qui, pour épuiser cet éternel ennemi, doit amener la dévastation complète de tout le pays depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées et qui ne doit finir qu'en 768, l'année même de la mort de Pépin.

Cette mort n'arrête point l'élan guerrier des Francs. Le cor des preux résonne à la fois sur le sommet des Alpes et dans les forêts de la Germanie. Voici venir le grand empereur d'occident Charlemagne. Il augmente, il embellit Kierzy où il vient avec son imposant cortège: ses douze pairs, Eginhard, Alcuin, Pierre de Pise et Roland, l'héroïque paladin qui donne son nom à l'une des tours de la villa. En 774 le grand conquérant arrête à Kierzy plusieurs de ses capitulaires; en 781 il y réunit les états du royaume et reçoit les ôtages du duc de Ba-

vière : Il aimait à se reposer à Kierzy pendant ses perpétuels voyages de la Baltique aux Apennins, de son palais de Vérone à son palais d'Aix-la-Chapelle. Quel était donc le repos de cet homme ? Qui pourrait nous representer Charlemagne ayant déposé pour un moment la tunique tissue d'or, le sceptre et la couronne fermée par le haut comme celle des empereurs d'Orient, réglant l'administration de ses métairies où l'on trouvait des bois, des étangs, des haras, des troupeaux, et où des serfs, sous l'inspection d'un intendant, étaient occnpés à la culture des terres ? Quel contraste plus grand, cet homme dont le nom seul rappelle les plus grands exploits, la plus grande puissance, le voir régler la culture de ses jardins, en faire vendre les herbes et spécifier leur ensemencement et leur plantation. Qui nous peindra le Kierzy de cette époque ? Les portes d'airain dorées et ciselées, les longues galeries cintrées qui abritaient autour des brasiers enflammés la foule des centeniers, des simples clercs et des moindres personnes, les constructions lourdes et massives appuyées sur ces galeries, la salle des plaids et conciles, le mallberg, la salle de l'assemblée où Charlemagne s'asseyait au milieu des seigneurs non comme témoin mais comme leur juge. Et enfin la chapelle qui vit s'agenouiller sur ses dalles, aux fêtes de Noël en 804, Charlemagne et le pape Léon III. (1)

Vous savez quels bouleversements ont suivi la mort du grand empereur... plus d'une fois ses petits fils ont fait retentir le palais de Kierzy de leurs dissensions. Plus d'une fois Louis-le-Débonnaire s'y est jeté aux pieds de ses propres enfants, en les suppliant d'attendre qu'il eût fermé les yeux pour se disputer entr'eux le vaste héri-

(1) Voir dans le supplément à la diplomatique de Mabillon, la description des parties qui composaient les palais des rois de la deuxième race.

tage de Charlemagne. En 834, délivré des mains de son fils Lothaire, il se rend à Kierzy où un grand nombre de ses sujets fidèles vient lui jurer obéissance; en 838 il y convoque ses fils eux-mêmes et leur fait approuver le partage qu'il avait fait entr'eux de ses états. Encore quelques années, encore un règne, et la gloire de Kierzy va s'éteindre avec la gloire des Carlovingiens.. En 843 il s'y fait d'immenses préparatifs de fête, les grands du royaume y accourent de tous côtés. La chapelle est ornée avec plus de magnificence qu'aux jours où elle recevait Etienne II et Léon III, mille cierges jettent au plein-cintre leurs vacillantes clartés. On y célèbre le mariage de Charles-le-Chauve et de Hermentrude.

Sous le règne du nouveau roi, le mallberg de Kierzy retentit sans cesse de discussions solennelles. Souvent les Leudes de Neustrie viennent y délibérer sur les guerres qui se préparent; souvent des conciles s'y assemblent pour réprimer les hérétiques.

En 849, Gotescald, moine d'Orbais dans le diocèse de Soissons, y vient défendre devant treize évêques sa croyance fataliste sur la double prédestination des hommes, au paradis et à l'enfer; étranges doctrines qui, pendant sept siècles, vont sommeiller sur cette terre où doit les recueillir un jour pour leur donner un retentissement terrible, un homme de ce pays même, le fils d'un tonnelier de Noyon, Jean Calvin. En 858, les évêques tentent, par une lettre datée de Kierzy, d'arrêter la marche de Louis-le-Germanique, qui vient en France appuyer les mécontents. Mais des revers nombreux, une âme faible et sans énergie, quoique remplie d'ambition, ont ébranlé l'autorité de Charles-le-Chauve. En 877, il veut entraîner au-delà des Alpes les Seigneurs de Neustrie, il les convoque à Kierzy et leur expose ses projets pour de nouveaux combats. Ce n'est plus comme juge, ce n'est plus comme témoin, c'est comme suppliant que le petit-fils de Char-

lemagne paraît devant les seigneurs. Ils refusent de le suivre, si le roi ne leur accorde pas l'hérédité de leurs domaines et des grandes charges de l'état. Le roi cède à leurs demandes, à leurs menaces. C'en est fait, la monarchie française est démembrée, l'ère féodale s'ouvre à Kierzy, au célèbre plaid de 877. Il semble que Charles soit honteux de voir lui-même son œuvre ; il ne fait commencer qu'après sa mort l'effet du privilège qu'il vient d'accorder.

« Si, après notre mort, quelqu'un de nos fidèles, saisi d'amour pour Dieu et notre personne, veut renoncer au siècle, ou s'il a un fils ou tel autre parent capable de servir la chose publique, qu'il soit libre de lui transmettre ses bénéfices et honneurs comme il lui plaira.

» Si un comte de ce royaume vient à mourir, et que son fils soit auprès de nous, nous voulons que notre fils, avec ceux de nos fidèles qui se trouveront les plus proches parents du comte défunt ; ainsi qu'avec les officiers dudit comté et l'évêque dans le diocèse duquel il sera situé, pourvoient à son administration, jusqu'à ce que la mort du précédent comte nous ait été annoncée, et que nous ayons pu conférer à son fils présent à notre cour, les honneurs dont il était revêtu. Si le fils du comte défunt est enfant, que le même fils, l'évêque et les autres officiers du lieu, veillent également à l'administration du comté jusqu'à ce que nous ayons accordé aux fils les mêmes honneurs. »

Ainsi, l'hérédité des bénéfices et des offices royaux est légalement consacrée, le fils hérite non-seulement des terres de son père, mais de la portion d'autorité royale dont il était revêtu ; concession imprudente et funeste qu'il faudra bien des siècles, bien du sang pour anéantir.

Quelle ardeur insensée emporte Charles-le-Chauve et ses guerriers vers l'Italie !.. Une partie de la France est envahie par les Normands ; de tous côtés le ciel est en

feu.. C'est Amiens, c'est Beauvais, c'est Noyon qu'ils ont livrées aux flammes.. Entre deux invasions Carloman peut encore en 882 prendre possession de ses états dans une assemblée des Grands, tenue à Kierzy... Bientôt les hordes barbares reviennent de nouveau et établissent leur camp au midi du palais même, entre la rivière et un bois épais.

La célèbre villa est alors dévastée de fond en comble et reste en ruines jusqu'en 1068. A cette époque, Philippe Ier, roi de France, la donne à l'évêque de Soissons, qui lui-même la cède bientôt après à Girard, châtelain de Laon, dont les descendants ont porté le nom de Kierizy, puis Cherisy.

La famille de Girard construit un château-fort avec les débris du vieux manoir; elle s'immortalise dans les guerres de la terre sainte et donne à l'église de Soissons un illustre évêque, Nivelon de Cherisy. Le nom de cette famille est souvent répété dans les annales de notre ville, sa généalogie se trouve dans l'histoire de Dormay. La terre de Kierzy passe en 1339 dans la maison de Roye, elle avait pour seigneur au XVIIIe siècle le comte de Manicamp. Dans le village même, il existait un prieuré de l'ordre de Saint Benoît, de la congrégation de Cluny, et dont on ne voit plus que la porte d'entrée et le mur d'enceinte; le reste a disparu comme la tour de Roland, comme le palais de Charlemagne.

Kierzy possède ou va posséder tous les avantages de la civilisation moderne : un beau pont, une route, un canal, un chemin de fer; cependant, il est toujours abandonné, dédaigné même par ses voisins. Depuis bientôt mille ans, ce n'est qu'une tombe, mais une tombe mémorable où deux siècles fameux sont couchés. Cette tombe, on assure que c'est en vain qu'elle a été fouillée. Charles-Martel et les rois qui l'ont suivi n'auraient laissé là aucune trace de leur passage. D'immenses constructions devaient cepen-

dant s'élever à Kierzy, choisi si souvent pour la célébration des fêtes de Pâques et de Noël. Alors, les rois désignaient longtemps d'avance l'endroit où ils assistaient à chacune de ces deux fêtes. Ils y paraissaient revêtus de leurs ornements royaux, la couronne sur la tête, et le lendemain, ils tenaient dans le même palais une cour plénière. Que de fois la villa de Kierzy a été désignée pour ces deux grandes journées, et dans les circonstances les plus importantes! Ainsi, lorsqu'en 804 le pape Léon III écrit à Charlemagne qu'il viendra solenniser en France avec lui la fête de Noël; le grand empereur fixe Kierzy pour cette fête; il envoie son fils au-devant du pape jusque dans le Valais, il va lui-même à sa rencontre jusqu'à Reims, et l'amène de Reims à Kierzy. Le palais choisi pour une telle réception était nécessairement l'un des plus beaux et des plus considérables de France. Il n'y avait à Kierzy ni ville ni bourgade; la demeure des rois devait donc contenir de vastes logements pour la suite de chaque souverain et pour tous les grands qui composaient les cours plénières; les tours, les remparts qui la défendaient devaient être en rapport avec son importance : des fouilles plus complètes mettraient au jour les fondations de tous ces édifices... Mais allez donc déraciner ces pommiers... allez donc remuer cette prairie si verte et d'un si bon produit... Et puis les habitants du village ont en ce moment un bien autre souci. Leur église, leur modeste chapelle, adossée à l'enceinte du prieuré, est à son tour menacée de ruine; elle présente l'aspect le plus lamentable, ses murs sont lézardés de toutes parts, son toit est presqu'à jour... elle va tomber... Il semble que ce sol ne puisse porter aucun monument. La terre sur laquelle se sont assemblés tant de conciles, sur laquelle ont prié tant de saints évêques et même deux papes illustres, la terre de Charlemagne et de Nivelon de Cherisy n'aurait plus d'église!... On y célébrerait les saints martyrs dans quel-

que bâtiment pareil à celui qui, récemment encore, servait d'église au village de Manicamp, misérable châlet suisse, hideuse chaumière qui, trop humide pour être une grange, est devenu un presbytère!... Non, les habitants de Kierzy ne le voudront pas. Ils destinent le prix de quelques biens communaux à la reconstruction de leur temple. Que l'administration les seconde, qu'elle écoute enfin la voix de leur pasteur, que le département de l'Aisne vienne au secours de ce pays qui vivra toujours dans la mémoire des hommes, puisqu'il sera toujours impossible d'écrire une histoire de France et même une histoire universelle, si abrégées qu'elles soient, sans y tracer le nom de Kierzy. A. S.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE.

Mardi 7 Octobre 1848.

Présidence de M. de Laprairie.

A l'ouverture de la séance, M. Jules de Laprairie dépose sur le bureau un volumineux mémoire sur un théâtre antique découvert dans le jardin du grand séminaire de Soissons. Le savant archéologue le fait précéder de quelques observations préliminaires sur les jeux scéniques en usage chez les Romains. Puis, entrant dans le fond de la question, il réunit avec une rare clarté toutes les parties de ce vaste monument qu'il est parvenu à reconstruire. Un plan d'une scrupuleuse exactitude fait toucher du doigt et donne une précision mathématique à toutes les inductions de l'historien. D'autres dessins, et dont deux sur bois, dus à l'habile crayon de M. Victor Petit, accompagnent le texte et lui prêtent un nouveau prix.

M. Amédée Piette, contrôleur à Laon, de la société des antiquaires de Picardie, est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS.

M. Amédée Piette fait hommage à la société 1° de son

histoire de l'abbaye de Foigny ; 2° d'une notice sur les mottes ou tombelles de l'arrondissement de St-Quentin.

Remerciement et classement aux archives.

Un membre est chargé de faire un rapport sur ces deux ouvrages.

Théâtre romain de Soissons.

Observations préliminaires sur les jeux scéniques des Romains.

Les Romains, dont le goût pour les spectacles de tout genre (1) allait jusqu'à la passion, avaient pour leurs jeux publics trois espèces d'édifices qui différaient essentiellement de forme et de destination : les Cirques, les Amphithéâtres et les Théâtres.

Cirques.

Les cirques présentaient la figure d'un parallélogramme très long, dont les deux petits côtés étaient en général arrondis. Des gradins pour les spectateurs s'élevaient sur les quatre faces ; au centre, on ménageait un terre-plain de douze pieds de large, qui était orné de colonnes, d'obélisques, d'autels mêmes, et dont les extrémités portaient trois bornes ou pyramides. Les cirques étaient consacrés à la course des chars, à la lutte et au pugilat.

Amphithéâtres.

Les amphithéâtres (comme le porte la composition de ce mot), étaient en quelque sorte deux théâtres réunis. Ils offraient ordinairement un ovale régulier, dont le centre

---

(1) On se rappelle le cri qui retentissait toujours dans les émotions populaires : *Panem et circenses.*

était vide. Les gradins qui s'élevaient dans tout leur pourtour étaient soutenus par des voûtes formant plusieurs rangs et plusieurs étages de galeries. Le premier rang de sièges occupés par les plus grands personnages de l'état, prenait le nom de *podium* : il était élevé de douze ou quinze pieds au-dessus du sol de l'arène.

A l'extérieur, ils offraient l'aspect d'un immense bâtiment ellyptique, percé d'ouvertures régulières et orné de plusieurs ordres de colonnes ou de pilastres.

Les amphithéâtres servaient aux combats que les gladiateurs se livraient entre eux ou qu'ils avaient à affronter contre les bêtes féroces.

Théâtres.

Enfin, les théâtres proprement dits, avaient dans leur ensemble la même forme que les nôtres. Ils se composaient d'un hémicycle en face duquel se trouvait un espace rectangulaire. *fig.* 1re.

Si, pris dans leur ensemble, les théâtres de l'antiquité ressemblaient beaucoup aux nôtres, l'immensité de leurs proportions, comparée à l'exiguité de ces derniers, établit entre eux de grandes dissemblances. Dans nos théâtres modernes, la scène, les foyers et l'hémicycle occupé par les spectateurs, sont contenus dans un seul bâtiment couvert ; chez les Romains, au contraire, acteurs et spectateurs étaient en plein air. (1).

Pour éviter les dépenses considérables qu'occasionnait la construction des voûtes et galeries destinées à supporter les degrés de l'hémicycle, on l'adossait souvent aux flancs d'une colline.

La plus grande partie du demi-cercle était garnie de

---

(1) Seulement, une grande toile ou *velarium* était tendue au moyen de pièces de bois solidement enfoncées dans les murs, et servait à garantir des ardeurs du soleil.

rangées de gradins *a*, *fig.* 1re ; la partie restée libre au centre, et qui correspond à notre parterre, prenait le nom d'orchestre *b*; c'était là que se plaçaient l'empereur, les Vestales et tous les grands dignitaires ; les premiers rangs de gradins ensuite étaient occupés par les chevaliers, et à mesure que les places s'élevaient, elles devenaient moins honorables.

Le faîte de l'hémicycle était couronné par une galerie ordinairement couverte *c*.

Des espèces de paliers formés par la suppression d'un gradin *d*, servaient à la circulation ; on les appelait précinctions ; lorsque les degrés étaient élevés sur des voûtes. Ces précinctions étaient percées d'ouvertures carrées qui vomissaient le flot des spectateurs, d'où leur était venu le nom de *vomitoria*.

De l'orchestre, partaient plusieurs escaliers qui conduisaient aux gradins *e*.

L'ensemble des gradins s'appelait *cavea* a ; les divisions formées dans le sens circulaire par les précinctions ou paliers, *cavea prima* f, *secunda* g, *tertia*, etc., ou *ima*, *media*, *ultima*, et les divisions dans le sens de la hauteur par les escaliers *cunei* h.

Les places étaient marquées sur la pierre ou le marbre des degrés par de légères lignes, et elles étaient aussi numérotées, en sorte que le spectateur savait au moyen de la tessère ou billet qu'on lui avait remis d'avance, l'endroit où il devait aller s'asseoir. Voici un modèle de tessère (1) donné par Batissier.



(1) On remarquera que le numéro même de la place manque sur la tessère, ce qui semble indiquer que les places n'étaient pas toujours numérotées.

Il est facile de comprendre par cette courte description que les cornes ou pignons (*fig.* 1re) de la *cavea* devaient prendre la forme d'un grand triangle rectangle, dont l'hypoténuse aurait commencé à l'orchestre et se serait terminée au haut des gradins.

En face, et à quelque distance de la *cavea*, s'élevait un corps de bâtiment *i* dont la longueur était presque toujours égale à la corde de l'hémicycle, il formait retour à ses deux extrémités. Sa façade intérieure *l* av c ses deux ailes ornée de colonnes et de statues, était chez les Romains ce qui s'appelait la scène (1); en avant, c'est-à-dire entre l'orchestre et la scène *m*, on élevait à cinq pieds du sol un plancher qui prenait le nom de *proscenium* ou *pulpitum* (2); c'était là que se plaçaient les acteurs; le dessous de cette avant-scène quelquefois creusé s'appelait *hyposcenium*; il servait au jeu de la toile et des machines.

Pour préciser, on pourrait dire que l'espace compris entre l'hémicycle et la grande façade de la scène s'appelait *proscenium*; que le plancher des acteurs s'appelait *pulpitum*, et le dessous de ce plancher *hyposcenium* m.

Le bâtiment lui-même ou *postscenium*, servait aux acteurs pour se préparer aux représentations. Devant la façade extérieure régnait quelquefois un grand portique *n* où l'on se réfugiait lorsque le spectacle était interrompu par le mauvais temps.

La variété des spectacles qui se donnaient sur les théâtres des Romains était infinie. Les tragédies d'Ennius et de Sénèque, les comédies de Plaute et de Térence, les pantomimes et les danses avec des chœurs étaient pour les hommes distingués par leur éducation et leur instruction; pour les classes inférieures dont le goût était moins

(1) Pour nous ce serait le fond de la scène.

(2) Ainsi, nous appelons scène ce que les Romains appelaient avant-scène.

épuré, il y avait les funambules, les farces des baladins et des bouffons, les tours d'adresse des prestidigitateurs, les ours savants, les éléphants qui marchaient sur une corde tendue, lançaient des épées dans les airs et dansaient la Pyrrique (1).

Tout porte à croire que vers les derniers siècles de l'empire et surtout dans les provinces éloignées, ce dernier genre de spectacle était de beaucoup le préféré. La multiplicité des langues parlées par les différents peuples dont se composait l'empire Romain, devait aussi conduire à ce résultat.

Récemment on a soutenu que, dans le nord des Gaules, il n'avait jamais été joué de pièces latines, parce que, disait-on, les finesses de la langue n'auraient pas été comprises par le plus grand nombre des auditeurs. Mais cette opinion ne me paraît appuyée sur rien de concluant; pourquoi, après 150 ans, 200 ans de domination, la langue latine n'aurait-elle pas été comprise, si ce n'est par les habitants des campagnes, au moins par ceux des villes ?

Les sujets que traitent la comédie et la tragédie n'ont rien de métaphysique, c'est la vie même transportée sur la scène ; les individus qui ont appris une langue par la fréquentation du peuple qui la parle, doivent donc saisir assez facilement le sens et les beautés des pièces de théâtres (2).

Une considération importante dont il faut tenir grand compte quand on s'occupe du théâtre des Romains, c'est que chez eux les jeux scéniques faisaient partie du culte

---

(1) Pline. Saint-Jean Chrysostôme. Elien. Capitolin. Suetone. Horace.

(2) C'est le contraire qui est vrai quand on apprend une langue dans les livres.

des Dieux. « Apprenez, dit Saint-Augustin (1), vous qui » l'ignorez, vous qui affectez l'ignorance, que les jeux » scéniques, spectacles d'infamie, ont été institués à » Rome, non par les vices des hommes, mais par l'ordre » des Dieux. Et chose bizarre, continue le même Père, » (2) le rempart de la loi protégeait l'homme contre les » outrages des poëtes, tandis que les Dieux en étaient » abreuvés dans les jeux célébrés en leur honneur. »

Ainsi le Romain pouvait aller se venger dans les théâtres, par un rire inextinguible, de l'encens qu'il avait été un instant auparavant brûler dans les Temples en l'honneur de ses Dieux, semblable à ces laquais de grande maison, qui se dédommagent par les moqueries et les médisances de l'antichambre du respect qu'ils viennent de montrer à leurs maîtres.

Si l'on ajoute qu'une fois la délicatesse des sens et de l'esprit surmontée, les plaisirs deviennent d'autant plus entraînants qu'ils sont plus violents, on se rendra mieux compte de l'irrésistible passion qui poussait les Romains aux représentations théâtrales et surtout aux combats de Gladiateurs.

Ces observations préliminaires m'ont paru indispensables pour qu'on puisse comprendre facilement ce que j'ai à dire du théâtre de Soissons.

Les Historiens de Soissons & le Théâtre antique.

Les anciens historiens de Soissons se sont beaucoup préoccupés d'un passage de Grégoire de Tours qui dit que Chilperic fit construire des cirques à Paris et à Sois-

(1) Cité de Dieu. Traduction de Moreau. Livre 1er, chapitre 8 et 31 ; livre 2, chapitre 27 et livre 4, chapitre 26.

(2) Livre 1er, chapitre 12.

sons. .... *Quod ille despiciens apud Suessiones atque Parisios circos ædificare præcepit eos populis spectaculum præbens.* (1)

Dormay après l'avoir cité ajoute : « J'ai cherché les » marques de ces grands édifices aux environs de cette » ville et je n'en ai pas trouvé. »

Lemoine dit : « Il ne parait pas que ces cirques se » soient conservés ni à Soissons ni à Paris ; pour ce qui » est de Soissons en particulier, il est certain qu'on n'y » a jamais aperçu aucun vestige de cirque. »

Dom Grenier prétend que le cirque de Chilperic fut établi non loin de Saint-Jean des Vignes.

Quant à Melchior Régnault, il ne paraît pas avoir eu connaissance du passage cité plus haut ; seulement il a vu dans l'enclos des Capucins, des portions d'anciennes constructions qu'il regarde comme : « le reste des » forteresses que Jules César fit batir pour dominer et » abattre les murs de Noviodunum. »

Les travaux que le génie militaire fit exécuter, il y a quelques années, dans l'enceinte de l'ancien couvent des capucins, et surtout les fouilles que M. l'abbé Labrusse avait fait pratiquer antérieurement dans le jardin du grand Séminaire de Soissons, sont venus constater l'existence d'un théâtre antique et non d'un cirque et d'un amphithéâtre. Ce qui va suivre ne laissera aucun doute à cet égard.

Les derniers historiens de Soissons, Henri Martin et Paul Lacroix d'abord, puis Leroux, n'ont tiré que de fausses conséquences des découvertes récentes, dont ils avaient eu en partie connaissance.

Quant à la question de savoir si ce théâtre aurait été élevé par Chilpéric, elle ne me paraît pas valoir la peine

(1) Lib. 5. Chap. 17.

PIGNON.

FIGURE 1.

PLAN DU THÉÂTRE
DE POLA.

d'être discutée. Au 6e siècle, pendant les règnes sanglants des fils de Clotaire, lorsque les relations politiques se traduisaient en assassinats, dans un temps où Frédégonde et Brunehaut se livraient aux haines, aux jalousies et aux fureurs d'une nature encore sauvage, il ne pouvait être question d'élever des constructions monumentales qui demandaient le secours de l'art et du temps.

Si, comme on le lit dans Grégoire de Tours, Chilpéric fit édifier des cirques pour donner des spectacles aux peuples de la Gaule, ces cirques ne purent guère consister qu'en une arène plus ou moins grande, entourée de gradins en terre.

Maintenant, le roi Franc fit-il convertir, comme l'ont pensé dom Grenier et Leroux, le théâtre romain en un véritable cirque? Cette supposition n'est pas plus admissible que l'autre, car un hémicycle dont la surface est couverte en très-grande partie de gradins, et qui a devant sa corde des constructions considérables pour la scène, ne se prête aucunement à cette transformation. D'ailleurs la disposition du terrain dont la déclivité est très marquée, a dû toujours s'y opposer.

L'erreur où sont tombés ces deux auteurs est venue de ce qu'ils ne se sont pas rendus un compte exact de la différence qui existait entre un théâtre et un cirque.

On peut donc affirmer avec assez de certitude qu'entre Chilpéric et le théâtre du séminaire il n'y a aucun rapport. Mais alors, deux autres questions se présentent : A quelle époque fut-il construit? à quelle époque fut-il détruit? Comme on n'a trouvé aucune inscription sur les débris qui en restent, ni aucun fragment de sculpture un peu considérable, on en est réduit à se livrer à des conjectures. Le beau temps de la période romano-soissonnaise paraissant avoir été l'époque des Antonins, je suis porté à croire qu'il a été élevé dans la première moitié

du second siècle de l'ère chrétienne. Quant à sa destruction qui paraît avoir été systématique, on peut la faire remonter à la fin du 3e siècle, au moment où les invasions des barbares (1) devenant imminentes, on releva dans le nord des Gaules les murs des fortifications romaines.

Situation du Théâtre.

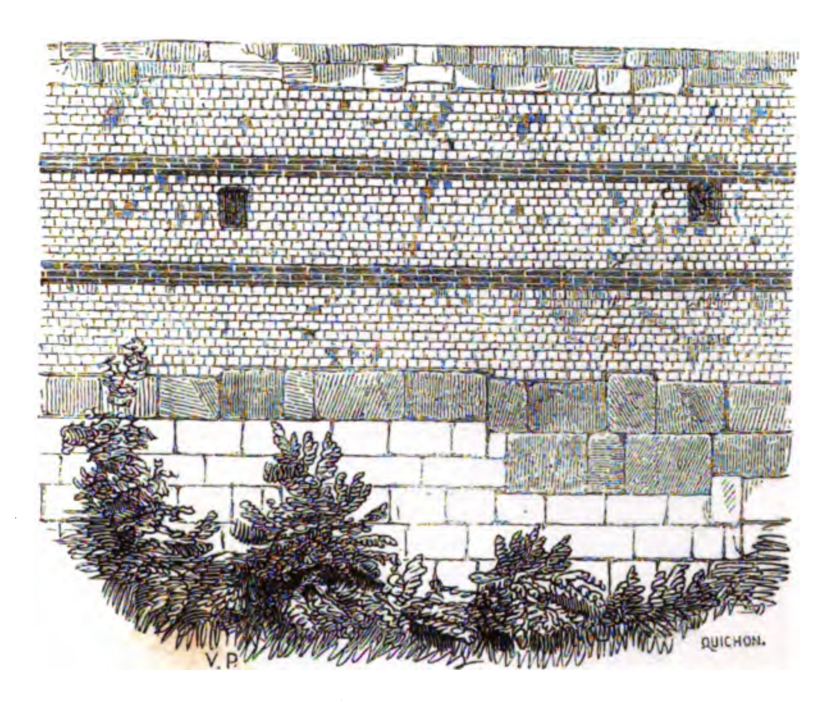
On tomberait dans une assez grave erreur si l'on voulait juger de la population d'*Augusta Suessionum* pendant les quatre premiers siècles de notre ère par l'enceinte de murailles qu'avaient élevée les Romains, car on sait que les populations s'étendaient au loin, en dehors de l'enceinte fortifiée des villes ; les restes de constructions, les fragments de tuiles et de poteries que l'on rencontre de tous côtés dans la plaine, viennent constater que la vieille cité devait contenir beaucoup plus d'habitants en dehors qu'en dedans de ses murs.

D'après les recherches qui ont été faites avec soin par plusieurs antiquaires, on peut regarder comme très vraisemblable : que le mur romain partait au sud, non loin de la tour Lardier, se prolongeait jusqu'à la chapelle actuelle de l'évêché ; là faisait un angle, passait sur le parvis de la cathédrale, suivait la rue des Cordeliers, faisait un nouvel angle près de la salle de spectacle et se terminait à la rivière. On voit encore aujourd'hui dans une maison de la rue des Minimes, un grand mur de construction romaine, qui soutient des bâtiments dépendant de l'évêché. (*Fig* 2.)

A 500 mètres environ de cette partie de l'enceinte romaine, s'élève maintenant le grand séminaire du diocèse

(1) Vers 252, les barbares passèrent pour la première fois le Rhin.

Figure 2.



Vue d'une portion conservée du mur d'enceinte de Soissons
sous les Romains.

de Soissons. (1). Quand vous avez franchi la première cour, traversé le principal corps de logis, et enfin pénétré dans le second jardin, vous avez devant vous une petite éminence dont le flanc circulaire décrit un hémicycle presque parfait. C'est là la *cavea* du théâtre antique de Soissons. Cette colline qui, pendant si longtemps, a retenti des accents obcènes et passionnés de la muse latine et des immenses applaudissements d'un peuple enthousiaste, n'entend plus maintenant que les paroles graves et sévères des saints cantiques. L'esprit est frappé du contraste que ce calme et ce recueillement présentent avec l'agitation et le tumulte dont ces lieux étaient autrefois témoins.

Dans le choix de l'emplacement de ce théâtre, on a suivi le précepte de Vitruve, qui recommande d'adosser les gradins au midi, afin que les rayons du soleil ne gê-

---

(1) Le grand séminaire de Soissons fut fondé en 1668 par Alexandre Duport, avocat du roi au bailliage et présidial de cette ville. Il ne paraît pas qu'auparavant il y ait eu de maison particulièrement consacrée à l'instruction des jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Pendant longtemps, en effet, l'existence des séminaires n'avait pas été jugée nécessaire, parce que les vocations religieuses trouvaient à se produire dans tous les colléges placés alors presqu'exclusivement entre les mains des ordres religieux. Les clercs pauvres n'avaient pas été oubliés; ils recevaient les bourses qui avaient été créées en leur faveur au collége Saint-Nicolas et peut-être encore ailleurs

Lorsque, durant le cours du 16e siècle, le protestantisme se fut établi dans presque toute l'Europe, le danger des fausses doctrines devint bien plus grand qu'autrefois. Ce fut ce qui engagea le concile de Trente à prescrire partout la création des séminaires. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner pourquoi plus de cent ans se passèrent vraisemblablement avant l'exécution de cette disposition du concile.

En 1689, on commença des constructions sur l'emplacement actuel du séminaire.

En 1710, on éleva sur la rue de Panleu un magnifique pignon orné

nent pas les spectateurs. Cette recommandation avait aussi une grande importance chez un peuple dont les représentations théâtrales avaient lieu au milieu du jour.

On se gardait bien de l'omettre.

Il a été question, dans une notice publiée récemment, d'une source qui coule à quelques pas et d'un acqueduc qui aurait amené des eaux abondantes dans l'intérieur du théâtre ou au moins dans son voisinage ; je ne pense pas qu'il faille attacher beaucoup d'importance à cette circonstance, parce que la source n'est qu'un filet d'eau presqu'imperceptible, et que l'existence de l'acqueduc n'est rien moins que constatée. Ce que l'on peut affirmer, c'est que la voie romaine, qui après avoir traversé Reims, se rendait à Soissons, et de là à Boulogne, passait très-près de la façade extérieure du grand bâtiment de la

---

de colonnes et contre laquel venaient s'appuyer des bâtiments qui ont été remplacés depuis par l'aile du nord.

De 1780 à 1786, on construisit le principal corps de logis de l'édifice actuel, ainsi que la chapelle.

Et en 1829, pour établir une régularité générale, on abattit le grand pignon de 1710, parce qu'il avait été construit dans des proportions qui plus tard avaient effrayé.

On croit que le séminaire de Soissons fut d'abord confié à des prêtres séculiers.

En 1675, M. de Bourlon y mit des prêtres de l'Oratoire. En 1716, M. Languet les remplaça par des prêtres de la mission de St-Lazare.

En 1744, M. de Fitz-James rappela les oratoriens, qui de nouveau se retirèrent en 1764 et furent remplacés jusqu'à la révolution par la congrégation de St-Lazare.

En 1792, le séminaire fut converti en hôpital militaire, et ne fut rendu à sa première destination qu'en 1814.

Les jésuites en furent chargés pendant deux ans. Les pères Lazaristes leur succédèrent en 1816.

Enfin, ces derniers furent remplacés en 1819, par des prêtres séculiers du diocèse, qui ont aujourd'hui à leur tête M. l'abbé Lequeux, dont les ouvrages sur le droit canon sont connus et appréciés de tout le clergé français.

scène. On a aussi beaucoup de motifs de croire que les Romains avaient détourné la rivière de Crise pour l'introduire dans les fossés de la place, et qu'elle coulait parallèlement à la chaussée dont je viens de parler.

Le théâtre était donc placé en dehors de la ville romaine, au sud-ouest, à deux ou trois cents mètres du mur de fortification, près d'une route et d'un canal.

Description des ruines du Théâtre.

De cet édifice, dont les proportions étaient presque colossales, il ne reste plus que des ruines peu imposantes, mais qui suffisent cependant pour le rétablir presque dans son entier.

Lorsque je voulus pour la première fois entreprendre de rédiger quelques notes sur ce monument, l'un des plus intéressants de notre ville, je m'aperçus que sans un plan exact du jardin du séminaire, il me serait impossible d'arriver jamais à rien de satisfaisant. Je m'adressai alors à M. Reymond-Legrand, ingénieur des ponts-et-chaussées, qui accueillit ma demande avec une extrême complaisance. Sous sa direction, M. Lévêque, conducteur des ponts-et-chaussées, dressa avec le plus grand soin un plan géométral d'une exactitude complète. J'en ai fait exécuter une réduction pour servir à l'intelligence de ce qui va suivre. (*Fig.* 3.)

Le théâtre antique de Soissons, comme beaucoup d'autres théâtres romains, était appuyé contre une colline, et cette disposition du terrain avait permis d'éviter les dépenses considérables qu'occasionnait la construction des voûtes superposées, destinées à soutenir les degrés; mais l'élévation naturelle de la colline n'était pas égale à la hauteur des derniers gradins. Il avait été nécessaire de rapporter des terres pour arriver à la hauteur exigée par

le grand nombre de rangées de siéges de la *cavea* (1); pour maintenir la poussée des terres rapportées et peut-être aussi pour supporter le portique ou galerie qui devait couronner l'hémicycle, on avait construit un grand mur circulaire dont on voit encore quelques portions dans le jardin des Capucins et près du cavalier élevé, il y a peu de temps, par le génie militaire. (*Fig.* 3. R *et* S. (2).

L'examen des lieux m'a porté à admettre que le niveau actuel est, à peu de chose près, le même que du temps des Romains.

Je montrerai plus tard que ce mur extérieur devait s'élever à une hauteur considérable. On ne pouvait donc pénétrer dans l'intérieur du théâtre que par des escaliers.

M. l'abbé Labrusse a cru reconnaître dans des arrachements de ce mur R, la place où d'autres murailles auraient été engagées.

---

(1) Lorsque en 1828 on construisit la tranchée qui conduit du séminaire à l'ancien couvent des Capucins, on remarqua que les terres formant la terrasse avaient été rapportées et adossées contre le mur de la *cavea*. Ces couches de terres paraissaient en outre avoir été jetées de haut en bas vers le centre du théâtre. Elles étaient d'ailleurs de même nature que les bancs coquilliers de la colline de la route de Paris, sauf l'irrégularité de leur superposition. Dans la colline où ont été creusés les fossés de l'ouvrage à corne, chaque couche a son caractère géologique propre avec ses coquillages, tandis qu'ici les terres et coquillages sont mêlés ensemble et souvent avec des débris de pierres tendres telles qu'on les rapporte des carrières et avec des couches intermédiaires de sable.

(2) Un vieux jardinier m'a dit avoir vu dans sa jeunesse le mur dont il s'agit existant sans interruption à une hauteur de 4 à 5 mètres du point R au point S, c'est-à-dire sur une longueur de 70 mètres environ Quand on a connaissance de ce fait, on n'est plus étonné que Melchior-Regnault ait pris ces ruines pour les restes d'anciennes *forteresses*.

En revenant un peu vers la droite, on a trouvé N les restes d'une tour ayant 3 mètres 10 centimètres de diamètre, qui devait contenir un escalier par lequel on accédait au point le plus élevé de la *cavea*. Cette tour est placée dans un angle qu'on supposerait formé par le mur de ceinture et par un rayon qui partagerait l'hémicycle en deux parties égales.

Un peu plus loin (au bas du cavalier), existent sur une longueur de dix à douze mètres, les fondations de deux murailles T, éloignées l'une de l'autre de trois mètres et qui se dirigent, parallèlement entre elles, vers le centre de l'hémicycle et viennent s'appuyer contre le grand mur extérieur. Ces murailles, qui avaient une certaine hauteur quand le génie les découvrit en 1836, furent détruites jusqu'au niveau du sol actuel (1); mais M. l'abbé Labrusse constata et fit voir à MM. Lherbette et Godelle, des traces incontestables du petit appareil Romain. Les faces intérieures de ces murs avaient cela de remarquable, qu'on pouvait y suivre comme une ligne diagonale dont la partie supérieure était appareillée avec soin et dont la partie inférieure était au contraire parmentée grossièrement.

On est donc suffisamment autorisé à supposer que les murs dont je viens de parler, soutenaient dans l'origine

---

(1) Des personnes âgées se rappellent avoir vu en cet endroit un grand escalier qui conduisait à un calvaire. Du pied de l'escalier partait une belle allée d'arbres qui se prolongeait jusqu'à la grande porte du couvent des Capucins, en passant devant le parvis de l'église et en longeant l'une des ailes du principal corps de bâtiment. Le caractère en quelque sorte monumental de ce calvaire, son élévation presqu'égale à celle du cavalier actuel, et par conséquent dominant toute la ville et ses environs, devait en faire l'objet du respect et de la dévotion des habitants de Soissons. On y allait en pélerinage le 3 mai.

les marches d'un grand escalier qui conduisait au haut du théâtre.

Cette supposition admise, on serait amené assez naturellement à croire à l'existence d'un autre escalier à l'endroit où se trouvent des arrachements dans le jardin des Capucins R, car leur position aurait été symétrique, se trouvant l'un et l'autre à égale distance de la tour centrale N.

Quoique cette partie du théâtre fût opposée à la ville, on doit reconnaître qu'il était indispensable qu'il y eût de ce côté un moyen pour y accéder. Les Romains comprenaient trop bien les nécessités des édifices destinés à contenir un grand concours de spectateurs, pour ne pas multiplier les moyens de les remplir et de les évacuer.

Si l'on jete les yeux sur le dessin qui représente le théâtre de Pola, *fig*. 2, on remarquera l'indication de cinq escaliers *e* partant de l'orchestre et s'élevant jusqu'à la galerie supérieure.

Si en même temps on fait attention à la manière dont sont placés à Soissons les trois escaliers extérieurs que je crois avoir trouvés, *fig*. 3, R S N, on se convaincra qu'ils répondaient aux trois escaliers du centre de la *cavea* et l'on conclura que deux autres escaliers extérieurs ont dû encore exister l'un à droite et l'autre à gauche, à 36 mètres environ de chaque pignon.

Depuis que ce qui précède a été écrit, on a trouvé intéressant de vérifier si la conclusion à laquelle on était arrivé par la comparaison des deux théâtres, était exacte. Dans ce but, on a fait faire des fouilles du côté oriental, au point qu'indiquait la division supposée de la *cavea* en six *cunei* et qu'il a été facile de retrouver à l'aide du plan dressé par M. Lévêque, et ces fouilles ont en effet mis à découvert deux murs M, en tout semblables à ceux S qui sont au pied du cavalier. Même épaisseur des deux murs, même distance qui les sépare l'un de l'autre

Figure 4.

Vue du pignon occidental du Théâtre antique de Soissons.

(3 mètres), et même direction vers le centre de l'hémicycle (1).

Ainsi nous avons la preuve qu'au moins à Soissons, ces escaliers qui, dans tous les théâtres Romains, partageaient la masse des dégrés en plusieurs parties, servaient à l'introduction des spectateurs autant par le haut de la *cavea* que par l'orchestre.

En se servant des portions encore subsistantes du grand mur de ceinture, l'auteur du plan a pu facilement retrouver le contour entier de la *cavea*. Cette opération a fait connaître d'une manière rigoureusement exacte que le diamètre, ou si l'on veut, la corde de l'hémicycle avait la longueur énorme de 144 mètres. C'est le long de cette corde que devait se trouver et se sont trouvés, en effet, les ruines qui caractérisent le mieux un théâtre Romain. Si vous jetez les yeux sur le dessin *fig.* 1re qui représente l'un des pignons du théâtre de Pola, vous remarquerez l'ouverture réelle ou simulée de trois grandes portes V. (2) A Soissons, des fouilles faites en 1836 ont mis aussi à découvert une partie du pignon occidental et nous retrouvons non pas les trois portes de Pola, mais ce qui est la même chose, trois grandes niches demi-circulaires, *fig.* 3, U et *fig.* 4, dont la destination était sans doute de recevoir des groupes de statues. Ces restes de construction ne s'élèvent plus qu'à 2 mètres 40 centim. du sol de l'orchestre; c'est toujours le petit appareil Romain; les pierres ont 10 à 12 centimètres de haut et depuis 16 centimètres jusqu'à 50 centimètres de long.

---

(1) M Didier-Pottier a bien voulu se prêter très obligeamment à ces fouilles, qui devaient cependant bouleverser un peu le plus bel endroit de son jardin.

(2) Quand les degrés étaient élevés sur des voûtes, des portes étaient nécessaires dans les pignons pour pénétrer dans les galeries. Il n'en était pas de même ici.

En arrière de ces niches, dans le massif de terre et de maçonnerie, on voit à fleur du sol :

Premièrement. A droite, à 5 mètres de distance du grand mur extérieur de la *cavea*, les restes d'une tour *fig.* 3 V (ayant 3 mèt. 50 centim. de diamètre), dont l'ouverture est dirigée vers le mur dont je viens de parler, ce qui prouve suffisamment qu'on y arrivait par le côté ; j'y place un escalier; on y remarquera seulement qu'il ne venait pas aboutir dans la galerie qui devait régner à l'extrémité supérieure de la *cavea*.

Deuxièmement. Deux tours demi-cylindriques X, dont la courbure est opposée à la poussée des terres. Elles étaient remplies de moëllons liés par un mortier. Ce moyen de fortifier les murs destinés à soutenir une grande masse de terre, a été souvent employé par les Romains, notamment à l'amphithéâtre de Trèves.

Troisièmement. Une tour circulaire L qui a été déblayée des terres qui l'encombraient, et dont une partie ouverte annonce qu'on y arrivait par un corridor ayant son entrée sur la façade, près de la troisième des grandes niches dont j'ai parlé plus haut. Je prouverai plus loin par induction que cette tour devait contenir encore un escalier (1).

Aux deux points Y Y, on a indiqué la prolongation pendantquelques mètres du mur du grand pignon occidental.

En 1846, M. l'abbé Gabelle, professeur de philosophie au grand séminaire de Soissons, qui tenait vivement à constater que le monument qu'il avait sous les yeux était bien un *théâtre* romain, fit faire des fouilles à l'autre extrémité de la corde de la *cavea*, et ne tarda pas à décou-

---

(1) Lorsque cette tour fut découverte en 1825, elle sortait de terre comme une pointe de mur en ruine ; elle était alors de 2 mètres plus haute qu'aujourd'hui.

vrir comme du côté occidental, les grandes niches I et la tour intérieure G devant servir d'escalier (1).

Je l'ai dit en commençant, les théâtres des anciens se composaient de deux parties distinctes, savoir : de l'hémicycle, où se plaçaient les spectateurs, et de la scène. Nous venons de voir qu'à Soissons il subsiste assez de parties conservées de la première pour arriver à la reconstituer facilement. Malheureusement, il n'en est pas ainsi du bâtiment de la scène, et nous sommes réduits à des suppositions.

A 14 mètres en avant de la *cavea*, il existe, à une profondeur de quelques centimètres, deux socles (2) B de colonnes et les fondations d'un mur, régnant parallèlement avec la corde de la *cavea*, sur une longueur de 7 mètres ; on est, je crois, suffisamment autorisé à regarder ces restes de constructions comme la grande façade intérieure de la scène, qui, selon le précepte de Vitruve, devait être ornée de colonnes et de statues.

A 15 mètresplus loin Z, on a trouvé, en creusant la terre du jardin, une base et un fût de colonne renversés ; en continuant le même système de suppositions, nous regarderons ce tambour de colonne (qui porte 20 cannelures et a un diamètre de 76 centimètres), comme ayant fait partie de l'ornementation de la façade *extérieure* du bâtiment de la scène.

En se servant des données qui précèdent, et en les comparant aux descriptions complètes de théâtres romains que l'on possède, on peut fixer ainsi les dimensiont de celui de Soissons :

---

(1) De ce côté-ci, le socle du pignon est de 0,21 centimètres plus élevé qu'à droite. Je dois à l'obligeance de M. l'abbé Gabelle des renseignements et des observations qui m'ont été très utiles pour la rédaction de cette notice.

(2) Les socles de colonnes sont à 1 mètre 16 centimètres plus bas que le niveau du terrain auprès des niches du pignon occidental.

Grand bâtiment de la scène, 144 mètres de long sur 12 à 15 de large. (1).

Proscenium, ou espace laissé libre entre la scène et la *cavea*, 14 mètre.

Cavea, hémicycle de 72 mètres de rayon.

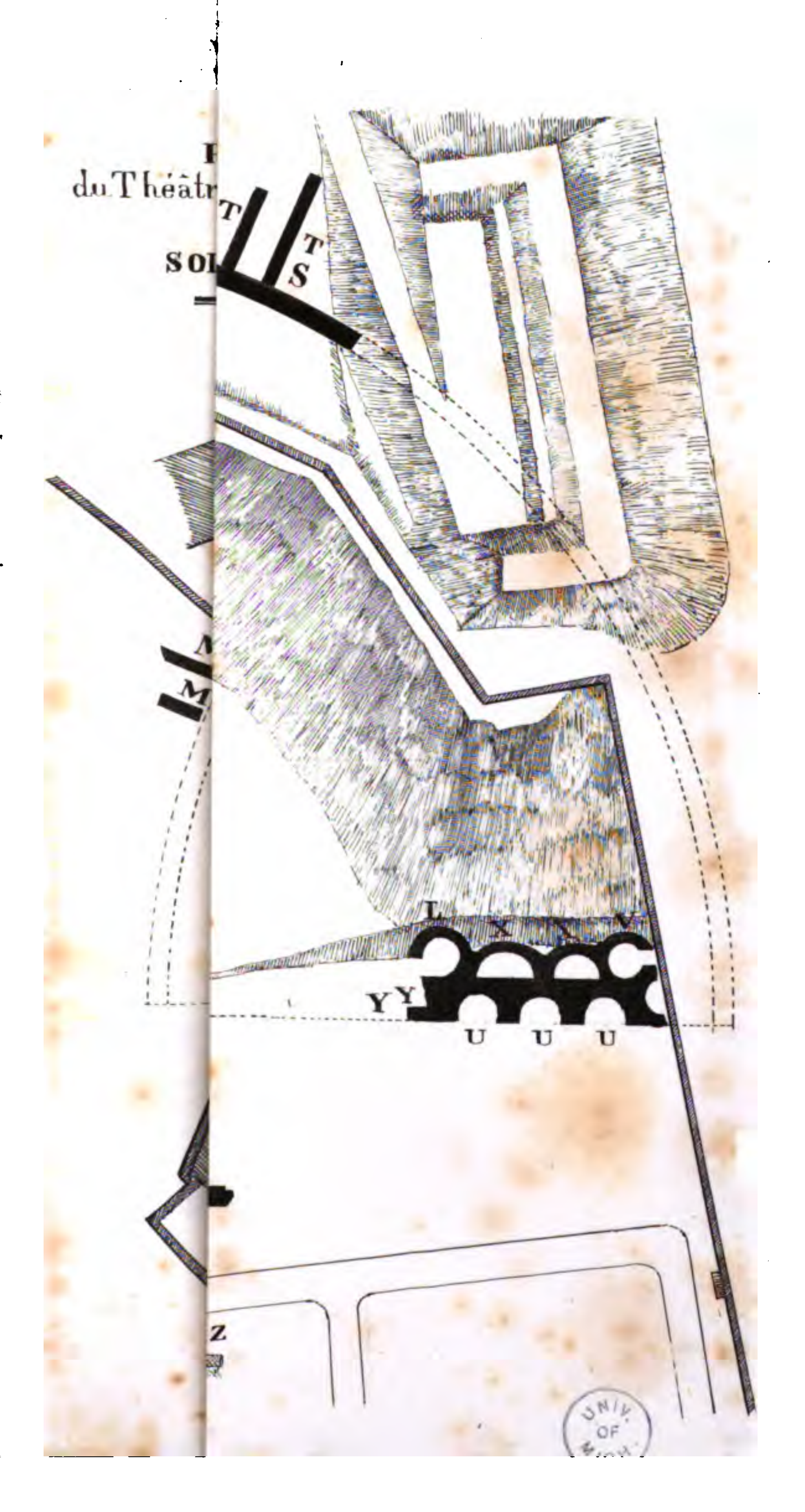
J'ai dit que le théâtre de Pola, reproduit par Montfaucon, paraissait avoir été construit dans les mêmes conditions et sur le même plan que celui de Soissons ; je reviens sur cette observation, parce que j'y trouve une induction dont je dois tirer partie pour déterminer la disposition de la *cavea*.

On voit sur le plan donné par le savant bénédictin qu'on arrivait à la précinction ou palier situé au milieu des degrés par deux escaliers placés aux pignons de la *cavea*. Ici nous avons aussi dans les pignons deux tours qui n'ont pu avoir d'autre destination que celle de servir de cage d'escalier; il paraît assez naturel aussi de les faire déboucher au *milieu* des degrés. Au moyen de cette observation, nous pourrons fixer au moins approximativement et d'une manière assez vraisemblable, premièrement, quel était le diamètre de l'orchestre ; secondement, quel était le nombre des rangées de gradins, et à quelle hauteur s'élevait le dernier degré.

La tour dont je viens de parler, L *fig*. 3, est à 22 mètres du grand mur d'enceinte de la *cavea;* c'est donc le nombre de degrés que peuvent contenir 22 mètres qui sera la moitié de la totalité de ceux qui devaient exister. Le calcul est facile à faire, puisque l'on sait quelle était la largeur des siéges dans ces édifices (2); mais il faut déduire

(1) Je n'affirme rien, et l'on peut très bien supposer que la scène n'avait pas toute la longueur de la corde de la *cavea*.

(2) Dans les théâtres romains, les siéges avaient habituellement 1 pied 3 ou 4 pouces de hauteur, et de 1 pied 10 pouces à 2 pieds 4 pouces de largeur.



du Théâtr
SOI
T
T
S
M
M
L
X
X
V
Y
Y
U
U
U
Z

de ces 22 mètres, 5 mètres pour la galerie qui devait régner au faîte de l'hémicycle; plus 1 mètre 30 centimètres pour une précinction qui paraît avoir été indispensable pour faciliter la circulation dans cette partie de la *cavea*: Il reste donc 15 mètres 70 centimètres; lesquels divisés par 68 centimètres, largeur ordinaire des gradins chez les Romains, donnent vingt-trois rangées de siéges.

Je donnerai le même nombre de degrés pour la partie inférieure, et je supposerai également une troisième précinction de ce côté.

En récapitulant tous ces nombres, on trouve :

Pour la galerie.	5
Pour trois précinctions.	4
Pour 46 degrés.	31
Pour le rayon de l'orchestre.	32
En tout.	72

Dans les monuments destinés aux jeux publics chez les Romains, la hauteur des degrés variait entre 41 et 44 centimètres ; prenant cette base pour mon calcul, et comptant chaque précinction pour deux degrés en hauteur comme en largeur, je trouve que le dernier degré devait s'élever de 21 mètres au-dessus du sol de l'orchestre. (1).

(1) Je ne me dissimule pas les nombreuses objections qu'on peut faire et sur le nombre et par conséquent la hauteur des degrés, et sur la grandeur démesurée de l'orchestre. Je sais qu'on peut supprimer plusieurs rangs de siéges et supposer une grande plate-forme dans la partie supérieure de la *cavea*, mais alors les travaux qu'ont occasionnés la construction du mur d'enceinte et l'amoncellement des terres rapportées, ne paraissent plus suffisamment motivés. Quant à l'orchestre, on ne peut le diminuer qu'en faisant avancer les gradins; dans ce cas, il faut supposer que le massif de terre qui les portait a été enlevé régulièrement, ce qui n'est pas vraisemblable.

La précinction du milieu aurait donc été à 10 mètres 50. Cette hauteur est en effet nécessaire pour qu'elle ait pu régner au-dessus du cintre de la première niche ; ce qui devait être et ce qui paraît prouver de nouveau que le nombre de degrés ne pouvait être beaucoup moindre de vingt-trois pour la partie inférieure de la masse des gradins.

Aujourd'hui, la portion la plus élevée de l'ancienne enceinte ne domine plus que de 11 mètres 60 centimètres le socle de la première niche de droite.

Je viens de parler de 46 rangées de degrés dont le théâtre de Soissons aurait été garni ; mais, il faut le dire, l'existence même de ces siéges en pierres n'est pas parfaitement constatée, car on n'en a pas trouvé en place. Deux pierres que M. l'abbé Labrusse a considérées comme d'anciens gradins, ont seules été trouvées vers le point E. Ces pierres avaient 1 mètre 65 centimètres de longueur, 40 centimètres de hauteur, et 70 centimètres de largeur. Ces dimensions sont bien celles qui conviennent à des degrés de théâtres antiques. Il faut ajouter que leur surface supérieure paraissait usée comme par un long frottement. Le marbre est rare dans notre pays, mais la pierre dure propre à cet usage est très commune. Vraiment, on ne s'expliquerait pas pourquoi les Romains auraient construit le grand mur d'enceinte de leur théâtre, les tours dont nous avons constaté l'existence, ainsi que les immenses pignons dont les premières assises subsistent encore, puis se seraient arrêtés là sans compléter leur œuvre par ce qui nous semble le plus indispensable.

Toute la partie inférieure de la *cavea* est recouverte d'une couche épaisse de terre ; des fouilles un peu considérables mettraient peut-être à découvert quelques-uns des derniers degrés. Mais, au reste, il est facile de se rendre compte de leur disparition ; il en aura été ici

comme dans beaucoup d'autres villes des Gaules, où, vers la fin du 3e siècle à l'approche de l'invasion des barbares, les pierres des grands édifices ont été employées à relever les murs tombant en ruine des cités romaines. (1).

Dans le cours de ce travail, j'ai répété plusieurs fois que les théâtres des anciens étaient ordinairement couronnés d'une galerie ou portique formé d'arcades, où se plaçaient les femmes, parce qu'elles y étaient à couvert contre les injures du temps. Cette galerie ne pouvait avoir moins de 6 à 7 mètres d'élévation; or, en ajoutant ces 7 mètres aux 21 mètres que nous avons trouvés pour la hauteur du dernier degré, nous trouvons une hauteur totale de 28 mètres environ, et si, comme tout porte à le croire, le grand bâtiment de la scène se raccordait par ses ailes avec le portique, on sera frappé des proportions colossales que présentait le théâtre antique de Soissons.

Mais mes suppositions n'ont rien d'improbable ni d'exagéré, car il existe en France un édifice de dimensions à peu près semblables; c'est le théâtre romain d'Orange, dont la scène subsiste encore presqu'entière, et présente un bâtiment de 100 mètres de long sur 36 mètres de haut.

Il est curieux de comparer les dimensions du théâtre de Soissons avec celles des autres théâtres romains dont nous avons la mesure.

Théâtre de Soissons, grand axe de la *cavea*.	144 m.
d'Orange.	100
d'Arles.	103
de Lyon.	100
d'Avenches, en Suisse, environ. .	100
d'Evreux.	95

(1) Les vieilles murailles de la ville de Sens sont remplies de pierres sculptées ou portant des inscriptions qui ont appartenu à des monuments romains. J'ai vu moi-même dans les fondations d'un mur de fortification romaine à Tours, un bas-relief représentant Diane chasseresse.

A Rome, le théâtre de Marcellus, qui passait pour le plus petit, avait 140 mètres, et contenait, dit-on, 22,000 spectateurs.

On voit que pour ses dimensions, le théâtre antique de Soissons dépassait de beaucoup les autres théâtres des Gaules dont il nous reste des ruines et qu'il ne le cédait en immensité qu'aux grands théâtres de Rome. Et si les calculs sur lesquels on s'est basé à l'égard du théâtre de Marcellus sont exacts, plus de 22,000 spectateurs pouvaient s'asseoir dans son orchestre et sur ses degrés (1).

Je laisse à déduire les conséquences qu'on peut tirer de cette observation pour établir l'importance de la ville de Soissons sous les Romains. (2) Ce que nous connaissons de son théâtre antique ne présentant au reste aucune particularité très remarquable, c'est sous le point de vue historique spécial à *l'Augusta Suessionum* que son existence me paraît avoir le plus d'intérêt.

Ses proportions énormes viennent encore une fois constater que les Romains portaient avec eux partout où ils s'établissaient leur goût passionné pour les jeux scéniques.

Il ne me paraît pas inutile de consigner ici qu'une expérience répétée plusieurs fois a constaté que des paroles prononcées sans forcer extrêmement les voix de l'endroit même où devait se trouver le *Pulpitum*, s'entendaient distinctement à l'extrémité supérieure de la *cavea*. On sait d'ailleurs que les acteurs, chez les Ro-

(1) J'ai cherché moi-même à vérifier la justesse de cette évaluation, et j'ai trouvé que si l'on suppose remplis entièrement l'orchestre, les gradins et le portique, elle n'a rien d'exagérée.

(2) On doit rappeler ici que tous les historiens ont répété que deux légions romaines tenaient garnison à Soissons.

mains, portaient des masques de manière à augmenter le volume et la portée de la voix. (1)

Il ne doit plus rester maintenant aucune incertitude sur la nature du monument qui existait autrefois près de la cité Romaine; c'était un théâtre et un théâtre dans toutes les conditions ordinaires de ce genre d'édifice.

M. de Caumont après un examen attentif des ruines des théâtres de Lillebonne (Calvados), de Drévant (Cher) et de Lisieux, a constaté que les Gallo-Romains avaient construit dans les villes dont l'importance ne comportait pas l'existence d'un théâtre et d'un amphithéâtre, une espèce d'édifice mixte, qui tenait de l'un et de l'autre et qui au lieu de présenter un ovale complet comme les seconds ou seulement un hémicycle comme les premiers, décrivaient trois quarts de cercle et n'avaient pas de scène. M. de Caumont suppose que dans ces théâtres l'orchestre était le plus ordinairement abandonné aux mimes et aux danseurs; cependant il a cru reconnaître en même temps, qu'on s'était réservé la possibilité d'établir au besoin une scène en bois.

A Soissons nous avons un hémicycle régulier et si l'on peut admettre avec vrais emblance que son immense orchestre était souvent envahi par les lutteurs et les gladiateurs, il n'en parait pas moins rationnel d'affirmer que le théâtre avait été élevé particulièrement pour la représentation des pièces des poëtes tragiques et comiques.

Objets trouvés dans l'enceinte du Théâtre.

Les fouilles qui ont été pratiquées à diverses époques

---

(1) Il faut tenir compte aussi de ce passage de Vitruve : « On fait » des vases d'airain selon la grandeur du théâtre, et on leur donne » une telle proportion qu'ils sonnent la quarte et la quinte l'un de » l'autre, etc. Ils doivent être placés entre les siéges du théâtre. »

sur le terrain du Séminaire, n'ont pas amené, comme dans d'autres villes, la découverte d'objets intéressants sous le rapport de l'art et indiquant un édifice construit avec beaucoup de luxe. Cependant comme les plus petites choses servent quelquefois à éclaircir des questions difficiles, je vais terminer mon travail en rappelant les différents objets qui ont été trouvés avec l'indication de la place même où ils l'ont été.

Premièrement. Près de la tour du pignon occidental et même sur l'espèce de terre-plain que forme actuellement le pignon, plusieurs pierres dont la taille prouve qu'elles ont fait partie d'un cintre de grande dimension. Elles offrent, par leur grosseur et leur forme, une analogie complète avec celles qu'on voit dessinées au-dessus des trois portes du théâtre de Pola.

Deuxièmement. Dans la tranchée conduisant aux Capucins, plusieurs monnaies Romaines.

Troisièmement. Près du mur de la scène, une médaille en argent de Vespasien.

Quatrièmement. Au pied des grandes niches du pignon occidental, lorsqu'on les dégagea des terres qui les recouvraient, un fût de colonne de 69 centimètres de diamètre portant vingt cannelures ; un chapiteau corinthien très fruste ; plusieurs pierres ayant 70 centimètres de hauteur sur 62 de largeur, percées de trous en queues d'aronde et ayant fait partie de voûtes considérables ; et plusieurs médailles de Constantin, de Posthumius et de Tétricus.

Cinquièmement. Vis-à-vis le mur de la scène et à 15 mètres plus loin, un fût et une base de colonnes renversés ; ce tambour, qui est la partie inférieure de la colonne, porte 20 cannelures, il a 76 centimètres de diamètre, la base a 1 mètre 3 centimètres carré ; ces objets enfoncés de plus d'un mètre sous terre, étaient

entourés de tuiles à rebords, dont plusieurs encore entières.

Sixièmement. Dans diverses parties du jardin du séminaire, plusieurs monnaies Romaines.

De tous les monuments qui ornaient la vieille cité Romaine, il ne nous reste plus que les ruines du théâtre du séminaire ; le Christianisme vainqueur aux 4e et 5e siècles, n'a pas laissé debout une seule pierre des temples des faux dieux ; les barbares ont dû faire subir le même sort aux bâtiments civils, et les fondations de murailles, les bases de Portiques, les mosaïques nombreuses, que les travaux du génie militaire avaient mises à découvert il y a quelques années, ont été bientôt ou rasées, ou recouvertes par les demi-lunes et les bastillons.

Si les restes du théâtre n'ont pas eu le même sort, on le doit à M. l'abbé Labrusse, chanoine de la cathédrale de Soissons, alors l'un des directeurs du grand séminaire, qui, sachant reconnaître dans chaque portion de muraille qui se montrait et qu'il faisait conserver avec soin, le caractère antique, put enfin constater l'existence du théâtre de la ville romaine. M. l'abbé Labrusse a droit à la reconnaissance de tous les vrais amis de nos antiquités nationales.

La société est vivement intéressée par la lecture de ce savant mémoire. C'est un travail complet et sérieux, et pour lequel M. de Laprairie n'a épargné ni peines ni argent pour le rendre digne de la société à laquelle il a bien voulu l'offrir. Soissons peut donc se féliciter de son importance et de ses vieux souvenirs sous la domination romaine. Les calculs auxquels vient de se livrer notre digne collègue, prouve que notre cité ne le cédait pas pour l'étendue et les proportions colossales de ses édifices à au-

onne des villes les plus considérables de la Gaule. Cette notice a de plus un immense avantage; c'est d'avoir enfin éclairé un point d'histoire local et de lui donner désormais aux yeux de la science la certitude d'un fait historique.

La société ne doit pas oublier que M. Villefroy n'a pas peu contribué avec M. de Laprairie à cette précieuse découverte, et qu'à différentes époques il avait fait paraître quelques notes pleines d'intérêt dans les publications du comité archéologique dont il est un des membres les plus actifs.

Honneur donc à ces deux archéologues! La société leur vote de sincères remerciements.

M. Périn annonce, pour la prochaine réunion, un rapport sur les évènements politiques dont le Soissonnais a été le théâtre depuis 1789.

M. Daras promet quelques considérations sur la marche de l'art au 12e siècle, et une notice sur l'abbaye de Morienval.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE.

Mardi 7 Novembre 1848.

Présidence de M. de Laprairie.

COMMUNICATIONS.

M. Clouet adresse à la Société quelques renseignements historiques extraits des Archives nationales concernant la fondation du prieuré de Saint-Vulgis de La Ferté-Milon. Trois de ces pièces sont rapportées assez fidèlement dans l'*Histoire du Valois*, par Carlier. La quatrième pièce, qu'on ne retrouve dans aucun historien du Soissonnais, figure dans le cueilloir-rouleau des Archives nationales où sont portés les chartres ou titres, en vertu desquels les *usagers* jouissent en la forêt de Retz. C'est un parchemin de 33 centimètres de large sur 5 mètres de long, qui a pour titre :

C'est le jugiez dou roy de France, Philippe-le-Bel, pour l'usage de ladite priourté, en 1290.

On y voit que les religieux de Saint-Jean-des-Vignes, qui desservaient le prieuré de Saint-Vulgis, prétendaient avoir l'usage *usuarium* dans les bois du seigneur de La Ferté-Milon, pour le chauffage de leurs fours et de leurs

maisons, comme aussi pour la construction des moulins et des édifices qui leur appartenaient. Ils ajoutaient que les gens du Roi, en s'opposant à cet usage immémorial, commettaient une grande injustice à leur égard. Le Roi, de son côté, leur contestait la jouissance et l'exercice de ce droit; il leur permettait seulement de prendre dans sa forêt de Retz la charge d'un âne et tout le menu bois. C'est alors qu'intervint ce concordat, qui, après examen des titres, des raisons et de la bonne intention des religieux, donna gain de cause aux Joannistes de Saint-Vulgis.

M. Perin commence la lecture de son vaste travail sur les événements Soissonnais depuis 89. C'est un espèce de prologue, de mise en scène qui précise nettement le point de départ de cette grande et fameuse époque. M. Perin désire compléter ses recherches avant de rien livrer à l'impression.

M. l'abbé Daras rend compte d'un voyage archéologique qu'il a eu occasion de faire dans le cours de ses vacances et qu'il intitule : *Essai sur l'Eglise de Morienval*. Ce titre, assez restreint, n'empêche pas le jeune archéologue de peindre et de décrire assez longuement sur sa route diverses localités importantes, telles que Pont-Archer, Montigny-Lengrain, Chelles, la chaussée Brunehaut, le col de Banru, le palais de Bérogne.

M. Clouet a joint à ce travail plusieurs dessins, qui donnent une idée parfaite du style architectural de l'édifice.

Essai sur l'Église de Morienval.

Messieurs,

Parmi les monuments de notre contrée, dignes de fixer l'attention de la Société, il en est qui se recommandent

naturellement par la grandeur de leurs proportions ; il en est d'autres plus humbles, qui empruntent leur valeur architecturale aux richesses d'une élégante ornementation, et d'autres enfin, qui, à défaut de l'éclat d'une splendeur évanouie, osent néanmoins se présenter encore à vous, entourés d'un imposant cortége de souvenirs ; mais si dans aucune de ces classes, l'ancienne abbaye de Morienval n'apparaît au premier rang, elle fait peut-être plus, Messieurs, en osant malgré les mutilations qui la déparent, s'offrir par tous ces titres à votre admiration. — En effet, les proportions originales de son plan, la noblesse de sa décoration, le prestige d'une ancienneté mérovingienne, et les particularités de son abside jusqu'ici reconnu unique dans la province, placent incontestablement cette basilique au rang de nos plus curieux édifices ; dès-lors, sa connaissance est nécessaire à tout homme qui s'intéresse au développement des arts dans son pays, et son étude est indispensable à ceux qui s'occupent spécialement des caractères particuliers de notre architecture du Nord, et de l'histoire de ses mystérieuses origines.

Nous avons parlé d'altérations : sans doute il se voit encore aujourd'hui d'assez beaux restes de l'église primitive de Morienval ; mais si belle que cette église se soit conservée, comment ne pas soupirer, en présence des honteuses dégradations froidement infligées à ce vénérable monument, sans plus de respect pour la mémoire de son fondateur mérovingien que pour celle du prince carlovingien, qui l'avait relevée plus solide et plus brillante du milieu de ses ruines ; — mais quoi ! sera-ce donc toujours là l'histoire de nos monuments, et pourquoi faut-il que toutes les notices soient des élégies ? Ici encore, une impitoyable main, que ce soit celle du temps ou des hommes, il importe peu, a démoli le portail de Morienval, découronné la maîtresse tour, saccagé la nef,

rasé son latéral droit, entaillé ses voûtes, défiguré son abside et mutilé son chœur ; — dès-lors, on le sent, la variété des sculptures, la régularité des formes, aussi simples que régulières et belles, l'expression des sujets symboliques, toutes ces qualités heureuses qui la distinguaient se sont affaiblies ; et cette chasteté architecturale, résultat de cette pureté native de formes conservée intacte, s'est évanouie. En un mot, toute cette harmonie qui naissait d'un agréable ensemble, a été complétement détruit ; et depuis que sa façade a été démolie, l'église de Morienval ne porte même plus sur son front cette sombre couleur des siècles dont le temps l'avait couverte, et qui faisait aussi de la vieillesse de ce monument l'âge de sa beauté. Et cependant, Messieurs, quel que soit son âge et quelque essentielles que soient ses parties mutilées, cette église excite encore à la première vue, non-seulement un cri de regret et d'admiration, mais on sent qu'il y a là dans ces chapitaux, dans cette abside, dans ces tours, je ne sais quelle forme insolite qui étonne, qui demande explication, parce qu'elle touche nécessairement de très-près aux plus graves problèmes de l'architecture romane.

Il y a quelques années, dans un remarquable rapport demandé par le Gouvernement, et tendant à éclaircir le difficile problème des origines de l'ogive, M. Vitet fut assez heureux pour dissiper en grande partie les ténèbres qui obscurcissaient l'époque de la transition ; écrivain brillant, critique supérieur, esprit habitué à manier habilement l'arme de la logique et de l'induction, non-seulement il posa d'une main ferme, dans sa belle monographie de Notre-Dame de Noyon, des règles susceptibles de diriger sûrement nos appréciations sur cette architecture ; mais, ce qui nous intéresse ici surtout, ce fut dans les principaux monuments de notre contrée, qu'il vint chercher sa base et établir les points parallèles de ses

comparaisons. Il justifia ses aperçus, il confirma solidement ses principes en les appliquant aux églises de Soissons, Senlis, Laon, Braine et Longpont.

Toutefois, Messieurs, ce travail ne résolvait pas des questions bien autrement graves, quoiqu'il les eût légèrement touchées : car en éclaircissant la pensée de transition, il laissait subsister intactes toutes les difficultés relatives à notre architecture romane du Soissonnais, antérieure au 12e siècle. Or, ce fut pour essayer d'aborder ces difficultés, pour chercher une solution à ce problème que deux de vos membres résolurent de traiter la question de l'architecture de Morienval, seul fragment important de notre « art primitif roman » que le temps et les révolutions nous aient laissé pur et complet : l'esquisse au crayon des plus curieux modèles de la sculpture de cette église, l'étude des formes originales de son architecture, et l'analyse de toutes ces richesses de l'art, tel fut le thême de mon honorable collègue : l'examen critique de la date de ce monument, la réunion en faisceau de tous les souvenirs traditionnels, historiques et légendaires de ce monastère célèbre, telle fut la part du travail dont je fus chargé.

Tout du reste dans ce voyage, devait nous offrir, Messieurs, une ample moisson d'observations : une ancienne chaussée se trouvait sur les hauteurs parallèlement à notre route, nous l'adoptâmes comme direction : on pouvait rencontrer moins ; car parmi ce réseau de voies romaines qui se répandait du Capitole à travers les nations, l'une des plus importantes, selon Bergier, était sans contredit celle qui, sortant par la *Porta Flaminia*, se dirigeait vers l'occident, desservait les Gaules et rattachait à la Métropole la Lyonnaise, la Narbonnaise et la Belgique. Comme une de ces artères principales qui portent le sang et la vie jusqu'aux extrémités du corps, après avoir traversé Milan, Arles, Lyon, Troyes, Reims et Sois-

sons, elle se ramifiait de là dans tous les sens jusqu'aux rivages de l'Océan ; en nous rendant à Morienval, nous nous proposâmes donc de suivre cette voie sur un espace de neuf lieues ; c'est-à-dire de Pont-Archer à Champlieu.

Tous, vous connaissez Pont-Archer, mais qu'est-ce que Champlieu ? Champlieu, Messieurs, ce nom est signalé à chaque page des *Annales du Valois*, et partout, il nous apparaît rehaussé par le prestige d'une antiquité fabuleuse; on y a vu successivement un *oppidum* gaulois, le *stativa castra* des Césars, l'antique Capitale des Sylvanectes.

Il n'est pas d'historien qui, a la vue de cet immense tableau de 1,200 mètres sur 600, couverts de remparts en amphithéâtre, de souterrains, de sarcophages, de médailles, n'ait égalé la témérité des conjectures à l'importance des ruines. Il est certain qu'on y a trouvé de grossiers sarcophages, des haches de silex qui venaient des Gaulois (1), des tombeaux sculptés, des chapiteaux doriques, des médailles, de la céramique, et d'autres produits de l'art des Romains (2), des coupes, des écussons, des armures, des casse-têtes et des fers de lance (3), tous objets évidemment revendiqués par le moyen-âge. Toutes les civilisations avaient donc, à leur passage, déposé là quelques-uns de leurs débris, et il n'en fallait pas tant pour complaire à la plus ambitieuse curiosité.

Partis le matin à sept heures, nous passions à huit devant le portail de Montigny-Lengrain ; nous nous arrêtâmes cinq minutes, le temps d'analyser l'église qui est de la fin du 11e siècle. — Arcade triomphale, composée d'un faisceau de tores en encorbellement, — au transept, ga-

---

(1) *Not. Arch. de l'Oise*, p. 25.
(2) *Ibid.*, p. 53-79.
(3) *Ibid.*

lerie basse, formée d'arcades en application sur le mur du pignon. — Dans le chœur vingt-sept chapiteaux enrichis d'une belle végétation, — clocher, huit fenêtres courtes, mais larges, encadrées par 32 colonnettes, posant sur leur base quadrangulaire et couronnées comme de corbeilles de fleurs, de leurs chapitaux feuillagés. — Autour de ces fenêtres, tores d'un grâcieux profil et guirlandes à têtes de clous évidées. — Je voulus également jeter un coup-d'œil sur les *Archives communales*. — Je relevais au calque en 1672 la signature de Jehan Gautier, maçon; — c'était tout simplement le dessin de sa truelle. — En 1673, 3 juillet, celle d'Antoine Faumont, j'ignore sa profession ; il signait par un perce-vin. — Même jour, celle de Simon Fortier ; il signait par un poisson. — 1700, 15 novembre, Pierre Santaussy signe par un seau à boire, muni à l'anse de son crochet. — En 1669, 18 janvier, Jeanne Hennin, la ménagère, signe par une soupière. — Je profiterai de cette occasion pour informer la Société que j'ai déjà recueilli dans les *Archives* un assez grand nombre de ces signes monogrammatiques, si fort en usage dans le moyen-âge. — Ces signes paraissent se rattacher évidemment aux marques des appareilleurs, que l'on trouve gravées sur les monuments de cette époque; longtemps ces marques furent envisagées comme des hiéroglyphes inexplicables ; on les dédaigna : mais lorsque MM. Didron et Mallay publièrent les marques des ouvriers constructeurs qui bâtirent le donjon de Coucy et les tours de Strasbourg, le dédain cessa et l'on voulut bien accorder à ces sortes de *signatures d'ouvriers ignorants* un intérêt spécial. Il faudrait donc voir s'il n'y aurait pas quelque analogie entre les signes des appareilleurs de pierre du moyen-âge, et les signes reçus à la même époque dans les actes publics ponr servir de signatures officielles. Nul doute, si ces analogies se trouvaient justifiées, que des recherches faites dans ce sens ne révé-

lassent sur les plus anciens titres notariés, un grand nombre de noms d'artistes aujourd'hui ignorés.

Je recueillis encore sur le cadastre les lieux dits historiques, je copiai le testament de Philippe de Chouy, *sépulturé le 23 janvier 1623, devant le crucifix*, et nous partîmes à Chelles. Nous entrâmes dans sa belle petite église romane ; à mesure que nous nous éloignions du Soissonnais et que nous nous approchions de Morienval, l'architecture romane se nuançait sensiblement, elle s'imprégnait d'un caractère neuf ; nous n'étions plus dans la vallée de l'Aisne, ce n'était plus cette végétation profondément fouillée, laciniée et fleurie de Vailly, Soissons et Mercin, ni cette épaisse et lourde foliation marine des chapiteaux de Billy, Courmelles, Berzy et Berny, ni enfin les rinceaux entrelacés de Condé et Fontenoy, où les monstres symboliques de Vauxbuin, Saconin et Pernant. Ici, commençait autour de la corbeille des chapitaux ces gracieux cols de dentelles que nous devions retrouver dans la nef de Morienval, mais plus grossièrement sculptés. — Au reste, d'autres caractères, comme l'ornementation des tailloirs, la superposition des quatre étages de fenêtres dans les tours romanes, caractères observés à Retheuil, retrouvés à Morienval et inconnus dans le Soissonnais, achevèrent bientôt de nous convaincre que nous étions entrés dans une nouvelle zone architecturale. Cependant, comme point de contact avec l'architecture des rives de l'Aisne, la triple abside de Chelles nous reproduisit aux yeux la triple abside de Berny-Rivière. Rien n'est gracieux vraiment, comme ces petites demi-rotondes à la romane qui précédèrent la forme anguleuse des sanctuaires pentagones du 13e siècle. Leurs lignes flexueuses, adoucies, s'harmonient trop bien avec le dôme de l'autel pour qu'on ne les regrette pas toujours. — A Chelles : Chapiteaux à feuilles frisées, lancéolées, laciniées. — Tailloir à profil brisé par un angle rentrant, forme assez rare.

— Nervures à trois tores séparés par des cavets; le tore du milieu, loin de se terminer par le dos de carpe ou l'arête mousse, se trouve au contraire intérieurement creusée par une étroite rigole. L'arcade triomphale repose sur deux colonnes engagées, flanquées de leurs minces colonnettes; rien de plus commun, mais ce qui ne l'est pas autant, ce sont ces fûts de colonnes chargés d'une cannelure unique ou brisée en zig-zag, que nous avons observés à l'extérieur.

Sorti de cette antique *Cella* (1), nous nous dirigeâmes vers les ruines romanes de la chapelle de Bérogne, il nous fallut les chercher loin du hameau, dans un obscur bocage; elles étaient totalement recouvertes de ronces et d'épines; le portail seul, quoique partout crevassé, était encore debout, ainsi que la partie inférieure des murs d'enceinte croulés à l'intérieur. — Curieux de voir s'il ne restait pas encore quelques débris *des deux effigies de ces chevaliers, peints avec la cotte blanche, sur les talons, ès-vitres de la chapelle de Bérogne* (2), nous escaladâmes la nef par une des fenêtres, mais cette basilique romane n'était plus qu'un endroit affreux; et après avoir inutilement heurté du pied ces amas de colonnes rompues, nous nous hatâmes de sortir de cette caverne, suprême expression d'une architecture convertie en vétusté sauvage. — Nous ne fûmes pas plus heureux dans notre recherche du manoir des sires de Bérogne, amis et protecteurs de l'abbaye de Morienval (3). Bérogne n'est plus

(1) Au nombre des premières églises fondées dans le Valois, on doit mettre celle de Chelles, autrefois *Cella. Hist. du Val.*, I, p. 30.

(2) Berg. *Val. Roy*, p. 24. *Hist. Val*, p. 192.

(3) En 1122, Baudouin de Bérogne signait dans l'église de Saint-Jean-au-Bois une charte de donation, en faveur de Morienval. — *Curt. Morn.*, 32. En 1223, Robert de Bérogue signait comme

qu'un misérable hameau, et certes, lorsqu'en 1225, Philippe-Auguste signait à Paris la Charte de commune qu'il accordait à ses habitants, il ne prévoyait pas, en se réservant expressément *ses droits d'ost et de procure*, qu'une aussi déplorable destinée dût échoir un jour à ce bourg florissant (1).

Cependant, nous avions hâte d'arriver à Morienval, et toutefois difficilement, messieurs, on se formerait une idée juste des richesses archéologiques de la ligne qui nous restait à parcourir. — Déjà, à la hauteur du *col de Banru*, nous avions retrouvé l'emplacement où avait eu lieu, comme quelques-uns le prétendent, l'extermination d'une tribu gauloise, et les débris des crânes par nous recueillis à l'endroit où ils jonchaient encore la terre, avaient ajouté une forte probabilité à cette interprétation. — Au sortir de Bérogne nous reconnûmes, après les Bénédictins, l'emplacement du *Palatium Casnum*, résidence impériale des Carlovingiens. Pendant des siècles entiers, la position du *Palatium Casnum* demeura ignorée des savants. Que d'investigations n'avaient pas été faites! Combien d'hypothèses prétendues solides, et de fait invraisemblables! Et cependant c'était là, qu'en 877 (2), s'étaient rassemblés les hauts barons du royaume pour arracher la France aux déprédations des Normands et soutenir la couronne de Charlemagne, chancelante par la mort de Charles-le-Chauve. — C'était là que cet empereur, en 855, après avoir dit adieu à ses frères, et ordonné

Pleige, avec Odon de Pierrefonds, Raoul de Braine et Jean de Cuise. *Cart. Morn.*, 48.

(1) Les Anglais ont démoli Bérogne, sous Charles VI, et les habitants de Bérogne ont démoli leur chapelle au commencement du siècle dernier.

(2) *Hist. F.*, t. I, p. 190. — *Ann. Bert.*, 877. — *Envi Compieg.*, 172.

à son épouse de venir à sa rencontre, était allé se reposer de ses fatigues pendant les chasses d'automne (1); la sagacité d'un bénédictin pouvait seule retrouver ce palais, neuf siècles après sa destruction. Ses ruines subsistaient encore lorsque Michel Germain en fit la reconnaissance; mais nous les cherchâmes inutilement.... les ruines mêmes avaient péri. *Etiam periêre ruinæ.*

Traversant alors ces plateaux historiques où se livrèrent tant de batailles, nous saluâmes en passant les vingt-huit fenêtres romanes de Retheuil, et après sept heures de la plus vive attente, apparut enfin à nos regards se projetant au loin sur le noir rideau de la vieille forêt de Cuise, trois tours hautes et blanches : c'était Morienval.

Avant de descendre le versant du dernier plateau, nous nous arrêtâmes pour nous donner le plaisir de cette impression première, que devait produire naturellement sur nous la vue de ce vénérable monument, et de ces *tant vieilles tours*, âgées de plus de neuf siècles ; le charme de cette impression ne pouvait être surpassé que par le sentiment pénible qui nous saisit en l'abordant. Nous avons mentionné, dès le commencement, les pertes qu'avait faites l'église de Morienval ; cette belle basilique a vraiment souffert entre les mains de ses restaurateurs un douloureux martyre; les coups de la Révolution ne lui furent pas moins sensibles. — Vous avez vraiment belle grâce d'en rejeter la faute sur l'imprévoyante impéritie du maître-ès-œuvres, qui n'aurait pas su proportionner l'excessive portée des murs avec la poussée des voûtes, et vous aurait mis, dites-vous, dans la nécessité de diminuer ces murs et de refaire le toit et la voûte ; puisque vous êtes si habiles, expliquez donc comment les tours

(1) *Aimoin.*, lib. 5, cap. 23.— *Hist. des Gaul*, t.VIII, p. 344-345.

du chœur, où vous n'avez pas touché sont demeurés intactes, tandis que la maîtresse tour que vous avez soulagée de la moitié de son poids, se crevasse aujourd'hui du sol à la frise. En effet, cette tour s'affaisse et laisse voir au dehors toutes les rides de la vieillesse. Morienval n'est plus qu'un fantôme muet, une ombre de ce qu'elle a été. En s'approchant de ces cloîtres en ruines, de ces murs séculaires, on sent que la richesse de ces débris n'attestent que plus haut la valeur de ses pertes. — Sans doute les fragments échappés à l'insulte des siècles éclairent encore la splendeur de son passé glorieux ; mais dans cette pauvre Eglise, on ne reconnaît plus pourtant ni la basilique de Dagobert, ni l'opulente abbatiale de Charles-le-Chauve, et à la vue de tant d'abaissements, on se demande ce qu'est devenu ce superbe orgueil qui la rendait si fière, alors qu'elle prétendait dominer les abbayes princières de toute la hauteur que lui donnait la noblesse de sa royale origine, et la prééminence de son ancienneté. — Aujourd'hui ses rivales sont tombées; elle-même, jonche le sol à moitié, et cependant sa gloire s'annonce encore aux regards par un effectif de soixante-dix-huit fenêtres, et cent quatre-vingt-dix-sept colonnes de même style, toutes assises sur leur piédestal et couronnées de leurs chapiteaux. Un portique græco-italien a remplacé le portail antique démoli en 1580.

« En 1580, on voyait encore sur le portail de la grande » église de Morienval, une statue équestre de pierre, de » grandeur naturelle, représentant le roi Dagobert Ier. Le » portail ayant été abattu depuis 1580, on a conservé la » statue équestre qu'on a placée dans le chœur. Cette » statue avait été dressée vers l'an 907, lorsqu'on rebâtit » en pierre l'église du monastère, qu'un terrible incendie » venait de réduire en cendres. Elle avait été première» ment construite en bois. Comme il n'y avait pas alors » plus de deux cent soixante ans écoulés depuis la mort

» de Dagobert Ier, la tradition devait être récente ; il est » même très-vraisemblable qu'on avait conservé jusqu'à » ce temps la charte de fondation qu'on n'a plus. — Depuis le 10e siècle jusqu'au 16e, où Bergeron composa » son *Abrégé historique du Valois*, on ne voit pas que la » tradition ait varié au sujet du sentiment qui fait hon» neur de cet établissement au roi Dagobert I.

» On a longtemps conservé dans le chœur la statue de » pierre, comme un monument érigé à la mémoire du » fondateur de l'abbaye et de l'église de Morienval ; cette » statue ayant été mutilée d'un bras par accident, une » abbesse de Morienval, qui en trouvait d'ailleurs *la dra» perie trop grossière*, la fit *enterrer* dans l'Eglise au com» mencement de ce siècle, vis-à-vis la chapelle du Ro» saire (1). »

En lisant ce passage, Messieurs, il n'est personne qui ne partage la juste susceptiblité, la noble indignation du prieur d'Andresy, s'écriant immédiatement :

« C'est ainsi que les monuments sont enfouis... ! au » préjudice de l'Histoire et des Lettres, et qu'un *caprice* » *de quelques heures* prive les curieux et les Savants d'une » satisfaction légitime. Une telle conduite est un man» quement bien visible à la reconnaissance et au respect » dûs aux bienfaiteurs : l'honneur et le devoir imposent » une obligation naturelle de respecter jusqu'aux em» blèmes qui peuvent servir à rappeler le souvenir des » Fondateurs. »

Nous ne voyons pas que cette vigoureuse sortie ait corrigé le goût si délicat de l'abbesse.

A défaut de titre écrit, cette statue équestre, précieuse du reste, sous plusieurs rapports, servait de preuve vivante de l'antiquité du monastère et de sa royale origine ;

(1) *Hist. Val.*, t. I, p. 104.

aussi depuis sa descente du portail l'avait-on conservée toujours près du sanctuaire comme un Palladium.

Dagobert est une des grandes figures de nos temps mérovingiens; ses statues comme ses médailles sont trop rares pour qu'on les néglige, et la seule représentation équestre de ce roi, que la France possède, ne doit pas rester *enfouie*. — Emettre le vœu de voir exhumer cette statue, serait trop conforme aux sentiments de la reconnaissance comme aux doctrines de la société, pour croire que la fabrique de Morienval puisse se refuser à une juste manifestation. — En conséquence, sans vouloir préjuger la pensée de la Société, nous avons sollicité auprès de M. le curé des fouilles, dont le résultat ultérieur devra vous être exposé.

Le plan géométral de cet édifice était celui de la grande Eglise de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. — Bâtis tous deux par les Mérovingiens, ces monastères avaient été tous deux reconstruits à neuf par les Carlovingiens. — L'église de Morienval avait la même physionomie que St-Arnoul de Crépy, dont la reconstruction était également contemporaine (1). — Le portail était surmonté d'une grosse tour, décorée d'ornements d'un goût simple et majestueux. — Une large nef et deux étroits latéraux conduisaient depuis la maîtresse tour jusqu'au sanctuaire; le sanctuaire se formait simplement par le pourtour arrondi de la nef, et les latéraux se continuaient dans le même sens, et opéraient leur jonction sans former comme dans l'église romane

---

(1) Gauthier-le-Vieux, frère de Guy, évêque de Soissons, fit faire au 10e siècle des constructions *dans un goût magnifique*. — Il rebâtit l'église de Saint-Arnoul dans l'angle de son château.— Sa bâtisse dura plus de soixante ans. — Il acheva le cœur et laissa la nef imparfaite. — Il embellit les dedans de la partie qu'il finit, et plaça la châsse de saint Arnoul dans un endroit apparent. *Hist. Val.*, 268, *passim*.

de Saint-Germer, des chapelles rayonnantes. — Nous examinerons plus tard ce qu'il faut penser de cette forme. — Le plan primitif ne paraît pas avoir comporté les transepts ni la triple abside. — Les transepts étaient remplacés, comme à Saint-Germain-des-Prés et à Saint-Arnoul, par deux tours très-élevées, mais comme « l'as- » sociation des tours avec le corps des édifices religieux » présentait encore de très-grandes difficultés, on les » plaça aux extrémités des transepts...— Les architectes, » moins hardis établirent leurs tours à côté de l'Eglise, » et en firent ainsi des constructions accessoires presque « sans liaison avec les autres parties de l'édifice (1).

Il semble que M. de Caumont ait eu ce monument sous les yeux lorsqu'il décrit les caractères de sa période romane primordiale. — Après avoir tracé lui-même l'emplacement des tours, il en tracera la forme.

« Les tours sont carrées, terminées par une toiture » pyramidale obtuse à quatre pans, et percées sur leurs » faces d'un certain nombre de fenêtres semi-circu- » laires. »

Ces fenêtres sont au nombre de vingt-quatre, à chacune des tours du chœur, six sur chaque façade. — La maîtresse tour n'a plus que vingt fenêtres romanes; si son couronnement démoli, ressemblait à sa base, on a détruit trente-deux fenêtres, groupées en deux étages superposés.

Telles étaient les proportions du plan primitif de l'église abbatiale de Morienval, proportions aussi simples que belles, mais qui s'écartent sensiblement de tous les types de l'architecture romane, aujourd'hui existantes dans nos contrées.

Maintenant, revenons au portail, et nous examinerons

---

(1) *Hist. de l'Archit.*, Caumont. — *Roman primordial*, p. 45.

chaque partie de l'édifice dans le détail. — Nous avons dit que la maîtresse tour avait été découronnée; en effet, il est dit qu'en 895 « les Normands ne trouvant plus rien » à piller des deux côtés de l'Oise, pénétrèrent dans la » vallée d'Autonne, et brûlèrent Morienval. — Les bâti» ments et l'église construits en bois furent réduits en » cendre.

» L'abbé Robert concourut pendant les dernières an» nées de sa vie, « c'est-à-dire vers 909 (1) », au rétablis» sement de l'église et du monastère de Morienval, et » afin de prévenir le danger des incendies, on résolut de » n'employer dans la construction que le bois indispensa» blement nécessaire à la charpente des couvertures, *on* » *bâtit tous les murs en pierre.* »

Par la lecture de ce texte si clair, on est amené naturellement à conclure que les trois tours devaient être couvertes en pierre, ainsi que le sont encore celles du chœur. — Il n'y avait que ce moyen de protéger le nouveau monument contre ces farouches déprédateurs, qui promenaient la torche de l'incendie dans tout le Valois; ainsi donc cette toiture bâtarde, portée par une massive charpente de bois est évidemment moderne; la maîtresse tour avait probablement la même hauteur que ses deux sœurs, et ce fut lorsqu'on démolit en 1580 le portail et les combles de la grande voûte qui s'appuyaient sur cette tour, qu'un architecte de la renaissance remplaça les deux étages supérieurs, percés de trente-deux fenêtres romanes, par ce méprisable pignon d'ardoise.

Voici l'ordonnance générale de la partie encore subsistante de cette maîtresse tour. — Au premier étage, huit fenêtres romanes accolées deux par deux sur chaque façade. — Au second étage, même système avec pro-

---

(1) *Hist. Val.*, I, 211.

portion double, c'est-à-dire seize fenêtres accolées quatre par quatre, ces deux étages sont séparés par un double ruban de billettes en damier.—Les quatre angles de cette tour carrée, se dérobent vers le bas, sous la projection de huit contreforts, et vers le haut, derrière quatre colonnettes couronnées de leurs chapiteaux. Une suite de modillons sans caractère court sous le premier rang d'ardoises. —Chaque ouverture est formée par deux pilastres cintrés sans chapiteau, encadrés par un second cintre de pierre en saillie, décoré cette fois de deux colonnettes à lourd chapiteau, la sculpture de ces fenêtres inférieures est rudimentaire et d'un dessin incorrect; le passage du ciseau est à peine indiqué, on y distingue le double ruban de billettes alternées. — La sculpture des fenêtres de l'étage supérieur est plus riche, la moulure qui soude le fût au chapiteau est une torsade; les tailloirs qui surmontent à gauche les trois chapiteaux de la façade occidentale sont recouverts par un double ruban zig-zagué. — Plus tard, nous prouverons comment ce progrès dans la richesse de la décoration, à mesure que le monument s'élève, trahit à la fois la lenteur des travaux et la marche rapide des progrès de l'art; en effet, les travaux de réédification durèrent plus de deux cents ans, et l'art, loin de rester stationnaire comme on l'a prétendu, commençait à subir déjà les effets de cette soif d'innovation qui tourmentait les artistes; la ceinture absidale de Morienval, les chapelles semi-sphériques de Saint-Germer, bâties trente ans après, la chapelle carrée de l'église romane d'Issoire accusent hautement dès le 10e siècle des tendances nouvelles; l'art essaie des formes étrangères, il veut parcourir des régions inconnues, il aspire à de plus hautes splendeurs.

Ce que nous avons dit de la maîtresse tour, il faut le dire, proportion gardée, des deux hautes tourelles du chœur; quelque longue qu'ait été la durée de leur con-

struction, leur développement s'opéra selon les lois régulières du type arrêté, du plan convenu ; on a dit que le hasard et le caprice avaient présidé seuls au roman primitif, aux constructions carlovingiennes ; nous ne le pensons pas ; tout se tenait déjà dans cet art devenu de lui-même en naissant logique et proportionné, et il est étonnant que le législateur, qui a rassemblé avec une sagacité si rare le code des lois de l'architecture chrétienne, n'ait admiré en elle que ces grâces de jeunesse, embellies au 11e siècle par une parure fleurie, ou ces beautés plus mâles s'incarnant au 13e dans une forme noble et grande ; — et qu'il ait cru devoir traiter cet art dans son enfance de bâtard et de grossier. Il était donc dans la destinée de cette architecture chrétienne de rencontrer partout, même dans ses plus ardents admirateurs de sévères critiques ; traiter de barbare tout ce qui a précédé le 11e siècle, c'est ne réhabiliter cet art qu'à demi ; c'est ne soulever qu'à moitié le voile qui couvre le moyen âge, que d'en écarter de son admiration ces essais de formes primitives comme ceux que nous admirons à Morienval, et dont la *barbarie* est beaucoup plus savante, plus noble et plus riche que tout ce que le roman pur a produit depuis ; non, jamais l'architecture chrétienne ne fut, même dans son enfance, aveugle, incohérente, barbare (1). Un art n'est barbare que lorsqu'il marche sans règle, sans principe, et tel ne fut jamais l'art chrétien ; il ne serait pas difficile de prouver qu'il contenait en naissant le germe précieux de cette haute perfection qu'il atteignit plus tard : et que, s'il cessa de se développer, de marcher et de grandir, ce ne fut que lorsqu'il en eut atteint au 13e siècle l'expression souveraine (2). — Entrons maintenant dans l'Eglise.

---

(1) Les arts au moyen-âge. 3. V. *passim*.

(2) Un des moyens dont on s'est servi pour justifier aux yeux des-

Mais tout d'abord, nous sommes arrêtés sous le porche par le gardien de céans : Et qui a donc expulsé du portail et renversé ainsi de son tombeau, ce noble et vaillant Croisé, messire Florent de Hangest, chevalier, seigneur de Viri, *occis en* 1191 *au siège de Saint-Jean d'Acre, et représenté ici haut de taille, couvert de sa cotte d'armes, portant les éperons aux pieds, le sceptre fleurdelysé à la main droite, et l'écu triangulaire aux cinq coquilles d'or de Hangest de l'autre ?* — C'est une honte de laisser dans la poussière la statue du grand bienfaiteur de Morienval : De quoi lui a servi d'avoir fait rapporter son cœur là où il avait laissé ses affections, et d'avoir voulu qu'il traversât les mers, pour jouir d'une sépulture qui devait être si peu honorée ? Depuis tantôt trois siècles que cette belle statue de pierre blanche fut arrachée de son tombeau, où elle reposait depuis le douzième, que l'on compte les insultes qu'elle eut à souffrir, exposée sous le porche, au frottement de tous les passants. — Aussi, le symbole de fidélité sur lequel reposaient les pieds du chevalier est-il horriblement mutilé ; le bras droit qui portait le sceptre a disparu. — On voit encore la cotte d'armes qui descend jusqu'à mi-jambes et s'ouvre par le bas, et le cordon de mailles qui retient les plis drapés de sa robe à la ceinture. — Il a les bras nus, le front bombé, les joues

---

modernes, la science profonde des constructeurs du moyen-âge, a été de prouver que l'existence des corporations d'ouvriers remontait à une haute antiquité. Les savants français n'ont accueilli qu'avec réserve les opinions venues d'Allemagne et d'Angleterre, qui fixaient au 10e siècle l'origine de ces corporations, et cependant, il est certain que dans notre contrée, dès le 8e siècle (780), tous les ouvriers d'une construction obéissaient déjà à une hiérarchie complète et régulière. On distinguait le maître, *præceptor ;* le prévôt, *præpositus ;* les proviseurs, *provisores ejus ;* les employés, *deputati operarii*, et les simples ouvriers, *quilibet operarii ;* mais on sent que nous ne pouvons ici qu'effleurer cette intéressante question. Nous la réservons.

saillantes, les yeux ouverts, les lèvres empreintes du sourire. — Cette figure au repos, encore couchée dans son armure, est empreinte d'un caractère de rudesse, mais de cette rudesse qui n'exclut pas la bonté et qui respire je ne sais quoi de noble et d'imposant. — Si on réhabilite la statue du roi Dagobert, il sera bien de relever aussi de terre ce généreux chevalier (1), tige (2) de l'une des plus illustres maisons de France, qui choisissait ses alliances dans le sang des Mailly, Chatillon, Tancarville et Montmorency, et dont les descendants, connus dans l'histoire par leur vaillance héréditaire (3), versèrent leur

---

(1) « Florent de Hangest avait établi à Morienval une léproserie » et un hospice pour donner asile aux voyageurs et aux malades, » et prescrit aux religieuses, par une charte de donation, de distri- » buer à tous les pauvres de la paroisse, les Jeudis et Vendredis- » Saints de chaque année seize marcs de blé, convertis en pain de » cinq livres. » *Compiég. Ewig.*, p. 218.

(2) Florent de Hangest eut deux fils, Jean, seigneur de Hangest, souche de la branche aînée, qui s'éteignit en 1504 par la mort de Guillaume de Hangest, décédé sans postérité; et Aubert de Hangest, seigneur de Genlis, souche de la branche cadette.

(3) Jean I de Hangest et Hugues de Hangest servirent tous deux le roi en l'Ost de Bouvines, 1340. Rogues de Hangest conduisait quatre chevaliers et vingt-neuf écuyers, et Jean I, un chevalier et dix écuyers. Jean IV de Hangest et Aubert de Hangest combattaient à la bataille de Poitiers en 1355. Jean IV s'en revint seul et il reçut du Roi 8,000 écus pour des prisonniers anglais qu'il avait faits. — Rogues II de Hangest conduisit au couronnement de Charles V deux chevaliers et quatre écuyers. — Aubert V de Hangest, surnommé le Grand, servit le Roi *moult vaillamment* ès-guerres de Flandres en 1296-1297. — Il fut envoyé en ambassade en Angleterre et Ecosse. — Mathieu de Hangest, capitaine de quatre hommes d'armes et de six arbalétriers, et Aubert de Hangest-Fresnoy rendirent de bons et agréables services ès-guerres de Bretagne, Normandie et Flandres 1383. — Louis de Hangest, grand écuyer de la reine Anne de Bretagne commandait 30 lances. 1518. — François de Hangest commandait 50 lances. 1558 — Joachim de Hangest, capitaine de 50 hommes s'enferma dans Péronne en 1536, et arrêta l'armée impériale, etc. *Ans.*, t. VI. *Mor* 4-496. *Nob. Pic.*

sang sur tous nos champs de bataille, et furent constamment honorés au moyen-âge par nos rois des plus hautes dignités de la couronne (1).

Nous avons dit que la statue du chevalier de Hangest gisait dans la poussière, à l'entrée du collatéral gauche. — Toute la paroi des murs extérieurs de ce latéral offre la trace de remaniements postérieurs. — La partie qui ouvre sur la nef est plus riche d'architecture. Ces trois lourds piliers, grossis de huit colonnes trapues appartiennent incontestablement à la construction primitive. — Les chapiteaux de ces colonnes sont énormes et chargés de sculptures, la composition en est originale et bizarre, mais d'un faire large et puissant; la variété des dessins exigerait que la plume suivît chaque coup de ciseau. — Le premier pilier n'a que deux chapiteaux, voici la composition du premier chapiteau. — A gauche, une tête d'homme excessivement maigre et allongée. — A droite, une tête de femme excessivement ronde et grasse sur un squelette. — Au-dessous, deux reptiles affrontés s'abreuvant tour à tour dans une coupe ou calice sculpté. — Au second chapiteau, ces deux monstres, au lieu de s'abreuver ensemble, se séparent et se tournent le dos. — Des festons de broderie, des pampres feuillagés, des rinceaux les environnent.

Le second pilier a conservé trois chapiteaux, la corbeille du premier est recouverte d'un réseau de dentelles à points triangulaires, accompagné du ruban de rinceaux à volutes affrontées. Le sculpteur semble avoir voulu reproduire les serpents à queue concentrique puisant à la coupe. — Le second chapiteau n'offre qu'un col de broderie, un éventail plissé et deux pommes aux angles su-

---

(1) Rogues de Hangest fut créé grand pannetier de France, 13 février 1344, maréchal, 1352. Adrien, grand-échanson; Jean V, grand-maître des arbalétriers; et Charles, chambellan, 1530, etc.

périeurs. — Et le troisième des guirlandes festonnées au milieu desquelles paraît une grossière imitation de tête humaine, c'est une figure carrée, aplatie, rendant à peine les plus essentiels linéaments du visage.

Le troisième pilier a conservé également trois chapiteaux. Le premier chapiteau attenant à la chaire nous offre un de ces emblèmes extraordinaires dont on cherche avec ardeur aujourd'hui la justification; il est rare de rencontrer même dans la sculpture romane un motif d'ornementation aussi désordonné. Quelle cause raisonnable entraîna donc la pensée des artistes dans ces écarts prodigieux ? Etait-ce le désir d'inspirer aux âmes fidèles des émotions salutaires, qui leur faisaient jeter sur les chapiteaux de la nef ces effroyables reliefs dont elles n'osaient soutenir la vue? — Faudrait-il au contraire ranger parmi les causes de ce hardi symbolisme, la terreur, le trouble qu'imprimait à l'entailleur de pierre l'approche soudaine de ces hordes de brigands qui s'avançaient en promenant la torche de l'incendie au milieu des églises et des monastères en flammes. Nous attendrons que MM. Arthur Martin et Cahier, qui parcourent ce champ d'études avec tant de succès aient publié sur cet intéressant sujet le fruit de leurs recherches. — Quoique la plume soit impuissante, et que le dessin seul, ou la vue même de cette monstrueuse conception puisse en retracer l'idéal à l'imagination, en voici du moins une idée : qu'on se figure s'il est possible quelque chose se rassemblant tout à coup et qui rappelle une tête de cheval, des oreilles de chauves-souris, le cou d'un reptile et le corps d'un lion. Voilà d'abord le type des quatre monstres du chapiteau; un couple de ces montres se dressent, et opposant pattes contre pattes s'unissent en détournant la tête; chacune de ces deux têtes, renversées en arrière, n'en forme plus qu'une avec la tête d'un pareil animal qui tourne le dos à la scène, tout en la contemplant avec des yeux d'en-

vie. — Les quatre monstres ne présentent donc que deux têtes qui forment les angles du chapiteau, en mordant toutes les queues.

Sur le second chapiteau, rinceaux, chevrons entrelacés. — Sur le troisième, feuilles laciniées, tête fantastique, à nez écrasé, grosses joues, front déprimé, tirant une langue énorme.

A ces huit chapiteaux, si nous joignons le seul qui soit resté du collatéral droit, nous aurons tout ce qui reste dans la nef de la construction première.

La Nef.

Nous regrettons de ne pouvoir pas même indiquer quel fut le système employé dans les voûtes de la nef, et cela d'autant plus que si ce système ressemblait à celui que l'on voit encore aujourd'hui dans la galerie absidale, il devait être extrêmement curieux, surtout placé comme il était, à une hauteur telle que l'on jugea plus à propos de le détruire que de le restaurer. — S'il est vrai que Saint-Germer ait été construit en 1036, comme l'assure M. Bourgeois (1), c'est-à-dire quarante ans environ après l'achèvement de l'église de Morienval, nous ne pouvons nous empêcher de témoigner notre étonnement à la vue du progrès de l'art dans un si court espace de temps ; car une distance prodigieuse sépare la voûte de la galerie absidale de Morienval, voûte écrasée, sombre, basse, étroite, mystérieuse, de la voûte de Saint-Germer, haute, élancée, lumineuse et large ; quoi qu'il en soit, il est à croire, selon nous, que les voûtes primitives de Morienval n'avaient ni l'un ni l'autre de ces deux caractères extrêmes. Mais il reste à savoir si cette voûte était en

(1) *Bull. mon.*, 13, p. 55.

berceau, ou à grosses nervures cintrées comme à l'abside, ou ce qui ne nous paraît pas probable, à simple charpente de bois, comme l'était la charpente antérieure incendiée.

Mais à défaut des voûtes, Morienval peut nous offrir avec fierté le pavé de sa nef. — C'est à peine si l'on ose poser le pied sur ces temples, ces blancs visages, ces fines dentelles de marbre si délicatement sculptées par *Rieul de Crespi*, et *Jean Lebel de Paris*. — Les plus illustres abbesses de Morienval ont été successivement couchées dans la nef, parées comme elles l'étaient au chœur, aux plus beaux jours de fête. — Elles y apparaissent rangées selon l'ordre historique, depuis le santuaire jusqu'au portail. — C'était pour nous un bonheur de voir que la révolution ne leur avait pas donné un coup de marteau. — La plus ancienne de ces tombes formait le premier degré du sanctuaire, elle représentait, sous une arcade ogivale subtrilobée, Agnès de Viri, abbesse de *Morgnevallis;* les historiens sont embarrassés pour déterminer l'époque où elle dirigeait le monastère; mais il est très-probable qu'elle était proche parente et contemporaine de Florent de Hangest, seigneur de Viri, dont la tombe de la même époque, quant au style, se trouvait dans la même église.—Autour de cette tombe, nous déchiffrâmes, avec beaucoup de peine, ces vers latins :

Hic jacet Agnès de Viri, abbatissa de Morgnevallis,
Quisquis eris qui transieris sta, perlege, plora.
Sum quod eris, fueramque quod es.....,

impossible de lire au-delà; si le sens était complet, le vers ne l'était pas : Mabillon, heureusement (1), acheva l'hémistiche.

. . . . pro me, precor, ora.

---

(1) *Annales*, VI, 96.

RIENVAL

idale-Xe-s

Touchant cette tombe, il s'en trouve une autre sans épitaphe, dit Mabillon, elle est parsemée de fleurs de lys. — « Je pense, ajoute-t-il, que c'est le tombeau d'une com» tesse de Valois, à la couronne dont elle est ceinte, à la » chaîne d'or tombant de son cou sur sa poitrine, à la » ceinture flottant jusqu'à ses genoux. — A ses pieds » s'agenouille une religieuse sculptée, dans l'attitude de » suppliante. » — Nous avouons n'avoir pu découvrir cette belle tombe, soit qu'elle ait été martelée, soit qu'elle ait été transférée ailleurs comme tombe royale. — Nous avons remarqué seulement sur la tombe d'Agnès, une petite religieuse dans la même attitude suppliante que celle que l'on vient de voir.

Des vingt-trois abbesses connues, qui se sont succédées dans l'abbaye de Morienval, du 12 au 15e siècle, et qui, toutes furent ensevelies probablement dans l'Eglise, pas une seule dont la tombe se soit conservée. — Mais, en revanche, le 16e siècle est magnifiquement représenté, et les belles tombes de Jeanne IV d'Arsonvalle (1), Anne I de Villelume, Jeanne V, Anne II et Anne III de Foucault peuvent rivaliser avantageusement avec les plus riches tombes des cathédrales de Laon, Senlis et Noyon. —Toutes ces tombes sont en beau marbre noir comme le costume, les parties blanches, comme le visage, les mains et la crosse sont en marbre blanc.

Les mains, d'un marbre d'une éclatante blancheur, se voient encore sur le tombeau de Jeanne d'Arsonvalle; mais le marbre du visage et de la crosse a disparu. — Jeanne avait été d'abord religieuse à Notre-Dame de Soissons; elle avait été la première abbesse de Morienval, nommée par le roi. — Ses bulles arrivèrent le 6 mars 1516;

(1) Le *Gallia Christiana* se trompe en l'appelant Johanna d'Arson. Nous avons lu distinctement d'Arsonvalle, famille très-connue, du reste, dans tous les nobiliaires.

— le 31 mai 1529, elle fit le recensement de tous les biens de l'abbaye, et son état prospère lui permit de construire douze autels dans sa basilique. — A Jeanne d'Arsonvalle, morte le 4 mai 1544 succéda Anne de Villelume; ses bras, en marbre blanc, sortent à la hauteur du coude des manches étroites de sa robe noire. — Sur sa poitrine est attachée la petite croix du chapitre, un voile de dentelle tombe et flotte des deux côtés de sa tête, par-dessus ses cheveux. — Le marbre blanc du visage brille seul sur la couleur noire de la tombe; car celui de la crosse a disparu. — Anne de Villelume, décéda le 28 novembre 1571, et non pas le 2 comme l'indique le *Gallia*.

Nous reconnûmes ensuite la tombe d'Anne de Foucault, sculptée et *faicte à Crespi, par Rieul* et *Billion*. Cette abbesse repose sous un temple magnifique. — Bénie à Paris dans l'église des Mathurins, le 27 mai 1529, par Charles de Balzac, évêque de Noyon, en présence d'Anne de la Châtre, abbesse de Faremoutiers, elle orna son église en 1608, et mourut le 18 novembre 1635.

Nous avons encore noté deux tombes magnifiques, mais n'ayant pas eu le temps de déchiffrer les inscriptions usées sous les pieds des passants, nous ne savons à qui les attribuer; ce sont probablement les tombes des deux dernières abbesses, Madeleine de Serent et Angélique du Bouchet de Lescoet. — Les armoiries, qui sont dans ces occasions surtout un langage précieux, pourront mettre sur la trace. — Celle de la belle tombe *faicte à Paris, par Jean Lebel* porte 10 besants, 4, 3, 2, 1. Les pieds, la crosse, le visage, les mains sont de marbre blanc. — Les armoiries de la riche tombe, qui est dans le chœur, portent un chevron chargé en pointe, d'un croissant accompagné de deux roses et d'un aigle éployé en pointe, au chef, chargé de trois étoiles.

Nous avons remarqué aussi la tombe d'un archer de

la connétablie de France, natif de la paroisse de *Morgneval*; il est en costume de chevalier; il porte l'épée, le mantelet frangé, le pourpoint large et la chaussure finement brodée. — Sa femme repose près de lui, élégamment dessinée dans son corsage à pointe; au-dessus, leurs armoiries sont sculptées dans un portique. — *La seur Susanne de Martine* avait été *relligieuse* et *naguère prieure de Céans*, sous l'abbesse Anne de Foucault; décédée le 13 décembre 1613, elle repose près du portail.

Galerie absidale.

Nous voici donc parvenu au fond de l'édifice, derrière le sanctuaire, dans cette curieuse petite galerie, dont la conception, le tracé géométral, les dispositions quadrangulaires, les innombrables colonnes, les énormes chapiteaux et les voutes écrasées nous ont causé autant d'étonnement que d'admiration. Vous vous êtes étonné à bon droit, Messieurs, de cette forme inusitée dans toutes nos églises, et qui nous apparaît pour la première fois dans un monument qui est le seul qui nous soit resté de son siècle. — On connaît ces belles chapelles polygonales qui rayonnent au fond de nos cathédrales, autour de l'abside, comme à Soissons, Saint-Quentin; on connaît les trois petites absides qui se rencontrent encore assez souvent dans nos églises de campagne, comme à Chelles, Berny-Rivières, Mont-Levon, etc. — Mais jusqu'ici, avant Morienval, on n'avait pas encore signalé d'églises romanes dans lesquelles les bas-côtés tournassent autour de l'hémycicle du chœur. — M. de Caumont lui-même avoue (1) ne connaître guère en Normandie d'églises romanes configurées de la sorte, il n'affirme cependant pas qu'il n'en existe aucune, mais au moins, dit-il, sont-elles bien ra-

(1) *Hist. arch.*, p. 70.

res, et il n'en cite aucun exemple. Voici, du reste, le curieux passage où il traite cette question, tous les termes sont à peser, parce qu'ils s'appliquent parfaitement à Morienval et qu'ils jettent une vive lumière sur ce point encore obscur de la science.

«Le plus ordinairement», dit-il, en traitant de l'archichitecture romane secondaire, » les bas-côtés se prolongeaient parallèlement au chœur au-delà des transepts ; mais ils s'arrêtaient là où commençait la courbure de l'abside, de sorte qu'ils ne faisaient pas complètement le tour du chœur. — Hors de Normandie, j'ai remarqué des exemples de ce prolongement des ailes (telle est la disposition de Morienval), dans l'église de Cunault-Maine-et-Loire, dans celles de Saint-Hilaire de Montier Neuf et de Notre-Dame à Poitiers, de la Couture au Mans, de Saint-Lomer à Blois, de Saint-Eutrope à Saintes, de Sainte-Croix à Bordeaux, de Saint-Pair à Chartres, *dont les parties bass s sont anciennes*, et dans beaucoup d'autres que je pourrais citer. »

Mais voici surtout ce qui paraîtrait établir une différence notable entre ces églises et celle de Morienval, qui, n'offrant pas encore comme elles de chapelles rayonnantes, semblerait être d'un style antérieur.

« On garnit en même temps les bas-côtés du chœur, » de chapelles qui produisirent un grand effet en rayon- » nant autour du sanctuaire ; il y en a trois d'ainsi dis- » posés à Cunault (pl. I, fig. 11). J'en ai remarqué cinq à » St-Hilaire, de Poitiers, et dans plusieurs autres églises » de la même époque ; ainsi, le sanctuaire se trouva re- » porté plus au centre (cette disposition est sensible à » Morienval), et cet allongement du chœur éloigna la » forme des églises, des basiliques. *Je ne pourrais affirmer » précisément à quelle époque cette disposition s'est pro- » duite ; il est possible qu'elle soit très-ancienne.* Mais ce

» fut au 11e siècle surtout que les exemples en devinrent
» nombreux dans quelques parties de la France. »

L'illustre archéologue eut des contradicteurs; ce sentiment, ainsi généralisé, éprouva une vive opposition; on ne voulut pas d'une opinion qui reculait l'emploi de cette forme jusque dans les bas siècles et la ramenait jusqu'au 11e pour la laisser flotter ainsi dans un vague de quatre à cinq cents ans. On sentit le besoin d'un principe plus nettement formulé, et M. du Sommerard, alors le seul homme en France qui pût répondre à M. de Caumont, assigna le 9e siècle pour époque de l'introduction du prolongement des collatéraux dans le pourtour du chœur. D'une autre part, on contesta vivement dans le centre et le midi de la France, et surtout en Auvergne, l'emploi de cette forme au 11e siècle, de sorte qu'elle se trouve aujourd'hui circonscrite dans le 9e, et surtout le 10e siècle, époque précisément assignée par l'histoire à la construction de Morienval.

Sans nous occuper davantage de ce point, nous dirons que cette galerie absidale se compose de cinq travées quadrangulaires, tournant parallèlement autour de l'axe de l'abside, et reposant chacune sur quatre faisceaux de grosses colonnes encaissées dans les angles. — Un étroit passage a été ménagé pour circuler d'une travée à l'autre, de même que pour communiquer avec le chœur. — Cinq fenêtres basses, affleurant la terre et la voûte, éclairaient ces étroits réduits; mais une partie des portes et des fenêtres est aujourd'hui murée. — La partie la plus importante de cette galerie est incontestablement la décoration des chapiteaux. — Trente-trois de ces chapiteaux existent encore, et ils sont tous entièrement chargés d'admirables sculptures qui débordent jusque sur les tailloirs. — Chacun de ces chapiteaux mériterait un examen attentif. M. de Caumont ne pouvant fixer les caractères généraux du 8e siècle, faute de monuments suffisants, pu-

blia, du moins, tous les chapiteaux d'une petite église de l'Eure qui remontait à cette époque. Morienval est pour nous dans le même cas; nous ne saurions trop étudier ces formes primitives appartenant à une période déterminée; c'est le seul moyen qui nous reste de nous former une idée de l'art Soissonnais à cette époque reculée : mais ce détail devant nous entraîner trop loin, nous avons fait choix d'une coupe de huit chapiteaux dont voici un dessin fidèle, que nous exposons sous vos yeux. — Par cet échantillon, vous jugerez du reste ; vous ne voyez ici presque aucune trace de cette végétation indigène, qui ne devait couvrir nos chapiteaux romans que deux siècles après. — Ces épis, cette licorne, cette armée de pélicans accusent une ornementation sévère, grave et noble, une ornementation qui se conserve fidèle aux traditions antiques, et qui n'accepte pas encore ces traditions fougueuses, qui furent le fruit, plus tard, de l'importation en France de tous les styles exotiques, de la naturalisation des hordes barbares, — et de cet immense développement, imprimé après l'an 1000 à tous les arts par l'invasion des idées nouvelles.

Toutes les ouvertures et les fenêtres des tourelles du chœur appartiennent au système de fenêtrage primitif. — Les baies, toujours cintrées et de dimension moyenne, n'offrent point de colonnes à l'intérieur. — Le cintre qui les couronne repose constamment sur des pilastres. — Ce cintre, d'une austère simplicité, n'est décoré d'aucune moulure, et je le répète, il semble que ce soit d'après ces fenêtres que les auteurs aient tracé les caractères de leur roman primitif. — L'emploi de la brique, alors si fréquent dans la décoration des fenêtres, est ici remplacé par ces saillies en pierres mentionnées par M. de Caumont.

Ainsi nous est apparue l'abbaye de Morienval, mutilée, dévastée; mais avec ses chapiteaux et ses dalles, ses co-

lonnes et ses tores, ses voûtes et ses statues, sa galerie et ses tours aériennes, coiffées de leur cône pyramidal; elle paraît belle encore à travers ses splendeurs affaiblies. — Il est vrai qu'il ne reste que quelques bâtiments ruinés de ce monastère fondé par un roi dans son palais; il est vrai que la solidité de la seconde abbatiale, bâtie par l'abbé Robert, ne la défendit pas des insultes des siècles, ni sa solitude des outrages des hommes. — Des réparations hybrides ont dénaturé cette architecture du 10e siècle si fortement modelée. — Mais, néanmoins, cette abbaye peut s'enorgueillir encore aujourd'hui d'une gloire unique, celle d'avoir été parmi nous le berceau des pieuses filles de Saint-Benoit, la première abbaye bénédictine du diocèse.

II. **Partie historique.**

Lorsque l'on ouvre les historiens du dernier siècle, on est sûr de ne pas rencontrer de localité si minime qu'elle fût, pourvu que son origine fût incertaine, qui n'ait été gratuitement décorée de trois périodes historiques : les périodes celtique, gauloise et romaine. — Il s'est donc trouvé aussi des auteurs qui ont pris la peine de donner à Morienval des origines fabuleuses.

Lorsque César arriva dans les Gaules, le Valois n'était qu'une immense forêt sans habitants, que les Romains appelaient *Silvacum*. — La voie romaine, qui devait aller de Rome à la mer des Gaules, et dont le plan fut tracé par César, sillonnait ces forêts et passait à l'endroit où fut depuis Morienval. — Agrippa, chargé par Auguste d'exécuter ces chemins, en ébauche quelques-uns, et Caracalla les achève. Puis les Belges bâtissent ces quelques cabanes de pieux, palissadées de gazon, qui deviendront Senlis.—Maximien Hercule arrive à Soissons, en 287, amenant du fond de la Germanie des colonies errantes qu'il

échelonne sur la voie romaine de Soissons à Senlis.— Les forêts hérissées de ronces s'éclaircissent; une dizaine de florissantes *Villas* succèdent aux antres et aux cavernes. — Telle est l'origine de Morienval (1).

Mais nous ne sommes pas encore sortis des temps fabuleux.—La *Villa* de Morienval devient l'un de ces séjours gracieux où les empereurs d'Occident passent la belle saison; et si la gravité de ces rêves avait besoin d'être étayée de preuves solides, on en saurait trouver d'irréfragables. « On a trouvé à Morienval beaucoup de médailles frappées » au coin des empereurs romains. — J'en ai vu deux dont » l'une est de l'empereur Nerva, l'autre représente l'empereur Adrien; elles avaient été trouvées dans les fondements d'un ancien bâtiment, » (2) et l'auteur de présumer que Morienval était habité sous Adrien et Nerva. — Ce serait vers cette époque qu'il faudrait rapporter la formation étymologique de Morienval. — On explique cette origine, dit Carlier, de deux manières qui satisfont également. — Carlier se serait fait plus d'honneur en montrant qu'elles ne satisfont ni l'une ni l'autre. — Il se peut faire, dit-il, avec la plus étrange naïveté, qu'une bande de morins ait été envoyés par ordre des empereurs pour peupler cette vallée. — De la *Morinorum Vallis* Morienval; — mais une objection vient heurter de front cette ingénieuse interprétation. — Les plus anciennes dénominations de Morienval s'orthographient *Mauriana Vallis*, et non *Moriana Vallis*, — de sorte qu'il faudrait peut-être plutôt chercher l'origine de ce nom dans l'établissement des religieuses bénédictines par Saint-Maur dans cette vallée, — *Mauri Vallis*, *Mauriniana Vallis*.

Saint Maur, premier disciple de saint Benoît, apporta

---

(1) *Hist. du Val*, 33, *passim*.
(2) *Id*, 103

au 6e siècle la règle de son maître, à la demande d'Innocent, évêque du Mans. Saint-Médard et Saint-Crépin, pour les hommes, Notre-Dame et Morienval pour les femmes s'empressèrent d'accepter cette règle ; saint Maur était en grand honneur. Il y avait au 9e siècle, dans le monastère de Saint-Pierre, à Soissons, un autel dédié à saint Maur, que l'on voyait encore au 14e (Michel Germ. *Hist. Notre-Dame*, p. 73) — La plus ancienne citation historique de Morienval que nous ayons est de 870, au bas d'un diplôme de Charles-le-Chauve. — *Actum Moriomannis*, etc.

Lorsque l'époque de l'indépendance vint remplacer celle de la conquête, les chefs de la race franque s'emparèrent de tous les établissements des vaincus, et la *Villa* romaine de Morienval devint un palais mérovingien. — On comprend, dès-lors, que Dagobert ait songé à mettre à profit sa position heureuse au centre d'union de deux immenses forêts. — Aussi, toujours selon les mêmes auteurs, le roi chasseur possédait-il à Morienval, dans les dépendances de sa *Villa* de plaisance, une maison de chasse où il logeait ses meutes et ses équipages et dans laquelle il se rendait *assez souvent* (1). Ce fut donc pour rendre ce séjour plus agréable encore, et retrouver Saint-Denis au fond de ses forêts, que ce monarque fonda l'abbaye de Morienval. — Il n'y a pas d'événement plus sincèrement affirmé, ni plus savamment nié.

« Dagobert I est le fondateur de l'abbaye du lieu, l'une » des plus anciennes et des plus distinguées qui soient » en France. Ce prince était fort dévôt à la Sainte-Vierge » et au martyre saint Denis ; pour avoir part de plus » en plus à leur intercession, il fonda dans son pa- » lais de Morienval, une église sous leur invocation, et

(1) *Hist. Val.*, 63.

» accompagna cette église d'un double monastère, com-
» posé d'une communauté d'hommes et d'une commu-
» nauté de femmes, dans le goût de celui de Sainte-Aga-
» the de Crépy, excepté qu'il avait une *enceinte beaucoup
» plus vaste*. — Dagobert céda, pour l'exécution de ce
» dessein, une partie des bâtiments de son palais et quel-
» ques domaines qui en dépendaient. » — Tel est le texte affirmatif de cette célèbre fondation; quant aux *preuves probantes*, on a soin de dire qu'elles ont toutes été anéanties par les incendies des Normands (1); mais nous verrons tout à l'heure le sévère jugement qu'en porte Mabillon. — Si, d'après le sentiment de cet auteur, le prince de l'érudition bénédictine et le premier critique de son siècle, la fondation de Morienval, par Dagobert, n'est qu'une pure conjecture, *mera conjectura* (2); si, en effet, cette abbaye de Dagobert n'a jamais existé, le lecteur aura peine à comprendre la hardiesse des détails suivants :

« L'origine de l'abbaye de Morienval est venue de la
» permission accordée par le roi Dagobert I, à un certain
» nombre de femmes de se rassembler chacune dans une
» cellule particulière, auprès de l'église ou chapelle de
» son château de Morienval (3). » Vient ensuite la description probablement imaginaire de la subsistance de ces femmes, de leurs emplois, de leur régularité et du gouvernement de leur communauté, ainsi que le nombre, les titres et qualifications des clercs qui desservaient leur église. — Puis l'auteur ajoute : « l'abbaye, fut ainsi gou-
» vernée jusqu'au temps où les Normands firent irrup-
» tion dans le pays (4) », en avouant toutefois ailleurs (5)

(1) *Hist. du Val.*, 1.
(2) *Annales*, VI, 94.
(3) *Hist. Val.*, III, 194.
(4) *Ibid.*, III, 195.
(5) *Ibid.*, I, 103.

» les événements qui se sont passés au palais de Morienval pendant l'intervalle de ces deux règnes (Dagobert » et Charles-le-Chauve), nous sont inconnus. » — Et de fait, touchant Morienval, le plus absolu silence couvre les deux siècles qui séparent ces rois. — A l'exemple de Mabillon, qui, reçu au monastère avec une bonté délicate par l'abbesse, admis à parcourir tous les titres, et respectant des susceptibilités honorables, préféra conserver sa réserve que de trancher la question, nous ne nierons pas absolument la fondation par Dagobert; mais par le pur amour de la vérité historique, nous demanderons pourtant comment il se fait, à supposer que cette abbaye ait existé pendant ces deux siècles, que rien, absolument rien, n'en ait transpiré au dehors, tandis que toutes nos autres abbayes, alors existantes, Notre-Dame, Saint-Crépin et Saint-Médard, de Soissons; Saint-Jean et Saint-Vincent, de Laon, Homblières, Origny et Saint-Quentin, ravagées, brûlées aussi, comme Morienval, par les Normands, nous ont laissé néanmoins des monuments si authentiques de cette haute antiquité. — On répondra que Morienval était perdu au fond des forêts, inconnu du monde; c'est possible, mais il était en communication directe avec toutes ces grandes abbayes d'où il tirait ses abbesses, avec les évêques dont il recevait les bienfaits. — On a dit que des rapports intimes d'amitié avait uni, dès l'origine, ce monastère avec celui de Notre-Dame de Soissons, et que les deux maisons étaient en communauté de prières; cela est vrai, ces abbayes s'envoyaient même réciproquement les noms de leurs bienfaiteurs, afin de faire prier pour eux. — Mais comment se fait-il toujours que pas un nécrologe, un obituaire ne laisse trahir aucun vestige d'existence, et ne se montre si opiniâtre qu'à l'égard de Morienval.

C'était l'année même de la mort de Dom Mabillon; l'illustre bénédictin commençait le sixième volume in-folio

de ses *Annales*, ce magnifique ouvrage, appelé par son biographe, le poème de l'histoire; il s'était proposé pour premier but, dans cette vaste revue, de tracer chronologiquement les origines de toutes les abbayes de son ordre, et il était arrivé à l'année 1122, sans avoir dit un seul mot de Morienval, dont il soupçonnait à peine l'existence. — Tout à coup, Mabillon apprend donc que dans cette magnifique description de tous les monastères de saint Benoît, un des plus antiques et des plus vantés a pu tromper son érudition et échapper à ses regards. — Caché dans la profondeur des forêts du Valois, il aurait là constamment joui, après de longs malheurs, d'une prospérité toujours croissante dûe à la protection royale; on supposait à ce monastère une origine mérovingienne, des bâtiments spacieux, d'illustres bienfaiteurs, une série d'abbesses, nobles et glorieuses. — Rester inconnu, avec tout cela, à celui qui avait dissipé tout ce que la France mérovingienne renfermait de plus épaisses ténèbres, c'était à n'y pas croire; mais pendant la vie littéraire de Mabillon, les abbayes ne se flattaient pas impunément de conquérir à la hâte une origine royale. — Aussi, le bon vieillard se prit-il à sourire, posa sa plume, regarda son ami Ruinart, et tous deux s'acheminèrent vers Morienval. — Il est vrai que les fières abbesses de notre abbaye avaient toujours fait profession de ne montrer à personne leurs titres de gloire; et ce n'est pas sans humeur que le chroniqueur Muldrac avoue « n'avoir » pu *s'aller esyayer à l'abbaye de Monguienval*, comme » l'une des plus *augustes* et *anciennes*, non-seulement » de la châtellenie de Crépy, mais aussi de tout le Valois, » ni obtenir aucune pièces, ni mémoires, nonobstant *ses* » *diligences, voyages, prières* et *lettres* (*Val.*, 50) ». Ce soin jaloux de leurs archives n'avait peut-être pas peu contribué à égarer Mabillon, au point d'avoir omis lui-même

jusqu'au 12e siècle, une maison de l'ordre dont les titres authentiques prouvaient déjà l'importance au 9e.

Mabillon se réjouissait donc à cette pensée, que le cabinet des manuscrits et les diplômes du cartulaire allaient lui offrir pour son grand ouvrage des monuments d'une antiquité précieuse ; et en effet, comment espérer moins d'une abbaye qui se faisait honneur d'une ancienneté presque égale à celle de la monarchie, et dont l'importance des titres paraissait telle, que l'on envisageait comme un devoir de les dérober à la curiosité des profanes ? — Si Mabillon se trompait, ce n'était pas du moins entièrement : les deux savants entrèrent donc à Morienval, et reçurent cette fois de l'abbesse un accueil poli, car si les portes du monastère demeuraient fermées devant ces chroniqueurs vulgaires, tels que le prieur de Longpont, qui n'avait envie que de s'y *esgayer ;* elles s'ouvraient toutes grandes devant le mérite et le talent : or, Mabillon était alors la lumière de l'Europe savante. — Il tenait sans partage le sceptre de l'érudition, et sa science n'était égalée, selon le bel éloge qu'en avait fait Bossuet à Louis XIV, que par sa modestie ! — Quant à Dom Ruinart, c'était ce jeune élève si chéri, déjà « comparable à » son maître par la pénétration du génie, sinon par son » étendue », et dont tout l'ordre devait dire, deux années après, sur son tombeau, qu'en lui, « il eût donné au » monde un nouveau Mabillon, si un second Mabillon eût » été possible (1). »

Jamais donc la discussion de l'origine de Morienval et l'étude de ses archives ne pouvaient tomber en des mains plus compétentes. — Trois manuscrits attirèrent surtout

---

(1) *Amittebat congregatio nostra dilectissimum Mabilionii alumnum, qui, si dari pos-et, alter ipse potuisset haberi Mabillonius ; magistro suo si non ingenii amplitudine, certè... mentis sagacitate comparandus. Annales* VI, ij.

leur attention : le cartulaire, le légendaire et l'évangéliaire (1) ; mais il est temps de laisser parler Dom Mabillon. — « Avant de quitter la Gaule », dit-il dans ses *Annales*, « disons quelques mots du monastère de Notre-
» Dame de Morienval, dont nous n'avons fait, jusqu'ici,
» aucune mention. Ce monastère est situé dans le pays
» de Valois, entre Crépy et Compiègne. — Jusqu'ici, son
» origine et son antiquité nous avaient été inconnues,
» mais dernièrement, accompagné de notre ami Thierry
» Ruinart, nous nous rendîmes sur les lieux. — Là, plu-
» sieurs *monuments* nous furent communiqués par ma-
» dame de Serent, abbesse de l'endroit, et s'ils ne nous
» apprirent pas l'origine de ce monastère, ils nous en
» apprirent du moins l'ancienneté. — Le premier titre
» était un diplôme de Charles-le-Simple : ce diplôme ne
» fait pas connaître le fondateur de l'abbaye, car il n'est
» nullement vraisemblable que Charles-le-Chauve, qui
» lui donna des biens... en soit le premier auteur : il n'est
» pas probable qu'un monastère si nouveau eût pu être
» donné sitôt à des abbés séculiers. — La tradition du
» lieu veut que Dagobert I[er] soit le fondateur, mais c'est
» une pure conjecture, quoi qu'il en soit, etc. »

Ainsi donc, malgré les conjectures de Lecointe, de sainte Marthe, de Templeux, Muldrac, Bergeron et Bouchel, nous sommes obligés de reconnaître qu'avant le règne de Charles-le-Chauve, l'histoire demeure silencieuse touchant l'abbaye de Morienval ; il n'est pas davantage question d'une résidence royale, et je soupçonne même qu'il n'y eut jamais à Morienval, ni *Villa* romaine,

---

(1) On appelait *Cartularium*, le recueil officiel de tous les actes émanés de l'autorité ecclésiastique et civile ; il comprenait également les transactions entre particuliers. — Le *Legendarium* renfermait les traditions historiques du monastère. — On en faisait la lecture au chœur pendant les matines.

ni palais des gouverneurs, ni colonie de Germains, ni tribu de Morins, et pour la maison de chasse de Dagobert et le palais mérovingien, jusqu'à meilleure preuve, il est du devoir de la critique de suspendre tout jugement; car enfin si ce palais a véritablement existé, il est au moins étonnant qu'il ne soit mentionné, ni dans Mabillon, ni dans Germain, ni dans M. du Sommerard, qui ont traité exprès des palais royaux mérovingiens.

Nous devons faire aujourd'hui, Messieurs, une sévère justice de toutes ces assertions; des dates irrécusables, des faits parfaitement authentiques, voilà la base solide sur laquelle seule, vous pensez qu'on puisse asseoir l'archéologie; en effet, tout ce qui ose franchir cette limite, tente vainement de pénétrer dans son domaine, et doit être inflexiblement refoulé dans celui de la conjecture.— Assez longtemps, l'on a décoré du nom d'histoire des aperçus transparents et légers; de nos jours, la France a vu s'élever dans son sein une célèbre école, qui s'est donné la mission de réviser notre histoire. — Rejetant toutes les intrigues de la diplomatie et ce vain récit de batailles qui avait servi de base à l'ancienne école, elle a posé dans la description des mœurs et l'observation des monuments, de nouveaux principes, principes plus simples, plus féconds, et remarquables autant par leur sagesse et leur profondeur que par leur facilité (1). — Si nous voulons continuer, Messieurs, de donner quelque caractère, quelque force à nos travaux, c'est à cette nouvelle école, à ses principes, que nous devons nous rallier.

---

(1) Ce double caractère de profondeur et de facilité, a été empreint notamment aux travaux historiques du comité des arts, qui, après avoir en quelques années, recueilli sur tous les points de la France d'innombrables documents, opéra dans l'opinion une révolution si merveilleuse en faveur du moyen âge.

Ainsi, d'après ces principes, la seule preuve que l'on puisse invoquer en faveur de la fondation de l'abbaye de Morienval par Dagobert, serait celle tirée de la statue équestre de ce roi, aujourd'hui enfouie ; — loin d'infirmer la valeur de cet argument, nous avons provoqué nous-mêmes l'exhumation de la statue équestre (1), et nous serions heureux d'apprendre que des caractères éclatants de vérité vinssent, contre notre espérance, démentir le sentiment de Mabillon.

Mais à défaut de la charte de Dagobert, si malencontreusement brûlée par les Normands, le diplôme de Charles-le-Simple, découvert par Dom Mabillon, renfermait des renseignements précieux : les événements qu'il relatait constataient l'importance qu'avait acquise l'abbaye de Morienval dès le 9e siècle, — d'après cette charte, il paraît certain que le monastère existait en 850. — A cette époque, c'était une petite église en bois, où quelques pieuses filles des environs vivaient, réunies sous la règle de saint Benoît; et grâces aux soins tutélaires de l'impératrice Irmintrude, *de bonne mémoire*, elles jouissaient déjà, dans cette solitude agreste, d'un bonheur qui ne devait pas durer ; le règne orageux de Louis-le-Débonnaire s'achevait au milieu des convulsions politiques, les rênes de l'empire étaient aux mains de Charles-le-

(1) On ne connaissait au 17e siècle que trois statues authentiques de Dagobert I. La première, regardée comme contemporaine, était celle de saint Denis; elle représentait Dagobert assis, vêtu du manteau royal, ou chlamyde romaine attachée sur l'épaule droite; ses pieds reposaient sur deux lions. — La deuxième statue se voyait dans une petite église des bords du Rhin, fondée par ce prince ; ici, Dagobert portait une tunique relevée par une ceinture ; un manteau long, ouvert par devant, remplaçait la chlamyde militaire ; il était imberbe, et sa couronne sans fleurs de lys ni trèfles, couvrait une longue chevelure flottante. — La troisième statue datait de saint Louis ; Dagobert apparaissait, assis entre ses deux fils debouts, Sigebert, roi d'Austrasie, et Clovis, roi de Neustrie.

Chauve, et les hordes des Normands, dont le nom seul jetait l'épouvante, sillonnaient les Gaules avec la rapidité de l'éclair.

Les sœurs bénédictines de Morienval, tremblantes à l'approche du péril qui les menaçait, pensèrent à couvrir le monastère de la protection souveraine; elles tendirent leurs mains suppliantes vers Irmintrude, et Charles-le-Chauve signa une charte, renfermant un dispositif qui concernait les biens de l'abbaye; inutiles efforts! Rien ne devait préserver cette intéressante communauté de l'orage : ce n'était pas assez d'avoir librement promené dans toutes les Gaules le fer et la flamme; ces hardis brigands, las de souiller les beaux rivages de la Seine et de la Marne, résolurent de se jeter encore une fois sur le Valois; cette province était alors dans toute sa splendeur, et ses opulentes abbayes, ses magnifiques forêts et ses belles et nombreuses *Villa* servaient d'appât au plus horrible brigandage.

C'était en 895, la flotille des Barbares, composée de plusieurs centaines de jonques grossières, remonta l'Oise jusqu'à Quierzi. — Malheur aux églises! Malheur aux châteaux qui se laissaient prendre : ces bandes de scélérats, accoutumés à verser le sang humain et à braver la Divinité, ne faisaient nul quartier.

Seul, le donjon de Vic-sur-Aisne (1), qui venait d'être bâti à neuf par le roi Eudes (893), pour être le boulevard du Vermandois, sut les tenir à distance; ce fut alors que leur rage ne connaissant plus de frein, ils se replièrent dans la vallée d'Autonne, et jetèrent la torche de l'incendie sur l'infortunée Morienval : rien ne put la sauvegarder d'une ruine totale; tous les appartements du mo-

(1) La forteresse de Vic-sur-Aisne conserve encore aujourd'hui de magnifiques restes : le zèle éclairé et les goûts savants du propriétaire actuel, assurent aux arts et à l'histoire leur conservation.

nastère et l'église construite en bois furent détruits ; les archives et le diplôme impérial anéantis.

Il fallut donc songer à la construction du monument actuel ; le comte Thierry avait alors la direction du monastère, en qualité d'abbé séculier ; c'était un personnage noble et vénérable ; il fréquentait la cour et ne manquait pas de crédit près de Carloman ; ce prince, en sa faveur, combla de nouveaux bienfaits la congrégation de Morienval ; il possédait en propre, au pays des Sylvanectes, une belle propriété, arrosée par les eaux de l'Autonne : Soixante-dix manses répandus dans les *Villa* d'alentour relevaient de cette terre ; il la donna à notre monastère, ainsi que sa *Villa* de *Redon* au pays de Soissons, trois forêts, trois fariniers, une église, une chapelle avec bâtiments, vignes, pâturages, eaux et cours d'eaux, chemins et esclaves, etc. — Charles-le-Simple avait déjà donné, auparavant à Morienval, quatre *Villa*, quatre églises, quatre brasseries, trois fariniers, cinq forêts et cent neuf manses, représentés dans les divers *pagus* de Senlis, Meaux, Amiens, Arras et Saint-Quentin. — Quelques années plus tard, un homme de la *Villa* d'Allemand, donna sept manses et demie, une brasserie et un moulin ; et vers 900, une charte du roi Odon confirma l'abbaye dans toutes ses nouvelles possessions.

Il est donc bien naturel que l'on ait songé, dès-lors, à relever Morienval de ses ruines; mais l'honneur de cette réédification était réservé au prince Robert, successeur du comte Thierry.

Ce prince Robert était fils de Robert-le-Fort, et frère du roi Eudes ; après la mort du roi, il aspira au trône ; mais son compétiteur, Charles-le-Simple, le tua de sa main dans un combat singulier. — Le monastère de Morienval lui fut redevable de tant de bienfaits qu'il pourrait en être regardé comme le second fondateur ; il pressa vivement l'exécution des travaux ; le plan géométral était

conçu selon les idées nouvelles, et d'après celui de Saint-Germain-des-Prés de Paris. — Les choses allèrent si bien qu'en 909, c'est-à-dire quinze ans après l'incendie, les travaux de l'édifice et surtout ceux du portail étaient déjà suffisamment avancés, pour permettre à l'architecte de poser la statue équestre de Dagobert.— Ce fut en 909, selon les uns, en 920, selon d'autres, et pendant que Charles-le-Simple était au château de Soissons, que le prince Robert obtint la charte, qui confirma Morienval dans la possession de tous les biens que Charles-le-Chauve, Carloman et Eudes lui avaient donnés.

Les travaux furent plus d'une fois suspendus, faute de ressources ; l'église ne fut achevée que vers l'an 1000, et il semble que l'on pourrait compter les intervalles de repos par les étages des tours, tant la trace de cette suspension des travaux est demeurée sensible.

Après un mûr examen, nous reconnaissons donc le 10e siècle pour être l'époque de la construction de l'église de Morienval; et cela, non pas par le motif que nous sommes d'accord avec l'histoire; l'histoire monumentale de ces siècles ténébreux est chaque jour trop hardiment, trop impunément attaquée, — mais parce qu'une partie des débris existants portent sur leur physionomie le cachet inattaquable de la forme architecturale de cette époque. — On sent bien que ce n'est pas ici le lieu de développer tous les motifs qui justifient cette opinion, mais quiconque étudiera seulement l'abside et les trois tours de Morienval, demeurera convaincu que, si l'on connaît quelque chose de certain sur l'art de cette époque, on le trouve là. — Bien plus, d'après un texte de M. du Sommerard, on pourrait affirmer que cette forme d'abside, que l'on voit encore aujourd'hui à Morienval, fût celle qui remplaça immédiatement l'abside des basiliques primitives par l'exclusion, ou plutôt l'admission, comme partie intégrante du temple, de l'*oblationarium* et du *secretarium*.—

En effet, l'auteur « *des arts au moyen-âge*, » attribue la nouveauté de cette disposition architectonique du sanctuaire, à l'extension du culte des martyrs, et à l'importation de nombreuses reliques tirées des catacombes de Rome. — Et selon lui, ce prolongement des collatéraux dans le pourtour du chœur, qui précéda l'établissement des chapelles rayonnantes, telles qu'on les voit à Soissons et à St-Quentin, n'existait pas dans les basiliques primitives, parce qu'il excluait nécessairement le *presbyterium* ou ancien siége judiciaire des Romains devenu épiscopal, qui occupait le renfoncement de la grande abside.

Maintenant, quant à l'époque de l'apparition de cette forme originale, elle varie selon les contrées. — En Italie, la forme primitive du sanctuaire, avec le *presbyterium*, se conserva jusqu'au 10e siècle, ainsi qu'on le voit encore à Rome, à Ravenne et dans l'église de Torcello (lagunes de Venise) ; dans les Gaules, l'Auvergne resta longtemps fidèle aux traditions primitives de l'Italie (1) ; mais le Nord, et en particulier le Soissonnais, résidence habituelle des rois mérovingiens, et le Valois, séjour des empereurs carloviugiens, s'étaient affranchis depuis longtemps de l'imitation étrangère, et avaient ouvert de bonne heure une large voie aux théories nouvelles. — Les preuves, à l'appui de ces idées, résultat de nombreuses investigations trouveront plus naturellement leur place ailleurs ; disons seulement ici que, dès le 6e siècle l'architecte de Clotaire, qui bâtissait les sept nefs parallèles de la crypte où allait reposer saint Médard, n'obéissait qu'à son génie propre. — Sans doute, en découpant ces voûtes massives, il subissait encore l'influence romaine, mais par cette juxta-position si neuve des vaisseaux de l'église ; il prouvait que son imitation n'était déjà plus servile, et qu'il y

(1) Mallay. Des Eglises de l'Auvergne. — Croizet, *Corresp arch*

avait chez lui besoin d'une indépendance rivale. — Chaque peuple recueillait ainsi déjà du reste, sur son sol, les parcelles du génie romain, dont le sceptre brisé ne modérait plus la vieille Europe.

Ce serait peut-être ici le lieu de revendiquer, en faveur de notre art, sa nationalité; les constructions du roman primitif, dit-on, n'appartiennent à aucun style caractérisé, les unes sont le produit des traditions romaines, les autres un souvenir du type oriental entrevu pendant les croisades; — mais il semble qu'entre ces deux types, il existait un autre type, type vraiment indigène, type contemporain de nos deux premières races, et qui donnait à toutes ses créations une vigueur, une énergie, un dessin âpre et nerveux, et de mâles harmonies qui n'ont pas encore été assez appréciées. — Ce style, qui jeta son plus vif éclat sous Charlemagne, n'atteignit tout son développement qu'au 10e siècle. — La chapelle de Saint-Ouen, de Condé, la crypte de Clotaire et les absides de Berny, Chelles et Morienval lui appartiennent. — Son expression, c'est la force, comme l'originalité est celle du 12e siècle, la majesté du 13e, la richesse du 14, le luxe du 15e et la décadence du 16e.

Après cette digression, que nous semble justifier l'unique monument du 10e siècle que nous ayons, nous reprenons son histoire :

Pendant l'espace de trois siècles, c'est-à-dire depuis la reconstruction de l'église jusqu'à l'année 1122, l'histoire reste silencieuse sur notre abbaye : Morienval ne donne pas signe de vie, j'ai fait de vaines recherches pour savoir ce qu'était devenu le cartulaire, en faveur duquel Dom Mabillon et Dom Ruinart avaient fait le voyage de Paris à Morienval. — Il ne se trouve, ni aux archives de Laon, ni à celles de Beauvais; ainsi, la série des abbesses qui gouvernèrent ce monastère depuis la suppression des abbés laïcs jusqu'à l'année 1120, nous est donc inconnue.

— On sait seulement que la direction générale de l'établissement reposait entre les mains de quatre dignitaires : l'abbesse, la prieure, la trésorière, la préchantre.

L'année 1122 est célèbre dans les *Annales légendaires* de Morienval, par l'arrivée des reliques de saint Annobert, évêque de Séez, en Normandie, et les miracles qui accompagnèrent sa réception. — A cette époque, l'abbesse Pétronille qui gouvernait avec une sage économie, reçut de divers seigneurs des biens considérables pour la décoration de son église. — Cécile, qui lui succéda, traita en 1137 avec Clérembaud, évêque de Senlis, et en 1138 avec Simon, évêque de Noyon, en faveur des intérêts de son monastère. — Mathilde faisait un accord en 1159 avec Ebroin, chancelier de Notre-Dame de Senlis. — Pétronille II reçoit en 1161 une bulle du pape Alexandre III, qui assujettit ce monastère à toutes les parties de la règle de saint Benoît (1) ; Agnès de Viri qui lui succède, et dont nous avons décrit la pierre tumulaire, meurt avant la fin du 12e siècle ; elle est remplacée par l'abbesse Imberte qui paraît dès 1204, et sous le gouvernement de laquelle le monastère atteint son plus haut degré de grandeur. — La haute réputation de régularité dont jouit la maison, attire de toutes les parties de la province un tel concours de personnes, que l'abbesse Imberte, importunée, lance dans un diplôme la menace d'excommunication contre toutes les personnes qui se présenteront à son abbaye pour être reçues novices ; ces menaces demeurent stériles ; les vexations redoublent ; les postulantes assiègent l'abbesse ; l'autorité civile intervient, et en 1206, la comtesse Eléonore défend formellement à toute personne de se présenter avant que le nombre des religieuses ait été réduit à soixante. — Pour le même

---

(1) *Cart. morn.*, n° 2.

motif, Charles-le-Chauve, par une ordonnance semblable, avait réduit, dès l'année 858, le personnel de Notre-Dame de Soissons au nombre de quatre cent seize personnes. — Notre-Dame de Morienval et Notre-Dame de Soissons étaient donc à cette époque les deux grandes maisons de la contrée, où les mœurs purifiées étaient élevées à la sublimité des plus hautes perfections évangéliques. — Leurs portes s'ouvraient aux âmes contemplatives, aux cœurs isolés dans le monde, comme celles des écoles de saint Vincent de Laon, de saint Médard de Soissons, s'ouvraient aux intelligences avides d'étude; d'où l'on infère que l'importance de ces institutions, sous le rapport spirituel comme sous le rapport social, n'a pas été moins évidente que sous le rapport matériel et artistique; car pendant que tout disparaissait alors sous les coups des Barbares, ces abbayes survivaient seules à leur propre ruine; elles nous apparaissent aujourd'hui comme l'autel, où le feu sacré ne s'éteignait jamais. — Les murs de pierre pouvaient s'écrouler, mais la foi restait comme une flamme qui se rallumait dans les âmes avec une force plus expansive. — Cette époque n'était donc pas barbare, entièrement du moins, puisqu'elle luttait contre la barbarie avec tant d'héroïsme et de succès; non, l'activité n'était pas éteinte dans toutes les intelligences; mais au lieu de se traduire au dehors, comme aujourd'hui, par les instincts de la révolte, elle se répandait avec une puissance et un charme ineffable dans la partie morale de l'humanité; on n'avait pas encore imaginé de conduire le malheureux à la vertu ou au travail par la séduction de l'or; mais on possédait merveilleusement le talent d'améliorer son cœur en calmant les agitations qui le dévoraient, et d'alimenter son esprit, moins par les spéculations ténébreuses de la science humaine, que par l'intuition douce et les solides clartés des vérités éternelles; et certes, il sera toujours utile d'étudier la mise en scène

de ces principes divins de civilisation, et toujours permis d'admirer quelle a été leur influence prodigieuse sur les sociétés barbares. — Or, tel fut particulièrement pour cette contrée le rôle assigné à nos abbayes, sous la période carlovingienne.

Adélina, Jeanne de Corbie, Maria de Dampleux, Marie de la Chelle, Guiburge de Bazoches se succèdent rapidement comme abbesses pendant le 13e siècle. — Vers 1300, l'abbesse Marguerite met les esclaves de son abbaye en liberté. — Philippe-le-Bel vend en 1301, au comte de Valois, son frère, la garde de Morienval, et prévient, en 1319, les maîtres des eaux et forêts qu'il a permis aux religieuses de faire pâturer leurs chevaux dans sa forêt de Cuise. — Depuis cette époque jusqu'au 18e siècle, Morienval continua d'être l'une des florissantes abbayes de l'évêché de Soissons ; pendant ce temps, c'est-à-dire pendant une période de cinq siècles, son histoire n'offrit plus rien de saillant. Voici la succession des abbesses presque toutes choisies parmi la noblesse :

Jeanne de Corbie, 1247. — Maria de Dampleux, 1272. — Marie de la Chelle, 1275. — Adélaïs de Gréry, 1323. — Pétronille III de Cuignières, 1354. — Pétronille IV des Meriettes, 1369. — Marie III de Machault, 1374. — Marguerite d'Abecourt, 1398. — Jeanne de Soissy. — Jeanne II Poulette, 1413. — Marie IV Wainguarde, 1425. — Amélina de Monteraullier, 1445. — Marie V d'Harcourt, 1449. — Jeanne III de Manseigny, 1484. — Marguerite II du Ploys, 1485. — Isabelle de Grousses, 1504. — Jeanne IV d'Arsonvalle, 1516. — Anne I de Villelume, 1533. — Jeanne V de Foucault, 1562. — Anne II de Foucault, 1587. — Anne III de Foucault, 1623. — Gillona-Marie-Madeleine de Kersili de Sérent, 1586. — Anne-Angélique de Chanlezy de Pleuvant, coadjutrice, 1701. — Angélique du Bouchet de Lescoet, 1733.

Le monastère de Morienval cessa d'exister en 1745.

Le but de cette notice étant d'appeler l'attention des archéologues sur l'architecture de la plus antique abbatiale de l'ancien Soissonnais; nous avons dû en écarter les textes que nous avions réuni pour nos preuves. — Mais nous devons mentionner ce que nous avons trouvé dans les *Annales ecclésiastiques des Francs*, à la date de 708, touchant le monastère de Morienval.

« Dans ces temps (sous les règnes de Chilperic III et » Clotaire IV), florissait au diocèse de Soissons un mo» nastère de femmes, qui avait nom *Mornavallis*. — Son » fondateur était le roi Dagobert, comme le témoignent » MM. de Sainte-Marthe, dans la nouvelle édition du *Gal*» *lia Christiania*. — Que ce soit Dagobert II, cela est » tout-à-fait évident, parce qu'il n'a jamais régné à Sois» sons. — Quant à Dagobert I, ou à Dagobert III, il n'est » pas aussi clair qu'il faille leur attribuer l'origine de ce » monastère, parce que les anciens documents qui pour» raient être consultés manquent. »

La Société trouve dans ce travail une foule de faits d'observations qu'il sera bon de vérifier, et qui demandent une étude approfondie; elle compte bien, un jour, aller visiter la curieuse Eglise dont on vient de l'entretenir, et relire, en présence de ce rare monument, les savantes et belles pages que lui a consacrées M. Daras.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Mardi 5 Décembre 1848.

Présidence de M. de Laprairie.

MM. Branche de Flavigny, à Soissons ;
Ed. Fleury, rédacteur et gérant du Journal de l'Aisne;
Matton, archiviste à Laon;

Sont proclamés membres de la société.

Cette nouvelle admission est une preuve sensible du progrés que font chaque jour parmi nous les doctrines historiques et archéologiques. Elle donne aussi lieu d'espérer que la société, en s'environnant de tous les hommes instruits et actifs du département, parviendra en assez peu de temps à réunir tous les éléments d'une statistique monumentale qu'elle prépare déjà depuis plusieurs années.

CORRESPONDANCE.

M. de Bussières regrette qu'une indisposition le prive de l'avantage d'assister à la séance.

M. Delbarre, artiste peintre à Paris écrit au secrétaire de la Société : « Je viens de terminer une pierre lithographique représentant une vue des ruines du château

de Fère-en-Tardenois; comme la Société historique et archéologique de Soissons recueille tout ce qui peut avoir rapport aux monuments du département de l'Aisne, j'ai pensé que ce dessin pouvait lui être agréable; c'est pourquoi, Monsieur, je viens vous prier de vouloir bien lui en faire hommage de ma part.»

M. Delbarre, dont la modestie égale le talent, regrette de n'en être encore qu'à ses premières armes en lithographie; mais il espère que plus tard ce qu'il pourra envoyer à la Société sera plus correct..... Avec une générosité qui lui fait honneur, le jeune artiste met à la disposition de la Société cette pierre lithographique, afin qu'elle en fasse tirer tous les exemplaires dont elle aurait besoin pour la publication de son bulletin.

La Société vote des remercîments à M. Delbarre, et elle accepte avec empressement l'offre qu'il veut bien lui faire. M. l'abbé Poquet se charge d'accompagner le beau dessin de M. Delbarre, de quelques renseignements historiques qu'il possède sur le château de Fère-en-Tardenois; il demande seulement d'en différer la lecture jusqu'à la fin de la séance.

M. de Laprairie fait part à la Société d'une trouvaille importante qui a eu lieu dans une gravière, en face du cimetière de la ville de Soissons. On a déjà découvert plusieurs objets dans cette plaine, qui s'étend au nord, vers Saint-Crépin-en-Chaye. C'est un fragment très-considérable d'une défense d'éléphant, de la race dite *primigenius*.

Défense d'Éléphant fossile.

En parcourant, il y a quelques jours, les articles qui composent notre Bulletin, j'ai pu constater que les recherches historiques et archéologiques nous avaient seules occupés jusqu'à présent; cependant notre programme

est plus large, et nous pouvons nous occuper de toutes les questions qui se rattachent au commerce, à l'agriculture et aux sciences naturelles. J'en profite aujourd'hui pour faire une humble excursion dans le domaine de la géologie.

On m'a apporté, depuis notre dernière réunion, un fragment considérable d'une défense d'éléphant fossile. Ce beau débris d'une race qui n'existe plus, a été trouvé (1) près de Soissons à trois ou quatre mètres de profondeur dans les sables, grèves ou cailloux roulés qui, venant après les terrains tertiaires, ont reçu le nom de *diluvium*.

Un coup de pioche l'a malheureusement brisée en deux parties; mais deux ou trois centimètres au plus ayant été enlevés, elles peuvent se rapprocher sans que la forme soit altérée.

Les deux morceaux réunis décrivent une courbe assez régulière dont la corde porte 1 mètre 38 centimètres de longueur, et la circonférence 1 mètre 95 centimètres. L'extrémité, qui est un peu contournée, ne se termine pas précisément en pointe, mais plutôt en s'aplatissant; sa forme est, dans tout le reste de sa longueur, celle d'un cylindre assez régulier dont le diamètre est de 9 centimètres vers le milieu, et seulement de huit dans la partie la plus rapprochée de la tête.

L'ivoire est en quelque sorte pourri par un long séjour dans un terrain humide; l'intérieur s'est amolli comme une pâte de savon; en séchant, il s'exfolie en couches concentriques.

Le remarquable fragment que j'ai entre les mains ne constitue pas la défense entière de l'individu auquel elle

---

(1) A un kilomètre de la porte Saint-Christophe, dans une des grévières ouvertes sur la droite de la route de Compiègne, un peu au-delà du cimetière.

appartenait, puisque la portion qui entre dans la mâchoire et qui se continue ordinairement dans plus de la moitié de la longueur, manque ici complètement.

Il n'est pas possible de rapporter aux deux espèces d'éléphants qui vivent encore aujourd'hui en Afrique et dans l'Inde, la défense trouvée à Soissons ; elle diffère trop manifestement par sa forme de celle des défenses des éléphants de nos jours. Elle semble n'appartenir qu'au mammouth ou *elephas primigenius* dont les os et les dents se retrouvent dans les deux Amériques, dans le nord de l'Asie, dans presque toute l'Europe, et surtout dans la Sibérie (1). Tout porte à croire que les dents du mammouth ne sortaient pas en ligne droite de la bouche de l'animal, mais qu'au contraire elles se rejetaient sur le côté en formant un immense éventail.

La découverte d'ossements de ces grands pachydermes (2) dans les terrains tertiaires et quartenaires de presque toutes les contrées du globe est, au reste, un des faits les plus remarqués et les plus curieux que la science géologique ait eu à constater récemment.

Avant l'apparition de l'homme sur le sol que nous foulons aujourd'hui, avant qu'il n'eût défriché les forêts et fertilisé les landes sauvages, ces géants de la création régnaient en maîtres dans nos plaines et dans nos fraîches vallées. Mais lorsque la terre fut prête à recevoir son véritable maître, Dieu leur ordonna de disparaître, et il n'en laissa subsister que quelques rares familles dans les

---

(1) Les dents d'éléphants fossiles sont si communes en Sibérie, le froid du climat les a si bien conservées, qu'elles sont un objet de commerce pour le pays. Une des îles Liakhoff n'est en quelque sorte qu'une masse énorme de défenses et d'os d'éléphants qu'on exploite depuis quatre-vingts ans, sans qu'on s'aperçoive qu'elle diminue.

(2) Eléphants, mammouths et mastodontes. On a trouvé des os de mastodonte à la Nouvelle-Hollande.

sables brûlants de l'Afrique et dans les majestueuses solitudes de l'Inde.

Quelque jour peut-être, la science nous expliquera par quels cataclysmes ou par quelles brusques variations dans les climats, tant d'espèces de plantes et d'animaux, après être apparu sur la scène du monde pendant certaines périodes de temps, ont été complètement détruites et anéanties.

M. Martin trouve qu'il y aurait quelque inconvénient à s'occuper de ces sortes de découvertes, parce qu'elles pourraient détourner la Société du but et de la nature de ses travaux.

MM. Poquet et Daras répondent que l'inconvénient que signale M. Martin est peu à redouter, surtout si on se borne, comme l'a fait M. de Laprairie, à faire une simple mention de l'objet trouvé, en cherchant à en expliquer sommairement la nature. Il entre, au reste, dans le but que s'est proposé la Société, de rendre compte de toutes les découvertes qu'elles quelles soient, comme aussi de s'occuper des travaux et des fouilles géologiques, en tant qu'ils se rattachent à l'étude de tout ce qui intéresse le département.

M. Daras donne un aperçu général sur l'art byzantin, à l'aide de quelques triptiques dont il hasarde l'explication.

Plusieurs membres ne partagent ni les idées générales, ni les explications particulières de M. Daras. Il s'en suit une discussion des plus animées, mais qui n'a pu être terminée. La Société se propose de la reprendre dans une prochaine séance.

M. Williot rend compte de la découverte de 2,300 médailles faite au village de Villemontoire.

Médailles romaines.

Dans la séance du mois de mai dernier, M. le président vous a fait part de la découverte récente de 2,300 médailles romaines faite par des ouvriers terrassiers, occupés à la confection du chemin vicinal, partant de *Chaudun* pour aller à *Taux*, au-dessus de Villemontoire, et à 3 ou 400 mètres seulement sur la droite de la route de Château-Thierry. Je viens vous communiquer les renseignements que j'ai pu recueillir sur cette précieuse découverte.

J'ai retrouvé un fragment du vase qui contenait ces médailles : c'est une urne de terre cuite, de couleur grise, et qui pouvait avoir à l'ouverture 15 centimètres de diamètre. Elle était recouverte d'une espèce de tuile rouge, arrondie pour l'usage auquel elle était destinée. (On voit, à la Bibliothèque de la ville, des tuiles de cette forme provenant des découvertes faites dans les travaux du Mail). Cette espèce de couvercle a disparu dans les travaux de terrassement.

J'ai eu entre les mains plus de deux cents de ces médailles, qui sont toutes de moyen bronze, et parfaitement conservées ; j'en ai pu lire facilement toutes les légendes.

Elles appartiennent aux règnes de : Dioclétien, Maximien Hercule, Maximien Galère, Constance Chlore, Sévère, Maximin Daïa et Constantin.

Elles vont de 284 à 337, après J.-C.

Parmi les médailles que j'ai vues :

Quarante-deux sont de *Dioclétien ;* trente-sept ont pour revers : *Genio populi romani*, et n'ont aucune valeur marquée dans le recueil de Mionnet ; trois ont pour revers : *Sacra moneta Augg. et Cæss. nost.*; deux ont : *Sacra moneta urbis Augg. et Cæss. nost*

Ces cinq dernières valent chacune au plus 1 fr.

Trente-quatre sont de *Maximien Hercule*; vingt-sept ont

pour revers : *Genio populi romani*, sans grande valeur ; quatre ont : *Sacra moneta Augg. et Cæss. nost.*; une a : *Salvis Augg. et Cæss. Aucta kart.*; une a : *Herculi conservatori*, assez rare ; une a : *Providentia Deorum quies Augg.*

Ces sept dernières ont quelque mérite.

Trente-sept de *Maximien Galère ;* trente-trois ont le revers : *Genio populi romani*, sans grande valeur ; trois ont le revers : *Sacra moneta Augg. et Cæss. nost.;* une est incuse au revers.

Ces quatre dernières sont les meilleures.

Trois de *Sévère* avec le revers : *Genio populi romani.*

Vingt-neuf de *Constance Chlore* ; vingt-quatre ont pour revers : *Genio populi romani*, sans grande valeur ; deux ont *Sacra moneta urbis Augg. et Cæss. nost.* ; une à *Salvis Augg. et Cæss. Fel. Kart ;* une a *Salvis Augg. et Cæss. Aucta Kart ;* une a *Mémoria Felix.*

Ces cinq dernières sont assez rares.

Quatre de *Maximin*, avec le revers : *Genio populi romani.*

Quinze de *Constantin* ; dix ont pour revers : *Genio populi romani*, sans grande valeur ; quatre ont *Marti patri propugnatori ;* une a *Marti patri conservatori.*

Ces cinq dernières sont assez rares.

Aucune de ces médailles n'a une valeur considérable parce qu'aucune n'est bien rare ; il n'en faut d'autre preuve que la répétition fréquente des mêmes revers.

Il est probable que les 2,300 pièces sont toutes frappées à l'effigie des princes ci-dessus désignés puisque sur plus de 200 médailles, nous n'en avons pas rencontré qui appartiennent à d'autres règnes ?

M. Lecomte, a qui on doit déjà un savant travail sur l'époque gauloise dans le canton de Braisne, poursuit ses recherches avec une infatigable ardeur. Il offre au-

jourd'hui à la société un mémoire intéressant sur l'époque romaine dans le même canton. Si un pareil inventaire existait pour chaque canton du département, la statistique monumentale serait faite avec une rapide et consciencieuse exactitude.

Époque romaine dans le canton de Braisne.

Quand on vient de parcourir le sol aride de l'époque gauloise et qu'à travers dix-huit siècles on a discerné avec assez de peine les souvenirs druidiques, si vous mettez enfin le pied dans l'époque romaine, vous respirez plus à l'aise : car alors la vue des monuments romains ne va point vous jeter en de cruelles incertitudes, votre sujet ne vous contraint plus à chaque pas, sur des traces incertaines, de disputer à la nature des monuments que la main des hommes n'a jamais touchés, ni sur l'inspection des linéaments irréguliers d'une roche bizarre d'échaffauder un système d'explications souvent plus ingénieuses que solides. Mais quel homme oserait nier la trace des romains, quand se déroulent sous ses regards ces immenses voies militaires et civiles dont Rome étreignait le monde pour le retenir sous son empire captif comme dans un filet ? Et quand on considère ces fragments épars de poteries rouges, de tuiles épaisses, ces innombrables monnaies aux revers si variés, constatant les moindres faits militaires, religieux ou politiques, médailles qui, les seules parmi nous, après avoir traversé tant de siècles, se retrouvent encore sur le sol semées à profusion ; quand on voit ces débris de constructions luxueuses où le marbre des murailles, la beauté des stucs et des fresques, les ciselures des colonnes le disputaient en richesse avec les ingénieux compartiments des mosaïques ; en présence, dis-je, de toute cette civi-

lisation à la fois étrangère aussi bien à la barbarie gauloise qu'à la rudesse aventureuse de nos premiers rois conquérants, il ne faut pas être doué d'une seconde vue assurément pour reconnaître l'époque romaine : aussi apparaît-elle dans l'histoire architecturale du pays comme une zone brillante où tout se détache sur des tons pleins de vigueur.

Je n'ai pourtant point à étaler à vos regards les richesses de la cité soissonnaise, de la *Noviodunum Suessionum*, ni à vous faire passer sous les arcades richement sculptées d'un arc-de-triomphe comme à la cité des Rèmes ; aux grands centres d'administration les édifices de premier ordre. Ce n'est point dans nos campagnes que les gouverneurs romains venaient tour à tour faire briller aux yeux des vaincus tout le luxe de la grande ville et entasser les chefs-d'œuvre de tout genre que le temps se charge de découvrir successivement. Le canton de Braisne ne possède donc ni palais d'albâtre, ni théâtre, ni fabrique d'armes, ni même de ces boutiques élégantes où les dames gallo-romaines venaient retrouver leur antique jeunesse, et avec une adresse merveilleuse, farder les outrages du temps : nous n'élevons point nos prétentions si haut. Mais nous avons des villas d'honnêtes et riches particuliers; on pourra les voir encore échelonnées le long de la voie romaine. Nous possédons les tombeaux nombreux dont les mausolées ont disparu. Vus alors de la route, ils devaient attirer les regards du voyageur et faire souvenir le passant des vertus et souvent des exploits de ses devanciers, rappelant ainsi cette inscription fameuse dans son laconisme : *Siste viator, heroem calcas.* Ici de loin en loin des habitations isolées, mais sans importance ; là des ponts, des aqueducs ; plus loin des greniers romains ; de toutes parts des débris et des médailles. Aussi, le séjour des Romains dans les deux bassins de l'Aisne et de la Vesle, occupés en partie par le canton de

Braisne, est-il plus que prouvé par le passage d'une grande voie romaine, par la présence de plus de six importantes villas, par trois ponts sur la Vesle ; enfin, par les découvertes fréquentes de monnaies, d'objets d'art de la plus grande valeur.

A la vue de tant de richesses historiques, pouvais-je laisser plus longtemps s'abîmer dans l'oubli des faits et des choses que le temps et la charrue s'efforcent à l'envi de dérober à nos souvenirs?

Je commence par la *voie romaine*, qui traverse le canton, en passant par Sermoise, le parc de Braisne, Courcelles et Basoches ; aussi bien tous les souvenirs historiques de l'époque viennent-ils s'y rattacher. Elle formait un tronçon de cette grande voie militaire, que Rome avait tracée par la Gaule, pour venir de Milan à Boulogne, et de là surveiller les manœuvres des Pictes : ces gens indomptables supportaient mal le joug des légions, et ils frémissaient de rage à la vue de l'éternel *S P Q R* qu'on ne songeait guère alors à traduire par *Si Peu Que Rien*. Avant d'arriver à Sermoise, notre voie romaine entre dans le canton, accompagnée de la route royale, cet autre monument d'un grand siècle ; mais restée seule au sortir du village, elle prend le nom de chaussée Brunehaut, enjambe la Vesle à la hauteur de Ciry-Salsogne, et, suivant les anciens errements de sa jeunesse, court en ligne droite sur Courcelles, à travers le parc de Braisne. Plus nationale, et songeant un peu aux intérêts du clocher, la grande route de Soissons à Reims s'en va le long des montagnes prêter assistance à Ciry, Vasseny, Augy, traverse Braisne pour aller rejoindre son ancien maître, à une demi-lieue de Courcelles, et le conduire à Fismes ; de là, nous les laisserons se diriger vers la ville de Reims.

Voilà pour le parcours de la route. J'aurais pu vous en faire comme l'anatomie, vous en détailler une à une toutes les couches superposées. Il m'eût été facile de vous

faire voir les cinq parties bien distinctes qui la composent : le *pavimentum*, ou sable fortement battu servant de base ; le *statumen*, ou les fondations en deux rangées de pierres plates ; le *rudus*, ou pêle-mêle de matériaux de second choix ; le *nucleus*, noyau de grande résistance, et la *summa crusta*, enfin, superficie de la route que l'on voit se mêler à la terre végétale et aux diverses réparations, depuis Brunehaut jusqu'à nous. Je l'aurais pu d'autant mieux, que près de l'ancien pont romain dont on voit les restes à très peu de distance de Quinquampoix, cette voie ou chaussée est littéralement coupée dans toute sa profondeur et sur toute sa largeur ; mais considérées à ce point de vue, les voies romaines sont une matière épuisée pour nos bulletins, attendu que l'honorable M. Clouet a traité à fond ce sujet dans notre volume de 1847. Ainsi, je n'ai que faire de vous parler des seize couches parfaitement distinctes que j'y ai comptées dans une hauteur de 1 mètre 50 centimètres ; toute extraordinaire que soit cette multiplicité insolite et le luxe inconnu de ces diverses couches établies en silex cubiques et serrées à la manière des mosaïques, vous expliquerez facilement de pareilles excentricités par la position fatiguée de l'abord d'un pont, et par les dégradations annuelles qu'amènent les débordements périodiques d'une rivière mal encaissée.

Mais à quelle époque fut construite la portion de cette voie militaire qui partage notre canton ? Cette question d'âge ne m'a point paru étudiée jusqu'à présent. Remonterons-nous avant César ? Nous arrêterons-nous à ce grand capitaine ? Ou bien faudra-t-il descendre de la république dans l'empire ? Il me paraît d'abord de toute impossibililité d'admettre pour nous une voie romaine avant César. L'intimité de rapports établis de temps immémorial entre les Remes, ces gallo-Romains de cœur, et les Suessons, leurs voisins, ne fournit pas la

moindre preuve que la dominante protection de Rome, en pesant sur Durocortore et son territoire, ait appliqué aussi son cachet de servitude sur les domaines de leurs voisins et amis. Il est bien prouvé par les commentaires que les Suessons vivaient avec les Rémois en véritables frères, soumis aux même lois, obéissant à un même magistrat. *Suessiones.. fratres consanguineosque suos, qui eodem jure, iisdem legibus utuntur; unum imperium unumque magistratum cum ipsis* (Liv. II, v. 3). Mais cela ne prouve nullement qu'ils se soient mis sous la protection des Romains. A entendre César, il semblerait même qu'il ignorait l'existence de ce peuple, puisque les Remes lui en racontent l'histoire. Et puis, croyez-vous que le puissant roi Divitiac qui, de Soissons commandait à la Grande-Bretagne, aurait consenti à courber son front superbe sous le joug des Romains? C'eût été avilir son sceptre et sa couronne. Or, ce roi Divitiac venait de descendre dans la tombe, quand se forma la coalition dans laquelle, aux premiers rangs, figurèrent nos Suessons, jaloux de leur indépendance. Donc la domination romaine n'avait pu encore s'étendre sur le territoire Soissonnais, c'est-à-dire au-delà de Fisme, le *fines Remorum*; donc le canton de Braisne n'était point, alors, traversé par la chaussée que nous y voyons. Ceci me parait clair. Mais voici venir César, et selon l'expression orgueilleuse du bulletin de ses campagnes, il paraît, voit, triomphe: la conquête passe donc sur Soissons, Beauvais, et vient planter, au bord de l'Océan, ses enseignes victorieuses. Pays, peuple, administration, tout va changer d'aspect. Mais tandis que Pompée, vaincu à Pharsale, tombe en Egypte, sous le fer d'un assassin, tandis que César lui-même vient à son tour périr en plein sénat de la main de Brutus, au milieu de tous ces événements politiques, qui laissaient en repos le nord de la Gaule, les légions inoccupées construisaient-elles notre route? Si nous pou-

vions conclure, avec certitude, des habitudes de ce peuple conquérant, il faudrait penser qu'aussitôt la conquête, on se mit à l'œuvre pour la construction de cette importante voie de communication ; mais quelque diligence qu'on put faire, il est certain qu'elle ne fut terminée qu'après la mort de César ; déjà même le jeune et ambitieux Octave s'était uni au soldat Antoine ; déjà ils partageaient entre eux un pouvoir dictatorial, quand notre voie romaine arriva près des habitations de Quincampoix. C'est du moins ce que nous apprend une médaille, frappée à leur effigie, qu'on a trouvée dans l'intérieur de la voie elle-même. Donc notre voie romaine n'a pu être terminée avant la concentration des pouvoirs dans les mains de ces deux hommes, c'est-à-dire avant 711, depuis la fondation de Rome, ce qui faisait la 42e année avant Jésus-Christ. Mais, sur d'aussi faibles indices, je n'aurai point la témérité de prétendre à l'exclusion d'une époque plus récente.

Quelle qu'ait été l'époque de la construction de cette route, à la vue de ces travaux de patience, il est impossible de se défendre d'un mouvement d'admiration, en songeant à ceux qui les exécutèrent avec tant de soins ; car ce furent des soldats couverts de lauriers sur toutes les plages, des guerriers endurcis au métier des armes, assujettis à une discipline sévère, les vainqueurs et les maîtres du monde, qui bâtirent avec une ardeur sans égale ces voies antiques, monuments d'intelligence et de sagacité. Certes, peut-on les voir sans étonnement, changer tout-à-coup leur vaillante épée contre la bêche et le hoyau, creuser les montagnes, exhausser les vallées, entasser avec joie les diverses couches de galets noyés de ciment pour former ainsi le noyau indestructible de ces voies que nous admirons encore, et qui sont à peine effleurées par le frottement de dix-huit siècles. Oui, je suis frappé d'admiration quand j'assiste à ce spectacle impo-

sant de guerriers illustres, épuisés de veilles, de marches, de batailles, de privations, qui, jaloux de graver de leurs propres mains à travers les nations vaincues le cachet ineffaçable de la conquête, prolongeaient ainsi, par des voies monumentales jusqu'au bout du monde, les artères sociales de leur empire. Peuple étonnant et magnanime! qui, durant tant de siècles et à des distances prodigieuses, a su conserver intact ce précieux esprit de nationalité qui, avant tout, vise à la gloire, à la puissance et à la prospérité de la patrie! Mais il est temps de quitter la voie romaine, pour examiner les souvenirs historiques qui nous sont restés de cette mémorable époque. Déjà, je vous ai parlé d'un *pont* romain établi au-dessous de Quincampoix. Les ponts, ces indispensables liens de communication pour des vallées traversées de cours d'eau profonds, ne furent point négligés, comme on le pense bien, sous une administration intelligente comme l'était alors celle de Rome. Outre plusieurs ponts en pierre que je signalerai, on en dut construire en bois qui se multiplièrent selon les besoins des diverses localités; je ne m'occuperai pas de ces constructions passagères dont il ne peut rester de traces. Il n'en est pas de même de trois ponts de pierre que la Vesle se glorifia longtemps de baigner de ses eaux.

Je vous ai indiqué, à la hauteur de Ciry-Salsogne, le premier et le plus considérable des trois, là où les eaux verdâtres de la Vesle viennent s'ameuter autour des piles écroulées de l'unique pont de la chaussée romaine. Après avoir vécu presque dix-huit cents ans, et durant tout ce temps avoir servi à toutes les générations voyageuses, il tomba enfin de vieillesse, dans le siècle dernier. Déjà depuis longtemps la chaussée n'était plus que l'ombre d'elle-même, le gazon en couvrait les membres robustes; on la voyait devenir solitaire, depuis que la route royale l'avait abandonnée pour suivre une autre direction. Aussi,

le pont que personne ne songeait plus à réparer s'écroula-t-il à la fin ; à peine si l'on s'aperçut de sa chute, tant les hommes sont oublieux des services rendus ; puis les eaux en couvrirent les débris, et depuis, elles achèvent lentement la démolition commencée. Aujourd'hui, quand la rivière est basse, on en voit encore des vestiges considérables, mais quelques années de plus, et tout sera dit. Ainsi vont les hommes et les choses. Et pourtant l'importance de ce pont est incontestable, car la voie militaire dont il faisait partie, était la plus considérable de toutes les Gaules, et les soins minutieux qu'on mit à le construire, se reconnaissaient encore aux abords qui en faisaient partie.

Voilà pour le premier pont de la Vesle.

Je serais bien tenté de vous arrêter à Braine, et de vous y chercher un second pont en pierre qui dut relier, à la chaussée, l'importante villa de *Brennacum*; mais à défaut de preuves, je remonterai la Vesle jusqu'à la plaine qui sépare le territoire de Limé des territoires de Paars et de Courcelles. C'est là que nous trouvons le second pont romain connu. Vous êtes arrivés au *pont d'Anci*.

Dans le canton de Braisne, qui ne connaît point le pont d'Anci? Toutes les cartes territoriales d'alentour vous remplissent la tête de chemins. qui en portent le nom ; ce sont des chemins du pont d'Anci dans toutes les directions : il y en a vers Limé ; on en voit se diriger sur Jouaignes ; puis un autre s'en va aux greniers romains de Bazoches ; puis un autre gravit la montagne de Paars ; il y en a même qui poussent leur pointe dans la direction de Viel-Acy. Vous verrez bientôt ce qu'il faut penser de tous ces chemins.

Comme le pont d'Anci se rallie à toutes les habitations romaines, qu'il débouche même sur la plus vaste villa du canton, nous ne lui contesterons pas son antiquité. Vous trouverez, au reste, les vestiges de deux ponts en pierre,

tous deux à peu de distance de l'ancienne villa, dite du pont d'Anci; il ne vous restera donc que l'embarras du choix : car l'un des deux a dû être plus récent ; mais sans pitié pour la jeunesse de l'un, et sans respect pour l'antiquité du véritable pont romain, le temps a passé par là son niveau destructeur.

Attirés toutefois par le nom fastueux de *pont de César*, nous dirigeons nos pas vers le pont de Basoches. Mais il faut nous hâter, car j'entends déjà le marteau destructeur qui démolit ce vieux souvenir historique... Hélas ! nous arriverons trop tard : 1848 a vu tomber ce troisième et dernier pont romain du canton de Braisne ; il n'existe que dans la mémoire des habitants et dans les albums des archéologues. Or, voici ce qu'était notre pont de Basoches, et comment j'ai dû lui donner une origine romaine. Basoches, comme vous verrez, était alors une résidence importante pour le commerce ; il y avait là des gens du fisc ; il dut même y exister une force militaire, destinée à protéger les magasins et à faire respecter la liberté des transactions commerciales ; outre ses magasins ou greniers impériaux, à sa porte s'étaient élevées de riches villa. Et si, à tous ces souvenirs, vous joignez ce nom de pont de César, sans vous arrêter à ce nom qui s'applique à tous les empereurs, vous arrivez à conclure que ce pont doit être un ancien pont des Romains. Mieux que mes paroles, une simple vue jetée sur ce pont, vous eût convaincu que deux petites arches plein-cintre appartenaient au moins à une époque très-reculée ; et pour les deux grandes arches, bien qu'elles accusassent une antiquité plus suspecte, cependant leur plein-cintre, leur appareil auraient pu soutenir la comparaison avec la maçonnerie du théâtre de Soissons. L'appareil moyen en était bien lié par le ciment indestructible qu'on connaît; mais je n'attache pas grande importance à cette dernière preuve, puisqu'après tout, le ciment du moyen-âge ne

fut pas inférieur à celui de l'époque romaine. Voilà donc les trois ponts romains connus sur la Vesle. J'en voulais ajouter un de la rivière d'Aisne, que j'établissais à l'ancienne forteresse de Pont-Arcy ; mais ce serait enrichir notre canton aux dépens de celui de Vailly. A chacun sa gloire et ses souvenirs.

Je passe donc à un autre sujet et me mets à la recherche des *villa*, ces habitations opulentes des riches Romains de nos contrées. Pour se faire une idée de ces sortes de résidences, il suffit de rappeler tout le luxe qu'on découvrit un jour sous les cendres du Vésuve, quand on rencontra les deux villes d'Herculanum et de Pompeïa, ces cités, enterrées toutes vives, au milieu des habitudes de grandeur de la belle époque de l'empire. L'honnête aisance de nos jours, le confortable même de notre opulence ne sauraient lutter avec les marbres, les peintures, les mosaïques de ces villa.

Accoutumés à voir de près, dans la grande ville, les palais somptueux des sénateurs et des chevaliers romains, nos employés du fisc, quand ils se trouvaient suffisamment engraissés de la substance des vaincus ; les vétérans, légionnaires, que l'âge ou les blessures forçaient à suspendre leur épée au foyer domestique, ne pouvaient pas oublier, quoique retirés à la campagne, la grandeur de la patrie, et ils s'efforçaient d'y jouer au patricien, au milieu de nos Gaulois ébahis. Cet orgueil national a produit les richesses accumulées dans les villa des pays conquis. Mais, comme chez tous les parvenus, la richesse fut souvent obligée de suppléer au bon goût dans la demeure de ces hommes enrichis au pas de course ; on n'emporte pas d'assaut le goût ni le génie : aussi faut-il s'attendre à bien des caprices de style.

Le canton de Braine, par sa position dans une belle vallée, entre les deux importantes cités de Rheims et de Soissons, *Durocortorum* et *Noviodunum*, enrichi qu'il était

par une rivière qui faisait alors, au profit de l'administration romaine, le commerce des céréales, et traversé par la plus importante des voies militaires ; ce canton, avec les alentours de Soissons, devint un pays de prédilection pour les hautes fortunes. Un simple coup-d'œil va vous en convaincre. L'importance de la villa de Ciry-Salsogne, que M. de Pompery a mise à découvert, a frappé tous les regards. Plus loin, la villa de Braine, pour se changer en palais sous la première race de nos rois, devait jouir d'un certain éclat ; puis, à quelques pas de là, le pont d'Anci couvrant de ses débris plus d'un demi-quart de lieue de terrain ; Basoches ensuite avec ses greniers, son fort, les souterrains d'une villa récemment découverte; enfin, Blanzy-lès-Fismes avec ses vastes mosaïques, et jusqu'à Barbonval, viennent à l'envi, appuyer ce sentiment.

Je vais d'abord parler de Barbonval et de Blanzy dont j'ai peu de choses à dire. L'emplacement de la villa romaine de Barbonval se voit encore sur la Montagne, à cent pas environ de l'église de ce village, au lieu dit les *Tombois*, apparemment parce qu'on y a trouvé des tombes. Vers 1846 des fouilles y furent exécutées. L'aspect du sol, couvert de tuiles épaisses, de fragments de poteries rouges, de morceaux de marbre et de débris de mosaïques, avait indiqué depuis longtemps une habitation romaine, et la présence de ces objets trompe rarement. Aussi quand, pour débarrasser le terrain de substructions gênantes pour la culture, on ouvrit le sol, on ne fut pas surpris de rencontrer des tombes en pierre. Ces tombes n'étaient pas creusées dans la pierre même comme la plupart de celles que nous connaissons. Celles d'Arcy, celles de Saint-Médard se trouvent en effet d'un seul morceau, mais avec un couvercle d'une ou de plusieurs pièces. Les tombes de Barbonval, au contraire, étaient toutes de pièces et de morceaux, taillées au marteau, ou

tranchées par la scie. Parmi les objets d'art qu'on y recueillit étaient des agrafes de manteau, et je crois, quelques médailles. Mais aller maintenant chercher où tout cela a pu passer... on ne sait pas même ce que vous voulez dire. Aussi, après d'inutiles recherches sur les objets trouvés à Barbonval, nous ferons bien de passer à Blanzy-les-Fismes.

Le propriétaire actuel de l'ancienne villa de Blanzy, M. Mittelette, mit une complaisance extrême à me faire voir la curieuse mosaïque dont il restait encore des parties considérables. Nous trouvâmes une bergerie dont on avait posé une partie des murs tout uniment au beau milieu de la vaste mosaïque dont j'ai à vous parler, ce qui fait qu'une partie considérable est, ou plutôt était dans la rue; car jusqu'au mur extérieur, les eaux pluviales et les voitures ont tout brisé, enlevé et entièrement fait disparaître... De loin en loin, le long du ruisseau, vous voyez encore de petits cubes blancs ou noirs égarés çà et là. J'espérais bien être plus heureux en pénétrant dans cette bergerie; mais il faut s'attendre en ce monde à beaucoup de déceptions. De toute cette vaste mosaïque, d'une largeur de près de 5 mètres, il ne restait plus que le ciment sur lequel on l'avait appliquée; pourtant, à force de recherches, nous rencontrâmes des parties respectées. Elles se composaient de bandes encadrées de filets noirs, et contenaient des losanges échiquetés de noir et de blanc. Ce n'était pas, comme vous voyez, la précieuse variété des marbres qui donne aux mosaïques du château d'albâtre de Soissons une si grande valeur; l'alternative était inévitable, pierre blanche ou pierre noire. En comparant ces fragments à tous ceux des autres mosaïques du canton, je les ai reconnus entièrement identiques. Je les ferai passer sous les yeux de la Société.

Ne pouvant rien apprendre de plus de cette villa dont

la vue plongeait sur Fismes, nous quitterons Blanzy pour descendre à Bazoches.

Bazoches a pris son nom, soit des greniers impériaux, si on peut prouver qu'ils portèrent le nom de basiliques, comme les marchés de Rome, où l'on rendait également la justice, soit de la basilique de saint Rufin et de saint Valère bâtie à la chute de l'empire romain dans les Gaules, sous l'épiscopat de saint Loup, neveu de saint Remy : en tout cas, ce nom viendrait du grec *Basileus*. Quoiqu'il en soit, il est certain, au témoignage de l'abbé de Corbie, Paschase Radbert, qui écrivait au 9e siècle les actes des saints martyrs, Rufin et Valérius, et d'après Frodoard, qui vivait un siècle plus tard, au dire de Tillemont de Marlot et de l'historien du Valois, il est, dis-je, incontestable que Basoches, sous la domination romaine, exerçait au moyen de la Vesle un très-grand commerce de blé, qu'il y avait un entrepôt de céréales important, et que de vastes greniers impériaux y nécessitaient la présence des agents du fisc. Ce fut même parmi ces employés que se trouvèrent deux chrétiens dont je n'ai point ici à vous faire l'histoire, et que leur glorieux martyr a fait invoquer sous le nom de saint Rufin et de saint Valère. Plusieurs historiens ont été jusqu'à dire que Rictius-Varus, ce cruel préfet, plus connu sous le nom de Rictiovare, avait une résidence à Basoches. Hors ce fait, que l'on peut contester, tous les auteurs depuis le 9e siècle font de ce pays une position fort importante, entre Rheims et Soissons.

Mais, outre ces greniers dont j'aurais presque voulu voir la trace dans les souterrains à plein-cintre du donjon actuel, comme le commerce pour être libre et prospère a besoin de protection, l'on peut, sans trop d'exagération supposer à Basoches une force militaire, ce qui entraîne à l'existence d'une forteresse. Il nous reste à parler des villa qui l'environnaient. Nous ne fatiguerons pas le pont de César, pour aller voir la *villa sine viâ*, Villesavoye,

qui en est à une petite demi-lieue, et forme un chétif village perdu dans la Montagne; car cette villa mérite si bien son nom au point de vue historique, que je n'ai pu rien découvrir sur son existence, ni sur son emplacement. Il n'en est pas de même d'une autre villa, qui, après avoir perdu son nom, a laissé pourtant signe de vie. Plus rapprochée de Basoches, elle a récemment ouvert à nos regards des souterrains considérables, qui étaient ensevelis depuis des siècles sous un terrain entièrement couvert de fragments de tuiles, de marbre, de mosaïques, de stuc et de ciment. Peut-être est-ce en cet endroit qu'on a trouvé les trois médailles de Septime-Sévère, en argent, d'Adrien (moyen bronze), de Gordien (argent), qui toutes trois ont été trouvées à Basoches. Au reste, cette villa qui semble avoir été de vaste étendue, se trouve située en plein champ, et distante de Basoches d'environ un kilomètre, dans la direction de Fismes, au lieu dit les Pâtures. Les fouilles qu'on y a pratiquées ont donné dans la porte d'un souterrain en plein-cintre exécuté dans de belles proportions; parmi les objets d'art trouvés, il me fut signalé un moulin à bras, du genre de celui des fortifications de Soissons : je n'ai pu savoir ce qu'il était devenu. Voilà ce que j'avais à dire sur ce pays; le cercle que je me suis tracé m'interdisait le récit du martyr des deux saints, Rufin et Valère. Je me bornerai donc à dire que la place publique a été le lieu qu'ils ont teint de leur sang, que la mare d'eau du jardin attenant au donjon, et qui, depuis quinze cents ans ne s'est point tarie, reçut une nuit ces corps saints, et que les fidèles les en retirèrent pour les inhumer secrètement là où fut leur église; et qu'enfin de cette basilique il ne reste plus qu'un pan de muraille insignifiant.

Au sortir de Basoches, nous revenons au pont d'Anci, en laissant à Mont-Notre-Dame, une médaille d'or de Justinien qu'on y a trouvée. Au bruit de tous ces chemins,

qui, de toutes parts, arrivent avec fracas au pont d'Anci, ne semblerait-il pas que nous allons trouver monts et merveilles. Il est vrai, dans l'espace de plus d'un demi-quart de lieue, ce ne sont, sur cette partie du territoire de Liimé qui avoisine la rivière, que marbres, briques, stuc et poteries brisées ; aussi la grande étendue de cette villa atteste bien une haute fortune : et pourtant le soc de la charrue a passé depuis longtemps sur toutes ces anciennes constructions dont vous apercevez les débris errants à la surface. S'il faut en croire la tradition des anciens du pays, quand, dans leur jeunesse on labourait cette plaine, les yeux ne se laissaient pas distraire du sillon retourné; car maintes fois, on y avait vu reluire de beaux écus romains ; même on avait souvenance de quelques rares pièces d'or. Mais de tant de médailles, on n'a plus qu'une Julia Domna (grand bronze) ; un Constantin (grand bronze) ; un Valentinien (petit bronze). J'ai moi-même vu un grand nombre de grands et de moyens bronzes trouvés dans cette plaine ; mais leur état ne m'a point permis d'y rien déchiffrer. L'histoire prolonge l'existence de notre ville jusque très-près de nous ; du moins est-il certain que beaucoup de constructions postérieures à l'époque romaine s'y sont montrées successivement. La destruction définitive de cette résidence ne remonte guère qu'à deux ou trois siècles; aussi beaucoup de débris épars dans cette plaine appartiennent-ils à une époque toute récente. Ici, ce sont des tuiles comme les nôtres, ailleurs nos briques à s'y méprendre ; puis des fragments nombreux de vases vernissés, de poteries en grè et même de la faïence, et jusqu'à des vers de bouteille et des vitres de couleur ; et puis tout-à-coup, les débris changent d'aspect, les fragments de mosaïques apparaissent, les marbres se multiplient. Ici, des marbres des Pyrénées ; là, des marbres d'Italie ; plus loin, ceux de Belgique, et cela dans toutes les nuances et toutes les

épaisseurs, mais semés avec une profusion inouïe ; même au milieu de cette multitude de débris, on a recueilli jusqu'à des porphyres. M. de Saint-Marceau, propriétaire du lieu, en a fait une collection intéressante. Les pierres bleues, ou marbre de Belgique, en très-grande quantité, ne lui semblent pas du même lit que les marbres actuels qui viennent de ce pays ; car on n'y voit pas de veines, et ils sont étrangers à toute espèce de coquillage ; ils appartiendraient donc à un banc inférieur plus grossier et plus primitif. Au reste, les montagnes de pierres qui séparent Liége de Verviers pourraient donner la position réelle de cette couche inférieure.

Quant à la villa du pont d'Anci, aucune fouille sérieuse, jusqu'à présent, n'est venu en donner la disposition. On parle beaucoup d'une pièce d'eau circulaire de près d'un arpent, et dont les conduits d'eau seraient rompus ; j'en ai moi-même reconnu l'emplacement, à la dépression sensible de terrain et à l'humidité du sol ; il est probable que cette pièce d'eau fut l'un de ces viviers poissonneux qui décoraient si utilement les jardins de nos villas. Mais la seule découverte de quelque importance pour les arts, fut celle d'une statuette en marbre de Paros ; elle est au château de Limé : vous voyez un petit Cupidon, le genou en terre, lançant une flèche, et la flèche est partie et arrive à son but ; car l'enfant a pris un air de satisfaction maligne ; ce Cupidon a perdu une partie de ces deux bras et de ses jambes.

N'ayant plus rien à voir au pont d'Anci, nous descendons à Braine dans l'espoir d'y trouver quelque chose. L'importance de la villa de Brennacum est attestée par la présence de nombreuses monnaies romaines. L'historien du Valois, 1er volume, page 8, rappelle quantité de médailles gauloises, consulaires, impériales, trouvées à Braine ; il parle d'un abraxas, d'un moyen bronze d'Auguste, bien conservé, et d'une médaille de l'empereur

Néron, découverte dans Braine même. M. Mazure, numismate distingué, possède un très-grand nombre de médailles trouvées dans le canton, et parmi celles qu'on a découvertes à Braine, il cite un Placid. Valentinien III, en or, une Faustine-mère, grand bronze, un Othon, un Héliogabale, un Antonin-le-Pieux, tous trois en argent, et un Trajan, grand bronze. C'est plus qu'il n'en faut pour prouver l'existence de notre villa, dont il n'est pas facile d'assigner l'emplacement : les fondations cyclopéennes, dont j'ai vu arracher les derniers vestiges, près de l'église actuelle, quoiqu'elles fussent sans autre liaison que de la terre franche, pourraient aussi bien appartenir à l'époque gauloise, à l'époque mérovingienne du *Palatium Brennacum*, et même à une époque subséquente, quand des travaux militaires vinrent mettre en état de défense ou ce palais, ou le château du moyen-âge. Mais il est temps de venir examiner la dernière villa de notre canton, celle de Ciry-Salsogne.

Et pourtant, avant d'y arriver, un mot sur Quincampoix, le *Quinquepagi* des auteurs du moyen-âge; un scrupule m'est revenu à son sujet, quand je me suis rappelé ce que dit Marlot dans son *Histoire de Rheims*, que pour l'intelligence de ses lecteurs, il traduisit de français en latin (1); Marlot rapporte donc au 3e livre de cette histoire, chapitre 21, qu'il y a entre Frodoard et Paschase Radbert divergence d'opinion sur le lieu du martyre des saints Rufin et Valère. L'abbé de Corbie les fait décapiter

(1) On rapporte un fait curieux à l'endroit de Marlot. Il paraît que le savant bénédictin avait composé son Histoire *de la ville, cité et université de Reims*, en français, son idiome natal ; mais ses confrères lui ayant remontré le ridicule qu'il y avait à se servir de la langue commune, Marlot se mit avec une naïveté patiente et courageuse à traduire lui-même ses manuscrits en une langue savante, tout en les achevant en français. (*Note du secrétaire.*)

après seconde lecture faite de la sentence dans ce qu'il appelle un lieu public, près du pont de la voie romaine, à sept mille cinq cents pas de Basoches, tout proche de de la rivière. Quoique ce sentiment soit généralement abandonné, plusieurs auteurs s'en étant déclarés les partisans, ont voulu que le lien public dont parle Radbert fût Quincampoix ; il faudrait alors le supposer une de ces stations militaires que nous appelons des relais de poste. Ce sentiment ne m'a point paru fondé : Quincampoix se trouve en effet séparé de la voie romaine par un marais et la rivière ; il eût donc fallu un pont et une chaussée pour réunir cette station à la voie. S'il fallait admettre le sentiment de Radbert, ne serait-il pas plus naturel d'entendre le lieu public dont il fait mention par la villa dont nous allons nous occuper ?

J'en ai indiqué la position entre Ciry, Quincampoix et Sermoise, au bord de la route royale et du côté de la Vesle, à une demi-lieue environ de ces diverses localités. Cette villa, dont l'exposition dut regarder le midi, présentait à l'ouest une aile de bâtiments qui s'étendait jusque sur la grande route ; elle fut composée de petites cellules destinées sans doute aux logements des esclaves. Il est à présumer que vis-à-vis, dans le terrain qu'on n'a point encore sondé, on trouverait une seconde aile en tout semblable à la première. Dans ce cas, la clôture de ce *vestibulum*, ou avant-cour carrée, serait de l'autre côté de la route. A l'extrémité de l'aile de bâtiment découvert, on touche au corps-de-logis, disposé en retrait sur la cour principale. Là, vous tombez dans la salle des bains, encore revêtue de stuc ; elle est plus basse que les autres pièces de la villa, sans doute pour la commodité des eaux qui y accédaient au moyen d'un aqueduc dont chaque pierre, d'un mètre de haut sur presque deux mètres de longueur, était taillée et creusée en forme demi-cylindrique. Cet aqueduc, après une demi-lieue de marche,

amenait à la villa les eaux claires et limpides de la montagne de Ciry ; puis, après avoir alimenté les viviers et diverses pièces d'eau des jardins, conduisait le trop plein à la rivière de Vesle, un peu au-dessus du pont romain. Notre salle de bains est accompagnée d'une étuve et d'une salle des parfums, *cella olearia ;* tous d'eux sont relevées au niveau des restes de l'habitation. A la suite de ces pièces, on en remarque huit autres qui se prolongent, à n'en pas douter, jusque bien avant dans le terrain voisin. Ce serait témérité de vouloir assigner une destination à toutes ces salles coupées de murailles, de couloirs qui s'avancent, reculent, se contrecarrent sans cesse. Je n'ai pu remarquer que l'emplacement d'un portique carré composé de quatre colonnes ; peut-être n'est-ce là qu'une partie de la galerie intérieure ordinairement placée contre l'*atrium ;* peut-être aussi était-ce une partie du *triclinium*, salle à manger, qui avoisinait d'ordinaire et les bains et le portique. Cependant, j'ai cherché en vain à me construire de ces lignes informes et incomplètes, le *compluvium*, ou cour intérieure entourée de bâtiments, et formant à peu près ce qu'on appela cloitres dans les couvents du moyen-âge.

Au récit de ces nombreuses constructions, ou pourrait croire que beaucoup d'objets d'art y furent découverts. Une seule main faisant partie d'un bas-relief en marbre, de haut mérite, a été retrouvée pour faire regretter le reste de la sculpture. Cependant, parmi les marbres, les débris de mosaïques, les stucs des murailles encore couvertes de peintures devenues incolores ; du milieu de tous ces décombres, on retira plusieurs tambours de colonnes de calibres différents et très-bizarrement sculptés, des fragments de bases attiques non moins extraordinaires recueillis avec soin ; ces restes, précieux pour l'histoire, furent conduits à l'église de Braine, où ils ont reçu l'hospitalité, en attendant un local plus approprié pour l'étude

des amateurs de l'antique. La sculpture en demi-bosse et la peinture à fresque qui décorent toutes les colonnes leur donnent un très-grand intérêt. L'une d'entre elles, dont le tronçon s'élève à plus d'un mètre sur un diamètre de 70 centimètres, présente à sa surface un *incertum* de nervures rondes offrant tantôt des losanges, des trapèzes, des triangles, et tantôt jetant dans l'intervalle des feuillages vigoureux ou de fortes grappes de raisin. Un autre tronçon de colonne, de presque deux mètres de haut sur un diamètre de 40 centimètres, figure en relief des draperies retenues de chaque côté par des rubans à une patère en forme de violette du 14e siècle. Entre les deux draperies descend une manière de thyrse qu'on prendrait presque pour une torche; dans les intervalles, au-dessus des patères, on voit des plantes pousser de longs rameaux armés d'un fruit énorme ou d'une rose épanouie. Enfin, le dernier objet découvert et qui m'a paru digne d'intérêt, c'est une base attique. Rien de plus tourmenté que les formes élégantes de cette base ; la baguette supérieure en est découpée d'oliviers démesurément allongés ; des traits profonds exécutés à la manière égyptienne ont refouillé la scotie gracieuse qui la séparent du tore inférieur ; ce tore lui-même est pénétré de haut en bas de traits obliques et plus larges ; puis entamé de même en sens inverse de bas en haut. Or, tout cela donne à cette base un aspect prétentieux. Une autre base de colonne est venue me confirmer dans le sentiment de cette dépravation de goût, caractère infaillible de la décadence chez les peuples. La peinture à fresque de toutes ces colonnes, quoique fortement décolorée, subsiste encore en partie; mais sous le doigt, elle se réduit en poussière.

Il semble qu'avec les villas ma tâche est terminée, mais il me reste encore à parler des tombeaux. On aperçoit sur les bords de la Vesle, entre Condé et Chassemy, un

endroit appelé la Fosse aux Chapelets, nom bizarre qu'expliqueront les découvertes que je vais signaler, C'est une sorte de falaise que dégradent annuellement les eaux de la rivière; depuis plusieurs années on y découvre de nombreuses tombes romaines. Au temps de la prospérité de l'empire, les bateaux descendant de Basoches, ou remontant vers cet entrepôt de commerce, voyaient là sur la rive gauche de nombreux monuments, une véritable nécropole dont le voyageur, en passant sur la chaussée, le riche propriétaire de la villa de Ary, du toit de sa demeure, apercevaient les noirs cyprès et ces blancs et riches mausolées de marbre dont nous allons encore admirer les dessins dans les antiquités de Montfaucon. Cette vue était pour les vivants une sage et utile leçon sur la fragilité et le néant de toutes choses. Il y a peu d'années, après un débordement et des dégradations considérables, un si grand nombre de sépultures furent mises à découvert qu'un enfant du village de Chassemy revint un jour avec un chargement complet de cercles en cuivre tors servant de collier et s'accrochant au moyen de l'agrafe des deux extrémités. Outre cette énorme quantité de cercles, il y eut encore des bracelets en verre et en cuivre, des grains de verroterie bleus, blancs et bariolés de peintures polychromes dont j'ai pris les dessins. Or, tous ces curieux monuments de l'antiquité, une fois tombés au milieu de ces braves gens-là, allèrent se confondre avec la ferraille et furent perdus à jamais pour la science.

Mais le territoire de Chassemy s'est illustré par bien d'autres découvertes. Si je vous disais qu'on y a trouvé un véritable caducée tout en or, formé de deux serpents entrelacés, aux yeux brillants, et d'un bâton central également d'or massif, lequel, sans doute, était surmonté d'un aigle romain. L'ancien garde de la commune a retiré ce caducée de constructions à fleur de terre qui gé-

naient sa culture. On a estimé que le poids de ces objets avait dépassé la valeur de deux mille francs ; alors on ne voulait point faire bruit de cette trouvaille : mais la chose fut connue, et l'on sait que l'une des pièces, qu'on en avait détachée, a été vendue deux cents francs à l'un des orfèvres de Braisne, il y a de cela huit à dix ans au plus. Nous n'en sommes pas encore quittes avec Chassemy; c'est une terre inépuisable en archéologie. Au lieu dit la Tuilerie, on trouva dans le sable une fort belle amphore qu'un archéologue de la Société de l'Aisne s'empressa d'acheter. Quelqu'un la donna généreusement à la bibliothèque de Laon. Ceci se passait au temps de M. Desmousseaux de Givré, préfet de l'Aisne. On a trouvé aussi à Longueval un poids romain, qu'un maréchal du pays voulut aplatir sur son enclume, dans la crainte qu'il ne renfermât un trésor ; ce poids avait dû affecter une forme à peu près ronde, et il était soutenu par un bélier qui n'a pu supporter l'opération violente du marteau. Sur son pourtour, il porte en lettres d'argent ces mots : *Maximi. Aug. dn. mag. Publ. IIII.* Ce que je traduis ainsi : *Maximianus Augustus. Denarii magni publici quarta pars.* Je laisse aux savants à disserter sur cette inscription.

Enfin, la dernière de nos découvertes consiste en deux marmites en cuivre montées sur trois pieds élevés ; elles furent trouvées à Dhuisel. Les connaisseurs y découvrent la véritable forme de l'antique *Olla* : Ventre énorme et à à peu près sphérique, cou serré avec un large évasement ; les anses ne sont pourtant pas de la même époque, et je les crois très-modernes ; car elles sont en fer carré comme celles d'aujourd'hui. La plus grande des deux marmites a 33 centimètres de haut sur 25 de diamètre. L'ouverture ne dépasse pas treize centimètres.

Avant de terminer, je ne mentionnerai pas la *Villa pratensis*, de Villers-en-Prayères, qui n'est pas une villa

plus sérieuse que celle de *Villa sine viâ;* mais je me ferai cette question : Les Romains, si nombreux et si bien établis dans le canton, n'y logèrent-ils point de troupes régulières pour veiller à la sûreté du pays ? N'y aurait-il donc pas eu de forteresses connues dans le canton de Braisne ? Il faut vous dire que je ne désespère pas de vous en montrer une à Vieil-Arcy. Je n'aurai pas encore de ruines à vous indiquer, le peu qu'il en pouvait rester a été récemment démoli... Tout mon espoir est attaché à son nom de Vieil-Arcy, que les uns ont tradnit par *Vetus archeium*, vieux palais des chartes, et que vous ferez beaucoup mieux de traduire avec moi par *Arx vetus*, vieille et antique forteresse ; or la nouvelle, celle du moyen-âge est à Pont-Arcy. Je souhaite que le temps et les faits viennent féconder cette idée.

Nous avons vu des habitations opulentes, nous avons vu du commerce, nous avons vu des tombeaux, nous avons vu des chemins et des ponts ; mais je n'ai point parlé de temples... Est-ce que les Romains vivaient sans Dieux ? Certes, ils n'avaient que l'embarras du choix, car ils en avaient de toutes les formes et pour tous les goûts. Aussi, je ne puis croire que nous en serions réduit à notre petit Cupidon de Limé ; et je ne crains pas, pour combler cette lacune, de m'aventurer au hasard sur quelques données incertaines ; l'on aura égard à mes bonnes intentions. J'abandonne un premier temple dédié à Jupiter tonnant, à Jupiter vainqueur, au père des dieux, enfin, que j'avais cru trouver dans le nom de Jouaignes. Comme Jouaignes avait son dolmen, ainsi que je l'ai démontré dans l'époque gauloise, il m'avait paru vraisemblable de dire que les Romains, placés en face de la superstition gauloise, avaient voulu y élever autel contre autel. Mais Cerseuil, que le père Legris traduisait en 1616 par *Cersolium*, dans son ouvrage sur les *Origines de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes*, Cerseuil pourrait, sans exagéra-

tion, renfermer *Cereris solium ;* c'est-à-dire temple ou trône de Cérès. Je ne doute pas qu'il n'y ait le nom de Cérès dans ce mot, mais j'hésite entre le *solum* et le *solium :* dans l'un, je vois une terre fertile en blé, et ceci s'accorde parfaitement avec la tradition de tous les temps qui livre à la culture toutes les montagnes, depuis Soissons jusqu'à la forêt de Dôle; mais le *solium*, sans exclure le fait de cette riche culture, qui explique très-bien le commerce de grains que faisait Basoches, ajoute à ces faits qu'il confirme le prestige religieux. Je n'avance ces étymologies qu'avec une prudente timidité.

M. l'abbé Poquet communique à la Société les précieux renseignements qui suivent. Cette communication n'est, en quelque sorte, que l'analyse d'un travail plus considérable que M. Poquet médite depuis longtemps sur le château de Fère-en-Tardenois. Cette monographie, qui ne tardera pas à paraître, sera accompagnée de sept à huit grands dessins représentant la forteresse à ses différentes époques. La tour de Nesle, l'église de Fère feront partie de cette belle publication.

Le château de Fère, Messieurs, est, selon moi, une des plus intéressantes forteresses du moyen-âge, soit par la position qu'il occupe au milieu d'un parc immense, planté de bois et fermé de murs, soit par les magnifiques ruines qui lui ont survécu et qui en font encore un objet d'admiration pour les visiteurs.

Je n'entreprendrai pas aujourd'hui la description de cet important monument; je ne puis le faire d'une manière convenable que dans une monographie spéciale que je me propose de publier prochainement, avec le concours de M. Delbarre. En attendant cette publication, et pour satisfaire en partie au désir que vous m'avez exprimé, je vais me borner à vous rapporter textuellement la

copie d'une espèce de chronique trouvée dans les papiers de M. Bouresche, ancien receveur de la terre de Fère. C'est une pièce historique, Messieurs, qui n'est peut-être pas irréprochable aux yeux de la critique, mais qui explique avec assez de précision les différents changements survenus dans la possession de cette ancienne châtellenie.

« On lit dans le testament de saint Remi, métropolitain » de Reims, que Clovis, premier roi chrétien des Fran- » çais, a donné à sainte Geneviève, pour lui fournir les » commodités pour aller visiter l'église de Reims, le do- » maine de Fère-en-Tardenois;

» Que ce domaine s'incorpora dans les appartenances » de la seigneurie de Braisne;

» Que ce domaine a appartenu à la comtesse Agnès, » qui l'apporta en dot à Robert de France, comte de » Dreux, son second mari;

» Qu'il passa à Robert, leur deuxième fils, qui le céda » en 1206 à Blanche, comtesse de Champagne; qu'il » revint à Robert, qui le donna à Pierre de Dreux, comte » de Bretagne;

» Qu'en 1235, il passa à Jean, duc de Bretagne, qui » assigna sur le château de Fère, situé dans le parc, le » douaire de Blanche, son épouse;

» Qu'il passa ensuite à Iolande de Bretagne, sa sœur, » qui l'apporta en dot à Hugues, dit le *Blanc*, seigneur de » Lusignan, comte de la Marche;

» Que par échange, Gui de Lusignan le céda à Gaucher » de Chatillon, connétable de France, en 1298;

» Que ce domaine, en 1342, parvint à Gaucher de Cha- » tillon, son fils, de son mariage avec Marie de Lorraine;

» Que Gaucher de Chatillon, connétable de France, le » vendit à Louis de France, duc d'Orléans, en 1394;

» Que le comte d'Angoulême, puîné du duc d'Orléans,

» en a joui jusqu'en 1488; qu'il passa à François Ier, qui
» devint roi de France;

» Que François Ier le donna, en faveur de mariage, à
» Anne de Montmorency, connétable de France, et Ma-
» dame de Savoye, son épouse, le 21 août 1521;

» Qu'il appartint ensuite à Henri, duc de Montmorency,
» en 1614, qui en fit acte de foi et hommage au roi,
» en 1634;

» Qu'il appartint ensuite à la maison de Conty, qui en
» a joui jusqu'en 1752, et par partage de succession ma-
» ternelle, il est échu à Louis-Philippe-Joseph d'Orléans,
» duc de Chartres, premier descendant de la ligne ma-
» ternelle. »

Ce magnifique château qui accuse jusque dans ses ruines deux grandes époques, le commencement du 13e siècle et de la renaissance, et situé à deux kilomètres de la ville, fut détruit en 1776. Les tours furent démantelées; on n'en laissa subsister qu'une incomparable galerie que le génie des Romains, comme on l'a dit tant de fois, revendiquerait ainsi que son glacis.

Cette forteresse formait deux parties bien distinctes, jointes autrefois à la contrescarpe par un pont-levis qui fut remplacé, en 1539, par cinq grandes arches à plein-cintre de 20 mètres de hauteur. Il ne reste plus de cette première partie que la porte d'entrée d'ordre ionique dont on admire l'élégance des demi-reliefs.

La seconde partie, qui constituait la forteresse proprement dite, repose sur une éminence octogone construite de main d'homme. Cette motte, à la hauteur d'environ 30 mètres, est revêtue d'un glacis en grès, et surmontée d'un chemin de ronde flanqué de tourelles qui ont disparu pour la plupart; elle était composée de neuf tours dont quelques-unes conservent encore une élévation qui fait supposer qu'elles avaient plus de 20 mètres au-dessus du

sol, lorsqu'elles étaient couronnées de leurs meurtrières et de leurs créneaux. Cette construction remonte à Robert II, comte de Dreux, de Nevers et de Braisne, seigneur de Fère-en-Tardenois, en 1206.

Le Président,
De Laprairie.

Le Secrétaire,
L'abbé Poquet.

Imp. Bertauts, Paris



LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES
ET CORRESPONDANTS
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE SOISSONS.

1848.

Membres titulaires.

MM. Leclercq de Laprairie, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *Président.*

Lemaire, de Saint-Pierre-Aigle, représentant du peuple, *vice-Président.*

Poquet, l'abbé, directeur de l'institut des sourds-muets de St-Médard, membre des comités historiques, *Secrétaire.*

Williot, principal du collège, *vice-Secrétaire.*

Suin, notaire, *Trésorier.*

Branche de Flavigny, propriétaire

Chezjean, inspecteur de l'enregistrement et des domaines

Clouet, propriétaire à Vic-sur-Aisne.

Coffer, docteur en médecine.

Daras, l'abbé, sous-directeur de Saint-Médard.

Décamp, pharmacien.

Destrés, maire de Vailly.

Deviolaine, Paul, propriétaire.

Husson, l'abbé, curé d'Arcy-Sainte-Restitue.

Lecomte, l'abbé, vicaire de Braisne.

Martin, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil général.

MM. De Noiron, propriétaire.
Périn, Charles, juge suppléant.
Rigaux, Louis, notaire.
Souliac, propriétaire à Château-Thierry, correspondant du comité historique des arts et monuments.

Membres honoraires.

MM. De Bussières, ancien député.
Didron, secrétaire du comité historique des arts et monuments, directeur des annales archéologiques.
Lherbette, représentant du peuple.
Quinette, représentant du peuple.

Membres correspondants.

MM. Balthasar, l'abbé, au séminaire de Beauvais.
Delsart, curé de Saint-Aubin.
Fleury, rédacteur et gérant du Journal de l'Aisne, à Laon.
Manable, vicaire à Saint-Quentin.
Matton, archiviste à Laon.
Petit, Victor, correspondant du comité historique des arts et monuments, à Paris.
Piette, contrôleur des contributions directes, à Laon.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DEUXIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE SOISSONS.

1848.

DESSINS.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU DEUXIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE SOISSONS.

E

F

H

I

J

L

M

O

P

Q

R

S

T